

Encyclopédie des connaissances utiles



Encyclopédie des connaissances utiles. 1835.



ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES

UTILES.

AOUT ET SEPTEMBRE 1834.



Paris,

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE,

RUE DU CLOITRE-NOTRE-DAME, N° 8.



PARIS. — IMPRIMERIE DE DEZAUCHE,
Faubourg Montmartre, n° 11.

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES

UTILES.

Tome Douzième.



Paris,

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE,

RUE DU CLOITRE-NOTRE-DAME, N° 8.

1835.

ENCYCLOPÉDIE
DES
CONNAISSANCES UTILES.

CAR

CARINTHIE, en allemand KÆRNTEN. Cette province, qui faisait partie de l'ancien cercle d'Autriche, appartient aux états héréditaires de la maison d'Autriche, et a le titre de duché. Elle a pour bornes, au nord, l'archevêché de Saltzbourg et la Haute-Styrie; au levant, la Basse-Styrie; au midi, les montagnes de Loibel ou Lobel, qui la séparent de la Haute-Carniole et du Frioul; et au couchant, l'évêché de Brixen ou le Tyrol. La rivière de Drave, qui prend sa source dans l'archevêché de Saltzbourg, la traverse du couchant au levant, dans un cours d'environ quarante-cinq lieues communes de France; mais elle n'a que quinze ou dix-huit lieues du midi au nord.

Ce pays, qui, sous les Romains, faisait partie du *Noricum*, fut gouverné, à la fin du x[e] siècle, par Othon, comte de Worms,

aïeul de l'empereur d'Allemagne Conrad-le-Salique, qui s'en qualifiait duc, et qui le transmit à Conrad, son fils, mort en 1012. Le duché de Carinthie passa ensuite dans diverses maisons qui reconnaissaient les ducs de Bavière pour leurs suzerains; il fut exempté de cette sujétion en 1156. Mainhard III, comte de Tyrol, fut investi, en 1286, du duché de Carinthie par l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Henri, petit-fils de Mainhard, fut roi de Bohême, duc de Carinthie et comte de Tyrol, et ne laissa qu'une fille nommée Marguerite. Après sa mort, arrivée en 1335, l'empereur Louis de Bavière disposa de la Carinthie en faveur de Rodolphe, Léopold et Albert, ducs d'Autriche, auxquels il en avait donné l'investiture quelques années auparavant, à condition que Frédéric-*le-Beau*, duc d'Autriche, leur frère, renoncerait aux prétentions qu'il avait sur l'Empire; et il ne laissa que le Tyrol à Marguerite, fille de Henri, roi de Bohême.

La Carinthie est un pays montagneux, marécageux et couvert de bois; il est peu fertile en blé et encore moins en lin, parce que l'air y est froid, et que le pays est entouré de montagnes, mais il est abondant en pâturages, et les habitans font un grand commerce de bestiaux; on y trouve des

mines de fer et d'acier, et comme il est arrosé par plusieurs rivières et rempli de lacs et de forêts, le poisson y est commun, ainsi que le gibier.

La Carinthie se divise en *Haute* et en *Basse*.

La *Haute* comprend la partie occidentale, et s'étend le long de la Save, vers sa source. Elle est moins étendue que la *Basse*. La rivière de Drave, qui la sépare du couchant au levant, la divise en partie septentrionale et partie méridionale.— *Villach* est sa principale ville. Dans le voisinage de celle-ci sont les bains de *Tœplitz*. C'est à Villach que l'empereur Charles-Quint se réfugia, lorsqu'il eut manqué d'être surpris à Insprück par l'électeur Maurice de Saxe.

La *Basse*-Carinthie comprend la partie orientale. Beaucoup plus étendue que la *Haute*, elle a pour capitale *Klagenfurth*, qui l'est aussi de toute la province. C'est une assez jolie ville, où réside aujourd'hui l'évêque de Gurck. Elle est aussi le siége du tribunal d'appel pour les gouvernemens de Styrie et de Laybach. Le lycée avec une riche bibliothèque, le gymnase, l'école supérieure pour les demoiselles, le séminaire théologique et la société d'agriculture et des arts, sont ses établissemens les plus importans. Klagenfurth possède plusieurs fabri-

ques, surtout de soie, de draps ; elle fait un commerce de transit très-considérable. Sa population est de 9,000 âmes.

Hüttemberg est un village important par ses riches mines de fer ; *Ferlach*, autre village, est renommé par sa grande manufacture de fusils. *Saint-Veit* est l'entrepôt général des fers de la Carinthie ; il a été autrefois la capitale de toute la province. *Blisberg* est important par ses mines de plomb, placées à côté des plus riches de l'Europe.

Les Carinthiens sont d'origine slavone. Leur pays fait aujourd'hui partie du royaume d'Illyrie et du gouvernement de Laybach. (*Voy.* empire d'Autriche et royaume d'Illyrie.) On estime à environ 300,000 âmes la population de la Carinthie. L'évêque de Bamberg et l'archevêque de Saltzbourg y possédaient jadis des domaines considérables qu'ils ont perdus.

La cérémonie de l'investiture des états des anciens ducs de Carinthie mérite d'être rapportée, à cause de sa singularité. Elle se faisait dans une longue vallée et près de la petite ville de Saint-Veit, où l'on voyait quelques débris d'un bourg dont le nom est perdu pour la postérité, et auprès desquels était une pièce de marbre, à l'entrée d'une vaste prairie. Un paysan, à la fa-

mille duquel ce droit héréditaire était attaché, montait sur cette pierre. On voyait à sa droite un bœuf noir et maigre, et à sa gauche une jument décharnée : une foule de paysans étaient autour de lui. Du bout opposé de la prairie, le prince s'avançait avec toute sa cour et ses principaux ministres. On portait devant lui l'étendard du duché. Le comte de Goritz, maréchal de la cour, ouvrait la marche, et se faisait précéder par douze petits étendards. Venaient les corps des magistrats, et enfin le prince, vêtu en paysan, un bâton à la main, et ayant tout l'accoutrement d'un pâtre.

Aussitôt que le paysan, qui était sur le marbre, apercevait tout ce monde, il demandait en langue slavonne : *Qui est-ce que je vois venir avec une suite si superbe?* On lui répondait : *C'est le prince du pays. Est-ce un juge équitable*, répliquait le paysan, *ami de sa patrie? Est-il de condition libre? Mérite-t-il d'être honoré? Est-il observateur et défenseur de la religion catholique?* On lui répondait qu'il l'était, et qu'il le serait. *Je demande*, ajoutait le paysan, *par quel droit il vient m'ôter cette place?* Alors le comte de Goritz lui disait : *On achette de toi ce bien soixante deniers, et ces bêtes seront à toi*, en lui montrant le bœuf et la jument; *l'on te donnera les habits que le prince vient de quitter,*

et ta maison sera libre et exempte d'impôts. Ce dialogue achevé, le prince s'avançait : le paysan lui donnait un petit soufflet, lui recommandait d'être bon juge, se levait, lui cédait sa place, et emmenait avec lui le bœuf et la jument.

Lorsque le prince avait pris sur la pierre la place du paysan, il tirait son épée, en frappait l'air de plusieurs côtés, et promettait au peuple assemblé de rendre la justice avec intégrité. On le conduisait ensuite à l'église. C'était une chapelle, dans une chambre assez proche, dédiée à la Vierge, et que de vieilles chroniques laissent croire avoir été le siége d'un évêque du pays. La messe dite, le prince se dépouillait de son habit de paysan, et reprenait les siens. Il dînait en public, et traitait splendidement tous ses officiers. Après le repas, il revenait à la prairie avec son cortége, s'asseyait, jugeait quelques procès, et recevait l'hommage des fiefs vacans. C. D. E.

CARLOVINGIENS, ou mieux *Karolings.* Nom donné aux princes de la famille de Charlemagne, qui a fourni aux Francs la seconde dynastie de leurs rois, aux Italiens des rois, aux Allemands des empereurs. Saint Arnoul, le premier personnage connu de cette famille, vivait à la fin du VIIe siècle, sous Clotaire II. On n'est pas d'accord

sur son origine. Après avoir joué un rôle important comme laïc, il entra dans l'ordre ecclésiastique, et devint évêque de Metz. Anségise, l'un de ses fils, épousa Begga, fille de Pépin-le-Vieux ou de Lauden, dont il eut Pépin d'Héristal, père de Charles-Martel et aïeul de Pépin-le-Bref. Pépin-le-Bref à son tour fut père de Charles et de Carloman. Celui-ci mourut sans enfans, et Charles (Charlemagne) resta seul maître des pays soumis à la domination franque. Il renouvela, en 800, l'empire d'Occident, détruit depuis l'an 476 de Jésus-Christ. Pour les détails relatifs aux princes issus de Charlemagne, et entre lesquels furent démembrés ses vastes états, nous devons renvoyer aux articles Allemagne, France, Italie.—Cette race s'éteignit en Allemagne dans la personne de Louis IV, dit *l'Enfant*, et en France, dans celle de Charles de Lorraine, au détriment duquel Hugues-Capet s'empara du trône. En Italie, sa succession et son extinction sont plus incertaines. En somme, voici le caractère que les événemens, bien étudiés, semblent signaler dans les princes carlovingiens : Dévotion étroite et mal entendue, ambition que ne soutient pas le génie, esprit haineux contre ceux de leur race, faiblesse inexcusable, et incapacité entière à tenir le sceptre et à se servir

convenablement du pouvoir. Charlemagne seul est hors de ligne. Aug. Savagner.

CARMAGNOLE. Gilet à manches. Ce vêtement semble devoir son origine à la révolution, du moins c'est à cette époque que remonte la popularité dont il jouit encore; il sert d'habit à la plus nombreuse partie de la classe ouvrière. Jadis on portait la carmagnole avec le bonnet rouge, le pantalon garni de cuir, la cravate nouée à la manière des charretiers, et les grands cols de chemise rabattus. C'était sous ce costume que les sans-culottes allaient partout en chantant :

Dansons la carmagnole,
Vive le son,
Vive le son,
Dansons la carmagnole,
Vive le son
Du canon!

Cette chanson, dans laquelle Marie-Antoinette, sous le nom de madame *Véto*, est cyniquement ridiculisée, a tiré son nom du costume même de ceux qui la chantaient; elle se nomme *la Carmagnole*, et ce ne fut pas le chant le moins aimé de ce peuple bizarre qui renversait la vieille monarchie, chassait l'ennemi de toutes ses frontières, faisait la constitution de 93, et se guillotinait en chantant. C. S.

CARMATHES. Nom de sectaires musulmans, partisans d'Al Farady ou Kersah, fils d'Othman, surnommé *Carmath*, né dans l'Irak, sur la frontière de l'Arabie. Il se faisait passer pour le véritable Messie, et prescrivait à ses partisans cinquante prières par jour au lieu de cinq, et la solennité du lundi au lieu du vendredi. Il détruisait tous les préceptes du Coran par des interprétations allégoriques. Sa secte se propagea long-temps en secret; enfin elle éclata l'an 891 de Jésus-Christ, 278 de l'hégire. Pendant une grande partie du moyen-âge, elle causa à l'islamisme d'aussi grands maux qu'en ont fait de nos jours les Wahabis. Après de longues guerres, les Carmathes perdirent leurs avantages, se dispersèrent, et, depuis le commencement du XIe siècle, on n'entendit plus parler d'eux. B.

CARMEL (Mont). L'un des plateaux du Liban les plus célèbres dans l'Écriture-Sainte, et le plus visité par les voyageurs que la piété, l'amour de la science ou de la poésie conduisent en Palestine. Il a donné son nom à un ordre de religieux dont l'histoire est fort curieuse. Quelques ermites, inquiétés par les Sarrasins au IVe siècle de notre ère, se réfugièrent, dit-on, dans les bois qui couvrent les montagnes du Carmel, et cultivèrent, pour vivre, quelques coins

des vallées fertiles dont il est entrecoupé. On y voit encore les ruines de plusieurs églises et de couvens qui furent bâtis à l'époque de la création du royaume chrétien de Jérusalem. On y montre aussi une grotte qui, selon la tradition monastique, fut habitée par le prophète Elie, fondateur de l'ordre des carmélites, ou solitaires du mont Carmel. Au XIIe siècle, Berthold de Calabre vint s'y établir avec quelques anachorètes, et y vécut selon la règle de saint Basile.

Le mont Carmel fut jadis révéré comme un dieu. Il a vingt-trois lieues de circuit et cinq de traverse. Il est situé au sud de la ville d'Acre, à neuf lieues nord-ouest de Sebaste. Les Arabes-Bédouins se sont établis dans le voisinage et y ont bâti quelques bourgades.

Dans la tribu de Juda, il y avait aussi une ville nommée Carmel, parce qu'elle était sur une montagne du même nom, qu'il ne faut pas confondre avec celle dont nous venons de parler. Le mont Carmel en Juda est célèbre dans les livres hébreux par l'arc de triomphe que Saül y fit bâtir après sa victoire sur les Amalécites, et par la demeure de Nabal, ce riche, égoïste et avare, dont David éprouva l'ingratitude après lui avoir rendu d'éminens services. R. M.

CARMENTALES. Fêtes instituées en l'honneur de Carmenta, mère d'Évandre,

célèbre par les oracles qu'elle avait prononcés, touchant la gloire de Rome. Suivant Plutarque, la mère d'Évandre se nommait Thémis ou Nicostrate, et fut appelée Carmenta, parce que dans les momens où elle rendait ses oracles, elle semblait ne plus être sous l'influence de la raison (*carere*, manquer, et *mens*, bon sens). Ovide donne une étymologie plus probable, et fait venir ce mot de *carmina*, vers, poésie.

Pendant ces cérémonies, qui avaient lieu à Rome dans le temple *Carmenta*, près de la porte du même nom, il était défendu de toucher des dépouilles d'animaux morts naturellement. Les auteurs donnent sur le but de ces fêtes des opinions si diverses, qu'il est bien difficile de discerner la plus vraie. Quelques-uns d'entre eux disent que *Carmenta* était la lune, et que cette fête avait rapport au renouvellement de l'année; d'autres disent qu'elle fut établie en mémoire d'une réconciliation des dames romaines avec leurs maris, réconciliation qui fut suivie d'une grande fécondité. S.

CARMES ET CARMELITES. On appelle carme un religieux de l'ordre de Notre-Dame-du-mont-Carmel, et carmélite une religieuse qui vit selon la règle de ce même institut, conformément à la réforme introduite par sainte Thérèse. Les premiers his-

toriens français ont fait des efforts inouïs pour établir dans nos annales une monarchie fictive dont le premier roi serait Francus, fils d'Hector. S'ils n'ont pas réussi à repousser nos origines jusqu'à l'époque de la guerre de Troie, ce n'est point faute de bonne volonté. Quelques auteurs carmes ont témoigné de leur zèle par un procédé tout-à-fait analogue. Soit manque d'intelligence, soit absence de critique, ils ont prétendu que leur ordre remontait jusqu'au prophète Elie. Rien n'est curieux comme la thèse singulière qu'ils soutinrent sur ce sujet à Beziers, en 1683. Leur droit de succession y est habilement défendu, et ils ne sont guère absurdes que dans leurs conclusions. Entre autres versions bizarres, certains carmes donnent à leur ordre Jésus-Christ pour fondateur immédiat; il eût été fâcheux de ne pas enregistrer quelques grands hommes dans leur communauté, le choix ne leur coûtait rien; cependant, on doit dire qu'ils en usèrent avec une grande modestie, car ils ne revendiquèrent pour eux que Pythagore et les druides gaulois. Comme ces derniers marchaient souvent pieds nus, c'étaient sans doute des carmes déchaussés.

Toutes ces fables, ces prétentions orgueilleuses et absurdes, soulevèrent contre les

carmes des réfutations savantes de la part des jésuites; une polémique s'engagea entre les deux corps, et dégénéra en une dispute très-vive, où les carmes, inférieurs en savoir, se vengèrent de leurs adversaires par les plus grossières invectives. Le pape Innocent XII fut obligé, pour terminer cette contestation scandaleuse, d'imposer silence aux parties par un bref du 20 novembre 1798.

La partie véritablement historique des annales carmes ne commence guère qu'au XIIe siècle. Phocas, moine grec, qui vivait en 1185, dit que de son temps on voyait encore sur le mont Carmel la caverne d'Elie, auprès de laquelle étaient les ruines d'un ancien monastère bâti au VIe siècle par de pieux cénobites qui s'étaient enfuis sur la montagne pour se soustraire aux persécutions des infidèles. Quelques années auparavant, un vieux moine, prêtre de Calabre, dont nous avons parlé à l'article *Carmel*, était venu s'établir dans ce même lieu pour y fonder une confrérie. Il était parvenu à rassembler dix frères.

Albert, patriarche de Jérusalem, donna, en 1209, à ces solitaires une règle qui fut approuvée par le pape Honoré III, et modifiée plus tard par Innocent IV. Jusqu'à la paix conclue entre l'empereur Frédéric II

et les Sarrazins en 1229, l'ordre des carmes n'était pas sorti de la Terre-Sainte; mais les vexations qu'il éprouva plus tard le déterminèrent à abandonner son premier séjour et à se réfugier en Europe; plusieurs de ses membres se répandirent en Chypre, en Sicile, en Angleterre, à Marseille et ailleurs. Saint Louis, à son retour de Palestine, en emmena quelques-uns avec lui, et les établit à Paris en 1259. C'est de ce couvent que sont sortis les carmes de France et d'Allemagne. Leur habit est une robe noire avec un scapulaire et un capuce de même couleur, et par dessus une ample chape et un camail de couleur blanche. Il n'était pas autrefois de même. Ces religieux, pendant qu'ils vivaient en Orient, étaient vêtus de blanc, mais les Sarrazins leur défendirent de porter cette couleur, qui est chez eux une marque de distinction et de noblesse. Les carmes furent alors contraints de suivre la coutume des Orientaux, et de prendre des manteaux bariolés. Etant passés dans l'Occident avec cette sorte d'habits, ils y furent appelés *frères barrés*, nom qui est demeuré à une rue du quartier Saint-Paul, où ils eurent à Paris leur première maison jusqu'à ce qu'ils furent transportés, sous le règne de Philippe-le-Bel, à la place Maubert. Dans la suite ils reprirent leurs habits

blancs, mais on voyait encore leur ancien costume dans de vieilles peintures du cloître de leur grand couvent. Il était bariolé de blanc et de couleur tannée. Quelques-uns de leurs écrivains ont prétendu que cette bizarrerie de nuances était fondée sur ce que le manteau qu'Elie a jeté à Elisée, son disciple, lorsqu'il fut enlevé dans un char de feu, fut noirci dans ses parties extérieures, tandis que le dedans, et ce qui se trouva renfermé dans les plis, conserva sa blancheur naturelle. La raison que nous en avons donnée, quoique moins pittoresque que cette légende monacale, n'en est pas moins vraie.

L'ordre des carmes fut divisé en deux branches; ceux de *l'ancienne observance*, qu'on appelle *mitigés*, parce que l'austérité de leur règle fut adoucie par Innocent IV et par Eugène IV, et qui n'avaient qu'un général auquel obéissaient quarante provinces, ainsi que la congrégation de Mantoue; et ceux de *l'étroite observance*, qui eurent deux généraux, l'un en Espagne, l'autre en Italie.

Les carmes déchaussés ou deschaux sont ainsi appelés parce qu'ils vont nu-pieds; c'est une congrégation établie dans le XVIe siècle par sainte Thérèse, religieuse du monastère d'Avila, en Castille. Elle com-

mença par établir sa réforme dans les couvens de filles, et la porta ensuite dans ceux des hommes, aidée dans ce dessein par le père Antoine de Jésus, et le père Jean de la Croix, *carme*.

Les filles de cette institution, c'est-à-dire les *carmélites*, sont habillées comme les religieux de leur ordre. Elles ont une robe et un scapulaire de drap de couleur minime, et au chœur elles mettent un manteau blanc avec un voile noir.

La réforme de sainte Thérèse ne se fit pas sans peine, mais elle triompha de l'acharnement de ses ennemis. Malgré toutes les contradictions qu'elle essuya, elle parvint à faire approuver ses nouvelles constitutions par le pape Pie IV, le 11 juillet 1562.

Le père Jean de la Croix éprouva de grandes persécutions de la part des carmes mitigés; il fut emprisonné dans un de leurs monastères, où il mourut accablé de souffrances.

La vie de ces religieux réformés est austère, et ressemble à celle des chartreux. Ils pratiquent les vertus de la vie solitaire dans un endroit retiré qu'ils appellent leur *désert*. Quoique les carmes déchaussés aient toujours montré du zèle dans les exercices de leurs devoirs monastiques, on prétend ce-

pendant que le relâchement n'a pas laissé de se glisser parmi eux sur quelques points de leur institut primitif. Il existe contre leur corporation certains dires injurieux ; les fredaines de quelques carmes les auraient-elles par hasard suffisamment justifiés ? Le fait est qu'ils sont encore dans le domaine proverbial à l'usage des gens du monde. M. P.

CARMIN, sub. mas. On donne ce nom à une très-belle couleur rouge tirée de la *cochenille*. Le procédé le plus ordinaire pour l'obtenir consiste à dissoudre les portions solubles de la cochenille dans une liqueur alcaline, et à la précipiter ensuite par l'alun. Les fabricans savent y joindre d'autres matières colorantes afin d'obtenir une plus éclatante couleur.

D'après MM. Pelletier et Caventou, le carmin pur se compose du sel qui sert à le précipiter, de la matière animale particulière que fournit l'insecte, et de la matière colorante que leurs efforts ont isolée et qu'ils ont appelée *carmine*.

Le vermillon et le cinabre falsifient souvent le carmin que l'on trouve dans le commerce. S. Doucet.

CARMINATIF, sub. mas. et adj. employé par les médecins pour désigner certains remèdes propres à expulser les gaz qui

se forment dans les intestins et à calmer en même temps les coliques.

Les auteurs modernes ne se sont pas prononcés sur la véritable étymologie de ce mot; ils n'ont fait que rappeler les opinions de leurs prédécesseurs et dire que le verbe *carminare* purger, carder, ou le substantif *carmen* vers, poésie, pouvaient être l'un ou l'autre l'origine de carminatif. Nous pensons que le verbe est l'étymologie du mot qui nous occupe; la seconde opinion s'appuie sur ce que les anciens médecins, assez semblables sous ce rapport à nos marchands d'orviétans, récitaient des vers et disaient de grands mots inintelligibles au vulgaire, qui voyait dans la prescription d'un remède le prestige d'une inspiration divine.

Aujourd'hui, si le canal intestinal contient des gaz (ceux acide carbonique, hydrogène sulfureux, hydrogène carboné, sont les plus fréquens), on les combat par des moyens propres à en détruire la cause. Par exemple si cette FLATULENCE, (*Voy.* ce mot.) tient à la débilité des voies digestives, on peut employer le thé, la lavande, l'anis, la fenouil et diverses autres substance amères ou aromatiques, ainsi que les spiritueux à petite dose. S'il y a maladie nerveuse, des potions dans lesquelles entre de

l'éther produisent un très-bon effet ; mais des gaz peuvent venir à la suite de blessures, d'inflammations et d'autres affections de l'intestin : il faut les combattre par des moyens si variés qu'on ne peut établir un classe particulière de carminatifs. N.-C.

CARMINE, subs. fém. Nom donné par MM. Pelletier et Caventou à la matière colorante de la cochenille, petit insecte émiptère de la famille des coccus, d'une couleur pourpre-noirâtre, marqué de raies transversales, et parsemé d'une poussière argentine.

La carmine est d'un rouge-pourpre éclatant, grenue et d'une apparence cristalline ; elle est fusible à 50°, très-soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, elle ne l'est point du tout dans l'éther et les huiles.

La solution de la carmine dans l'eau présente, avec les réactifs, un grand nombre de phénomènes essentiels à connaître, puisqu'ils expliquent les méthodes des teintures; par l'évaporation la dissolution s'épaissit en sirop et ne cristallise pas. Si l'on emploie les acides, le rouge devient plus vif, mais il jaunit peu après; les alcalis le font passer au violet, la chaux seule le précipite. Il ne faut pas non plus oublier qu'une température trop élevée détruit la couleur.

A l'aide de l'albumine en gelée la dissolution est décolorée et l'on a une belle laque.

La carmine pure n'est point employée, mais c'est à elle que le carmin et l'écarlate doivent leurs brillantes couleurs.

Pour séparer la carmine de la matière animale, MM. Pelletier et Caventou traitent la cochenille par l'éther et l'alcool à plusieurs reprises dans le digesteur : une fois la matière grasse enlevée, traitée par l'eau dans le même digesteur, la carmine ou matière colorante se sépare bientôt, et le résidu est la matière animale pure.

S. Doucet.

CARNA. Femme de Janus, ou selon quelques-uns la lune. Sa fête se célébrait au mois de juin, le premier jour de l'année romaine; on faisait alors des cérémonies pour la conservation des enfans qu'on recommandait à cette déesse. On frappait trois fois les portes de la maison avec des branches d'arbousier, puis on traçait des caractères sur le seuil. Le père de famille purifiait ensuite avec de l'eau les environs de sa demeure et immolait en faveur des enfans une jeune truie. On plaçait sur une fenêtre de la maison une branche d'aubépine, arbuste consacré à Janus. Les parens et les amis se régalaient de lard et d'une bouillie de fèves

et de farine de froment, pour rappeler l'ancienne manière de se nourrir. S.

CARNAGE. *Voy*. chair et ses dérivés.

CARNASSIER. (Histoire naturelle.) Dans le langage scientifique, cette épithète ne s'applique pas indistinctement à tous les animaux qui mangent de la chair; le nom de carnassier a été réservé à un ordre de mammifères et à une famille d'insectes coléoptères.

Les *mammifères carnassiers* ont, ainsi que l'homme, des dents incisives, des laniaires et des molaires; mais ils n'ont pas, comme lui, le pouce propre à la préhension. Ils mangent tous de la chair; quelques-uns prennent encore des alimens parmi les végétaux, et dans ce cas leurs dents sont moins tranchantes ou même totalement tuberculeuses. La mâchoire inférieure se meut de haut en bas, jamais horizontalement. Il est encore un caractère anatomique bien remarquable : c'est le peu de longueur de l'intestin, dans lequel les substances animales se putréfiant très-vite, ne causent cependant aucun accident grave, leur séjour y étant peu prolongé. Quant aux organes des sens, ils sont généralement bien développés; la grande étendue de la membrane pituitaire, qui se replie sur plusieurs lames osseuses, doue ces animaux

d'un odorat si subtil, qu'il est souvent leur principal guide dans la recherche d'une proie ; l'ouïe et la vue les servent admirablement bien, et la vue s'exerce même pendant la nuit chez un grand nombre d'entre eux ; le goût n'est pas toujours très-sensible, à cause des papilles dures qui recouvrent la langue dans plusieurs espèces.

L'ordre des carnassiers est composé de trois familles : les CHÉIROPTÈRES, les INSECTIVORES et les CARNIVORES. (*Voy.* ces mots.)

Quelques naturalistes se demandent encore de nos jours si l'instinct du meurtre résulte de l'organisation des carnassiers ; les uns sont pour l'affirmative, d'autres attribuent à la faim seulement le carnage que font certains animaux, et l'un de nos savans ajoute que la férocité ne tient pas au climat. Nous croirions plutôt cette dernière assertion, mais nous pensons que la première est encore en question et ne peut avoir, toutefois, une solution générale ; malgré le jugement de ces hommes habiles, et quoique l'histoire ou mieux encore des exemples récens nous montrent jusqu'à quel point on peut apprivoiser les plus fiers habitans de l'Afrique, il nous semble que refuser l'instinct meurtrier à ces animaux, c'est conclure comme la plupart des philosophes du XVIIIe siècle, et de faits

isolés s'élever à une vaste généralisation. D'ailleurs, pourquoi chercher la raison des choses dans des faits altérés? Des animaux doués d'une force musculaire et d'une agilité prodigieuses, armés de dents puissantes et de griffes si propres à maintenir sous la dent la chair palpitante, en un mot par nature essentiellement chasseurs, ne doivent-ils pas, quand ils sont soumis, être considérés comme dans un état de détérioration? Nous le pensons, car nous n'en sommes pas venus à dire que toute situation convient à l'homme; qu'il est dans son état naturel au milieu des nations libres, ou lorsqu'il est réduit dans le plus ignoble esclavage, et nous jugeons par analogie les autres animaux. Sans qualifier les intentions du créateur, reconnaissons que chaque être a sa place et son utilité marquée, et que certains animaux ont la mission de détruire comme d'autres ont celle de conserver. Le cheval s'attachera aisément à son maître, le défendra par instinct; le tigre libre dans le désert, jouissant de l'intégrité de ses facultés, n'ayant crainte d'aucun châtiment, s'élancera instinctivement sur le voyageur et l'étranglera, lors même qu'il serait gorgé de sang.

Cet instinct de meurtre se voit aussi chez les *insectes carnassiers;* ils font la chasse

aux autres insectes et s'en nourrissent. Leurs mâchoires, ordinairement très-solides, portent chacune deux palpes, et sont terminées par une petite pièce écailleuse, recourbée en griffe, et offrant à l'intérieur des cils ou de petites épines. La languette est enchâssée dans une échancrure du menton; les antennes sont toujours simples et semblables à des fils ou à des soies; les ailes membraneuses manquent quelquefois, et les tarses antérieurs sont élargis dans la plupart des individus mâles.

Les larves présentent une conformation diverse, suivant les genres dans lesquels on les examine. En général, leur corps est cylindrique, allongé et composé de douze segmens sans compter la tête qui est grande, écailleuse, et qui porte une languette, deux mâchoires, deux fortes mandibules, deux antennes courtes et coniques, et six petits yeux lisses de chaque côté. Le premier segment est recouvert d'une plaque écailleuse, les autres sont mous; les trois premiers ont chacun une paire de pieds.

Ces insectes sont, les uns terrestres, les autres aquatiques; les premiers composent deux tribus : les CICINDELÈTES et les CARABIQUES; les derniers forment la tribu des HYDROCANTHARES. (*Voyez* ces mots.) N. C.

CARNATION. Comme terme de beaux-

arts, c'est en parlant de la couleur et de la manière de peindre les chairs qu'on emploie le mot carnation : cette expression n'est pas le synonyme de coloris, car elle s'applique non à la totalité d'un tableau, mais seulement aux nus, aux chairs. Bien peindre les carnations est une des grandes difficultés de l'art; peu d'artistes en ont faites, nous ne dirons pas de belles mais de bonnes, car il n'y a pas de type de beauté pour les carnations, qui varient suivant les climats et les individus.

La peau est principalement l'organe du toucher, de ce sens le plus utile à l'homme, puisqu'il sert de régulateur à tous les autres. Ainsi, le peintre ne saurait apporter trop de soin, trop d'attention pour imiter cette membrane, dans laquelle une multitude de vaisseaux et de nerfs viennent se distribuer et se terminer. Il faut que l'artiste, par un travail savamment et moelleusement fait dans la pâte, rende d'abord les mailles élastiques du derme, et les recouvre de l'épiderme, pour ainsi dire, ce qui se pratique au moyen de glacis habilement passés sur des tons vierges. Par ce procédé, on obtiendra la tension, le poli, la souplesse et la fraîcheur qui caractérisent les chairs du Nord. Les Flamandes, dont le beau sang vient colorer si agréablement la

peau, ont été les modèles que Rubens a le plus et le mieux copiés; mais nous ne conseillons pas à un élève de n'imiter que des modèles qui lui offriraient un teint aussi frais que celui des têtes de Rubens; ce serait mal comprendre l'idée de carnation que de la borner à un genre de couleur. Comme nous venons de le dire, chaque peuple, chaque individu a la sienne; et, selon le tempérament, la peau est tellement diversifiée, qu'il faudrait être sans yeux pour ne pas en voir les variétés, et sans jugement pour ne pas chercher à les exprimer. Ferez-vous les chairs molles et décolorées, les formes arrondies et sans expression de l'homme lymphatique, comme les chairs fermes et d'un brun inclinant vers le jaune, les formes anguleuses et durement exprimées de l'homme bilieux. En un mot, peindrez-vous le duc de Richelieu comme Cromwell, Alcibiade comme Bonaparte? Pourtant, chacun de ces personnages avait une *belle carnation*. Donc il faut, pour imiter la peau, employer une méthode générale que l'on applique, en la modifiant, à chaque sujet. C'est ainsi qu'en usait Wandick; et, sous ce rapport, les portraits de ce maître sont inimitables. Titien aussi doit être placé en première ligne : rien n'est plus suave, plus vrai que les carnations de

ce peintre remarquable. Ses chairs de femme sont d'une finesse de ton et de touche désespérante ; il semble voir circuler le sang sous une peau dont les pores sont parfaitement rendus par le travail délicieux du pinceau. C. MONIER.

CARNAVAL. Époque de l'année où les hommes de tous les âges, de toutes les classes, de tous les rangs, sont saisis d'une *fièvre de joie*, d'une *fureur d'amusemens,* comme le dit madame de Staël (*Corinne*, liv. IX, ch. Ier). L'accès leur prend le jour de l'Épiphanie ou des *Rois*, et dure, avec quelque intermittence, jusqu'au premier jour du carême ; mais il est continu pendant les trois derniers jours.

Les plaisirs bruyans auxquels on se livre sont une tradition des *Saturnales* de l'antiquité, à laquelle le même genre de fêtes a été emprunté. A Rome, les esclaves changeaient de rôles avec leurs maîtres ; ceux-ci les servaient à table, et les esclaves affectaient d'autant plus d'insolence, qu'ils avaient peu l'habitude du commandement, et qu'ils devaient en être privés bientôt.

Le carnaval est célébré dans tous les pays de l'Europe ; il est une époque périodique de divertissements et de bonne chère. Parmi nous, le jeudi gras et les derniers

jours sont des jours d'intempérance pour le peuple surtout, qui semble vouloir se dédommager des privations auxquelles il est en proie pendant le reste de l'année, en se livrant avec une sorte de fureur aux excès de la table et de la boisson. Mais il ne croirait pas s'être bien diverti s'il ne se livrait aussi à la dissipation, dont les classes relevées lui donnent le funeste exemple ; et l'humanité s'afflige en voyant les maisons des pauvres se vider des objets de quelque valeur qu'elles peuvent renfermer, et aller grossir les dépôts des monts-de-piété, afin de leur procurer les moyens de satisfaire leurs appétits grossiers ; il n'est même point rare de les voir se dépouiller des habits qui les eussent garantis des rigueurs de l'hiver, pour les mettre en gage, et obtenir quelques pièces de monnaie qu'ils sacrifient à payer les loyers des oripeaux qui doivent servir à leurs burlesques déguisemens.

Le goût des mascarades semblait s'être perdu pendant les quinze premières années de notre révolution ; mais le gouvernement impérial, qui faisait reporter les esprits vers l'ancien ordre des choses, réveilla en eux leurs anciennes folies, et les joies factices du carnaval furent rendues à la France, en 1805, comme une distraction aux entre-

prises qui étaient faites sur ses libertés. Ce ne fut pas à la nouvelle cour seulement qu'on se déguisa en *comte*, en *baron*, et, pendant quelques jours, le peuple eut aussi sa noblesse de boulevarts.

L'exagération de ce qu'on est convenu d'appeler les plaisirs du carnaval est cependant moins grande chez nous qu'en Italie. Dans la capitale du monde chrétien, le peuple ne se plaît, pendant les trois jours qui le terminent, que dans le tumulte et dans l'étourdissement; la presque totalité de la population s'y répand dans les rues, déguisée de mille manières grotesques et la figure couverte d'un masque; à peine y reste-t-il quelques spectateurs non masqués aux fenêtres pour regarder passer la foule qui circule sous ces déguisemens; mais, à la fin du dernier jour,

Le masque tombe, l'homme reste,

et chacun va le lendemain se prosterner aux pieds du prêtre, qui efface sous un peu de poussière le souvenir des jours précédens, en lui en rappelant un plus sérieux et plus réel.

Autrefois, le carnaval de Venise était le plus renommé; on y courait de tous les points de l'Europe: aujourd'hui, il n'est plus célèbre que par son ancienne réputa-

tion, et les Vénitiens sont devenus plus sages ou plus tristes.

J. L. Crivelli.

CARNÉES. Fêtes en l'honneur d'Apollon (*carneus*), célébrées à Lacédémone pendant neuf jours à partir du 7 du mois de carnius (août). Très-simples dans l'origine, ces fêtes finirent par devenir magnifiques. C'était une imitation de la vie militaire. Les Spartiates avaient tant de respect pour les carnées, qu'ils ne voulurent partir en corps pour les Thermopyles qu'après les avoir célébrées. S.

CARNET, tiré du latin *quaternio*. Nom que les marchands, les négocians et les banquiers donnent à une sorte de livre dont ils se servent pour connaître d'un coup d'œil l'époque de l'échéance de leurs dettes actives et passives. On nomme aussi *carnet* un petit livre que les marchands portent dans les foires, les marchés, et sur lequel ils écrivent soit la vente, soit l'achat qu'ils y font des marchandises, et même leur recette et dépense journalière. Les commis-voyageurs appellent aussi *carnet d'échantillon* un livre dans lequel ils portent, soit en dessin, soit en nature, un échantillon des marchandises qu'ils veulent placer. Enfin, les peintres et les dessinateurs désignent aussi sous le nom de *carnet* un petit livre

semblable à un album, qui leur sert à croquer de petits sujets ou caprices. C. S.

CARNIFICATION, sub. fém., de deux mots latins, *caro* chair, et *fio* je deviens. C'est ainsi qu'on appelle en médecine une transformation des os en une substance grisâtre ou rougeâtre. Alors les vaisseaux sanguins des os se sont fortement dilatés, et le phosphate calcaire n'est plus en proportion normale. Le même fait se présente sous divers aspects, et constitue ainsi plusieurs maladies des os. (*Voyez* CANCER DES OS, EXOSTOSE, SPINA-VENTOSA, OSTEO-SARCOME.)

On a encore donné ce nom à un état d'endurcissement du poumon; nous reviendrons sur ce fait au mot PÉRIPNEUMONIE.

N. A.

CARNIOLE. Pays qui fait partie de l'empire d'Autriche, et a pour limites, au sud, la mer Adriatique et la partie de l'Istrie qui appartenait autrefois à la république vénitienne; au nord, la Carinthie et la Styrie; à l'orient, l'Esclavonie et la Croatie; à l'occident, le Frioul, le comté de Gorz ou de Goritz, et une partie du golfe de Venise. Ses anciens habitans, d'origine scythique, s'appelaient *Carni*. Les montagnes dont cette contrée est couverte sont de divers aspects, cultivées, couvertes de forêts, nues, stériles, ou couronnées de neiges éternelles.

On y trouve des mines de plomb, de fer et de cuivre. Les vallées sont fertiles. Le duché de Carniol, qui pendant long-temps n'eut que le titre de margraviat, se divise en Carniole supérieure, inférieure, moyenne et intérieure; on y parle le slavon et l'allemand. A. S.

CARNIVORES. (Histoire naturelle.) Dans le langage ordinaire, ce mot (formé de *caro* chair et *voro* je dévore) s'applique à tout animal qui se nourrit de chair; et en conservant cette acception, on trouve des carnivores dans chaque classe d'animaux. Il est à remarquer que l'usage de la chair comme aliment coïncide avec une longueur de l'intestin relativement moindre, et avec un plus grand développement du foie et des glandes accessoires, dont la sécrétion aide à la digestion de la viande. Certains animaux, notamment des insectes, éprouvent une telle modification dans leur organisation, que de carnivores ils deviennent herbivores ou frugivores, et réciproquement. Les vertébrés, qui se nourrissent de chair, emploient leurs dents ou leur bec plutôt pour meurtrir et diviser cette substance que pour lui faire subir tous les phénomènes de la mastication; en effet, souvent ils avalent leur proie sans la mâcher, et lorsqu'elle est encore en vie.

G. Cuvier réserve spécialement ce nom à la troisième famille de l'ordre des mammifères carnassiers; celle-ci se divise en trois tribus :

1° Les Plantigrades ; leurs pieds de derrière reposent à plat sur le sol ; ce sont : les ours, les ratons, les coatis, les kinkajous, les blaireaux et les gloutons.

2° Les Digitigrades marchent sur l'extrémité des doigts ; ce sont : les marthes, les mouffettes, les loutres, les chiens, les civettes, les hiènes et les chats.

3° Les Amphibies ont les extrémités enveloppées dans une peau épaisse et transformées en nageoires ; ils vivent et se meuvent aisément dans l'eau ; ce sont : le phoque, le morse, etc. (*Voyez* ces divers mots.)

N. C.

CAROLIN. Monnaie suédoise, ainsi appelée du mot *Carolus* (Charles) ; elle valait 19 sous de France. On appelle encore *carolinus* une pièce d'or en usage à Cologne, dont la valeur est à peu près celle de nos anciens louis.

P. R. M.

CAROLINE (*Loi*). Nom donné au *Code criminel* promulgué par l'empereur d'Allemagne Charles-Quint, adopté en 1532 par la diète de Ratisbonne. Encore aujourd'hui elle sert de base au droit commun de l'Alle-

magne en matière pénale, quoiqu'elle ait subi d'importantes modifications. C'est un des monumens les plus remarquables de l'ancienne prose allemande. D.

CAROLINES (Archipel des). C'est un des plus grands de la Polynésie; quelques géographes le nomment les *Nouvelles-Philippines*. Ses îles, disséminées sur une vaste étendue de mer, forment une longue chaîne entre l'archipel de Palaos et le grand archipel central. Il est subdivisé en plusieurs groupes, et ne contient que fort peu d'attoles proprement dites. Les peuples qui habitent ces îles diffèrent beaucoup des autres Polynésiens par leurs mœurs et leurs habitudes. Ils les dépassent tous dans l'art de naviguer, dans la construction de leurs pirogues et dans la connaissance des astres. Ils sont soumis à plusieurs chefs indépendans. Voici les îles principales qui composent cette division de l'Océanie :

Eap (Yap ou Yapa), une des plus élevées et une des plus grandes de tout l'archipel. Jadis soumise à un seul chef, elle paraît être partagée entre quarante-six chefs qui se font souvent la guerre.

Ngoly (Ngolog); elle paraît correspondre aux îles *Reyes* ou *Matelotes*, vues par Saavedra et Villalobos, et est régie par différens chefs.

Groupe de Mogemug (Egoi ou Lumululutu), soumis à un chef.

Farrouelap et Fais (fais), régis par deux autres chefs.

Attole de Gouliai (Uleaulie, Ulea), et les îles Lamoursek, Elat, Ifelouk, qui formaient avec Oulimirec, Satahoual, et peut-être quelques terres plus orientales, les deux petits *royaumes de Lamoursek* et *d'Ulea*, qui viennent d'être réunis sous le *tamon* du roi Taoua, qui réside à Oulimirec. Les habitans de ces îles sont les plus policés de tout l'archipel; ils excellent surtout dans la construction de leurs bâtimens, sont d'habiles et intrépides navigateurs, et entretiennent de fréquentes relations avec les îles Mariannes.

Tamatam et Fanadik, Poulou-Souk, Castor, paraissent être régies par des chefs différens.

Groupe d'Hogoleu (Lougoulous). La grandeur de ce groupe, sa population et sa position centrale le rendent un des principaux de l'archipel. Ses terres élevées sont entourées par un véritable attole.

Attole de Monteverde; les îles dont il se compose sont les plus méridionales de tout l'archipel.

Le Groupe de Siniavine, découvert par les Russes en 1828; *Pounipet* (Poulon-Pa,

Pouloupet Quirosa), qui en est l'île principale, est deux fois plus grande que Oualan. Ses habitans, qui appartiennent à la race nègre océanienne, sont très-féroces, bons navigateurs, et renommés parmi tous les habitans des Carolines par leur caractère guerrier qui les rend très-redoutables.

Le Groupe Duperrey, ainsi nommé par le savant marin français qui l'a découvert en 1824; il se compose de deux petites îles, *Aouera* et *Pelepap*.

L'île Oualan, visitée dernièrement pour la première fois par le capitaine Duperrey. C'est une des parties les plus intéressantes de cet archipel, par la civilisation assez avancée de ses habitans, qui vivent sous un gouvernement monarchique bien établi, et semblent être divisés en castes; ils se distinguent des autres Polynésiens par leur extrême modestie et leur délicatesse sur l'article de la chasteté conjugale. Cette île a de bons ports.

Les seules terres hautes des Carolines sont celles de *Yap*, *Hogoleu*, *Oualan* et *Pounipet;* toutes les autres ne sont élevées que de quelques mètres au-dessus de l'Océan.

(*Extrait de l'Abrégé de Géographie*, par Ad. Balbi.)

CAROLUS. Ancienne monnaie d'or anglaise, équivalant à treize livres quinze sous

de France. Il y avait aussi en France une monnaie de ce nom, mais elle était de billon, et valait dix deniers. Toutes deux reçurent leur nom de celui de Charles, que portaient les princes qui, les premiers, les firent frapper. Celle de France n'eut cours que sous Charles VIII. D.

CARON. (Mythologie.) Un des dieux infernaux; il avait pour office de passer les ombres des morts dans une barque qu'il faisait naviguer sur le Styx, l'Achéron, le Cocyte et le fleuve de Feu, les quatre barrières du Tartare. Suivant les anciens, tantôt il gouvernait sa barque avec deux rames, tantôt avec une seule, ou même avec une perche. Vieillard éternellement vert, dont l'enfance et la jeunesse furent inconnues, son âge était fixe à jamais. Il recevait dans sa barque l'ombre du mort, quand Cerbère poussait peu d'aboiemens, et lorsque les parens du défunt avaient eu soin de mettre dans la bouche de celui-ci une pièce de monnaie (une obole ou deux); dans les cas contraires, Caron repoussait à coups d'aviron l'ombre du mort descendue au bord du marais infernal, et cette ombre errait pendant cent années autour des roseaux du Styx. On retrouve chez les Egyptiens, et d'autres peuples orientaux, certains mots et certaines peintures qui sem-

blent appuyer l'opinion que les Grecs n'ont pas imaginé cette divinité de l'ENFER. (*Voy.* ce mot.) S.

CARONADE. Pièce de canon courte, inventée à Carron, en Ecosse, en 1774. C'est une arme légère, sans moulures ni ornemens; elle emploie peu de poudre, et porte jusqu'à soixante-huit livres de balles. Elle a le désavantage de rendre difficile la manœuvre, à cause du grand recul; aussi on ne s'en sert que très-peu sur terre. Les Anglais ont adopté cette arme en 1779; nous ne nous en sommes servis que plus tard. D.

CARONCULE, sub. fém.; du latin *caro* chair, on a formé le diminutif *caroncule*, qui signifie petite portion de chair. Cette expression, seulement usitée en anatomie et en médecine, ne s'emploie guère que dans les cas suivans:

On appelle *caroncule lacrymale* un petit tubercule rougeâtre situé dans l'angle interne des paupières, au-devant du globe de l'œil, ayant pour but, à ce que l'on croit, de retenir les larmes. Elle est formée par un amas de petits follicules muqueux qui sécrètent la *chassie*. Au-dessus, sont placés des poils d'une telle finesse, qu'ils ne sont visibles qu'à la loupe; ces poils quelquefois s'accroissent, et donnent lieu à l'inflammation de la conjonctive.

Les *caroncules papillaires* des reins sont de petites éminences formées par la substance même des reins; ce sont elles qui versent l'urine dans les calices. (*Voyez* REIN.)

Les *caroncules myrtiformes* sont de petits tubercules arrondis ou aplatis, plus ou moins saillans, qu'on observe chez les femmes déflorées, et que l'on regarde comme les débris de la membrane hymen. Leur nombre varie de deux à six, leur couleur et leur consistance peuvent aussi varier; elles sont fermes et d'un rouge vermeil chez les personnes réservées et de bonne santé, tandis qu'elles sont mollasses et livides chez les personnes qui ont abusé de l'acte vénérien. Leur présence est due quelquefois à une maladie ou à un accident, et n'est pas toujours l'indice de non-virginité.

Le *verumontanum*, petite saillie située dans la vessie, à l'orifice de l'urètre, prend quelquefois le nom de *caroncule urétrale*.

En ornithologie, on appelle *caroncule* une excroissance charnue, molle, sans plumes, qui sert d'ornement au front, au vertex, à la gorge, à la nuque, aux sourcils de certains oiseaux. M. Vieillot a donné le nom de *caronculés* à une famille d'oiseaux de l'ordre des sylvains, dont la tête et la mandibule inférieure portent un semblable tubercule.

En botanique, on a cru voir de l'analogie entre l'arille et des renflemens particuliers, situés à la surface de quelques graines; ces renflemens, qu'on a appelés *caroncules*, s'observent dans beaucoup de plantes légumineuses; on en voit encore dans le ricin et quelques autres; la graine est dite *caronculée*. N. C.

CAROS, CAROSIS, CARUS. (Médecine.) Ces substantifs, formés de celui grec *caros*, qui signifie assoupissement profond avec pesanteur de tête, sont peu usités dans le langage pathologique. Nous allons rappeler brièvement les diverses applications qu'on en fait. —Caros a été pris pour racine, et l'on en a formé différens noms donnés à des organes que l'on pensait avoir quelque action dans le phénomène du sommeil. Tels sont les mots *carotide* et *carotidien*, tous deux appartenant à l'anatomie de l'homme et des mammifères; le premier désigne une artère qui porte le sang au cerveau; le second spécifie un canal du crâne, par lequel l'artère carotide interne pénètre dans le cerveau, et qui, plus long dans l'homme que dans les quadrupèdes, ne se rencontre pas dans tous ceux-ci, ni dans les oiseaux. Telle est encore l'épithète carotique donnée à ceux qui sont affectés du carus. On dit sommeil carotique, remède carotique, plante caro-

tique, pour désigner une manière d'être, une propriété. — Le mot Carosis indique un état de somnolence intermédiaire entre la veille et le sommeil. — Carus, plus généralement employé, offre l'idée d'un profond assoupissement sans fièvre, joint à la perte du sentiment volontaire et de l'imagination, mais avec la liberté de respirer, et un pouls plein et fort. Ceux qui sont attaqués de cette maladie tiennent les yeux fermés; lorsqu'on leur parle à haute voix, qu'on les remue ou qu'on les tourmente, ils les ouvrent sans voir, sans entendre, sans répondre aux questions qu'on leur fait; ils retirent les membres et retombent bientôt dans le même assoupissement. Le carus est plus fort que la léthargie, et moindre que l'apoplexie, mais il dégénère souvent en celle-ci. Il diffère du coma, en ce que dans cette maladie les personnes affectées répondent aux questions qu'on leur fait, ce qui n'a pas lieu dans le carus. Il est aussi nécessaire de bien distinguer cette affection de la syncope; dans celle-ci le pouls est petit et lent, la face est cadavéreuse, tandis que le visage est vermeil, le pouls est plein pendant le carus. N. C.

CAROTIDE. (Anatomie.) La plus grosse des artères qui portent le sang à la tête est ainsi nommée du grec *caros* (assoupisse-

ment), parce qu'on la croyait cause du sommeil. Ce vaisseau sanguin, d'abord simple et désigné sous le nom de *carotide primitive*, se divise en deux branches, c'est-à-dire en *carotide externe* et *carotide interne*, en sorte qu'il y a trois artères carotides de chaque côté du corps.

Les *carotides primitives* n'ont pas une même origine ; la gauche naît de la crosse de l'aorte en faisant avec celle-ci un angle droit ; celle de l'autre côté naît d'une autre artère appelée *brachio-céphalique*. Leur volume est ordinairement le même ; en bas la carotide droite est un peu antérieure à la gauche, mais en montant elles se placent sur le même plan. L'intervalle qu'elles laissent entre elles est rempli en bas par la trachée-artère et l'œsophage, en haut par le larynx. Ces deux artères montent obliquement de dedans en dehors, s'écartent l'une de l'autre, et parviennent à la partie supérieure du larynx ; c'est là que se fait la division.

On a appelé *carotide externe* la branche qui se distribue à l'extérieur de la tête, et que l'on trouve située sur les parties supérieures et latérales du cou. Cette artère fournit six branches : thyroïdienne supérieure, faciale, linguale, occipitale, auriculaire et pharyngienne inférieure ; puis

elle se termine par les artères temporale et maxillaire interne.

La *carotide interne* éprouve un grand nombre d'inflexions, pénètre dans le cerveau, et se distribue aux deux tiers antérieurs de cet organe, ainsi qu'aux parties contenues dans sa cavité orbitaire. Ses principales branches sont : l'artère ophthalmique, la choroïdienne, la communiquante de Willis, etc. N. C.

CAROTTE. (Botanique.) *Daucus*. Genre de plantes herbacées et bisannuelles (de la *pentendrie diginie* de Linnée, de la famille des *ombellifères* de Jussieu); il offre pour caractères essentiels : involucre et involucelles composés d'un grand nombre de folioles découpés sur les côtés, et pinnatifides; pétales en cœur et inégaux; calice très-court, entier; fruits ovoïdes, hérissés de poils raides, composés de deux semences planes intérieurement, convexes à l'extérieur; enfin, les pédoncules des ombelles dressés et rapprochés lors de la maturité des fruits.

Nous allons citer les principales espèces de carottes, et nous terminerons par celle qui est la plus commune, et que la culture a rendue la plus utile.

La Carotte gommifère (*daucus gummifer*, Lamarck) a les involucelles simples, élar-

gis, membraneux; les tiges sont velues; les feuilles un peu luisantes, semblables à celles du persil. Cette espèce, peu connue puisqu'on ne la trouve que dans les lieux maritimes et pierreux du midi de l'Europe, laisse écouler, quand on entame ses rameaux, un suc visqueux, d'un parfum agréable.

La Carotte maritime (*daucus maritimus*, Lamarck) croît dans le midi de la France; les fleurs, blanches, n'ont que de petits involucres, et ne produisent que de petites semences; les tiges sont grêles, peu rameuses, sans poils, ainsi que toute la plante.

La Carotte a semences ailées (*daucus alatus*), que M. Poiret a recueillie sur les bords de la mer, dans la Barbarie, aux environs d'Hypone, est une belle espèce, aux fleurs petites, jaunâtres, aux tiges cannelées, rugueuses, aux feuilles larges; les semences sont munies sur leurs angles de cinq à six membranes courtes, argentées et hérissées sur leurs bords.

La Carotte hyspide (*daucus hispidus*, Desfontaine) croît en France et sur les côtes de la Barbarie; les tiges ont des poils blancs et raides; les feuilles sont velues sur leurs nervures; les fleurs sont blanches et les semences ont des poils de la même couleur.

La Carotte a grandes fleurs (*daucus*

grandiflorus, Desfontaine) est, comme son nom l'indique, une des belles espèces de ce genre ; les tiges sont pileuses ; les semences sont hérissées de poils nombreux ouverts en étoile à leur sommet. On la doit à M. Desfontaine, qui l'a découverte aux environs d'Alger.

Enfin, la Carotte commune (*daucus carota*, Lin.) ne diffère des espèces cultivées que par la ténuité et la dureté de sa racine et par les aspérités de ses tiges. On la trouve partout ; aussi lui donnerons-nous une description particulière empruntée à notre professeur M. A. Richard.

« Racine charnue, bisannuelle, conique, allongée, pivotante, simple, rouge ou blanchâtre, donnant naissance, la seconde année de son développement, à une tige dressée, cylindrique, hérissée de poils assez rudes, haute d'environ deux pieds, striée longitudinalement. Les feuilles sont pétiolées, trépinnatifides, hérissées de poils, surtout sur le pétiole ; les segmens sont très-petits et incisés latéralement ; les fleurs blanches, disposées en ombelles planes, composées environ d'une vingtaine de rayons ; à la base de l'ombelle est un involucre dont les folioles sont grandes, profondément pinnatifides, à segmens linéaires, lancéolés ; autour de chaque ombellule est un involu-

celle de même nature. On trouve souvent au centre de l'ombelle une fleur stérile, d'une couleur pourpre foncée. Les pétales sont cordiformes, inégaux, à sommet rabattu en dessus; ceux de la circonférence sont beaucoup plus grands et planes. Les fruits sont ovoïdes, allongés, à cinq petites dents au sommet, hérissés de poils blancs très-rudes. A l'époque de la maturité, les rayons se redressent et se resserrent les uns contre les autres. »

Usages. Lorsqu'elle a reçu une culture soignée, la carotte prend une racine épaisse et charnue, dont on retire les plus grands avantages comme aliment, car, de son odeur forte et aromatique, de la saveur âcre qu'elle a quand elle est sauvage, elle ne conserve qu'une saveur douce et sucrée. Cette racine, des plus saines et des plus faciles à digérer, forme, quand elle est cuite et accommodée au jus, au sucre ou avec une liaison, un des meilleurs plats de la cuisine bourgeoise. Les cuisiniers habiles font entrer dans une foule de mets, pour en relever le goût, la racine entière ou sa purée. Elle est encore excellente confite au vinaigre ou au sucre; la faculté de pouvoir être desséchée et réduite en poudre fait qu'on l'emploie comme aliment dans les navigations lointaines; souvent on la mêle

au café après l'avoir fait griller. Les semences sont aromatiques ; c'est pourquoi les Anglais en font une infusion théiforme, ou les ajoutent à la bière pour lui donner une saveur piquante.

En médecine, on donnait autrefois en décoction la racine de carotte sauvage comme apéritive ; on se sert aujourd'hui de la carotte en pulpe pour calmer la douleur et faciliter la cicatrisation des gerçures qui se forment au mamelon des nourrices. Quoique l'on ait beaucoup préconisé ces racines pour les tumeurs carcinomateuses ouvertes, nous croyons que dans ces terribles maladies leur action est à peu près nulle.

Les carottes sont encore d'une très-grande utilité dans les fermes ; elles fournissent un aliment sain et substantiel aux chevaux et aux vaches, qui en mangent avec avidité les racines et les feuilles. Habituellement on donne à un cheval, à la place d'avoine, huit à dix kilog. de ces racines coupées ; on donne le double à une vache. Le fréquent usage que l'on fait de ce végétal nous fait croire que nous serons agréables à nos lecteurs en leur indiquant brièvement la culture de la carotte.

Culture. Cette plante végète admirablement dans les terrains gras et sablonneux,

ou dans une terre douce, pourvu qu'elle ait été fumée l'automne précédent. Les semis se succèdent de mois en mois depuis février jusqu'en juin; puis en septembre on fait encore un semis de la carotte hâtive pour le printemps prochain, ou même pour l'hiver, si le temps est doux. Que l'on ait semé à la volée ou en rayons espacés de six à huit pouces, il faut recouvrir la graine avec le rateau ou la herse, sarcler et repiquer dans les vides quand le plant a quatre ou cinq feuilles; mais ensuite il faut éclaircir le plant jusqu'à ce que les racines soient à cinq ou six pouces les unes des autres, ou même à huit ou dix quand on veut obtenir de grosses carottes; on continue les soins ordinaires d'arrosement et de sarclage. Comme la racine est pivotante, la semence peut, sans porter grand préjudice à ces productions, être mêlée aux graines de pavot, de colza et d'autres céréales. Il est assez d'habitude de laisser en terre les carottes pendant l'hiver; si l'on craint la gelée, on les arrachera et on les mettra dans les caves et celliers; leur lit de sable ne laissera voir que la tête. Au printemps il faut couper la racine au-dessous du collet pour qu'elle ne s'épuise pas en végétant de nouveau. Pour avoir de la graine, on choisit les carottes les mieux nourries, on les ensable à

part en tordant seulement les feuilles, ou bien on les laisse dehors, ayant soin de les garantir contre les gelées, et de les replanter ensuite à deux pieds de distance; la graine peut se conserver jusqu'à cinq ans, celle de deux ans est préférable. N. C.

CAROUBIER. (Botanique.) *Ceratonia.* (*Poligamie triœcie* de Linnée, famille des *légumineuses* de Jussieu.) Ce genre est surtout distinct par ses fleurs dioïques, rarement polygames, disposées en épi. On trouve dans les fleurs mâles : calice fort petit, à cinq découpures ovales, inégales; point de corolle; cinq étamines opposées aux découpures du calice; filamens étalés; anthères mobiles; réceptacle charnu, avec un appendice dans son centre, des tubercules à ses bords. Les fleurs femelles ont : un ovaire en faucille; point de style; une gousse épaisse, pulpeuse, divisée en plusieurs loges, contenant chacune une semence. La seule espèce de ce genre est :

Le Caroubier à silique, *ceratonia siliqua* Linn., arbre de moyenne grandeur, à feuilles toujours vertes, luisantes et ailées; à fleurs disposées en épis nombreux, sessiles, de deux à trois pouces de long; à gousses pendantes, épaisses, luisantes, charnues intérieurement. Cet arbre croît abondamment sur les côtes d'Afrique,

d'Espagne et de Provence. Dans ces pays, les gens du peuple et les enfans mangent avec plaisir le fruit, qui a une saveur douce et sucrée et dont la chair est nourrissante et laxative. En Égypte, on en retire une sorte de sirop dans lequel on confit d'autres fruits; les musulmans en font un sorbet, par son mélange avec la racine de réglisse, les raisins secs et d'autres fruits. Le bois du caroubier est dur, laissant voir des veines d'un beau rouge foncé ; il y a long-temps qu'on s'en sert pour des ouvrages de menuiserie et de marqueterie ; à l'exposition des produits industriels à Alger, on a vu de jolis meubles en caroubier; malheureusement ce bois est sujet à se carier en vieillissant. Enfin, on peut employer les feuilles pour tanner les cuirs. N.-A.

CARPATHES (Monts), aussi appelés Karpathes et Krapacs. Ces monts forment une chaîne au centre de l'Europe, dans le nord et l'est de l'Autriche, et s'étendent jusqu'aux frontières de la Turquie, sur un espace d'environ trois cents lieues. Les géographes divisent cette chaîne en trois parties principales : les Carpathes occidentales, n'ayant que vingt lieues de développement ; les Carpathes centrales, ayant une longueur d'environ cent lieues et formant une partie de la grande arète européenne ; enfin, les

Carpathes orientales, qui se divisent en deux principales branches. D'autres ramifications de montagnes viennent se rattacher aux Carpathes. Les Alpes l'emportent bien en hauteur sur les Carpathes; néanmoins, celles-ci peuvent être comptées parmi les chaînes de montagnes les plus élevées de l'Europe. Le Tatra, dans le nord de la Hongrie, en est la partie culminante; il est couvert de neiges perpétuelles, et présente le pic de Lomnitz, lequel s'élève de 1,385 toises au-dessus du niveau de la mer. Ces montagnes, à leur superficie, se composent surtout d'une espèce particulière de grès, auquel on a donné le nom de *grès carpathique,* et caractérisé par ses terrains marno-quartzeux, ses argiles schisteuses et ses lits calcaires. Ce grès contient, à de rares intervalles, des couches chloritées, des amas de roches porphyriques et amphiboliques, beaucoup de sel, du soufre, du zinc, du cuivre, du plomb, du mercure. Le terrain primitif est de deux sortes, l'une, composée de granit, de schiste argileux, de mica-schiste, de gneiss, forme le Tatra et les monts Aurifères dans les Carpathes occidentales; la seconde est composée de mica-schiste, de dolomie et de syénite, et comprend toute la Transylvanie et une partie de la Bukovine. Le terrain intermédiaire

est composé de calcaire foncé, de quartzite et d'agglomérats rougeâtres. Jusqu'à une hauteur de 6 à 700 toises, ces montagnes sont couvertes de forêts ; plus haut on ne voit que des rochers nus et escarpés. D. S.

CARPE. (Ichtyologie.) Ce poisson d'eau douce, appartenant au genre cyprin et à l'ordre des abdominaux, nous est d'une si grande utilité, qu'on nous permettra d'en parler un peu au long, non-seulement sous le rapport de son organisation, mais encore sous celui de ses habitudes et des moyens ingénieux que l'on emploie pour en multiplier et améliorer l'espèce.

La carpe se fait aisément reconnaître à sa tête grosse, aplatie en dessus ; à ses lèvres épaisses, jaunes, susceptibles de s'allonger, et garnies de quatre barbillons, les inférieurs plus grands ; à ses nageoires, dont la caudale est fourchue, la dorsale et l'anale ont le troisième rayon dentelé. D'ailleurs, elle a le corps long, ovale, épais, et recouvert de grandes écailles arrondies et striées longitudinalement ; le ventre blanchâtre ; les côtés mélangés de jaune, de bleu et de noir ; mais ces couleurs ne sont pas constantes ; l'âge, le lieu d'habitation et la nourriture sont autant de causes qui peuvent en varier la nuance.

Agréable au goût et d'une digestion facile,

la carpe offre encore le double avantage de multiplier beaucoup et de se prêter au changement de localités ; aussi, des contrées méridionales et tempérées de l'Europe, d'où elle est originaire, suivant tous les naturalistes, on n'a pas tardé à la répandre dans les pays du nord, et particulièrement dans ceux qui se soumettent aux jeûnes et aux abstinences de la religion catholique. En 1328, ce poisson était déjà très-commun en France, ainsi que le prouve le grand nombre de carpes qui furent servies dans le festin donné par la ville de Reims à l'occasion du sacre de Philippe de Valois ; la Prusse le doit à Albert, premier duc de ce royaume; et l'Angleterre à Léonard Marscal, qui y naturalisa aussi les pommes à pépins ; quelques années plus tard, c'est-à-dire au milieu du XVI[e] siècle, les Suédois et les Hollandais commencèrent à élever ce précieux animal. Aujourd'hui on pêche des carpes par toute l'Europe ; mais plus on approche du cercle polaire et plus leur volume diminue, ainsi que leur faculté de reproduction ; c'est pourquoi on en transporte chaque année en Russie et en Suède de Dantzig et de Kœnigsberg.

On a dit, probablement sans assez d'observations, que, parmi les poissons d'eau douce, la carpe est celui dont l'accroisse-

ment est le plus rapide ; or, une carpe pesant trois livres au bout de six ans, en pèsera six ou huit quand elle aura dix ans. Dans nos villes, on cite les carpes du Rhin et quelques autres pour leur grosseur ; mais ces carpes que nous admirons chez nos marchands de comestibles sont peu remarquables si on les compare à celles que les naturalistes ont signalées. En Allemagne, il n'est pas rare d'en prendre du poids de trente livres ; on en cite une qui fut pêchée à Francfort-sur-l'Oder et qui pesait soixante-dix livres, et une autre de quatre-vingt-dix livres, pêchée dans le lac de Zug en Suisse. Leur dimension, dans ces cas exceptionnels, peut aller jusqu'à neuf ou douze pieds de longueur sur deux ou trois de largeur. Après ces exemples, on ne sera pas étonné de la longévité de ces poissons, qui vont à cent et deux cents ans, ainsi qu'on a pu le constater dans les étangs de la Lusace, de Fontainebleau et de Chantilly.

Ces animaux sont encore remarquables par leur fécondité ; ils peuvent produire dès la troisième année, et on a compté deux cent trente-sept mille œufs dans une femelle d'une livre. Une grande partie du frai est dévorée par d'autres poissons ; les petits sont exposés à divers dangers, et, à l'âge de trois

ans, ils ont encore à redouter la voracité des gros brochets et des loutres. C'est au milieu du printemps que commence le frai ; alors les carpes recherchent les endroits couverts d'herbes ou les étangs ; souvent plusieurs mâles poursuivent la même femelle. Lorsque dans leur course ces animaux rencontrent un obstacle, ils montent à la superficie de l'eau, se couchent sur le côté, et rapprochant leur tête de leur queue, ils forment une sorte de cercle qui, en se raidissant comme un bâton ou tout autre objet plié de force, produit l'effet d'un ressort qui se débande : l'eau est frappée subitement, et le poisson, élevé tout-à-coup à une hauteur de six à huit pieds, franchit l'obstacle qui s'opposait à son passage.

Quand elle nage en liberté, cette espèce se nourrit d'insectes, de vers, de petits coquillages, du frai d'autres poissons, de graines et de parties tendres des plantes aquatiques. Elle produit un petit bruit par l'effet de la mastication. Dans les viviers où on élève des carpes en abondance, on leur donne du pain, de la fécule de pommes de terre, de haricots, de lentilles ; elles mangent encore des fruits pourris et d'autres débris de substances végétales ; un amas de fumier, placé sur le bord du vivier, facilite la production d'une multitude de vers que

les carpes mangent avec avidité. Sitôt que l'hiver approche, les carpes se réunissent en assez grand nombre, se cachent dans la boue, et passent ainsi plusieurs mois sans prendre de nourriture.

Préparées de diverses manières, les carpes forment un mets des plus répandus en France. Sur les tables somptueuses, on sert des plats entièrement composés de la *laite* qu'on extrait de leur ventre, ou de *langues de carpes*, c'est-à-dire de la pièce cartilagineuse sur laquelle appuient les dents du pharynx; leurs œufs sont aussi employés à préparer un caviar très-estimé.

Toutes les carpes ne jouissent pas de la même réputation, comme aliment; les plus recherchées, en France, sont pêchées dans la Seine, le Lot, le Rhin, la Saône et l'étang de Camière, près de Bologne-sur-Mer; celles de la Moselle sont moins bonnes. Les étangs de la Bresse, du Forez, de la Sologne et de la Champagne, en fournissent par milliers. On les pêche avec des seines ou d'autres grands filets, ou même avec la ligne; souvent on a beaucoup de peine à les prendre : elles évitent l'appât qu'on leur présente, ou si elles voient venir le filet, elles s'enfoncent dans la vase ou s'élancent et sautent d'un autre côté. Pour les conduire à Paris, on emploie généralement des *bas-*

cules, sorte de bateaux divisés par des cloisons criblées de trous, de manière à laisser entrer l'eau ; ou bien, comme elles peuvent résister à un séjour prolongé dans l'atmosphère, on les enveloppe d'herbages, de linge mouillé et de neige, et on leur met dans la bouche un morceau de pain trempé dans de l'eau-de-vie, ce qui les met à même de supporter des routes fort longues.

En Hollande, il n'est pas rare de voir les pêcheurs mettre à profit cette propriété qu'ont les carpes de se conserver en vie hors de l'eau : dans le but de les engraisser et de rendre leur chair plus délicate, ils les enveloppent de mousse, les suspendent dans un linge ou un filet, et les nourrissent avec du lait et de la mie de pain. Dans d'autres pays, mais surtout en Angleterre, on leur fait subir une castration, ce qui les fait engraisser en peu de temps.

Les carpes qui ont été prises dans un étang vaseux ont un goût de marais qu'elles ne perdent qu'en restant quelques jours dans une eau vive. Ces poissons peuvent encore contracter dans la vase ou par l'effet de la vieillesse deux maladies souvent mortelles : tantôt leur dos se couvre d'excroissances semblables à de la mousse, tantôt il leur vient sous les écailles de petits boutons ; cette dernière maladie, que les pêcheurs appellent

petite-vérole, demande que la carpe soit placée dans une eau limpide.

G. Cuvier, dans son *Règne animal*, cite les variétés suivantes : le *carreau*, commun dans le nord ; la *gibèle*, assez commune autour de Paris et munie d'épines faibles ; la *bouvière*, verdâtre en dessus, aurore en dessous ; c'est l'espèce la plus petite de l'Europe ; elle n'a guère qu'un pouce de long ; enfin, la *daurade* de la *Chine*, importée en Europe vers le commencement du XVIIe siècle, et en France dans le XVIIIe, par la marquise de Pompadour. Ce poisson, connu en France sous le nom de *carpe dorée*, fait l'ornement de nos bassins ; on le nourrit aussi dans des bocaux, avec des parcelles de mie de pain, de petites oublies, avec des jaunes d'œufs durcis et brisés par fragmens, avec des mouches, des vers, etc. D'abord noirâtre, il devient par degré d'un beau rouge doré, ou d'un blanc argenté, ou mélangé de ces trois couleurs ; il atteint jusqu'à quinze pouces dans les étangs spacieux ; sa bouche n'offre pas de barbillon, et son ouïe est tellement sensible, que les Chinois l'appellent avec de petits sifflets pour lui donner sa nourriture. On dit que le tonnerre fait beaucoup de mal à ces poissons, et en tue fort souvent. N. C.

CARPE (Anatomie.), en grec *carpos*. On

donne ce nom à la partie supérieure de la main; cette région a son homologue dans un grand nombre d'animaux vertébrés.

Dans l'HOMME, le carpe ou poignet correspond au lieu de flexion de la main sur l'avant-bras; il se compose de huit os placés sur deux rangées dont l'une, supérieure, s'articule avec l'extrémité inférieure des os de l'avant-bras (cubitus et radius), et présente quatre os qui sont, en allant de dehors en dedans : le *scaphoïde* et le *semi-lunaire*, tous deux articulés avec le radius; le premier, le plus gros de la rangée, est allongé, convexe supérieurement, concave dans l'autre sens, ce qui l'a fait comparer à une barque, (*scaphé* chaloupe, *éidos* figure); le second (en demi-lune) est court, irrégulier; puis vient le *pyramidal*, conique, reçu par sa partie supérieure dans la facette du cubitus; enfin le *pisiforme* (qui a la forme d'un pois): c'est le plus petit du carpe; il est placé sur un plan antérieur aux os que nous venons de citer. Des quatre os de la deuxième rangée, deux sont articulés avec le scaphoïde. Ce sont : le *trapèze*, supportant la première phalange du pouce, et placé à la partie inférieure et externe du carpe; le *trapézoïde*, plus petit que le précédent, irrégulier, donnant un point d'appui pour l'articulation du second métacarpien de l'index. Vient

ensuite le *grand os*, qui s'articule tant sur le scaphoïde que sur le semi-lunaire, et qui supporte l'os métacarpien du doigt du milieu et une petite portion de celui de l'annulaire ; comme son nom l'indique, c'est le plus gros os du carpe ; sa hauteur l'emporte sur les autres dimensions ; épais et cubique en bas, il est arrondi en haut. Enfin l'*os crochu* occupe la partie interne et inférieure du carpe ; il supporte le doigt annulaire et l'auriculaire, et produit à la paume de la main une éminence crochue. Cette région offre encore des muscles, des ligamens, des articulations, des vaisseaux, des nerfs, etc. Ce sont, par exemple : les muscles *carpo-métacarpien, carpophalangien* ; les articulations *carpienne, radio-carpienne* ; l'artère *sus-carpienne* ; mais nous aurons à parler de tous ces organes et des maladies qui leur sont propres, telles que les luxations, les caries, les fractures, etc.

Les nombreuses articulations du carpe ont une légère mobilité, et permettent à cette partie de la main de s'accommoder à la configuration des surfaces ; il en résulte une plus grande sensibilité dans le toucher. Les femmes en général, et les personnes qui s'occupent peu de travaux manuels, ont le carpe peu développé ainsi que toute la main, qui a une forme plus gracieuse.

Dans les MAMMIFÈRES, les uns, comme les singes, la taupe, ont un os de plus; les premiers ont aussi le pisiforme plus saillant et souvent des points ossifiés dans les tendons; les autres ont un os de moins, parce-que le scaphoïde et le semi-lunaire sont réunis en un seul; cette manière d'être se trouve dans un grand nombre de carnivores et dans plusieurs rongeurs. Les ruminans n'ont que deux os à la deuxième rangée, cependant le chameau en a trois; enfin dans les cétacés les os du carpe sont aplatis, à figure hexagone, au nombre de cinq, dont trois à la première rangée.

Dans les OISEAUX il n'y a qu'une seule rangée, laquelle est composée de deux os; la seconde rangée paraît soudée à la partie qui représente le métacarpe.

Beaucoup de REPTILES ont trois rangées au carpe; ordinairement ces os sont plats, afin de faciliter la natation; tantôt il y a trois os à la première rangée, comme dans la tortue franche, tantôt il n'y en a qu'un, comme dans la tortue boueuse; quelquefois aussi il y en a deux, comme dans la grenouille, le crapaud, etc.; le nombre des os varie aussi, pour les autres rangées, de deux à trois.

Enfin, dans les ARTICULÉS, on a donné le nom de carpe au quatrième article de la

pince des crustacés et à la partie du bord externe de l'aile des insectes, parce que ces parties sont situées à la terminaison des pièces que Jurine regarde comme les homologues des os de l'avant-bras.

Le substantif grec *carpos*, qui signifie aussi *fruit*, a passé dans notre langue où il compose un grand nombre de mots ; tels sont ceux de : *péricarpe*, *mésocarpe*, *endocarpe*, *sarcocarpe*, *carpiaires*, etc. *Voyez* le mot Fruit où nous donnerons les explications nécessaires sur la valeur de ces épithètes. Différens noms ayant la même étymologie ont été donnés à des animaux ; ainsi M. Latreille appelle *carpophagea* une famille de l'ordre des marsupiaus, qui se nourrit principalement de fruits ; *carpomyzes* des insectes diptères qui vivent du suc des plantes ; et M. Bory appelle *zoo-carpées* des plantes qui au lieu de gemmes produisent de petits animaux qui à leur tour végètent et s'allongent en filamens. N. C.

CARPHOLOGIE, de *carpos* fruit, et *légéin* cueillir. Ce nom désigne un symptôme grave qui précède la mort dans un grand nombre d'affections, et pendant lequel les malades portent la main en avant, et la retirent à eux comme s'ils cueillaient des fruits. Galien pense que les malades atteints de carphologie croient voir des corpuscules

qui voltigent autour d'eux. On ne connaît pas encore les lésions anatomiques qui peuvent entraîner ces erreurs de la sensibilité. On nomme aussi carphologie les mouvemens automatiques des mains qui tantôt roulent ou palpent les draps ou les couvertures du lit, qui tantôt cherchent à arracher le duvet des couvertures. N.

CARQUOIS. Étui ou boîte dans lequel certains peuples portaient des armes de jet en usage avant l'invention de la poudre à canon. Le nom de cet instrument n'a pas d'étymologie bien fixe. Sa forme a varié selon les temps et les lieux. Chez les Grecs, il était cylindrique, mince par le bas, évasé par le haut, et se portant sur l'épaule. Chez les peuples venus de l'orient par le nord, il était plat, large, contourné, et se portait à la ceinture, pendant sur la cuisse. Les habitans de la partie méridionale de l'Afrique et quelques peuplades du Levant, qui ignorent encore l'usage des armes à feu, se servent de l'arc et du carquois. On voit au musée d'artillerie, à Paris, une collection curieuse d'armes de ce genre : on y remarque plusieurs carquois de nègres des bords du Sénégal, des carquois de Tartares, celui d'un chef de Kirguises, en argent doré, découpé à jour, avec sa garniture ; un carquois asiatique couvert en ve-

lours vert, et parsemé d'ornemens brodés en feuilles de vermeil, avec pierreries et entourage de perles. Un autre meuble de ce genre, moins terrible mais plus curieux que les autres, c'est le carquois d'un maître-d'hôtel du sérail : il est en vermeil, repercé et orné aussi de pierreries; il ne contient ni dards ni traits, mais des instrumens plus appropriés à son ministère intérieur, trois couteaux de cuisine d'inégale grandeur, à lame de damas et manche en dent d'hippopotame. Un carquois garni de flèches, dans les monumens antiques, est presque toujours l'attribut symbolique de Diane, Cupidon, ou autres divinités et demi-dieux de la mythologie grecque ou romaine.

P. R. M.

CARRARE (Marbre de). Les carrières d'où on le tire furent exploitées vers le temps de Jules César; on y a trouvé des ébauches restées imparfaites, et des bas-reliefs antiques qui prouvent que les artistes romains s'en servaient pour la sculpture. C'est de ce marbre que se font aujourd'hui la plupart des statues. Il ressemble au Paros, mais il n'est pas susceptible d'un si beau poli. Il est d'un blanc tirant un peu sur le bleu, d'un grain fin et serré. Quoique nous possédions en France plusieurs carrières de marbre qui approchent de la beauté

du Carrare, on préfère ce dernier, à cause de sa vieille célébrité.

P. R. M.

CARRÉ (du latin *quadratus*). C'est une figure dont les quatre côtés sont égaux et les quatre angles droits. Le carré pourrait s'appeler aussi rectangle, mot qui signifie figure dont les quatre angles sont droits. Ces figures diffèrent en cela que le rectangle ou carré long a deux de ses côtés plus longs que les deux autres, ainsi les six côtés d'un dé à jouer présentent la figure du carré, et un appartement carré, mais dont deux côtés sont plus longs que les deux autres, présente la figure du rectangle ou carré long. Il suit de cette définition qu'il ne peut y avoir qu'une sorte de carré, et que tous les carrés sont semblables entre eux.

Carré des nombres. Par carré des nombres, on entend le produit d'un nombre multiplié par lui-même ; ainsi 4 est le carré de 2, 9 est le carré de 3, etc. C'est par analogie qu'on est convenu d'appeler carré le produit d'un nombre multiplié par lui-même ; car si l'on représente les unités d'un nombre par des objets sensibles, le carré du nombre représenté sera exactement la figure du carré géométrique. Ainsi soit le nombre 4 en unités

. . . .
. . . .

Il faut répéter quatre fois ce nombre, et on aura

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

un carré géométrique.

Les carrés des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, etc., sont 1, 4, 9, 16, 25, 36, 49, 64, et on les obtient en multipliant chaque nombre par lui-même.

Un nombre qui, multiplié par lui-même, a produit un carré, s'appelle racine carrée de ce carré : ainsi 2 est la racine carrée de 4, 3 est la racine carrée de 9, etc.

Les carrés des nombres entiers étant 1, 4, 9, 16, etc., il s'ensuit que les nombres compris entre ces carrés n'ont point de racine carrée, c'est-à-dire qu'on ne peut pas trouver de nombre qui représente cette racine au juste; mais on peut l'obtenir avec des fractions. (*Voyez* Racine.) Ad. S.

CARRÉ d'infanterie ou *hérisson*. Évolutions composées dont on se sert particulièrement dans la retraite. La forme et les mouvemens de cette manœuvre nous viennent des Grecs et des Macédoniens. Il paraît qu'on a connu cette sorte d'évolution dans les siècles très-reculés. Les Chinois,

selon le père Amiot, connaissaient cette manœuvre 1122 ans avant notre ère. Xénophon, dans la fameuse retraite des dix mille, employa avec succès cette manœuvre contre ses nombreux ennemis. L'infanterie a recours à cet ordre quand elle est privée d'appuis, et qu'il faut terminer défensivement et sur place une action de feu. Le carré est une formation en bataille, présentant quatre côtés et quatre faces redoutables par leur profondeur et leurs rangs serrés. Il a pour objet de résister, sur tous les points, à des charges de cavalerie. Il présente l'aspect d'un bastion hérissé de baïonnettes. Un carré composé de deux mille hommes présente sur chaque face cinq cents baïonnettes, d'où il part huit mille balles par minute. La cavalerie n'enfonce que très-difficilement un carré bien composé. On place ordinairement les canons et les caissons aux angles du carré; quelquefois on leur substitue des grenadiers. L'état-major, la musique, les tambours et les caisses militaires étant placés au milieu, ne gênent point le soldat dans sa manœuvre.

L'infanterie attaquée par des forces supérieures de cavalerie dans des plaines découvertes se sert de cette manœuvre avec beaucoup de succès. Ad. S.

CARREAU. La science étymologique est

incertaine de l'origine de ce mot ; quelques auteurs le font dériver du latin *carellus*, *quadrellum*, *quadruno*, *quadrum*, *quarellus*. Court de Gébelin le tire du latin *verutum*, qui signifie javelot. Enfin, l'Encyclopédie prétend qu'il nous vient du gaulois *garra*, qui a produit le terme français *garot*. Son opinion est fondée sur l'ancienne dénomination des traits qu'on lançait, soit au moyen des catapultes, bombardes, grandes arbalètes, soit avec l'arc ; le fer étant de forme carrée, s'appela primitivement *garot*, puis carreau. De là sont venues ces expressions figurées : *Les carreaux vengeurs de Jupiter, les carreaux de la foudre*. Sans nous prononcer pour aucune de ces étymologies, nous dirons qu'il n'y a pas de mot dans la langue française qui soit plus utilisé que celui qui nous occupe en ce moment. Il est appliqué à une multitude d'objets. Dans les arts, dans les métiers, presque tout ce qui est carré et lourd reçoit le nom de *carreau*. Les tailleurs nomment ainsi un gros fer à repasser, dont ils se servent pour *abattre* les coutures. Les blanchisseuses appelaient autrefois carreau ce que maintenant, sans plus de raison, elles nomment *fer*. Autrefois aussi les jardiniers appelaient carreau ce qu'ils désignent aujourd'hui par le nom de carré. Les taillandiers, les serruriers

dénomment carreau une sorte de grosse lime carrée, triangulaire ou méplate, avec laquelle ils enlèvent au fer les inégalités de la forge, ce qu'ils appellent dégrossir. Il y a le demi-carreau ou carrelet, qui n'a que la moitié de la force du carreau, et qui sert pour les ouvrages dont le dégrossissage est moins considérable. On distingue aussi les gros demi-carreaux et les carreaux doux. Les menuisiers nomment carreau un petit ais carré, de bois de chêne, dont ils se servent pour remplir la carcasse d'une feuille de parquet.

En terme de manége, grand *carreau* plombé qu'on place dans les écuries au-dessus des mangeoires des chevaux, afin que ceux-ci ne puissent lécher le mur. En terme d'architecture, *pierre* qui a plus de largeur au parement que de queue dans le mur, et qui est posée alternativement avec la boutisse pour faire liaison. *Carreau de refend,* pierre qui compose une chaîne de pierres. En terme de marine, toutes les *ceintes* ou *préceintes,* particulièrement de la lisse de ribord. *Carreau de chaloupe,* pièces de bois qui forment le haut des côtés d'une chaloupe. *Carreau de vitre,* pièce de verre carrée ou d'une tout autre figure que l'on emploie aux fenêtres. *Carreau* se dit d'un coussin dont on se sert pour s'asseoir ou

pour se mettre à genoux. L'une des couleurs du jeu de cartes, dont les figures distinctives sont faites en petits carrés rouges, est nommée aussi *carreau*. Quelques personnes prétendent que la forme et la position de ces figures est analogue à la position et à la forme d'un fer de lance, et voudraient en conclure que dans les cartes à jouer, le carreau est l'emblême des guerriers. On pourrait en dire autant pour les *piques* et les *cœurs*, si l'on tient à ces bizarres rapprochemens. *Carreau* se dit d'un petit carré. On appelle aussi *brochet-carreau* un brochet très-gros. L'expression *coucher quelqu'un sur le carreau*, signifie l'étendre sur la place, mort ou grièvement blessé; *demeurer sur le carreau*, se met pour être tué sur la place. Enfin, Carreau, Carrelage, Carreler et Carreleur, mots que nous avons réservés pour terminer cet article, vont compléter ce que nous devons dire au sujet du terme que nous expliquons. *Carreau*, terre cuite comme la Brique (*voyez* ce mot), et moulée de différentes formes, dont on se sert pour paver des corridors, des vestibules, des chambres, etc. Le travail que nécessite l'emploi des *carreaux* se nomme *carreler*, l'ouvrier qui le fait s'appelle *carreleur*, et l'œuvre *carrelage*. Le carreleur emploie aussi, pour couvrir l'aire ou le plan-

cher, des *carreaux* de pierre, de marbre. Nous ne donnerons pas un traité de l'art du carreleur, parce que nous n'apprendrions rien à ceux qui le professent, et que nous ennuierions ceux qui ne le professent pas. C. S.

CARREAU, subs. mas. *Tabes mesenterica.* On donne le nom de *carreau* ou d'*atrophie mésentérique* à l'ensemble des symptômes qui résultent du développement de masses tuberculeuses entre les feuillets du mésentère; mais comme cette affection se manifeste particulièrement chez les enfans nés avec la *diathèse scrophuleuse*, maladie dont elle est un des plus épouvantables symptômes, et sur laquelle nous ne pouvons trop insister dans cet ouvrage, nous renvoyons au mot SCROPHULES les détails importans de cette maladie. S. D.

CARREFOUR. Sans rechercher si l'étymologie de ce mot est dans l'assemblage latin *quator* et *fores*, ou dans le vieux français *quatre* et *foure* qui signifiait autrefois *angle*, nous dirons simplement qu'on nomme carrefour, dans les villes, les bourgs et les villages, l'endroit où se croisent plusieurs rues, et à la campagne celui où se croisent plusieurs chemins. C.-S.

CARRELET. (Ichthyologie.) Ce poisson de mer, très-répandu dans nos marchés,

quoique sa chair soit moins délicate que celle du turbot, est plat, taillé en losange, blanc d'un côté, et grisâtre de l'autre. Il est rangé dans l'ordre des *malacoptérygiens*, et dans la famille des *pleuronectes*.

Ce mot sert aussi à désigner divers instrumens. Les pharmaciens nomment ainsi un châssis de bois, garni d'un linge, propre à passer des préparations médicinales. Les chapeliers appellent carrelet une petite carde pour tirer le poil du chapeau; les pêcheurs, un petit filet d'environ six pieds en carré; les selliers, les cordonniers, etc., une aiguille longue de deux à trois pouces. Y.

CARRIÈRES. (Hist. nat. et techn.) Les carrières sont des excavations pratiquées dans la terre pour en extraire différentes espèces de pierres propres aux constructions et à divers objets d'art.

La surface de notre globe présente des masses dont les molécules ne sont point homogènes; la plupart des géologues distinguent ces terrains en six classes considérées quant à leurs formations successives. (*Voy.* Géologie.) Sans entrer dans tous les détails de cette classification, nous rappellerons que parmi les pierres qui gisent à la surface de la terre ou à une profondeur peu considérable, les unes sont antérieures aux

êtres organisés, ne contiennent en conséquence aucune trace, aucun débris d'animaux ou de végétaux, et constituent les *terrains primitifs ;* les autres, plus récentes, reposent ordinairement sur les premières; elles renferment dans leurs masses des fragmens d'autres roches et des matières organiques, telles que des dépouilles végétales, des animaux de toutes espèces, mais principalement des coquillages et des poissons. Ces terrains *secondaires* ou *d'alluvion* ont été formés par les eaux, et comme la mer a fourni le plus grand nombre des débris qui les composent, les naturalistes concluent à juste raison que la terre où nous voyons de si belles cités, une si nombreuse population, des forêts magnifiques, de riantes vallées, a été livrée à d'épouvantables désordres dont nous retrouvons partout les traces. Enfin, nous rappellerons qu'il existe des *terrains volcaniques*, formés par les matières que les éruptions volcaniques arrachent des entrailles de la terre.

Parmi ces terrains, les principaux matériaux que l'on exploite par carrière, afin de les employer aux constructions, sont : la pierre à bâtir, la pierre à chaux, la pierre à plâtre, la pierre meulière, les glaises, les craies, les marnes, les sables, les porphyres, les marbres et les albâtres; toutes

ces substances pierreuses sont disposées par couches ordinairement horizontales, souvent obliques, et dans quelques cas perpendiculaires. Par l'absence de terrains secondaires, un terrain primitif peut être superficiel, c'est ce que l'on voit sur les hautes montagnes; mais l'on trouve presque toujours ailleurs ces couches superposées, les plus inférieures étant les plus anciennes. Nous citerons pour exemple le sol des environs de Paris, un des plus riches en matériaux de construction. Suivant M. Héricart de Thury, ce sol se compose, du sud au nord, de six grandes formations distinctes, placées horizontalement les unes au dessus des autres : l'inférieure, celle qui fait la base de notre sol, est une masse de craie d'une épaisseur inconnue; au-dessus, on trouve un grand banc de glaise ou d'argile plastique; la masse de pierre calcaire connue vulgairement sous le nom de *pierre à bâtir*, essentiellement composée de coquilles ou de débris de coquilles marines, repose immédiatement sur la glaise; enfin une grande nappe de sable, dans laquelle on trouve différens lits de grès à coquilles marines et au-dessous de la pierre meulière, dans une couche de sable argileux forme la sommité de nos plateaux les plus élevés.

Les instrumens et les règles d'exploita-

tion des carriers sont à peu près les mêmes que ceux des mineurs; le but est également de détacher les plus grandes masses possibles avec le moins de travail; néanmoins, tandis que des carriers coupent la pierre en escalier, de manière à enlever d'énormes pièces parallélipipédiques, qui ne tiennent que par trois faces, au plus, à la masse, d'autres font sauter la pierre au moyen de la poudre, qui la réduit en petits fragmens: c'est ce qui a lieu dans les carrières de plâtre et dans toutes celles dont les matériaux ne s'emploient que brisés.

Si la pierre est superficielle, ou du moins si elle n'est située qu'à peu de profondeur, l'exploitation s'en fait à ciel ouvert; tandis qu'il faut l'extraire par cavage, c'est-à-dire en pratiquant des puits et des galeries souterraines, quand la masse que l'on veut exploiter, située dans une plaine, est recouverte d'une trop grande quantité de matériaux inutiles, qu'il faut éviter aussi quelquefois, dans les collines, par des galeries obliques.

Lorsque la pierre est en un seul bloc, sans bancs distincts, on forme des escarpemens considérables que l'on attaque par des ouvrages en escaliers, en descendant; puis on enfonce des coins de bois ou de fer, et on détache ainsi de grandes portions de pierre que l'on a préalablement circons-

crites par de profonds sillons. Les carrières de Saillancourt près de Meulan, et d'autres de granit, de porphyre, de marbre, de laves, de pierres calcaires, etc., sont ainsi exploitées.

On emploie un autre procédé quand la pierre est disposée par couches ou *assises* distinctes : on mine par-dessous les assises, en enlevant les terres qui les supportent et les séparent; puis on ôte les étais qui les soutenaient pendant l'opération, et ces bancs se brisent en masses que l'on n'a plus qu'à enlever. C'est ainsi qu'on agit pour la plupart des carrières calcaires des environs de Paris.

Les carrières que l'on exploite par cavage entraînent ordinairement plus de frais que celles que l'on exploite à ciel ouvert; dans les premières, en effet, il faut établir des étais, ménager des piliers, puis il faut éclairer l'intérieur. Cette méthode offre encore plusieurs espèces de dangers qui font qu'on ne la permet que difficilement aux environs d'une grande ville. Si le nombre des piliers n'est pas assez considérable pour soutenir le toit des cavités, qui sont très-grandes comparativement à celles des mines, au bout de quelques années et par l'influence de l'infiltration des eaux pluviales, des parties de ce toit cèdent à la pe-

santeur et forment des cônes que les carriers appellent *cloches* et qui finissent par tomber dans l'intérieur de la carrière ; en même temps on voit à la surface de la terre des enfoncemens en forme d'entonnoirs, correspondant à ces cloches et nommés *fontis*. L'espace entre les piliers ne peut pas être remplacé par d'autre matériaux, ainsi qu'on le fait dans les mines ; ces matériaux, en effet, seraient aussi chers que ceux enlevés. Les *piliers de masses* sont pris dans l'épaisseur même de la carrière ; les *piliers à bras* sont construits avec des pierres superposées sans être liées par aucun mortier ; cependant on les rend plus solides les uns et les autres, en les revêtissant de maçonneries. L'exploitation des carrières par cavage étant la même que celle des mines en masse, nous entrerons dans des détails plus précis en parlant des Mines.

On donne encore le nom de carrières aux excavations que l'on pratique dans la terre pour en extraire les ardoises, la soude muriatée, la houille, certains minerais de fer, etc. On suit pour ces exploitations des méthodes différentes de celles dont nous venons de parler ; nous les indiquerons en faisant l'histoire de ces minéraux.

Tout le monde sait que la plus grande partie méridionale de Paris est bâtie sur

des carrières qui ont été anciennement exploitées, alors que cette ville était renfermée dans la petite île que l'on nomme aujourd'hui la Cité. On retrouve encore les vestiges de ces premières exploitations au bas de la montagne Sainte-Geneviève, et on en suit les traces sur les rives de l'ancien lit de la Bièvre, dans l'emplacement de l'abbaye Saint-Victor, du Jardin des Plantes et du faubourg Saint-Marcel. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur donnant sur ces carrières quelques renseignemens empruntés à un article que M. Trebuchet a fait insérer dans le *Propagateur des connaissances utiles* pendant l'année 1833.

Jusqu'au XIIe siècle, les palais, les temples et les autres monumens de cette ville, furent construits en pierres des carrières du faubourg Saint-Marcel et de celles qui furent ensuite ouvertes au midi des remparts de Paris, vers les places Saint-Michel, de l'Odéon, du Panthéon, des Chartreux, et des barrières d'Enfer et de Saint-Jacques, vers lesquelles sont établies les Catacombes.

Dans le procès-verbal de la reconnaissance de tous les édifices anciens de la ville de Paris, par ordre de Colbert, les architectes recherchèrent les différentes espèces

ou qualités de pierres que fournissaient les carrières des environs de Paris, afin de pouvoir déterminer ensuite celles qui avaient dû fournir les matériaux de tel ou tel édifice, et c'est ainsi qu'ils parvinrent à connaître : 1° que les premières assises de l'église Saint-Etienne-des-Grés, dans laquelle saint Denis, suivant les vieilles chroniques, célébra sa première messe lorsqu'il vint à Paris, vers l'an 251, avaient dû être tirées des carrières des rives de la Bièvre; que les parties en pierre des vestiges du palais des Thermes de Julien, sont en liais durs de la même carrière; que les plus anciennes constructions de l'abbaye Sainte-Geneviève, commencées sous Clovis, vers 500, étaient de *cliquart* et *haut banc franc* des carrières du faubourg Saint-Marcel; que le portail de Saint-Julien-le-Pauvre, où demeura Grégoire de Tours, sous Chilpéric, en 587, était construit en cliquart des mêmes carrières, et qu'enfin ces différentes carrières avaient fourni les pierres avec lesquelles on avait bâti les palais et les monumens publics : tels que la tour de Notre-Dame-des-Bois, construite dans l'ancien cimetière des Innocens, à une époque reculée, et, dit-on, pour protéger à la fois l'entrée de la ville et l'hospice de Sainte-Catherine, établi au pied d'une forêt qui

s'étendait jusqu'aux Champeaux, aujourd'hui les halles; l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, ancien palais de Robert, fils de Hugues-Capet; les premières assises des premiers bâtimens de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; toutes les parties de Notre-Dame construites en l'an 1257; la grande tour carrée du Temple, construite en 1306; les constructions de l'Hôtel-Dieu antérieures à celles de 1385, etc. Ces recherches prouvaient que ce ne fut que vers le milieu du XIIIe siècle que l'on commença à amener à Paris les pierres des carrières de Saint-Leu, Arossy, l'Ile-Adam, Vergelet, etc. Elles prouvent aussi que Paris couvrit les carrières au fur et à mesure qu'elles furent abandonnées, et donnent une idée de la profondeur et de l'étendue des vides qui ont dû être le résultat de ces grandes exploitations.... Du moment, dit M. Héricart de Thury, que l'exploitation à découvert devint trop pénible ou trop dispendieuse par l'effet des déblais et de l'épaisseur du recouvrement de la masse de pierre, les travaux se firent par des galeries souterraines, communiquant dans de grandes excavations le plus souvent irrégulières et soutenues sur des piliers de pierre isolés et ménagés dans la masse. Ce ne fut que plus tard que l'usage des puits s'introdui-

sit, et probablement lorsque la pierre commença à s'épuiser sur les flancs des collines. La qualité de la masse, sa solidité, l'état ou la dimension des piliers, ont déterminé la hauteur des excavations des anciens. Le plus communément, leur extraction a été faite sur cinq à six mètres de hauteur; mais souvent elle a été beaucoup au-delà. De nombreux ateliers étaient établis dans ces carrières, dont les galeries étaient assez spacieuses pour que les voitures en pussent parcourir toute l'étendue, comme il est facile encore de le juger aujourd'hui par les *charières* tracées sur leur sol. Du reste, pendant un grand nombre de siècles, les exploitations furent abandonnées à elles-mêmes, soumises à aucune espèce de contrôle, entreprises sans autorisation, portées çà et là sans distinction et sans connaissance des limites des propriétés, enfin, uniquement livrées à l'aveugle routine et à la plus ou moins grande activité des extracteurs. Il est facile de concevoir tous les abus qui durent résulter d'un mode d'exploitation aussi vicieux; la perte de la majeure partie de la masse exploitable, l'extraction plus pénible et plus dispendieuse, la voie publique partout minée et encavée, les éboulemens, les affaissemens de terrains, et par suite la perte des récoltes ou la ruine des édifices, enfin la

sûreté des ouvriers sans cesse compromise, telles furent les suites malheureuses de ces premières exploitations.

Il fallut de nombreux accidens pour éveiller à ce sujet l'attention du gouvernement, et ce fut surtout à l'occasion d'un éboulement considérable qui se forma en 1774 sur la route d'Orléans, près la barrière d'Enfer, que l'on s'occupa sérieusement de ce service. Cet éboulement renversa une partie du pavé et des alentours de la route, et fut occasioné par une ancienne fouille faite cent cinquante ans avant la formation de la route, alors que cette partie et les environs n'étaient qu'une vaste campagne. Un sieur Denis, architecte, fut chargé de faire la visite de cet écroulement et d'en réparer le dommage; il eut la hardiesse de descendre dans l'intérieur de la fouille, jusqu'à près de cent pieds de profondeur, et là, il trouva de doubles fouilles les unes sur les autres, occupant une étendue d'environ 150 toises; cinquante hommes furent employés à réparer les cavités avec de la pierre, et après avoir fait fouiller le fontis, on trouva dans cet espace de terrain sept formes de cloches, chacune de 60 pieds de diamètre sur 40 de haut; après la vérification la plus exacte de ces cloches, et les plans levés, on fit pratiquer sur la super-

ficie du terrain, à plomb des dites cloches, un trou de six pieds en carré, dans lequel on plaça des châssis de bois de charpente suspendus par des câbles qui descendaient au fur et à mesure de la fouille; les ouvriers étant attachés par le milieu du corps, dans cette dangereuse opération un seul fut enterré à la profondeur de trente pieds.

Cet événement, que nous avons cru devoir rapporter parce qu'il démontre l'étendue des vides formés par les carrières et les travaux dangereux et pénibles auxquels donnent lieu les réparations que nécessitent les éboulemens, amena de nouvelles recherches, et en 1776, au mois de septembre, un arrêt du conseil prescrivit des mesures pour faire lever les plans de ces vastes souterrains. On ne tarda pas à reconnaître la nécessité d'affecter un fonds pour accélérer ce travail et faire exécuter dans des carrières les travaux de consolidation que leur mauvais état exigeait.

Le 4 avril 1777, un nouvel arrêté du conseil nomma le directeur-général des bâmens et le lieutenant-général de police commissaires pour aviser à toutes les opérations concernant les carrières. En conséquence, ces commissaires chargèrent M. Guillaumot, architecte, de diriger, sous le titre d'inspecteur-général, tous les travaux né-

cessaires pour la recherche et la consolidation des parties excavées.

Aussitôt après son installation, M. Guillaumot s'occupa d'organiser les travaux, et pourvut spécialement à la sûreté des voies publiques ; dans ce but, il adopta, pour les recherches et les consolidations sous Paris, le système que l'on suit encore maintenant, et dont nous allons donner une idée.

Des galeries sont dirigées sous les deux côtés des voies publiques et parallèlement aux faces des maisons. Ces galeries ont en général un mètre de largeur.

On les nomme galeries de recherche quand elles sont menées, soit à travers la pleine masse, soit dans les bourrages, d'un vide connu à des vides que l'on a tout lieu de soupçonner.

On les nomme galeries de consolidation quand elles sont pratiquées dans des vides ; elles sont alors formées par deux murs parallèles d'un mètre d'épaisseur chacun, et distans d'un mètre l'un de l'autre. Ces murs, solidement construits en moellons, avec mortier de chaux et de sable, sont placés, pour chaque galerie, l'un sous la voie publique, l'autre sous le mur de face des maisons, dont il supporte les fondations, et en est en quelque sorte le prolongement. Sur les murs qui correspondent aux faces

des maisons sont gravés les numéros de ces maisons et les noms des rues, en sorte que l'on connaît parfaitement le rapport entre les dessus et les dessous.

Lorsque les bancs de pierrè laissés comme plafonds dans les carrières sont intacts et paraissent solides, ils servent de plafonds aux galeries ; à défaut de ces bancs, ou s'ils ne présentent pas de solidité, ils sont remplacés dans les galeries par des voûtes en plein cintre. Si la nature des terres ne permet pas la construction des voûtes, le plafond des galeries est formé au moyen de laiteaux de pierre dure, dont les extrémités posent sur les deux murs de la galerie.

Sous chaque voie publique définitivement consolidée il existe donc quatre murs parallèles, dont deux sous les murs de face des maisons, et deux sous la voie publique. Tous les vides compris entre ces deux derniers murs sont consolidés au moyen de haques et de piliers à bras, en outre d'un bourrage complet fait avec des terres ou des débris et recoupes de pierres fortement pilonnées.

On voit, d'après ce qui précède, qu'à l'exception des deux galeries d'un mètre de largeur chacune que l'on réserve pour visiter les travaux et se porter partout où il pourrait devenir nécessaire, le dessous

d'une voie consolidée ne présente qu'un massif plein, et qu'il ne peut plus s'y former d'éboulement.

La surface totale des carrières reconnues jusqu'à ce jour sous Paris est de 674,800 mètres carrés ; savoir :

Sous la voie publique. . .	182,850
Hors la voie publique. . .	491,950
Chiffre égal. . .	674,800

Mais la surface de Paris sous laquelle il est probable que s'étendent les carrières, est beaucoup plus considérable. A en juger par les mouvemens du terrain, par les fontis qui se sont faits et qui se font encore assez souvent, on peut estimer l'espace occupé par les carrières à un sixième environ de la surface totale de la capitale.

Les galeries qui existent sous la voie publique présentent ensemble une longueur de plus de 25,000 mètres. Ce chiffre est très-petit, en comparaison de celui que donnent les galeries situées sous les terrains hors de la voie publique, et qui servent à établir des communications entre différens groupes de carrières.

Les quartiers sous lesquels reposent les carrières sont : les faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques, Saint-Germain et Chaillot, ce qui renferme la partie comprise entre

l'enceinte actuelle et celle du temps de Louis XIII.

La quantité de matériaux que ces carrières ont dû fournir pour les constructions peut être évaluée à 11 millions de mètres cubes, dont un cinquième en pierres d'appareil et le reste en moellons; tous ces matériaux réunis en un seul bloc formeraient un cube dont l'arête aurait plus de 220 mètres ou plus de trois fois la hauteur des tours de Notre-Dame.

Nous avons cru devoir donner ces intéressans détails sur les carrières de Paris, parce qu'ils complètent ce que nous avons dit en parlant des carrières en général et peuvent en faciliter l'intelligence.

N.-C.

CARROSSE, du latin *carruca*, dont les Italiens ont fait *carroccio*, et nous carrosse. Tout porte à croire que la racine de ce mot est *carr*, qui, dans la langue celtique, signifie *char*. Ce terme, qui n'est plus d'usage que dans ces phrases : *aller en carrosse*, *monter en carrosse*, *rouler carrosse*, *cheval de carrosse*, *brutal comme un cheval de carrosse*, et quelques autres semblables qu'on emploie toujours dans un sens de mépris, désignait autrefois une voiture à quatre roues, fermée et suspendue. Celui qui la fabriquait se nommait carrossier; mainte-

nant il ne s'appelle guère de ce nom, Sellier est plus usité. (*Voyez* ce mot.)

Dire pourquoi le terme *carrosse* est tombé après la haute faveur dont il a joui, fixer précisément l'époque où sa chute s'est faite, serait un peu embarrassant; cependant nous pensons que c'est vers le commencement du xviiie siècle, et parce qu'à cette époque l'usage des carrosses était déjà très-répandu. Le moindre maltôtier en avait un superbe; alors la cour substitua au mot carrosse celui de voiture, et bientôt on ne dit plus *monter dans les carrosses* du roi, mais *aller dans les voitures de la cour*, ce qui est assez bizarrement s'exprimer, car *aller* en voiture est une alliance de mots que l'autorité de l'usage, qui justifie tout, peut seule justifier. Mais la noblesse, qui se piquait de parler élégamment, ne se souciait pas de la logique. Elle aurait cru même se déshonorer en employant le gros bon sens qui crée toujours avec justesse les expressions du *peuple*.

Nous ne ferons pas l'historique d'un mot peu en usage, et qui désignait une chose dont on ne se sert plus, car nous nous souvenons du titre de notre ouvrage. C. S.

CARROUSEL. *Voy.* Tournois et Chevalerie.

CARTACÉ. Du latin *charta* papier, on a

fait cartacé, c'est-à-dire qui concerne le papier. Cette épithète qualifie soit un corps organisé qui croît sur le papier humide, soit un petit zoophite qui est étalé en feuilles minces, soit encore diverses parties de végétaux, comparées au parchemin ou à une carte à cause de leur sécheresse et de leur tenacité qui se joignent à une grande flexibilité; cette disposition se trouve dans le péricarpe et le noyau de certains fruits.

N.-A.

CARTEL veut dire carte sur laquelle on inscrivait son nom, en y joignant un défi pour appeler un adversaire en un combat singulier. Ce genre de provocation fut de grande mode, et subsista tant que les procès se jugèrent par l'épreuve du duel judiciaire. Aujourd'hui que les différens se vident encore quelquefois par les armes, l'usage du cartel a été conservé; mais il s'est tellement modifié qu'on pourrait dire qu'il n'en reste que le nom. M.

CARTES GÉOGRAPHIQUES. Les *cartes*, en terme de géographie, sont la *représentation, sur une surface plane, du globe terrestre, ou de portions plus ou moins étendues de sa surface.*

Cette représentation ne peut donc être qu'approximative, puisque le globe terrestre, qui affecte la forme d'un sphéroïde

légèrement aplati vers ses pôles, n'est point une surface *développable*, c'est-à-dire qui puisse être étendue sur un plan.

Un point sur le globe est déterminé de position par la connaissance de ses coordonnées géographiques, c'est-à-dire de sa *latitude* et de sa *longitude*, lesquelles se comptent sur les *méridiens* et les *parallèles* à l'équateur; le tracé de ces méridiens et de ces parallèles forme donc la base ou le cadre de toute carte géographique.

Mappe-mondes. Dans le cas où les cartes représentent le globe entier, ou seulement un hémisphère, elles prennent le nom de *mappe-mondes*, et on arrive à leur construction au moyen de la méthode des *projections perspectives*, en supposant le globe tout-à-fait sphérique, la quantité dont sa figure diffère de la sphéricité n'étant point ici appréciable, et ces projections s'appellent *équatoriales*, *stéréographiques* ou de *Ptolémée*, suivant que l'observateur, situé à la surface du globe, a pris pour plan de perspective, ou sur lequel les contrées se projettent, le plan de l'*équateur*, ou un *plan méridien quelconque*, ou le plan de l'*horizon* d'un lieu déterminé.

La projection sur un méridien prend le nom de *orthographique*, dans le cas où l'observateur est censé placé à une distance infinie au-dessus du plan de projection.

CARTES CHOROGRAPHIQUES ET TOPOGRAPHIQUES. Ces procédés de *projections perspectives* s'emploient seulement, ainsi que nous venons de le dire, quand il s'agit de représenter un hémisphère entier; mais pour des étendues beaucoup moindres, on a recours à un autre mode de projections appelées *projections par développement*, et qui s'emploient pour les cartes appelées *chorographiques* et *topographiques*, selon qu'elles embrassent, à une assez petite échelle, l'*étendue d'une contrée, d'un royaume*, ou bien qu'à une échelle plus grande, et qui comporte de plus amples détails, *elles ne représentent qu'une petite étendue de terrain*. S'il s'agit, par exemple, de représenter une zone de la sphère qui ait peu de largeur, c'est-à-dire comprise entre deux parallèles peu distans l'un de l'autre, on peut supposer que sa surface coïncide avec celle d'un cône tangent à la sphère, suivant le parallèle milieu de la zone, et alors sur le développement de cette portion de sphère le premier méridien est celui qui partage en deux portions égales la zone à représenter; les autres *méridiens* sont des arêtes du cône, c'est-à-dire des lignes droites qui vont se couper à son sommet, et les *parallèles* sont des cercles concentriques décrits de ce même sommet comme centre.

A cette projection on a substitué ensuite généralement celle dite de *Flamsteed*, qui consiste à représenter les *parallèles* par des lignes droites parallèles équidistantes ; le premier méridien est une ligne droite qui leur est perpendiculaire, et les autres *méridiens* sont des lignes courbes coupant les parallèles en des points pris de manière que d'un parallèle à l'autre les degrés décroissent comme le *cosinus* de la latitude.

Les carreaux qui résultent de cette construction renferment les mêmes lieux que ceux qui leur correspondent sur le globe ; mais plus ils sont éloignés du premier méridien, plus ils sont allongés dans le sens de leur diagonale, de manière que la configuration des localités y éprouve une altération bien sensible.

Aujourd'hui on remédie à cet inconvénient par un procédé qui n'est qu'une modification du précédent, et qu'on appelle pour cela *développement de Flamsteed modifié*. Il consiste à substituer aux lignes droites qui représentent les différens parallèles, des arcs de cercle équidistans, dont le rayon est, comme dans la projection conique, la *cotangente* de la latitude du moyen parallèle. Avec cette modification, les carreaux sont moins déformés, et ont sur la carte le même rapport que sur le globe.

Cartes marines ou réduites. On appelle ainsi celles qui servent aux marins pour la solution des divers problêmes de pilotage. Dans la projection de ces cartes, on assimile la portion du globe à représenter à un cylindre dont on détermine le développement; les *méridiens* et les *parallèles* sont des lignes droites perpendiculaires entre elles; les distances entre les méridiens sont toutes égales, et pour que les arcs de méridiens conservent avec ceux des parallèles le même rapport sur la carte que sur le globe, les distances qui séparent les *parallèles* augmentent à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur, et dans un rapport inverse de celui que suit sur le globe la diminution des degrés de *longitude*.

Cette projection, dite de *Merçator,* qu'on nomme aussi carte par *latitudes croissantes,* est utile aux marins, qui peuvent y tracer avec facilité, et le plus exactement possible, la route qu'ils ont parcourue, et dont la direction leur est donnée par les *rhumbs* de vents qu'ils ont suivis, et qui coupent sous le même angle tous les méridiens qu'ils traversent.

Cartes plates. Dans les cartes *plates,* presque entièrement abandonnées aujourd'hui, la projection étant aussi le développement d'un cylindre, les *méridiens* et les

parallèles sont des droites perpendiculaires entre elles; mais comme on n'a aucun égard à la courbure de la terre, les rapports entre les degrés des méridiens et des parallèles n'y sont pas observés.

Cartes hydrographiques. Les cartes *hydrographiques* représentent spécialement les côtes des différentes mers, avec l'indication des écueils qu'elles peuvent offrir, des sondes, ou d'autres détails de quelque importance pour la navigation.

Cartes militaires. Les cartes *militaires* ne sont que des cartes *topographiques* plus ou moins exactes, plus ou moins détaillées, selon le temps que l'on a pu consacrer à leur confection, et qui servent à faire connaître toutes les localités qui peuvent influer sur les diverses opérations ou les divers mouvemens stratégiques.

Nous ajouterons enfin que la carte d'un pays, pour être complète, doit renfermer, outre la distance entre les divers lieux, leur hauteur au-dessus d'une surface de comparaison, comme celle de l'Océan.

Ces *hauteurs* ou différences de niveau forment, avec la *latitude* et la *longitude* d'un point, les trois coordonnées géographiques qui servent à la détermination complète de ce point. Ceci s'applique particulièrement aux cartes topographiques, qui, pour ne

laisser rien à désirer, doivent offrir ainsi tous les élémens qui seraient nécessaires, non-seulement pour donner la planimétrie d'une contrée, mais encore son relief exact.

C'est dans cet esprit qu'a été conçue l'exécution de la nouvelle carte topographique de la France, à laquelle une partie du corps royal d'état-major est annuellement occupée.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA FRANCE. Pour la confection de cette carte, la projection adoptée est celle que nous avons développée ci-dessus, dite *projection de Flamsteed modifiée,* en prenant pour premier méridien celui qui passe par l'Observatoire de Paris.

Le commencement des opérations relatives à ce beau travail remonte aux premières années de la restauration, époque où le dépôt général de la guerre proposa au gouvernement de remplacer la carte de Cassini, reconnue défectueuse en plusieurs points, par une nouvelle carte topographique qui fût non-seulement en harmonie avec nos connaissances actuelles, mais qui pût fournir en outre les documens exacts à toutes les branches d'administrations auxquelles la science géodésique et l'art de la topographie peuvent prêter leur secours.

Avant de se livrer à toute opération de détail, la méthode suivie a dû être de tracer plusieurs chaînes de triangles perpendiculaires entre elles, de couvrir tout l'espace à mesurer d'un grand réseau de triangles que l'on rattache à ces chaînes, puis de partager chacun de ces triangles primitifs en triangles secondaires, de manière à offrir par cet ensemble bien lié, bien coordonné, la détermination exacte et sûre d'un grand nombre de points, desquels on a pu partir, comme repères, pour se livrer aux opérations de détails, c'est-à-dire aux levés topographiques; de cette manière, les mesures partielles sont restreintes dans leurs écarts par les triangles qui les circonscrivent, et de là résulte un système d'opérations bon dans ses détails, parfait dans son ensemble.

Toutes les grandes opérations géodésiques et astronomiques, base de tout le travail, sont confiées à des officiers du corps royal d'état-major, presque tous sortis de l'École polytechnique ; et les travaux topographiques ou de détail sont également exécutés par des officiers du même corps, de manière à offrir, pour l'exactitude et la confiance qu'on peut accorder aux opérations, toute la garantie désirable.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, les opé-

rations relatives au nivellement et au relief du terrain sont, de la part des ingénieurs, l'objet de la plus sérieuse attention : des cotes de niveau très-fréquentes indiquent au-dessus de l'Océan (marée moyenne) les hauteurs d'un nombre immense de positions, et offrent, avec le figuré des mouvemens de terrain que ces mêmes ingénieurs dessinent sur les lieux, le moyen de présenter non-seulement le tracé des thalwegs et des grandes lignes de partage des eaux, mais encore tous les accidens du sol, avec l'indication des pentes plus ou moins raides, de manière que l'inspection de la carte donne la possibilité de se livrer à l'étude facile de projets de canaux, de routes, d'opérations militaires, ou d'autres besoins des divers services publics et des administrations locales.

L'échelle adoptée pour la gravure des feuilles, au nombre de 258, qui compléteront ce beau travail, est celle de 1/80,000, c'est-à-dire un peu plus grande que celle de Cassini; leurs dimensions sont de *huit* décimètres sur *cinq*, de sorte que chaque feuille offre une superficie de 160 lieues carrées de 4,000 mètres. Les levés topographiques se font sur le terrain à une échelle beaucoup plus grande, qui comporte presque les moindres détails, et en étudiant plusieurs

feuilles gravées déjà publiées, on peut dire que ce travail immense met de beaucoup en arrière tout ce qui a paru en ce genre, et que la carte elle-même de Cassini, si belle pour l'époque à laquelle elle a été exécutée, semble aujourd'hui remonter à l'enfance de l'art.

Nous devons ajouter que les travaux géodésiques et astronomiques sur lesquels se fonde la nouvelle carte tiennent incontestablement le premier rang parmi tous les travaux de ce genre exécutés depuis l'invention du *cercle répétiteur*, en offrant en général tous les résultats numériques qui, par leur importance et leur exactitude, peuvent être utiles aux différens services publics, aux administrations départementales, et même aux savans qui s'occupent de la question difficile de la figure de la terre, puisqu'ils donnent la mesure de grands arcs de *parallèles*, que les géomètres regardent comme une des données essentielles de cette question. Ils ont conduit aussi dernièrement à cette remarque d'un haut intérêt pour la géographie physique, savoir, « que *les eaux de l'Océan et de la Méditerranée, considérées dans un état de repos absolu, ne forment qu'une seule et même surface de niveau.* »

Enfin, les officiers chargés de tous les travaux relatifs à cette nouvelle carte se livrent

encore, chaque année, à la rédaction de mémoires sur le pays par eux explorés, et tous ces résultats donnent la certitude de voir s'élever, en faveur de l'utilité publique, un monument topographique digne de la France et de l'époque actuelle.

Importance des cartes. On ne peut nier la grande part qui doit être attribuée à la géographie pour l'étude et l'intelligence de l'histoire. Son importance, depuis long-temps si bien sentie et reconnue, ne doit-elle pas rejaillir en partie sur les cartes, qui forment pour ainsi dire la base de toute connaissance géographique? En effet, toutes les descriptions qui rentrent dans le domaine de cette science, et qui font connaître la connexion des différens pays, leurs principales circonstances physiques, ayant nécessairement des formes un peu vagues, on a dû depuis long-temps être amené à y joindre des représentations plus ou moins étendues de la surface terrestre et de ses diverses parties, et par conséquent à reconnaître l'importance et la nécessité des cartes, qui rendent non-seulement sensibles à l'œil les situations respectives des diverses localités, mais encore donnent à ces situations et aux relations de forme et d'étendue qui en résultent la plus grande précision, dont on a besoin si souvent dans la navi-

gation, l'art militaire, le tracé des routes, des canaux, et pour d'autres objets d'un intérêt aussi direct. Ne pourrait-on pas, par exemple, attribuer aux connaissances graphiques, quoique encore bien imparfaites, de Xénophon, la gloire et le salut de ses dix mille frères d'armes? Un bon atlas devrait être un des premiers objets de recherches et de dépense; l'utilité s'en fait sentir dans la lecture de presque tous les livres; mais, malgré les découvertes fréquentes consignées dans les cartes, il reste encore beaucoup à faire pour voir disparaître des erreurs graves qui peuvent donner lieu aux plus grands malheurs; c'est ainsi qu'entre beaucoup d'autres exemples que l'on pourrait citer, plusieurs naufrages sont attribués à la carte des Shétland par Preston, qui n'est exacte ni dans leur position ni dans leurs dimensions.

Pour arriver à une exactitude complète, il faudrait, ce qu'on est loin de pouvoir espérer de long-temps, que l'astronomie et la trigonométrie pussent porter leur compas sur toutes les terres habitables.

La marche des connaissances géographiques ne nous est connue qu'à l'égard d'un petit nombre de peuples dont l'histoire s'est conservée avec quelque degré de certitude; ainsi les mappe-mondes des Indous

ne présentent de clairement tracé que l'Indostan, la Perse, le Thibet et l'île de Ceylan. L'art de lever des plans topographiques était connu des Egyptiens, et leur avait été rendu nécessaire par les inondations périodiques du Nil; on ne peut néanmoins leur supposer de grandes idées géographiques, et l'on doit regarder comme problématique la prétendue carte de *Sésostris*.

Ptolémée. Ptolémée, géographe grec qui florissait de 140 à 170 après l'ère chrétienne, sous les deux Antonins, peut être regardé comme celui qui nous a laissé les plus anciennes cartes géographiques que nous ayons. Il plaçait son premier méridien aux îles *Fortunées* (aujourd'hui les *Canaries*), comme la limite la plus occidentale des pays alors connus; et comme leur étendue d'orient en occident était plus considérable que celle du midi au nord, la première reçut le nom de *longitude* (longueur), et la seconde celui de *latitude* (largeur) qu'elles portent encore aujourd'hui.

Itinéraires des Romains. Les Romains bornaient leurs efforts en géographie à faire composer ces *itinéraires*, qui n'étaient que des relevés des chemins et routes de toutes les provinces de leur empire, et dont la principale application était de diriger la marche des armées; c'est dans cette vue

qu'a été tracé l'*Itinéraire* de l'empereur *Antonin.* En général, les historiens n'ayant souvent pour but, dans leurs descriptions, que de faire connaître les divers mouvemens des armées, indiquaient les routes par la succession des lieux sans les détours ou les changemens de direction, et c'est dans cet esprit que furent construites plusieurs cartes militaires.

Carte de Peutinger. Telle est celle que l'on retrouva, en 1547, dans les papiers de *Peutinger*, et qui paraît remonter au temps de *Théodose-le-Grand* (de 368 à 396); elle n'a qu'un pied (d'Augsbourg) de hauteur, et plus de vingt-deux pieds de longueur, et embrasse toute l'étendue du monde connu alors. Mais nous devons faire remarquer que les objets marqués de part et d'autre de la route n'y sont placés que comme des repères pour indiquer les régions que cette même route traverse, sans avoir égard à leur configuration.

Sans repasser en revue tous les progrès successifs de la géographie et de la manière de la représenter, nous arrivons de suite à l'époque rapprochée de nous où cette science, et particulièrement la topographie, a marché à pas de géant, et a fait de si immenses progrès, qu'elle peut, pour ainsi dire, passer pour une science nouvelle.

Il y a quelques années, si l'on citait comme occupant le premier rang les cartes de *Cassini*, de *Ferrari*, par un nouvel essor, les géographes français surpassent tous les jours leurs devanciers, et laissent peu d'espoir à ceux qui, à leur tour, voudraient tenter de les surpasser.

COUTHAUD,
Capitaine au corps royal d'état-major,
ancien élève de l'Ecole polytechnique.

CARTES A JOUER. Les cartes sont de petites feuilles de carton taillées en parallélogrammes rectangles, qui sont blanches, marbrées ou moirées d'un côté, et peintes de l'autre de quelques figures conventionnelles dont on se sert pour composer certains jeux appelés de leur nature *jeux de cartes*. Notre jeune et vieux bibliophile Jacob nous a promis une dissertation sur l'origine des cartes; nous l'attendons avec impatience, car elle ne manquera pas d'être intéressante, malgré la futilité du sujet. Plusieurs se sont occupés avant lui de cette matière peu importante, il est vrai, mais si curieuse, qu'elle a trouvé place dans la *Bibliothèque instructive* du savant jésuite Ménétrier. L'opinion de cet érudit sur l'invention des cartes n'est pas la nôtre; nous dirons seulement de lui qu'après avoir remarqué que les jeux sont utiles, soit pour

délasser, soit même pour instruire, il prétend qu'on a voulu par le jeu de cartes donner une image de la vie paisible, ainsi que par le jeu d'échec, beaucoup plus ancien, on a voulu en donner une de la guerre. L'observation est subtile, mais peu juste (*). C'est une idée assez généralement répandue dans le monde littéraire que les cartes furent inventées pour l'amusement d'un roi fou. On ne peut nier que Charles VI, dans les intervalles de bon sens que lui laissait sa fatale maladie, ne se soit quelquefois égayé en jouant aux cartes; mais ce serait à tort que l'on prétendrait qu'elles furent inventées pour lui, car elles étaient connues en Chine en 1120; elles furent défendues en France par une ordonnance de saint Louis en 1254, et par un édit de Charles V en 1369. L'invention qui date de ce règne malheureux fut celle de la gravure et de l'impression de ces mêmes cartes, qu'auparavant l'on peignait à la main. Nous n'avons pas en France les mê-

(*) Car nos cartes ont été faites précisément pour simuler des exercices militaires: le trèfle figure la garde d'une épée; le carreau, le fer carré d'une grosse flèche; le pique, la lame d'une pertuisane; le cœur, la pointe d'un trait d'arbalète. Les rois sont des généraux d'armée; et leurs valets, de grands capitaines, témoins Hector, Lahire et compagnie.

mes couleurs ni les mêmes figures qu'à l'étranger; nos couleurs sont *rouge* et *noir ;* nos figures, *pique, trèfle, carreau* et *cœur ;* les Espagnols ont *épée, bâton, denier* et *coupe ;* les Allemands, *vert, gland, grelot* et *rouge.* Ce système de signes n'est pas fort ancien, si nous en jugeons par les dix-sept cartes conservées à la Bibliothèque royale. Elles sont attribuées à Gringoneur, l'imager du roi Charles VI, et devaient faire partie d'un jeu qui était certainement, comme le dit Jacob le bibliophile, une imitation de la célèbre *danse macabre,* cette allégorie poétique dont le même Jacob a fait l'épopée historique. Ces cartes, peintes et dorées, représentent le *pape*, l'*empereur*, l'*ermite*, le *fou*, le *pendu*, l'*écuyer,* le *triomphateur,* les *amoureux*, la *lune* et les *astrologues*, le *soleil* et la *Parque*, la *Justice*, la *Fortune*, la *Tempérance,* la *Force*, puis la *Mort*, puis le *jugement des âmes*, puis la *maison de Dieu!* Le jeu de piquet, celui que nous avons encore aujourd'hui, fut inventé sous Charles VII; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il fut composé par le valet de cœur lui-même. Il est bon de dire que le valet de cœur n'est autre que le fameux Lahire, un des plus braves compagnons de Charles VII, le restaurateur des cartes qui avaient été prohibées par le roi son maître.

La réforme militaire du valet de cœur fut suivie de bien d'autres; et avant de revenir à nous telles qu'elles étaient lors de l'institution primitive, c'est-à-dire chargées des emblêmes monarchiques des quatre grands empires, juif, grec, romain et français, les cartes quittèrent *David*, *Alexandre*, *César* et *Charlemagne*, pour prendre *Auguste*, *Constantin*, *Salomon* et *Clovis*. Qu'on eût chassé les valets, il n'y a rien là de surprenant, c'est dans leur condition; mais les dames! on les renvoya pourtant. *Clotilde*, *Elisabeth*, *Penthésilée* et *Didon* usurpèrent le trône de *Judith*, *Pallas*, *Rachel*, et même celui *d'Argine*, ou plutôt *Regina*, que l'on présume avoir été Marie d'Anjou, la femme de Charles VII. Les cartes, en un mot, se métamorphosèrent si souvent, qu'on ne peut vraiment les suivre dans leurs variations. Louis XIV leur imposa des devises, et substitua aux grands hommes des rois et personnages galans. Enfin, nous les avons ramenées à leur figure première; ce n'est pas sans peine, car on peut voir dans Dulaure un jeu de cartes dont on se servait il y a quarante ans : c'était du temps de la république manquée. *Voltaire*, *Rousseau*, *La Fontaine* et *Molière* remplaçaient les quatre rois. Les vertus républicaines s'étaient faites grandes dames, et les réquisi-

tionnaires jouaient le rôle de valets. Ce fut la dernière révolution dans nos cartes, mais elle ressemble à bien d'autres où il n'y a que les noms de changés. P. R. M.

CARTHAGE et CARTHAGINOIS. Carthage était située sur la côte d'Afrique, sur une presqu'île, au fond d'un vaste golfe, non loin de l'emplacement où est aujourd'hui Tunis. Cette cité puissante, dont l'histoire est liée à celle des premières relations de commerce entre les nations de la Méditerranée, et qui joua un si grand rôle dans la civilisation des temps antiques, ne nous est guère connue cependant que par ses luttes avec Rome et la Sicile. Nous savons du moins l'histoire romanesque de Didon, *la femme fugitive*; et de sa querelle avec Pygmalion, son frère, il semble résulter pour l'histoire qu'une émigration très-forte, suite de discordes dans la famille royale, fut l'occasion de l'établissement d'une nouvelle colonie phénicienne, qui ne fut sans doute en commençant qu'un comptoir en pays étranger. Pour embellir une victoire si long-temps attendue, et si chèrement achetée, les Romains ont exagéré l'importance de la nation vaincue par eux, en disant que, peu avant la troisième guerre punique, Carthage avait encore trois cents colonies, que son circuit était de quarante-cinq milles, que ses

habitans étaient au nombre de sept cent mille. Cependant la possibilité d'exagérer ainsi prouve que jusqu'à ses derniers momens, cette ville brilla d'un grand éclat. Mais, il faut le dire, Carthage ne parvint qu'à la longue à l'empire de la mer, car elle demeura d'abord étroitement unie à sa métropole, y envoyant des sacrifices annuels et révérant comme principal sanctuaire le temple de Tyr. Pline, qui est toujours pompeux dans ses assertions, et qui de plus est Romain, ne doit nous inspirer qu'une très-médiocre confiance quand il dit que les champs puniques portaient des moissons de cent cinquante fois les semailles; mais nous savons que les grands propriétaires de Carthage administraient fort bien leurs terres, et que le sénat de Rome, qui se souciait fort peu de littérature, fit, après la troisième guerre, traduire en latin les cent vingt-huit livres d'agriculture de Magon. La même raison qui engageait le peuple romain à faire passer pour gigantesque le peuple rival terrassé par ses armes, le porta à noircir et calomnier une race d'hommes au moins respectables par leur industrie, leurs talens et leur prépondérance politique; il suffit pour s'en convaincre d'observer les dispositions haineuses de tous les écrivains italiens contre Annibal, le premier génie de

son siècle et l'un des plus grands capitaines de l'antiquité. Tout historien impartial tend aujourd'hui à réhabiliter la mémoire du héros carthaginois, précisément pour réparer l'injustice des contemporains, qui tous lui ont prêté une physionomie atroce et un caractère hideux.

Carthage était bâtie sur une langue de terre, une citadelle en occupait le centre ; le quartier le plus élevé de la ville s'appelait *Byrsa*, le quartier inférieur *Megara* ; ce dernier était placé sur un petit promontoire qui formait un double port et au devant duquel se trouvait une île habitée ; les rues qui entouraient le grand port s'appelaient *Kotton*. Du côté de la mer aussi bien que du côté du continent, où était la citadelle, la ville était fortifiée d'une triple muraille haute de trente coudées ; on ne comprend pas dans cette hauteur celle des parapets, ni celle des tours qui la flanquaient tout à l'entour, à des distances égales ; elles étaient éloignées entre elles de quatre-vingt toises ; chaque tour avait quatre étages, et les fondations avaient trente pieds de profondeur. Les murailles n'avaient que deux étages, elles étaient larges et voûtées; dans le bas il y avait de l'emplacement pour loger trois cents éléphans avec les magasins nécessaires à leur subsistance ; au dessus des éléphans

étaient des écuries pour quatre mille chevaux avec les greniers pour les fourrages; il s'y trouvait aussi de quoi loger vingt mille fantassins et quatre mille cavaliers. Tout cet appareil de guerre tenait, comme on le voit, dans les seules murailles. Le grand port ainsi que celui que l'on avait creusé pouvaient se communiquer entre eux, mais ils n'avaient qu'une même entrée, large de soixante-dix pieds et fermée par des chaînes; le premier était pour le commerce, on y trouvait des boutiques et des demeures pour les matelots; l'autre était le port intérieur pour les vaisseaux de guerre. L'île qui était devant le port s'appelait aussi *Kotton*. Elle était bordée, ainsi que le port, de grands quais, où étaient des loges séparées pour mettre à couvert deux cent vingt bâtimens; au dessus étaient des magasins pour les agrès et pour les armemens. L'entrée de chacune de ces loges était ornée de deux colonnes de marbre d'ordre dorique, de sorte qu'au premier coup d'œil l'île et le port semblaient entourés d'un portique. Dans cette île était le palais du commandant des forces de mer; c'était de là que l'on donnait le signal au son de la trompette, et que l'on publiait les édits de la marine.

Selon Appien, telle était Carthage; son gouvernement était une république dont les

deux chefs s'appelaient *suffètes* ou juges : leur pouvoir durait un an. Aristote dit qu'on les choisissait dans les familles anciennes et riches, afin qu'ils eussent le loisir nécessaire pour se consacrer entièrement à leur administration. En général, à Carthage on estimait au-dessus de tout la fortune et les moyens qui y conduisent; les Carthaginois avaient les vertus et les vices inséparables de l'amour des richesses. Un conseil de cinq personnes, qu'on peut comparer aux *savi* de Venise, présidé par les suffètes, dirigeait les affaires; il se renouvelait lui-même et avait pour assesseurs ceux qui avaient précédemment occupé cet emploi ou les citoyens qu'il désignait à cet effet; aucun salaire n'était attaché à cette dignité, on voulait que les riches seuls pussent la rechercher. Le conseil des cinq choisissait le sénat, composé de cent membres; quand ces deux corps s'entendaient, ils étaient tout-puissans; quand ils ne pouvaient s'accorder, on soumettait les deux avis au peuple, qui pouvait opter entre eux ou les modifier l'un par l'autre. Lorsque les richesses amenèrent la corruption des mœurs, la ville éprouva tout à la fois les maux de l'oligarchie et ceux de l'ochlocratie; tout devint vénal, et les chefs de parti, occupés uniquement de leurs intérêts, négligèrent la république.

L'histoire des Carthaginois se divise commodément en trois époques. La première comprend la période où cette cité dépendait de maîtres africains et de la métropole; elle va jusqu'au commencement des guerres avec les Grecs en Sicile, ou si l'on veut jusqu'a la bataille de Ximère. La seconde est celle de la domination de Carthage sur toute l'Afrique jusqu'à Cyrène, de la fondation des colonies aux Canaries et en Espagne, de la navigation vers l'Angleterre et sur les côtes de la mer du nord, et elle s'arrête à la fin de l'expédition d'Agathocle en Afrique, peu avant les guerres contre Rome. C'est à cette époque qu'appartiennent les vicissitudes de fortune éprouvées par Carthage dans les campagnes de Sicile, et l'entreprise de Hannon, qu'Aristote compare à la perfidie de Pausanias. Il faut y ranger aussi la conquête d'une grande partie de la Sicile, et la réunion à la république de Carthage des côtes et des villes de commerce, si long-temps objet d'envie pour elle, et que néanmoins elle traita avec tant d'injustice, qu'elle sembla mériter sa destruction par les Romains. Enfin, la troisième période renferme les guerres contre Rome, dans lesquelles il y eut pour chefs des hommes qui doivent être rangés parmi les plus grands qui aient jamais existé. Dans ces guerres le

besoin de s'étendre à l'extérieur, ou plutôt la fausse opinion de ce besoin, mit cet état commerçant dans une position entièrement fausse et surtout envers Rome. Nous n'avons de documens authentiques sur aucune de ces époques, malheureusement pour la gloire des Carthaginois. Les Grecs et les Romains nous donnent plutôt des choses grecques et romaines relatives à Carthage, que des choses carthaginoises relatives à l'Italie et la Sicile. Telle est la raison qui nous empêchera de parler des Carthaginois, sinon dans leurs rapports exclusifs avec ces deux puissances.

HISTOIRE DES CARTHAGINOIS.

Nous ne pouvons cependant nous dispenser de remonter jusqu'à la fable de Virgile sur la princesse tyrienne nommée par les historiens *Elissa Didon*. L'opinion qui lui attribuait la fondation de Carthage devait plaire à un poète, surtout à celui qui recherchait toutes les chroniques pour bâtir une histoire merveilleuse à un peuple blasé ; mais il est positif qu'*Elissa Didon* n'est pas un nom propre, et que ces mots signifient en langue phénicienne *la femme fugitive*. On pourrait mentionner ici les opinions de divers savans qui prétendent que cette Didon Elissa vint s'établir chez des Philistins et Cananéens

réfugiés depuis long-temps sur cette côte, après avoir été chassés de leur pays par Josué, successeur de Moïse. Cette tradition paraîtrait même s'être perpétuée chez les *Falastins*, descendans des anciens Carthaginois ; le rapport des noms a pu faire pencher en faveur de cette assertion ; mais ce n'est qu'une hypothèse en fait, et nous devons la traiter comme telle.

Carthage fut détruite vers l'an 146 avant Jésus-Christ. Caton, qui était fort instruit dans l'histoire de cette république, dit au sénat romain qu'elle avait duré sept cent trente-sept ans, d'où il résulterait qu'elle fut fondée l'an 883 avant notre ère. Jusqu'à ce que l'on découvre la vérité, on devra admettre, toutefois avec restriction, que l'an 883, Didon, fille de Margenus, roi de Tyr, fuyant la cruelle avarice de son frère Pygmalion, qui venait de faire mourir Sichée, mari de cette princesse, pour s'emparer de ses biens, passa en Afrique, fonda, sinon la ville entière de Carthage, du moins la citadelle et la partie de la cité appelée *Byrsa*. Les premiers travaux des Carthaginois furent des opérations commerciales qui devraient occuper une grande place dans cette partie de leur histoire ; mais malheureusement nous n'avons sur cet objet, ainsi que sur bien d'au-

tres, que de simples aperçus. Ce qui prouvera seulement leurs progrès industriels dans cette première période de leur existence politique, c'est que le grand chef des nations orientales, Xercès, qui comptait les hommes par milliers, jugea à propos de se les adjoindre pour le succès de son entreprise contre l'Occident. En effet, les Carthaginois se jetèrent sur la Sicile, pendant que le monarque persan dévastait la Grèce.

GUERRES AVEC LA SICILE.

Pour seconder les efforts du grand roi, Carthage avait envoyé trois cent mille hommes en Sicile, sous la conduite d'Amilcar; mais leur diversion ne fut pas heureuse, car ils furent défaits (480 ans avant Jésus-Christ) par Gelon, le jour même du combat des Thermopyles. C'est dans une fuite précipitée que les débris de cette armée immense trouvèrent leur salut. Leur tentative sur la Sicile avait un but particulier qui n'était pas seulement de prêter secours à Xercès.

Après soixante-dix ans de repos, ils renouvelèrent leurs attaques contre cette île, objet de leur cupidité financière. Ils y furent appelés par les Segestains, et y envoyèrent Annibal, fils de Giscon (409), avec une armée de deux cent mille hommes, preuve

bien évidente de la haute importance qu'ils attachaient à la possession de la Sicile.

La prise de Selinonte et de Ximère suivit de près, et trois ans plus tard (406), ils s'emparèrent d'Agrigente, dont les habitans s'étaient enfin rendus après dix-huit mois d'une vigoureuse résistance ; ils égorgèrent les malades et les vieillards, pillèrent les maisons, détruisirent la ville, et l'année suivante s'emparèrent de deux autres places. Mais la peste se mit dans leur armée, passa avec les troupes à Carthage, désola la ville et ravagea une partie de l'Afrique. Une paix fut conclue entre les Siciliens et les Carthaginois ; cependant Denys (398) l'Ancien, profitant de leur affaiblissement, tenta de s'en délivrer : il souleva contre eux le peuple de Syracuse ; toutes les villes suivirent l'exemple de la capitale, et partout les Carthaginois furent surpris, assassinés et pillés ; on s'empara de leurs richesses et de leur flotte. De semblables représailles devaient irriter Carthage, aussi la république se disposa-t-elle à en tirer une vengeance éclatante. Elle envoya en Sicile une armée de trois cent quarante mille hommes, quatre cents vaisseaux de guerre, six cents bâtimens de transport, le tout sous les ordres d'Amilcar, qui, en peu de temps, reconquit tout ce que les Carthaginois avaient

perdu, et y ajouta encore la ville de Messine, qu'il fit raser de fond en comble. Il faillit s'emparer de Syracuse, et en occupait déjà un des principaux quartiers, lorsque la peste porta de rechef la désolation et la mort dans son camp.

Denys, en homme habile, sut profiter encore de l'avantage que lui fournissait ce nouveau malheur. Il força les lignes des assiégeans, les extermina, prit et brûla leurs vaisseaux. Amilcar dut à sa clémence de s'en retourner à Carthage avec le peu de troupes qui lui restaient; mais la loi le condamnait à mort, il se suicida en arrivant chez lui. Pendant ce temps, les Barbares, révoltés, marchaient sur Carthage, et la république touchait à sa perte; mais les Africains, faute d'un chef habile, manquèrent le but de leur expédition.

La troisième guerre avec la Sicile éclata en 383. Cette fois encore Denys sut amener les Carthaginois à prendre les armes avant qu'ils fussent en état de l'attaquer avec avantage; il fut l'agresseur. Une bataille, livrée près de Cabala, coûta la vie à dix mille soldats de Carthage; Magon, leur chef, fut tué; mais il trouva un vengeur dans Magon II, son fils, qui remporta la même année, sur le tyran syracusain, une victoire tout-à-fait décisive. Dans

cette campagne, les succès furent à peu près égaux, et les revers compensés de chaque côté. Cependant les Carthaginois obtinrent à la paix (368) d'ajouter Selinonte à leurs premières possessions. Denys mourut dans ce même lieu, à la suite de bacchanales et de banquets qu'il avait ordonnés pour célébrer une de ses victoires littéraires aux jeux olympiques.

L'œuvre qu'il s'était proposée pendant toute sa vie ne fut pas accomplie, car il mourut sans être parvenu à chasser les Carthaginois de la Sicile.

A la faveur des démêlés qui éclatèrent entre Denys-le-Jeune, son fils, et son compétiteur Dion, sûrs d'avoir, à force d'argent, gagné des partisans dans toute la contrée, et surtout à Syracuse, les Carthaginois y envoyèrent Hannon avec cinquante vaisseaux et cinquante mille hommes; Dion avait triomphé de Denys, mais ses succès ne furent pas de longue durée, et ne procurèrent pas à Carthage les avantages qu'elle se promettait de cette rivalité. Cependant c'en était fait de toute la Sicile, lorsque tout-à-coup de Corinthe arrive Timoléon, qui chasse pour jamais Denys-le-Jeune, arrête les conquêtes des Carthaginois, les force à lever le siége de Syracuse, les poursuit, les met en déroute, affranchit la Sicile du

joug africain, et lui rend ses beaux jours de calme. Par le traité qui suivit cette éclatante victoire, toutes les villes grecques de l'île furent déclarées libres.

C'est quelque temps après cette dernière affaire qu'arriva le fameux complot de Hannon, citoyen riche et puissant, qui se proposait d'empoisonner tous les sénateurs de Carthage à la fin d'un grand repas auquel il les aurait invités. Son projet fut découvert; il se retira avec cinq mille esclaves vers les barbares d'Afrique, mais il fut pris les armes à la main, et condamné à mort avec toute sa famille.

Sous Agathocle, tyran de Syracuse, la guerre sicilienne se ranima avec une nouvelle fureur. Battu par les Carthaginois et assiégé par eux dans sa capitale, il rassembla le plus de troupes qu'il put, s'embarqua secrètement, et transporta le théâtre de la guerre en Afrique. Après d'heureux succès sur le territoire même de Carthage, après avoir vu le général carthaginois Amilcar vaincu et mis à mort par les Syracusains, il crut devoir se rembarquer pour la Sicile. Son absence ralentit le courage de ses troupes, donna aux Carthaginois le temps de rassembler leurs forces, et il fut obligé de souscrire un traité désavantageux.

Après lui, les Carthaginois profitèrent de

l'anarchie qui régnait en Sicile et y firent de rapides progrès. (289-277) Syracuse, menacée, appela à son aide Pyrrhus, roi d'Epire, qui faisait la guerre aux Romains en Italie. Ce prince vint aux secours des Grecs, et conquit toute la Sicile, excepté la ville de Lylibée, qui restait seule aux Carthaginois. Mais obligé de retourner en Italie, il laissa le champ libre à ces derniers, et toute l'île retomba bientôt au pouvoir de ses usurpateurs. (276) La guerre des Carthaginois avec Pyrrhus avait donné lieu à un traité entre Rome et Carthage, et cette alliance ne servit qu'à augmenter encore la prépondérance des Carthaginois dans la Sicile; ils seraient parvenus certainement à la domination exclusive qu'ils voulaient obtenir, si cette prépondérance n'avait précisément excité plus tard la jalousie de ce même peuple dont ils s'appuyaient alors.

LES TROIS GUERRES PUNIQUES.

I.

Nous glisserons rapidement sur ces trois guerres, qui sont peut-être de toute l'histoire les faits les plus connus. La première guerre entre les Carthaginois et les Romains, que l'on désigne ordinairement par le nom de *première guerre punique*, eut lieu à l'occa-

sion de deux révoltes : l'une en Sicile, à Messane ; l'autre en Italie, à Rhegium. Les premiers résultats en furent tout en faveur des Romains, par suite du parti que prit Hiéron II, roi de Syracuse, de faire alliance avec eux, et par la rapidité avec laquelle ils s'emparèrent de toutes les villes qui étaient alors sous la domination carthaginoise.

Ce fut à cette époque que les Romains commencèrent à étudier l'art de combattre sur mer. Le consul Duilius gagna la première bataille navale dont il soit fait mention dans leur histoire. Régulus passa en Afrique, et Carthage ne dut son salut qu'aux talens militaires d'un Spartiate nommé Xantippe. Dès que cet homme eut pris en main les affaires de Carthage, tout changea de face. Régulus, battu, fut fait prisonnier ; deux grands naufrages ayant englouti les flottes romaines, Carthage reprit l'empire des mers. La malheureuse issue de cette expédition pour les Romains rétablit l'équilibre et remena la guerre en Sicile. Malgré la brillante victoire de Lutatius, l'avantage ne semblait pas devoir tourner du côté de Rome. Amilcar Barca, par l'audace raisonnée de ses manœuvres, pendant six ans, sut repousser les armées romaines ; mais l'aristocratie marchande de Carthage,

qui voyait dans la guerre une suspension du commerce, força le général à signer une paix. Carthage s'obligea à payer un tribut et abandonna la Sicile aux Romains, qui s'en emparèrent à la réserve du royaume de Syracuse, conservé à Hiéron.

Les mercenaires de Carthage, de retour sous ses murs, s'y révoltèrent, parce qu'on leur refusa des récompenses promises par Amilcar. Il s'ensuivit une horrible guerre civile, cent fois plus terrible et plus hideuse que celle qu'on venait de terminer. Peu scrupuleux sur la foi des traités, le sénat de Rome profita de ces malheureuses circonstances et prêta secours aux ennemis de ses alliés. La garnison de la Sardaigne ouvrit ses portes aux Romains, et ceux-ci s'emparèrent de l'île. En compensation de cette perte et de celle de la Sicile, Amilcar songea à donner l'Espagne à sa patrie. De l'intérieur de l'Afrique, où il avait été envoyé pour soumettre de nouveaux sujets à Carthage, il passa sans autorisation dans la Péninsule, accompagné de son fils Annibal, qui n'avait que neuf ans. Le succès légitima son entreprise, et la conquête de l'Espagne devint le projet héréditaire de sa famille. Il mourut après neuf campagnes : Asdrubal prit le commandement des troupes, et pour mieux contenir le pays, il bâtit ou du moins

fortifia une ville que l'on appela *la Carthage nouvelle.*

Les Romains ne voyaient pas cette entreprise froidement, car elle avait pour but de miner leur métropole ; mais les Gaulois, maîtres de l'Italie supérieure, venaient d'entamer des hostilités. La politique sénatoriale temporisa et pourvut à tout.

Asdrubal mourut assassiné par un Gaulois. Le jeune Annibal, qui dans la suite mérita le nom de *Grand*, n'ayant encore que vingt-un ans, fut choisi par la faction BARCINE pour lui succéder (221). A ce jeune guerrier était réservée la gloire d'exécuter le projet gigantesque conçu par son père Amilcar, et commencé par Asdrubal.

II.

Imitant ses ennemis dans leur mauvaise foi sur les traités, Annibal n'attendit pas l'occasion d'une nouvelle guerre ; il y donna lieu lui-même en attaquant la partie de l'Espagne qui, au nord de l'Ebre, appartenait à la république romaine. La ruine de Sagonte fut la cause et l'origine de la *deuxième guerre punique.*

(218) Annibal traversa l'Ebre, les Pyrénées, toute la Gaule transalpine et les Alpes même, avec une rapidité qui épouvanta les Romains. A son arrivée en Italie,

son armée fut grossie par les Gaulois, dont la vieille haine contre Rome se ralluma avec la chance d'une vengeance. Les quatre victoires successives du Tessin, de la Trébie, de Trasimènes (217), et de Cannes (218), firent croire à l'anéantissement prochain du *peuple-roi*. Toute l'Italie avait secoué le joug ; la Sicile même s'était déclarée pour les Carthaginois, Rome était perdue sans la faction qui, à Carthage, paralysa toujours les efforts des hommes de guerre. Annibal fut obligé de rester quelque temps dans l'inaction. Ce court moment de répit suffit aux Romains pour organiser une défense. Le séjour de la Campanie avait énervé les troupes d'Annibal. Il fut vaincu et contraint de fuir à son tour. La scène changea de face. Marcellus gagna une victoire sur les Carthaginois et reprit la Sicile ; Scipion, âgé de vingt-quatre ans, se jeta dans l'Espagne, y prit Carthage-la-Neuve, passa en Afrique, et, aidé des chefs numides révoltés, il vainquit Annibal. Après Zama, Carthage dut faire la paix ; Annibal lui-même en jugeait ainsi. Le traité se fit, mais il fit perdre à Carthage toutes ses possessions hors de l'Afrique, aussi bien que cinq cents vaisseaux, qui, livrés aux Romains, furent brûlés sur-le-champ. Les Carthaginois firent ce sacrifice sans sourciller ; mais, quand il fallut payer un tribut, les

sénateurs pleurèrent sur leur argent. Annibal répondit à leurs larmes par un éclat de rire qui dénotait tout son mépris pour ce sénat de marchands.

A peine Carthage était-elle tranquille de ce côté, qu'il s'éleva de nouveaux différens entre elle et Massinissa, l'un des princes de Numidie que les Romains favorisaient ouvertement.

III.

(149) La *troisième guerre punique* commença après le désarmement frauduleux des Carthaginois. Ceux-ci tentèrent quelques efforts pour se remettre en liberté. Les Romains ne demandaient qu'une occasion de sévir. Ils envoyèrent en Afrique des troupes commandées par Scipion-le-Jeune, le fils de celui qui avait terminé la seconde guerre. Les Carthaginois résistèrent pendant trois ans, et ce ne fut, comme nous l'avons dit, qu'en 146 que périt la patrie des Magon, des Barca, des Annibal. La ville fut abandonnée au pillage; Scipion fit ensuite démolir la place et en dispersa les habitans. Ainsi finit cette cité puissante, qui ne fut depuis qu'un monceau de noirs débris. La Carthage punique ne se releva plus. Il est vrai que, sur un emplacement voisin de celui qu'occupait cette vieille métropole

africaine, plus tard on reconstruisit une nouvelle ville romaine, à laquelle on donna le nom de l'ancienne; mais la Carthage romaine a été mal à propos confondue avec celle des vieux Phéniciens. L'un des Gracques y conduisit une colonie; Jules César en fit une des villes les plus considérables de l'Afrique; elle en fut même en quelque sorte la capitale sous les empereurs; on y embrassa le christianisme, et ses évêques, qui relevaient de l'évêque de Rome, occupèrent un rang distingué dans l'Eglise d'Occident.

L'an 318 après Jésus-Christ, la Carthage chrétienne fut saccagée par Maxence; en 439, par Genseric, roi des Vandales; Bélisaire la reprit en 563; et enfin, comme si cette malheureuse partie de la terre eût été dévouée par le ciel à étourdir le monde, pendant plusieurs siècles, du fracas de son commerce, du bruit de ses combattans, des cris de ses mourans, pour faire ensuite un éternel silence, Carthage fut prise une dernière fois par les Arabes en 698, et ruinée par eux de fond en comble. M. P.

CARTHAME. (Botanique.) *Carthamus*, Lin. et Jus. Genre de plantes de la tribu des carduacées, dans la famille des synanthérées. Il se fait surtout remarquer par ses fruits dépourvus d'aigrette. D'ailleurs l'involucre

est : renflé à la base, à écailles imbriquées, très-serrées inférieurement, écartées et foliacées dans leur partie supérieure; le réceptacle est soyeux.

Le Carthame des teinturiers, *carthamus tinctorius*, Linnée, est l'espèce principale de ce genre; on la connaît plus vulgairement sous les noms de *safran bâtard, safran d'Allemagne*, ou simplement sous celui de *carthamus*, que lui donnent les pharmaciens. Cette plante, originaire d'Orient et d'Égypte, est cultivée avec succès dans les provinces méridionales de la France. Sa tige droite, simple inférieurement, souvent un peu ramifiée à la partie supérieure, cylindrique, un peu raide, s'élève d'un à deux pieds. Ses feuilles sont ovales, alternes, un peu piquantes et rudes. Ses fleurs apparaissent en juillet et en août; elles sont terminales, solitaires et flosculeuses; la corolle est d'un jaune doré. Enfin, les fruits sont ovoïdes, allongés, glabres, tronqués et nus au sommet.

Propriétés et usages. Les parties usitées de cette plante sont les fleurs et les fruits. Les premières donnent deux principes colorans très-importans dans l'art de la teinture. L'un, soluble dans les alcalis, peut donner à la soie toutes les nuances, depuis le rose clair, jusqu'au rouge-cerise; il porte le nom

de *carthamite ;* mêlé au talc finement pulvérisé, il compose le *fard* ou rouge végétal, dont les femmes font usage pour la toilette. L'autre principe est jaune ; il est soluble dans l'eau. Les fruits du carthame sont aussi appelés *graines de perroquets*, parce que ces oiseaux, et d'autres, les recherchent avec avidité, malgré leur grande amertume. Ces fruits ont été recommandés contre l'hydropisie ; ils contiennent une huile grasse employée par les Indiens comme un bon purgatif, mais sans usage en France. N. C.

CARTILAGE, subs. mas. *Cartilago.* Partie solide du corps humain, d'un blanc laiteux, opalain ; de consistance moyenne entre l'os et le ligament ; flexible, compressible, très-élastique, et remplaçant les os dans le fœtus ; encore, au début de la vie, les cartilages sont-ils mous et presque fluides.

La plupart des cartilages tiennent au os, et semblent seulement avoir échappé à l'ossification qui a envahi ces derniers. Quant à leur conformation extérieure, elle varie selon leurs différens usages, ce qui fait qu'on leur donne aussi des noms divers. Les uns forment le parenchyme des os avant l'entier développement de l'ossification, et sont appelés cartilages temporaires ou *d'ossification* ; d'autres recouvrent les extrémi-

tés articulaires des os, ce sont les cartilages d'*incrustation*, de *revêtement*, d'*encroûtement*; et ceux enfin qui servent de prolongement à quelques os, comme aux côtes, etc., ont reçu le nom de cartilages *de prolongement*. Tous, excepté les articulaires, sont entourés d'une membrane analogue au périoste, c'est le *périchondre*.

Au premier aspect, les cartilages ne semblent offrir à l'anatomiste aucun arrangement dans leur intérieur; ils sont en apparence inorganiques; tout y paraît homogène; ils semblent, par leur nature, se rapprocher des parties cornées : aussi, quand on les coupe, n'y distingue-t-on ni fibres, ni lames, ni vaisseaux lymphatiques, ni nerfs, même en s'aidant du microscope. L'existence d'un liquide qui n'est qu'un suintement séreux, mais qui se montre constamment après la section de ces organes, peut seul y faire supposer des vaisseaux blancs.

Examinés sous le rapport physique, les cartilages nous offrent divers phénomènes. Sont-ils plongés dans l'eau? leur tissu se gonfle, se distend; sont-ils au contraire soumis à la dessiccation? ils deviennent jaunâtres, transparens; quant à leur analyse chimique, elle laisse encore à désirer. Ils renferment, d'après Davy, sur 110 parties :

44,5 d'albumine, 55 d'eau, 0,5 de phosphate de chaux.

Les cartilages jouent des rôles aussi nombreux qu'utiles dans le système vivant. Par le poli de leur surface, ils facilitent le mouvement des membres : par l'élasticité de leurs tissus, ils diminuent de beaucoup les chocs qu'ont à supporter les os, ce qui rend les fractures de ces organes beaucoup moins fréquentes qu'elles ne le seraient sans cette disposition. Ceux des sutures unissent les os, les autres protégent et forment les parois de certaines cavités, cavités dont les fonctions importantes exigent de la résistance et de l'élasticité ; tels sont ceux du larynx, de la trachée-artère, etc. Nous passons sous silence les maladies qui les affectent.

On appelle *fibro-cartilages* des organes qui dans le système vivant tiennent le milieu entre le tissu fibreux et le tissu cartilagineux. S. Doucet.

CARTOMANCIE. N'est autre chose que l'art de tirer les cartes. Nous pourrions sans doute donner de fort jolis détails sur les combinaisons des as et des huit ; mais nous nous souvenons que ce recueil est une encyclopédie de *connaissances utiles*, et nous ne ferons point concurrence aux vieilles devineresses. M. N.

CARTON, CARTONNIER, CARTONNERIE et CARTONNAGE (Arts industr.) Il y a deux espèces de cartons, le *carton de collage* et le *carton de pâte*. La première, employée principalement dans les ouvrages de cartonnage, et dans la fabrication des cartes à jouer et autres, se fait au moyen du procédé que nous allons décrire, d'après M. Pélouze, à qui nous empruntons ces détails. On se sert ordinairement de papiers différens; les feuilles pour l'intérieur ou *ventre* sont ce que les fabricans appellent *main-brune*, et les couvertures des faces sont un papier blanc, papier pot, ou autre qualité, suivant la beauté qu'on désire dans le carton. La première opération consiste à faire le *mélage* du papier, c'est-à-dire à disposer les feuilles en tas, de manière qu'en les prenant l'une après l'autre, elles se trouvent disposées de telle sorte que les feuilles qui doivent former la division de chaque carton ne soient point collées ensemble, et qu'on puisse les séparer avec facilité. L'ouvrier, placé devant une table, arrange devant lui les six piles, ou un plus grand nombre (qui varie selon l'épaisseur à donner au carton), dans l'ordre où elles doivent se trouver quand le carton est fabriqué. Supposons qu'il veuille y faire entrer six feuilles de papier, pour finir la feuille de carton

d'une seule opération, ce qui n'a pas constamment lieu : il place une planche bien unie en avant des piles de papier; il pose ensuite sur cette planche une feuille de papier pot, quatre feuilles de papier main-brune, deux feuilles de papier pot, et ainsi de suite jusqu'à la fin des tas de papiers; mais, pour finir comme il a commencé, il ne met qu'une feuille de papier pot sur les quatre dernières feuilles de papier main-brune. Le *mélage* est alors terminé; il a pour but d'offrir au colleur, dans le tas de papier qu'il doit employer, chaque espèce précisément à la place qu'elle doit occuper dans la feuille de carton. Le colleur place le tas général à sa gauche, et il met à sa droite le pot à colle et la brosse pour étendre celle-ci. Il met devant lui une planche de chêne bien unie, semblable à celle qui est sous le tas, et étend dessus une mauvaise feuille de papier, après avoir légèrement humecté la planche; sur cette maculature il étend la première feuille du tas, il passe de la colle avec la brosse, puis étend dessus une feuille de papier main-brune qu'il colle de même, puis une seconde, puis une troisième, puis la quatrième en collant chaque fois, puis enfin la feuille de papier pot qui se découvre la première; vient encore une autre feuille de papier pot qui se pose immédiatement

sans coller la précédente; alors, on recommence l'opération que nous venons d'indiquer. On sent qu'en procédant toujours régulièrement ainsi, chaque feuille de carton doit se trouver isolée de la suivante, par absence de collage.

Vient ensuite l'opération du *pressage*. Lorsque les cartons ont tous été collés, feuille à feuille, on couvre le tas avec une feuille de maculature, et l'on recouvre le tout d'une planche de chêne de même dimension que celle qui supporte le tas, puis on porte le tout sous une presse puissante, mais qu'on ne fait agir que légèrement d'abord et par degrés, afin de ne pas exprimer trop de colle des cartons avant que celle-ci ait commencé à prendre. On serre de plus en plus fort et de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'à refus de la presse.

Étendage et *séchage*. On *torche* les tas aussitôt qu'ils sont sortis de la presse, c'est-à-dire qu'on enlève avec un pinceau fort doux, trempé dans de l'eau froide, les bavures de colle que la pression a fait sortir d'entre les feuilles de papier. Les feuilles de carton séparées les unes des autres par cette eau froide se nomment *étresses*. Avec un poinçon court on perce à la fois plusieurs étresses, à une distance de huit à dix lignes du bord. Au fur et à mesure qu'on

pique les étresses, on en enlève trois ou quatre à la fois, et l'on substitue au poinçon un crochet en S, de fil de laiton. C'est par ce moyen qu'on peut suspendre les étresses aux cordes tendues dans le séchoir. On a soin qu'elles ne se touchent pas, pour laisser circuler l'air entre elles. Les cartons, en séchant, se crispent toujours plus ou moins, et d'autant que l'atmosphère est plus sèche et plus chaude ; pour faire en grande partie disparaître cet inconvénient, on les remet sous presse.

Du lissage. Plusieurs espèces de cartons, et spécialement celles qui sont destinées à la fabrication des cartes à jouer et de certains ouvrages de *cartonnage*, doivent être lissées. Voici comme on procède à leur égard : elles doivent passer entre les mains du *chauffeur* et du *savonneur*, pour qu'on puisse les lisser avec plus de facilité et de succès. Il faut, pour le lissage, que les cartons soient complètement secs et même chauds, sans quoi ils ne prendraient qu'imparfaitement le poli. On chauffe donc fortement chaque feuille séparément sur un réchaud approprié à cet usage, et qui est de forme carrée. On les porte ensuite au savonneur, qui se sert d'un *frottoir* ou *savonnoir*, instrument formé de plusieurs morceaux de vieux chapeaux cousus solidement les uns sur

les autres, ayant l'épaisseur de trois pouces environ, sur une largeur égale à celle de la feuille de carton. L'ouvrier passe le frottoir sur un pain de savon à sec, et en frotte ensuite le carton; ce que ce frottement y laisse de savon suffit pour donner plus tard du jeu au lissoir.

Quant au *carton de pâte*, les matières qui entrent dans sa fabrication sont ordinairement des rebuts de papeteries, ou, si l'on veut obtenir des cartons très-résistans, des pâtes faites avec de grosse filasse. On en fait aussi avec de la laine mélangée d'étoupes. Enfin, on emploie même les déchets, les rognures de cuir, ainsi que le produit des écharnages de peaux. Pour le procédé employé à la confection de ce carton, *voyez* Papier, Papeterie.

Le Cartonnier est l'ouvrier qui fait et vend des cartons; la Cartonnerie est le lieu, la manufacture où l'on fabrique; c'est aussi l'art ou les procédés de fabrication. Le Cartonnage est l'art de faire divers petits ouvrages de luxe au moyen du carton. Cet art, depuis quelque temps, est porté à un haut point de perfection en France et en Angleterre. C.-S.

CARTON-PIERRE. Cette substance est très-légère, imperméable, et tout-à-fait incombustible; on l'emploie avec un grand

succès pour la toiture des maisons. La meilleure fabrique est celle d'*Alfind Faxe*, de Carlscrown. Dans cette ville, il a été tenté une expérience décisive pour prouver l'incombustibilité des cartons de pierre. On a répété à Berlin la même expérience, avec un plein succès, et si le prix de ce produit précieux n'était pas si élevé, nous rejetterions bientôt la brique, l'ardoise et le bitume, pour adopter le carton de pierre, qui forme une toiture belle, légère et inaltérable.

C.-S.

CARTON. (Beaux-arts.) Du mot grec *carton*, qui signifie *papier*, nous avons tiré l'expression qui va nous occuper dans cet article. Dans les beaux-arts, elle désigne les dessins faits pour être exécutés plus tard en peinture ou en tapisserie. C'est plus qu'un modèle ou un patron ; c'est un commencement de l'œuvre que l'artiste veut exécuter. En un mot, le carton est à la peinture ce que la statue en terre glaise est à la statue en marbre. Aussi, conserve-t-on précieusement les cartons des grands maîtres. Ils s'en servaient principalement dans la peinture à fresque. Afin de mettre bien sous les yeux de nos lecteurs la manière dont les peintres emploient les cartons, nous dirons quelques mots de la peinture à fresque. Après avoir enduit d'un mortier fait de chaux et

de sable de rivière la voûte ou la muraille qu'on veut enrichir de peinture, lorsque cet enduit est assez ferme pour ne pas céder au doigt qu'on y applique pour en reconnaître la consistance et pour s'assurer s'il a acquis la sécheresse nécessaire afin d'absorber et bien retenir la couleur, on y applique le carton sur lequel se trouve dessiné et découpé le trait de l'objet qu'on veut peindre. Alors on passe autour du carton une pointe d'acier ou d'ivoire, et l'on appuie de manière à laisser un sillon dans l'enduit frais qui tapisse l'endroit qu'on veut décorer. Ce procédé a lieu pour les grandes fresques. Pour les petits ouvrages de ce genre, on se sert d'un autre procédé : on pique avec une grosse aiguille le trait du dessin qu'on doit exécuter ; ensuite on étend dessus une poudre colorée, qu'on frotte de manière à la faire tamiser aux trous qu'on a faits. C'est ce qu'on appelle des Poncis. (*Voyez* ce mot.)

Quant aux cartons qu'on faisait autrefois pour les tapisseries ou tentures, ils ne se font plus de la même manière de nos jours. Ces dessins ont totalement changé de genre, et, quoiqu'une dénomination qui dérive de la leur soit donnée aux nouveaux dessins des tapisseries, nous n'en parlerons qu'à l'article Dessin de fabrique. (*Voyez* ce mot.)

CARTON. (Architecture.) Il se dit d'une feuille de ferblanc ou de carton, dont le bord est chantourné sur le profil d'une corniche, afin de servir de mesure et de modèle pour en exécuter une autre du même ordre et de la même dimension. On emploie également ce genre de carton pour lever ou plutôt décalquer contre le mur ou sur le plancher les dessins faits de la grandeur qu'ils doivent être exécutés; c'est ce qu'on nomme tracer l'EPURE. (*Voyez* ce mot.) C. S.

CARTOUCHE, de l'italien *cartoccio*. En architecture, ce mot désigne une sorte de carte, de forme régulière ou irrégulière, dont la surface est quelquefois plane, quelfois concave ou convexe. Ce genre d'ornement de sculpture, tantôt en pierre ou en marbre, tantôt en plâtre ou en bois, est destiné à recevoir des inscriptions, des chiffres, des armoiries, des bas-reliefs pour la décoration intérieure et extérieure des édifices. On place aussi de petits cartouches, qu'on appelle ordinairement cartelles, dans la décoration des frises et des médaillons, ainsi que dans les encadremens ou bordures des tableaux. Les couronnemens des trumeaux de cheminée, les pilastres, les panneaux, reçoivent souvent des cartouches. Enfin, on en fait en peinture pour renfer-

mer des trophées, des inscriptions ou devises, etc. Dans ce genre, le pinceau n'a d'autres règles que les caprices de l'artiste; aussi, voit-on une prodigieuse variété dans les ornemens que les peintres ont faits pour servir de cartouches. Les dessinateurs qui font ceux des cartes géographiques n'ont pas été moins féconds et moins bizarres dans cette espèce de production. C'est surtout sur les vieilles cartes qu'il faut explorer cet ornement. Mais de tous les arts et sciences qui ont adopté l'usage des cartouches, c'est le blason qui l'a porté le plus loin dans ce qu'il a de bon et de mauvais.

C. S.

CARTOUCHE. (Archéologie.) On aperçoit sur toutes les inscriptions des monumens égyptiens certains petits médaillons carrés ou ovales, composés de signes le plus souvent hiéroglyphiques, encadrés d'un filet, et séparés pour ainsi dire du texte principal. Ces encadremens, qu'on a comparés avec beaucoup de justesse à un membre de phrase détachée placé entre parenthèses, sont désignés dans les divers traités d'archéologie par le nom de *cartouches*. L'obélisque de Louxor en contient environ vingt-cinq, et leur existence attache le plus grand prix à ce monolithe d'ailleurs si curieux par sa forme, et si remarquable par sa grandeur.

Le cartouche fournit toujours des indications historiques de la plus haute importance; il renferme habituellement le nom ou le prénom d'un roi, quelquefois d'un dieu dynaste. C'est à l'étude approfondie d'un cartouche de la pierre de Rosette que nous devons les découvertes de M. Champollion le jeune. Cet illustre antiquaire, mort trop tôt pour la science et pour sa gloire, a révolutionné tout le système des hiéroglyphes, et a reconnu le premier sur les monumens de l'Egypte trois sortes d'écritures dont nous parlerons plus tard. Avant lui, les anciens auteurs prétendaient que les cartouches contenaient des sentences morales ou des invocations; mais son alphabet a détrôné toutes les conjectures ingénieuses de ceux qui l'avaient précédé, et a substitué des données positives aux rêves de leur imagination.

Une légende royale, quand elle est complète, se compose de deux cartouches, le cartouche *nom,* et le cartouche *prénom,* tous deux précédés par une abeille, et séparés l'un de l'autre par un groupe de deux signes, qui sont le vulpanser, oie ou canard d'Égypte, et le disque du soleil. Le cartouche *nom* suit habituellement le cartouche *prénom.* Ce dernier est toujours le plus utile à expliquer, car il y avait pour chaque prince

un prénom royal, consacré par l'autorité civile et religieuse. Chacun de ces cartouches indique donc un individu distinct. Le cartouche *nom,* au contraire, ne désigne rien de spécial; il ne renferme qu'un titre commun à presque tous les rois de l'Égypte.

Xarapollon nous apprend que le vulpanser, sorte d'oie ou canard particulier à l'Egypte, appelé aussi *chenalopex,* avait le sens de fils, d'où M. Saint-Martin a conclu que deux cartouches royaux respectivement placés comme nous venons de le dire, étaient équivalens de ces mots : *Le roi un tel, fils d'un tel.* M. Champollion le jeune pense différemment. *Soleil gardien de la région inférieure approuvée par Phré* (cartouche prénom), *fils du soleil* (groupe des deux signes en question), *Ramsès* (cartouche nom propre) : telle est, selon lui, la légende royale de Sésostris ou Ramsès VI. Dans l'écriture démotique, ou écriture vulgaire, le cartouche n'était pas figuré par une ligne elliptique, mais seulement par deux signes qu'on peut assimiler à des parenthèses. (*Voyez* les articles Égypte, Hiéroglyphes.) P. R.-M.

CARTOUCHE de guerre. On a d'abord donné ce nom à la charge de toute arme à feu, puis on l'a restreint à la charge du

mousquet ou fusil. Les ouvriers artificiers emploient pour faire les cartouches de petits cylindres de bois dur, d'environ sept pouces. Ces cylindres sont arrondis par l'un des bouts, afin d'éviter que l'artificier ne se blesse la main en travaillant; l'autre extrémité est creusée assez large pour loger un tiers de la balle. Ils plient ensuite une feuille de papier en trois dans sa largeur, puis chacun de ses tiers en deux, et ils découpent diagonalement, en commençant à deux pouces deux lignes de l'angle supérieur à gauche, et finissant à la même distance, en dessus de l'angle inférieur à droite. De cette coupe, il résulte douze pièces égales, pour le même nombre de cartouches. L'une de ces pièces ayant été étendue sur une table, on l'enroule sur le mandrin, dont le bout creux a reçu une balle, et l'on a soin de recouvrir celle-ci. On retire le mandrin, et le moule à cartouches est livré à un autre ouvrier chargé de le remplir de poudre mesurée dans un petit cône creux de fer-blanc, qui doit en contenir la quarantième partie d'une livre. Y.

CARTULAIRES. *Voyez* CHARTE.

CARVI. (Botanique.) Famille des ombellifères; *pentendrie diginie* de Linnée. Cette plante bisannuelle, haute d'un à deux pieds, rameuse à sa partie supérieure,

porte des feuilles finement découpées et à pétiole très-long, des fleurs blanches, disposées en ombelles au sommet des rameaux, et offrant l'odeur de fenouil et la saveur de l'anis. A la base de chaque ombelle, qui se compose de huit à dix rayons, est un involucre armé de trois à quatre petites folioles linéaires; quelquefois cependant il n'y a qu'une foliole. Les semences sont ovoïdes, striées et très-aromatiques; la racine charnue, blanchâtre, allongée, un peu rameuse, de la dimension d'un doigt, ayant une odeur à peu près analogue à celle de la carotte. Le carvi croît par toute la France, dans les prairies et les lieux montueux, mais c'est dans le midi de cette contrée qu'on le cultive avec plus d'avantage. Cette plante, très-renommée autrefois à cause de l'*essence de carvi*, a perdu de sa réputation, car l'on a retrouvé dans d'autres plantes la même huile volatile que l'on en retirait. On fait avec cette huile des embrocations sur le ventre, et on la donne à l'intérieur dans les cas de coliques, après l'avoir mélangée avec une certaine quantité d'huile d'olives ou d'amandes douces. On emploie les racines, et surtout les fruits, comme excitans du système digestif. Les fruits entrent aussi dans la composition de plusieurs liqueurs :

dans le ratafia des sept graines, dans le vespétro, etc. Quelques peuples du nord en usent comme condiment pour assaisonner les légumes. N—A.

CARYATIDE. On est assez embarrassé pour trouver la véritable origine de ce mot. Si l'on en croit Vitruve et l'orthographe française, caryatide vient de *caryatidès*. qui veut dire *femme de Carie*. Si l'on en juge par l'intention des Grecs, qui l'avaient particulièrement affecté à la dénomination des colonnes formées par des figures de femmes, on serait tenté de lui donner pour racine *caris*, qui signifie grâce, agrément. Cette opinion est d'autant mieux fondée, que les Grecs avaient encore deux mots pour désigner les autres supports qui remplacent les colonnes et pilastres.

Le titre d'*ordre* ne convient, en architecture, qu'à des rapports de proportionsfixes et déterminés. Nous ne ferons donc pas un ordre des caryatides; mais nous entendrons par ce *genre* toutes les *figures* qui soutiennent *quelque chose*.

Les peuples d'Asie sont les premiers qui aient appliqué les supports fantastiques aux monumens. Parmi leurs nombreux édifices, on peut admirer une foule de bizarreries. Tantôt ce sont des termes qui ne présentent qu'une tête humaine; tantôt la partie supé-

rieure du corps humain s'élance entièrement au-dessus d'une gaîne ; là, ce sont des figures d'animaux qui semblent porter les angles des corniches ; ici, une figure entièrement nue supporte un chapiteau plus grand que la figure elle-même. Et c'est toujours si gracieux, si pur, que l'œil est continuellement charmé par le jeu des lignes ondoyantes. On ne peut imaginer dans ce genre rien d'aussi élégant, d'aussi capricieux et beau à la fois, que les caryatides de Persépolis.

Quoique la religion paraisse en avoir placé là le berceau, l'Egypte ne doit pas revendiquer l'invention des caryatides. En effet, si l'on considère le peu de grâce et les mauvaises formes des statues égyptiennes, la timidité des sculpteurs, qui faisaient toujours les bras et les jambes collés ensemble, il faudrait avoir le courage de M. Quatremère de Quincy pour affirmer que l'espèce de colonne la plus difficile est due aux mystères d'Isis. Nous ne comprenons pas qu'un architecte ait jamais eu la pensée de faire croire que les entablemens sont supportés par des statues, et toute la subtile distinction entre la matière et l'art que l'auteur cité plus haut a très-éloquemment établie, nous semble plus ingénieuse que plausible. Si nous jugions autrement, nous serions

13*

forcés de classer au rang des caryatides les figures de saints, de diables, les marteaux, les clous, les couronnes d'épines, etc., etc.... que le moyen-âge a si largement distribués sur toutes nos cathédrales. Heureusement, aucun homme de goût encore n'a confondu à un tel point la gracieuse suavité des formes caryatides et la *rocailleuse* exiguité du style gothique.

Beaucoup d'auteurs ont répété, d'après Vitruve, que les Cariates, trahissant le reste de la Grèce, s'allièrent aux Persans pour asservir leur patrie, et que les Grecs victorieux rasèrent cette ville pour la punir de sa trahison. Ils ne laissèrent survivre que les femmes du plus haut rang, et, non contens de les rendre esclaves, ils exigèrent encore qu'elles portassent leurs plus riches parures, insignes de leurs dignités. Les sculpteurs, pour éterniser à jamais cette vengeance, copièrent en marbre les femmes cariates avec leur longue robe, et les placèrent, en guise de colonnes, pour soutenir les corniches des temples où les vainqueurs allaient maudire les vaincus. Ce n'est pas le seul exemple que les Grecs offrent de ce genre de supplices, dont ils sont les inventeurs et qu'aucun autre peuple n'a imité. Dans la première place de Lacédémone, on distinguait le portique des Perses, où les princi-

paux officiers de Xerxès paraissaient, vêtus en satrapes, sous la forme de colossales statues de marbre. Ces effigies soutenaient l'entablement.

Les caryatides ne sont dans l'architecture moderne qu'une décoration sans valeur extrinsèque. Leur caractère religieux ayant disparu, il ne leur reste plus que le caprice du goût. Ce style figure très-bien dans les édifices où règnent la légèreté, la délicatesse et la grâce : tels sont les maisons de plaisance, les boudoirs, les théâtres, et en général tous les lieux de plaisir. Versailles en offre une multitude charmante.

On s'en sert quelquefois aussi pour orner les monumens lugubres ; mais quoiqu'on y pratique les caryatides en plein relief, elles y sont rarement bien placées.

Jean Goujon, architecte et sculpteur, est le Français qui a le mieux compris ce genre de décoration. Cet artiste, dont on ne connaît ni la naissance ni la mort, a fait, heureusement pour nous, pendant sa vie, un assez grand nombre de monumens qui sont tous à la hauteur de sa réputation. François Ier, Henri II et Charles IX l'employèrent à décorer le Louvre. On possède des caryatides de la Tribune-aux-Gardes, qui sont travaillées de sa main et font type du genre.

Vitruve, qui a donné des règles d'architecture pour tout, n'en a pas laissé sur les caryatides. Nous nous bornerons donc à répéter que les règles à prendre en ce genre sont celles dictées par le goût. Cependant, nous ferons observer que le chapiteau à campane, employé pour coiffer les caryatides d'Athènes, donne, par l'effet de son évasement, plus de valeur et de légèreté à la tête. Ce chapiteau, de forme corinthienne, est le plus élégant et le plus riche que l'imagination puisse inventer. Il est impossible de trouver une coiffure qui s'adapte mieux et plus agréablement à la tête des caryatides de femme.

Nous ne conseillons pas d'employer les caryatides à soutenir immédiatement les entablemens et architraves. Pourtant, elles y figurent encore mieux que sous les masses des arcades.

On les asseoit ordinairement sur des stylobates continus. C'est la méthode athénienne. Jean Goujon leur faisait des socles circulaires; cette manière, en rappelant l'idée de la colonne, donne aux caryatides un air plus svelte, plus léger.

La peinture, dans ses décorations, les a souvent employées. On en possède de Raphael qui sont de toute beauté; mais la couleur n'ajoute aucun charme à ce genre

d'ornement, car les peintres cherchent toujours à imiter la pierre : c'est même la marque d'un rare talent, d'en approcher. Sous le pinceau, on forme des caryatides de toutes espèces : les monstres, les animaux, se prêtent aux compositions les plus bizarres et s'exécutent rapidement, ce qui n'a pas peu contribué à vulgariser et discréditer le plus gracieux genre de l'architecture.

C. M.

CARYBDE. Écueil, gouffre ou tourbillon d'eau, qui existait jadis dans le détroit de Sicile, et fut dans l'antiquité un objet d'effroi pour les plus hardis navigateurs. Dans le paganisme, un danger se personnifiait comme toute idée de bien, de mal, de puissance; aussi les fables mythologiques disent-elles que Carybde était une femme, qu'elle vola des bœufs à Hercule, qu'elle fut foudroyée par Jupiter et changée en gouffre, non loin d'un autre précipice appelé Scylla, où l'on entendait d'affreux hurlemens, et des aboiemens de chiens. Ces deux gouffres étaient si près l'un de l'autre qu'il devenait très-difficile en évitant l'un de ne pas se jeter dans l'autre. La connaissance de ce fait donne la clé d'un vieux proverbe bien populaire. *Tomber de Carybde en Scylla*, signifie assez ordinairement éviter un malheur pour tomber dans un pire.

Il en est aujourd'hui, pour nos marins, de ce passage si périlleux, comme du fameux cap des Tourmentes, tant redouté des Portugais, au XVI[e] siècle, comme de la pointe la plus avancée de l'Espagne, surnommée par les Phéniciens le *Plût-à-Dieu du retour*. On passe et repasse sans dangers et sans crainte entre la Sicile et la Calabre. Le phare de Messine n'est remarquable que par la rapidité des flux et reflux, qui s'y font de six en six heures. A l'embouchure même de ce détroit si fatal aux anciens, en 1675, les Français gagnèrent une bataille navale sur les Espagnols : les Grecs, les Tyriens ou les Carthaginois eussent choisi autrement le théâtre de leurs exploits. On aurait tort d'attribuer ce changement dans la navigation au seul perfectionnement des navires. Les Phéniciens, qui visitèrent toutes les côtes de la Méditerranée, qui s'embarquaient à Elath, sur la mer Rouge, pour faire le tour de l'Afrique, qui traversaient le détroit d'Espagne pour aller chercher de l'étain chez les Bretons, de l'ambre aux lieux où le Radane se jette dans la mer Baltique, qui fondèrent Culm en Prusse, ne voyageaient point sur des coquilles de noix, comme on semblerait le dire de nos jours. L'art de bâtir un solide vaisseau leur était connu, et s'ils craignaient tant Carybde et Scylla,

c'est que ces deux écueils étaient véritablement redoutables. D'ailleurs ne suffit-il pas de se rappeler toutes les secousses éprouvées par notre globe, pour comprendre que certains effets aient dû cesser avec leurs causes. Les anciens marins assuraient que dans l'Océan occidental de fréquens bas-fonds arrêtaient leur course ; cette assertion, fausse aujourd'hui, et pourtant vraie jadis, a une raison géographique. Platon trouva chez les prêtres de Saïs, en Egypte, une antique tradition, suivant laquelle un vaste pays, situé au delà du détroit de Gadès et des colonnes d'Hercule, disparut sous les eaux, dans une nuit orageuse. Ce philosophe parle aussi de l'existence probable d'un continent immense et de plusieurs îles situées au delà de l'Océan atlantique. Aristote connaissait même cette tradition. Buffon dit que des navigateurs modernes ont observé des bas-fonds s'étendant presque sans interruption depuis l'Espagne jusque aux bancs de Terre-Neuve. Il serait bien possible que la submersion du pays qui joignait autrefois l'ancien au nouveau monde eût rendu en certains endroits la navigation très-pénible, jusqu'à ce que le terrain submergé se fût suffisamment affaissé. Les courans singuliers qu'on observe devant Gibraltar n'ont pas, selon nous, d'autres causes que les deux tourbillons de Carybde

et de Scylla, devenus insensibles par un complément de révolution terrestre. Que l'isthme de Suez vienne à se rompre, et nous trouverons peut-être un jour un nouvel Herculanum caché au fond des eaux. On a découvert à Medine, ancienne capitale de l'île de Malte, en 1826, une inscription phénicienne dont nous reparlerons à l'article *Déluge*. Elle détermine au juste la véritable position de l'ancienne Atlantide, et justifierait bien des conjectures probables; mais malheureusement on doute de l'authenticité de ce monument: il y a tout lieu de croire que ce n'est qu'un objet de mystification préparé au monde savant par deux hommes d'esprit, habiles antiquaires.

P. R. M.

CARYOPHYLLÉES. (Botanique.) Cette famille, très-nombreuse en genres et en espèces, très-agréable par le parfum et la couleur si variée des pétales des fleurs, offre plus d'intérêt considérée comme ornement de nos jardins, que sous le point de vue médical. En effet, à l'exception de la saponaire, qui a une saveur amère, et de l'œillet, dont les fleurs sont légèrement aromatiques, toutes ces plantes herbacées sont insipides et à peu près inutiles. Les caractères botaniques de cette famille peuvent se résumer ainsi : feuilles opposées, sessiles ; fleurs iso-

lées, en épis ou en bouquet à l'extrémité des tiges; calice tantôt monosépale, tubuleux, à cinq dents, persistant; d'autres fois cinq sépales; corolle à cinq pétales réguliers, ayant un onglet fort long, ou ne manquant que rarement; quatre à dix étamines; lorsqu'il y a dix étamines, cinq sont unies avec les pétales, cinq sont libres, attachées sous l'ovaire; celui-ci libre, à une ou plusieurs loges, terminé par un à cinq styles et par autant de stigmates; fruit capsulaire à une ou plusieurs loges; cependant le fruit est quelquefois charnu et bacciforme; embrion recourbé, roulé autour d'un endosperme farineux. On a observé et décrit jusqu'à ce jour sept cent soixante-huit espèces de caryophyllées, parmi lesquelles il en est soixante-dix dont on ignore l'origine; trois cent soixante-trois appartiennent à la flore européenne; sept cent sept sont propres aux contrées situées entre le tropique du cancer et le pôle arctique; il est à croire qu'on trouvera encore beaucoup d'espèces dans l'Asie et l'Amérique du nord, car ces contrées n'ont pas été totalement explorées. Outre l'*œillet*, dont le nom latin *caryophyllus* a été donné à la famille, outre la *saponaire*, les principaux genres sont : le *lychnis*, la *coquelourde*, la *morgeline*, la *nielle des prés*, etc. N. C.

CAS. (Terme de grammaire.) Sert à désigner les diverses modifications que reçoit, dans certains idiômes, la forme des noms variables dans leur terminaison.

Considérés isolément, les noms ont un sens absolu qui n'est susceptible d'aucune variation; mais associés avec d'autres mots pour exprimer des idées, des séries d'idées et des raisonnemens, ils prennent en outre un sens relatif qui indique les rapports d'action, de mouvement, d'attribution, de dépendance; en un mot, les différentes manières d'être ou d'agir de l'objet désigné. Ce sont ces rapports et ces modifications que les cas traduisent dans les langues où ils sont en usage: telles sont les langues grecque et latine, les langues allemande, russe, suédoise, danoise, etc. L'anglais n'a conservé qu'un seul cas, le génitif, qu'il rejette même très-souvent; le français, l'italien, l'espagnol et le portugais n'en ont point.

L'ensemble des cas successivement énoncés s'appelle *déclinaison.* Dans toutes les langues il y a des mots variables et des mots invariables; les premiers se composent d'un radical et d'une terminaison. Le radical, dans les noms, exprime l'idée première, l'idée d'existence; il représente l'être désigné; la terminaison indique sa manière

d'être ou d'agir, son état actuel. Le radical donne le sens absolu; la terminaison, le sens relatif; mais ils sont tellement liés par leur nature, que nulle idée ne saurait être exprimée si on les séparait.

La langue française n'a de terminaisons, dans les noms ou substantifs, que pour exprimer le genre et le nombre (un lion, une lionne; un cheval, des chevaux); elle n'en a point pour indiquer les cas, auxquels elle ne peut suppléer que par l'ordre et la position rigoureuse des mots et par l'emploi fréquent des prépositions et autres particules du langage. La langue latine, au contraire, exprime, sans addition de particules, et par le seul effet de la mobilité de ses terminaisons, cette foule de rapports et de modifications dont nous parlions tout à l'heure. Rendons ceci sensible par un exemple. En latin, ces deux constructions (De*us* creavit mund*um;* mund*um* creavit De*us*) sont identiques. En français, cette même phrase (Dieu a créé le monde) ne peut être renversée, comme en latin, sans présenter un sens tout-à-fait contraire, et par conséquent absurde. D'où vient cette différence? c'est que les terminaisons *um* et *us* indiquent deux cas différens, dont l'un (Deus) désigne l'être qui fait l'action, l'autre (mundum) l'être qui la reçoit. Le sens repose

sur la terminaison seule et non sur l'ordre des mots, comme en français. La langue latine a six cas : le *nominatif*, qui représente l'être qui fait l'action, l'*accusatif*, l'être qui la reçoit ; le *vocatif*, souvent semblable au nominatif, représente l'être que l'on invoque ou que l'on interroge (ô Deus); enfin, le *génitif* (Dei, de Dieu), le *datif* (Deo, à Dieu) l'*ablatif* (à Deo, de Dieu ou par Dieu), qui paraissent au premier abord exprimer des idées de possession, d'attribution et de dépendance ou de repos, et servent en réalité à exprimer une multitude d'autres rapports, qu'il est impossible d'énumérer. A. Husson.

CAS. Dans le langage usuel, signifie événement, circonstance, accident, aventure, occasion, conjoncture, etc. Il s'emploie quelquefois aussi dans le sens du mot *estime;* faire cas de quelqu'un, ne pas faire grand cas d'une chose. Ce mot a quelques applications directes dans la langue du droit ancien et nouveau. Autrefois, on appelait cas *privilégiés* et *réservés,* les causes qui sortaient du droit commun, et dont la connaissance et l'appréciation était dévolue au pouvoir discrétionnaire des juges d'exception. Les *cas royaux* étaient tous les crimes qui étaient réputés porter atteinte à la majesté royale. Les *cas prevotaux* étaient ceux

des crimes contre l'autorité du roi, qui, présentant des caractères plus graves, étaient jugés par un tribunal prevôtal ou présidial, précipitamment et sans appel. Aujourd'hui nous ne connaissons guère que les cas *fortuits* ou de *force majeure*, les cas *redhibitoires*, les cas *urgens*, et quelques autres. (*Voyez* ces mots.)

Cas de conscience. Difficulté ou question relative aux devoirs de l'homme et du chrétien, et qui consiste à savoir si telle action est permise ou défendue, en certains cas, par la morale et la religion. (*Voyez* le mot Conscience.)

En cas. Locution elliptique qui supplée ordinairement une phrase entière, comme, *en cas que cela soit nécessaire, en cas de besoin.* On l'emploie encore lorsqu'on veut parler des suites d'un fait, d'un événement douteux ou possible : *en cas de guerre*, *en cas de famine*, telles choses surviendraient. *En tout cas*, signifie *quoi qu'il arrive, à tout événement.* L'usage très-fréquent de cette locution l'a fait adopter comme substantif pour exprimer une précaution, une mesure prise d'avance, un préparatif à l'effet d'obvier aux exigences, aux inconvéniens ou aux embarras d'un fait prévu ou possible, qui peut survenir à l'improviste. On dit alors de cette précaution, de cette mesure préa-

lable, c'est *un en-cas*. C'est, dit-on, dans le style et dans des usages de cour qu'il faut chercher la première signification et l'origine de cette expression. Sous le grand roi, l'*en-cas* désignait spécialement le poulet rôti qu'on tenait toujours prêt à être servi en cas que sa majesté eût faim ; c'était l'*en-cas* du roi. On sait que cette excellente précaution hygiénique était aussi à l'ordre du service de Napoléon, même en campagne, quand toutefois les circonstances étaient favorables ; mais nous ne saurions dire si le retour aux anciennes coutumes de la monarchie allait jusqu'à restituer le gracieux surnom d'*en-cas* au poulet rôti de l'empereur. A. H.

CASAQUE. Habit long qui se portait autrefois. Quelques auteurs font dériver, par corruption, ce mot d'un habillement des cosaques. D'autres le font venir de l'hébreu *kasach*, qui signifie couvrir, d'où a été tiré le latin *casa*, cabane, et *casula*, petite cabane. D'autres veulent qu'il vienne de *caracalla*, espèce d'habit de dessus qui pendait jusqu'aux talons.

La Casaque d'armes était un manteau à manches qui succéda aux hoquetons, comme ceux-ci avaient remplacé les cottes d'armes. On préféra la casaque, comme vêtement plus léger et plus commode. Les casaques

disparurent en grande partie vers le règne de Henri II ou de Henri III, époque où l'on fit revivre l'usage de l'écharpe. Plus tard ce mot a donné naissance au mot *casaquin*, désignant une espèce de robe de chambre qui est devenue le vêtement ordinaire des femmes du peuple et des femmes de la campagne. Ad. S.

CASAUBA (La) ou Cossava, et plus communément Khoss-Bah, est un château-fort d'Alger. Il est situé au haut du triangle que forme la ville. Nous ne savons pas précisément l'époque de sa fondation, mais il paraît qu'elle ne remonte pas à plus d'un siècle. Ce château-fort fut bâti pour recéler les trésors du gouvernement. Le dernier dey, Houçaïn-Pacha, redoutant pour lui le sort funeste de ses prédécesseurs, quitta la demeure ordinaire des chefs, et alla habiter ce château qu'il hérissa de canons; il s'y renferma, et, prisonnier volontaire, il s'y faisait garder par des troupes affidées qu'il payait largement. Il ne laissait pénétrer dans son château que très-peu de personnes, et toujours avec beaucoup de prudence, redoutant sans cesse l'esprit remuant des soldats, qui s'enrichissaient dans les troubles qu'occasionaient les fréquentes chutes des deys d'Alger. Il ne sortit qu'une seule fois de son château dans douze années de règne, jusqu'à ce qu'enfin il le quitta en 1830,

pour le céder aux Français. Dès que la Casauba fut au pouvoir de nos armées, on fit l'inventaire des trésors, et on y mit le scellé par l'ordre du général Bourmont. On disait qu'on y avait trouvé des sommes immenses; quoi qu'il en soit, on n'en a rapporté que quinze millions de francs environ.

AD. S.

CASCADE. Est une chute d'eau tombant d'un lieu plus ou moins élevé, qui produit un murmure qu'on a assez bien imité par le mot *cascade*, qui vient du latin *cascare*, tomber avec répercussion.

On distingue deux sortes de cascades : la naturelle et l'artificielle. Celle-ci, due à la main des hommes, tombe, ou en nappes comme la rivière de Marly, ou par chutes de perrons comme la grande cascade de Saint-Cloud, près de Paris, etc., etc.

La cascade naturelle est une chute d'eau qui, interrompant le cours d'un fleuve, en rend la navigation impossible ou périlleuse.

On pourrait subdiviser cette dernière en deux sortes :

Les grandes cascades, qu'on connaît sous le nom de *cataractes*, et les petites cascades, telles qu'on en voit très-souvent dans les pays coupés de nombreuses montagnes, comme l'Ecosse, la Suisse, etc., etc. Telle

est la cascade de Stauback, près du petit village de Lanterbrunn, en Suisse.

Cette cascade se précipite d'un rocher taillé à pic et très-saillant. Le torrent tombe perpendiculairement, dans moins d'une minute, de la hauteur de neuf cents pieds; mais une petite portion de cette eau, rencontrant à mi-chemin un rocher avancé, le frappe et rejaillit avec une extrême violence. L'autre portion de l'eau offre un phénomène singulier : au moment où le torrent s'élance de la montagne, le vent en saisit quelques filets, et les promenant au gré de son inconstance, présente le spectacle amusant d'un torrent qui flotte dans les airs, semblable à un ruban argenté. La plus grande partie du Stauback se dissipe en un brouillard errant qui humecte au loin les prairies, et en nuages qui s'élèvent dans l'atmosphère. L'eau qui tombe sur la roche saillante s'écoule le long de sa pente, et va former au pied de la montagne un petit ruisseau, rejeton imperceptible d'une rivière considérable : ainsi, Rome n'est plus qu'un faible ruisseau, reste d'un fleuve immense. Un vent très-fort souffle continuellement autour de cette chute et plus violemment au-dessous. En hiver, le torrent résiste pendant quelque temps à la gelée; mais quand l'intensité du froid aug-

mente, ses eaux se condensent en forme de grêle, qui, tombant avec un bruit épouvantable, annonce la congélation entière du torrent, qui devient bientôt un énorme glaçon suspendu au bord du canal, et dont le volume s'accroît jusqu'à ce que son poids l'entraîne et le précipite avec un fracas semblable à celui du tonnerre. Le torrent entraîne des arbres, des cailloux, qui se précipitent avec l'eau, et qui en rendent l'approche dangereuse; ces arbres sont une espèce de tribut que le torrent paie aux habitans de Lanterbrunn.

Il existe beaucoup d'autres cascades dont nous aurons occasion de parler en décrivant les contrées auxquelles elles appartiennent. Nous donnerons aussi plus de détails à l'article Cataracte (*voy.* ce mot), nom sous lequel on désigne les principales chutes d'eau de l'Afrique et de l'Amérique. Ad. S.

CASCARILLE. (Botanique.) Sous ce nom, les pharmaciens et les marchands droguistes désignent l'écorce d'un petit arbre, nommé par Linnée *croton cascarille,* et appartenant aujourd'hui au genre croton, dans la famille des euphorbiacées.

Le Croton cascarille s'élève à peine à cinq à six pieds au-dessus du sol; il est originaire du Nouveau-Monde, et croît naturellement au Pérou, au Paraguay, à la Ja-

maïque, à Saint-Domingue et aux îles Lucayes et de Bohama. Sa tige est ligneuse, cylindrique, divisée en rameaux nombreux, recouverte d'une écorce d'un gris cendré. Les jeunes branches ainsi que la surface supérieure des feuilles sont parsemées de petites écailles d'un blanc jaunâtre. Les feuilles sont alternes, portées sur des pétioles assez courts; elles sont lancéolées, longues d'environ deux pouces, larges de quatre à six lignes. Les fleurs sont verdâtres, peu apparentes, monoïques, et constituent, à la partie supérieure des rameaux, des épis allongés, dont la base se compose de fleurs femelles, et la moitié supérieure de fleurs mâles. Celles-ci ont un calice à dix segmens, dont cinq intérieurs sont plus minces, et douze à quinze étamines insérées sur le calice et soudées par la base de leurs filets. Les fleurs femelles présentent un calice semblable à celui des fleurs mâles, un ovaire à trois côtes et à trois loges, et trois styles bifides, dont chaque division donne attache à un petit stigmate.

Propriétés et usages. L'écorce de cascarille a une odeur aromatique assez agréable et une saveur âcre, chaude et amère. Elle renferme beaucoup de résine, et fournit à la distillation une huile volatile verte et d'une odeur suave; elle est très-inflam-

mable, et donne en brûlant la même odeur vive qui la fait rechercher des parfumeurs; on en fait brûler dans les salons, et les fumeurs la mêlent quelquefois à leur tabac. La cascarille arrive en caisses et en ballots, et consiste en fragmens longs de trois à six pouces, roulés et couverts d'un léger épiderme blanchâtre; la face interne est fauve, et la cassure offre un aspect compacte et résineux.

Les propriétés médicinales de la cascarille la rapprochent un peu du quinquina; en effet, elle est tonique et stimulante, et peut agir avec efficacité dans le traitement des fièvres intermittentes. De là les noms vulgaires de *quinquina aromatique* et *faux quinquina* donnés à cette écorce que fournit encore un autre arbre du même genre, et presque tout-a-fait semblable, le *croton éluthéria*. N—A.

CASE. (Art typographique.) Aussi appelée Casse, est une table parallélogrammique à revers et à compartimens, divisée en deux parties appelées *casseaux*. Chacun de ces casseaux se divise en petits compartimens appelés *cassetins*. Le casseau supérieur reçoit une traverse sur la ligne perpendiculaire à son plan d'appui sur le casseau inférieur. De chaque côté de cette traverse sont quarante-neuf cassetins disposés sur sept ran-

gées; en sorte que le casseau supérieur est divisé en quatre-vingt-dix-huit compartimens. Du côté gauche on met dans les cassetins supérieurs les grandes majuscules, par ordre alphabétique, et au-dessous les lettres liées et quelques signes particuliers, comme parenthèses, paragraphes, etc. Le casseau inférieur est divisé en cinquante-quatre cassetins de différentes grandeurs, dans lesquels sont placés les lettres minuscules, les chiffres, les signes de ponctuation, les cadrats, cadratins, demi-cadratins et les espaces. Telle est la case dont se servent les typographes français.

Les rubanniers ont une *casse*, espèce de peigne en corne, dont ils se servent dans les forts ouvrages. Y.

CASEMATE (Fortification), de l'espagnol *casamata*. Lieu voûté sous terre pour défendre l'approche des fossés.

Cette espèce de niche ne fut dans les premiers temps qu'une série de plates-formes échelonnées. San-Micheli et Speckle passent chacun pour en être l'inventeur. Dieu leur fasse paix! C'est pour remplacer les barbacanes des anciennes forteresses que ces deux messieurs se sont travaillé le cerveau. Et d'abord, les casemates étaient à épaulement, à parapet en ligne droite ou courbe, à embrasure, à ciel ouvert, et placées derrière

l'oreillon, dans un renfoncement pratiqué entre les bastions et la courtine ; les plates-formes des étages inférieurs s'appelaient *places basses* ou *flancs bas*. Mais plus tard elles furent à ciel fermé, comme elles le sont encore maintenant.

Il faut distinguer les casemates à feu des casemates d'habitation. Ces abris sont à l'épreuve de la bombe et distribués en cénacles pratiqués dans les pans des bastions, de manière à ne pas en affaiblir la solidité. Mais, malgré les inventions les plus ingénieuses pour se garantir de la fumée des canons, les artilleurs en sont toujours incommodés. Ce genre d'ouvrage n'est destiné qu'à la défense de dernière extrémité. C. S.

CASERNE. Les casernes sont des bâtimens destinés à loger des troupes en garnison. Ces bâtimens sont d'une construction ordinaire, ou bien ils sont voûtés à l'épreuve. C'est dans les places de guerre qu'on en voit de cette dernière espèce.

C'est en 1691 que parut la première ordonnance de caserner les troupes. Avant ce temps, les soldats étaient logés chez les citoyens.

Vauban avait réuni dans son plan de la construction des casernes, la sûreté, la salubrité, la commodité et la facilité des com-

munications, conditions indispensables et difficiles à établir dans ces sortes de bâtimens.

Les casernes sont ordinairement placées dans des lieux bien aérés, et orientées de manière que les vents humides et malsains ne puissent frapper sur une façade. Les chambres reçoivent le jour sur les deux faces, de sorte qu'en ouvrant les fenêtres des deux côtés, l'air se renouvelle rapidement et entièrement.

Les chambres sont assez spacieuses pour contenir les lits, l'ameublement nécessaire, les armes, les bagages, les tables à manger, les bancs, pour que les hommes puissent circuler librement et à l'aise, et pour que les armes soient rangées auprès des portes. Il y a ordinairement dans la cour des casernes une fontaine ou un puits qui fournit de l'eau abondamment; pour la salubrité de l'air, on plante des arbres autour, si le terrain le permet. La caserne est sous l'inspection des caporaux, qui sont chargés de la faire balayer et nettoyer chaque jour.

Aux casernes de la cavalerie sont adjoints des greniers à foin et des écuries. Du reste, l'intérieur, l'ameublement et fourniment des casernes de la cavalerie sont les mêmes que ceux de l'infanterie. Des chambres particulières y sont réservées pour le service et logement des maréchaux-des-logis-chefs et

sergens-majors. C'est dans ces chambres que se font les distributions des vivres.

On a eu d'abord beaucoup de peine à établir les casernes, maintenant il en existe en France de quoi loger toutes les troupes. Napoléon, en 1808, força les conseils municipaux des villes qui manquaient de casernes à s'imposer et à construire ces bâtimens. L'entretien des casernes est à la charge de l'état.

On conçoit combien ces établissemens sont utiles à la discipline, au repos du citoyen et à la sécurité du soldat.

La communication des ordres et les rassemblemens sont bien plus prompts que si le soldat était logé chez le citoyen. AD. S.

CASEUM. *Voyez* LAIT.

CASINO ou CASSINO, car ce mot peut prendre également un ou deux *s*. Le mot *cassino*, d'origine italienne, n'a point jusqu'à ce jour été admis dans les dictionnaires français; on ne le trouve ni dans Bayle, ni dans Moreri, ni dans le dictionnaire de Trévoux, ni même dans le dictionnaire de l'Académie; mais nous n'hésitons point à lui donner des lettres de grande naturalité en France. On donne le nom de *cassino* à un lieu de réunion qui n'est ni tout-à-fait un café, ni tout-à-fait une maison de jeu, ni tout-à-fait un salon; mais on y joue, on

y consomme des rafraîchissemens, on y cause, et quelquefois même on y danse. Le plus beau cassino d'Italie est celui de Milan. On en a fondé un à Châlons-snr-Saône, où ne sont guère admis que d'anciens militaires ayant servi sous la république et sous l'empire. *Casa* est l'étymologie du mot *cassino*, dont celui-ci n'est qu'un diminutif. D'autres pensent que le mont *Casino*, dans le territoire de Naples, sur lequel est située la plus ancienne abbaye des bénédictins, est l'origine du mot *casino*. Sur cette montagne, on jouit d'une vue admirable, et l'air y est si pur, que tous les objets se dessinent dans la perspective sous de ravissantes couleurs. Les pèlerinages au mont Casino étaient continuels, et on chercha à perpétuer ailleurs le souvenir des plaisirs que l'on avait goûtés dans les réunions de cet heureux site. On donne aussi le nom de *cassino* à un jeu de cartes fort usité en Italie. V.

CASOAR. (Ornithologie.) En 1597, les Hollandais rapportèrent des Grandes-Indes un oiseau porteur d'ailes inutiles au vol, mais remarquable surtout par le casque de corne dont sa tête est surmontée; ils le nommèrent *émeu;* on le décrit aujourd'hui sous le nom de *casoar*. Long-temps on ne connut que cette espèce, mais on a trouvé

à la Nouvelle-Hollande un oiseau muni de cette sorte d'ailes, et qui a, comme le précédent : la substance du bec fort dure, la pointe de chaque mandibule légèrement échancrée vers son extrémité ; les plumes semblables à du poil de sanglier, en général doubles et sortant d'un même tuyau ; les ailes plus courtes, les pieds plus gros et plus courts que ceux de l'autruche ; seulement il ne porte pas de casque ; de là deux espèces.

Casoar émeu ou casqué. Il a : bec droit à dos caréné, arrondi et réfléchi à la pointe ; mandibule supérieure un peu voûtée, à bords déprimés et entaillés vers le bout, l'inférieure un peu anguleuse en dessous vers l'extrémité ; fosses nasales presque aussi longues que le bec ; tête casquée ; devant du col nu et garni de deux fanons ; trois doigts ; ailes impropres au vol, garnies de cinq baguettes rondes, pointues et sans barbe.

Cet oiseau, gros, stupide et massif, est très-commun dans les îles des archipels d'Asie, et surtout à la Nouvelle-Guinée. Les fruits et les racines composent sa principale nourriture ; il avale les pommes sans les briser. M. Cuvier rapporte que le casoar de la ménagerie consommait par jour trois livres et demie de pain, six ou sept pommes,

une botte de carottes, et qu'il buvait environ quatre à cinq pintes d'eau. Ceux qu'on élève aux Indes préfèrent le pain de sagou aux autres alimens; ils avalent les petits poulets, et quelquefois même les canards, quand ceux-ci ne se débattent pas. Quoique plus massif et plus lourd que l'autruche, cet oiseau court presque aussi vite qu'elle, surtout quand il est poursuivi; alors il a l'air en partie de danser, en partie de voler. Sa chair est noire, dure et peu succulente.

EMOU ou CASOAR SANS CASQUE. A le bec droit, arrondi à la pointe, un peu caréné en dessus, déprimé sur les bords; la tête emplumée; la gorge nue. On distingue deux variétés:

Emou parembang. Très-commun dans les forêts de Casuarina, dans la Nouvelle-Galles du sud, et fuyant les cantons habités par l'homme.

Emou kivi-kivi. De moitié plus petit que le précédent; son plumage est grisâtre. Les habitans de la Nouvelle-Zélande estiment la chair de cet oiseau et le chassent avec des chiens; ce sont eux qui le nomment *kivi-kivi*. N—A.

CASPIENNE (Mer). Semblable à un lac immense, puisqu'elle est entourée de terres, la mer Caspienne est située à l'occi-

dent de l'Asie, et séparée de la mer Noire par la chaîne du mont Caucase ; elle a son plus grand diamètre dirigé du nord au sud. Son nom lui vient des Caspiens, ancien petit peuple de la Médie ; les Hyrcaniens, qui habitaient au sud et à l'est de cette mer, la firent nommer par les anciens mer *Hyrcanienne ;* aujourd'hui elle est appelée par les Turcs *Cozgoun Denghizi*, mer des Corbeaux, à cause du grand nombre de ces oiseaux qu'on rencontre sur ses rives. Aux conjectures et aux suppositions des anciens géographes, il est facile de voir combien cette mer a été peu visitée et combien les peuples qui en habitaient les côtes, se sont tenus en dehors de la civilisation et du commerce. Hérodote, le seul qui paraisse en avoir eu une connaissance exacte, dit que sa longueur est de quinze journées de navigation, sa largeur de huit. Depuis cet écrivain, beaucoup d'autres ont affirmé que la mer Caspienne communique avec l'Océan septentrional. Ces derniers, sans doute, ont parlé hypothétiquement ; cependant, plusieurs savans voyageurs, entre autres le major Rennell et Pallas, pensent que les pays circonvoisins de cette mer étaient jadis couverts d'eau, et ne formaient avec elle qu'un vaste océan.

Encore de nos jours, les peuples qui ha-

bitent les côtes de la mer Caspienne sont peu civilisés et peu commerçans; aussi elle n'est pas fréquentée, et n'offre qu'un petit nombre de ports commodes. La connaissance la plus positive que l'on ait de cette mer est due à Pierre-le-Grand, qui en fit dresser une carte. A. D.

CASQUE ou Heaume (*cassicum* des Latins). Arme défensive, recouvrant la tête et le cou, et dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, puisque les Cyclopes, dit-on, firent un casque à Pluton en même temps qu'il forgèrent le foudre de Jupiter; ce casque avait le privilége de rendre invisible le héros qui le portait, et Persée, défendu par cette armure divine, dut vaincre facilement Méduse, ce qui n'empêche pas à la mythologie de lui en attribuer une gloire immortelle. Mais venons à des faits plus réels.

Avant l'invention de la poudre à canon, le casque était pesant et assez fort pour résister à la massue et à la hache d'armes; il avait une visière faite de petites grilles, qui se baissait durant le combat et se relevait ensuite pour laisser respirer le guerrier; il était assez profond, se rétrécissait par le haut et était à peu près conique. Plus tard, il fut moins profond, et renferma juste la tête du soldat; il avait une men-

tonnière dans laquelle entrait la visière quand elle était baissée, et au-dessous comme un collet de fer, qui, descendant jusqu'au défaut des épaules, était séparé du casque, et s'y joignait par le moyen d'un collier de métal.

On trouve des casques sur les anciennes médailles ; on y reconnaît la forme grecque ou romaine. Celui qui couvre la tête romaine est garni de deux ailes, comme le casque de Mercure ; il en est qui sont parés des cornes de Jupiter Ammon, de taureau ou de belier ; d'autres encore de la tête fabuleuse de Méduse, d'une chimère vomissant des feux, d'une tête de tigre, de lion, pour marquer une force extraordinaire.

Le casque était autrefois un ornement et une marque de noblesse, dont il désignait les différens degrés selon sa forme et son éclat. Les rois le portaient doré, la visière entièrement ouverte, sans grilles ni barreaux ; les ducs et les comtes, argenté, sans visière, mais un peu moins ouvert, pour marquer une moindre dignité ; les gentilshommes d'ancienne race, d'un acier poli ; et les autres, de fer simplement.

Aujourd'hui, il n'y a plus que certains corps de la cavalerie, et les pompiers dans l'infanterie, qui aient cette coiffure.

Il est à remarquer que le casque a un

vice préjudiciable à la santé du soldat et à la conservation de ses cheveux. En effet, le manque d'air, gênant la transpiration, occasione de fréquens et violens maux de tête et la chute prématurée des cheveux.

On a parlé, dans ces derniers temps, de remplacer le schako par le casque, qui, avec quelques modifications, ne gênerait pas plus le soldat dans la manœuvre du fusil, et qui le garantirait mieux du sabre de l'ennemi. Ad. S.

CASSATION et COUR DE CASSATION. On appelle cour de cassation un tribunal institué pour veiller à la saine interprétation des lois et à leur juste application. Les plaideurs qui ont épuisé les degrés de juridiction, et qui pensent que l'arrêt qui les condamne renferme ou une violation de formes, ou une contravention expresse à la loi, ont la faculté de déférer cet arrêt à la cour suprême, qui le confirme s'il est juste et rendu conformément à la loi, ou qui le casse si elle trouve fondées les ouvertures de cassation proposées par la partie.

A toutes les époques où les rois s'occupèrent de législation, ils cherchèrent à organiser un pouvoir judiciaire pour garantir les plaideurs contre les erreurs du juge appelé à connaître de leurs affaires. Philippe-le-Bel, qui avait établi un parlement à

Toulouse, sous la condition que les gens de ce pays consentiraient à ne point appeler de ses arrêts, reconnut bientôt que la barrière du dernier ressort ne suffisait pas pour empêcher l'erreur de se glisser dans les jugemens rendus. Une disposition ajoutée à l'ordonnance qui établissait le parlement de Toulouse, décida que les corrections, interprétations ou révocations, appartiendraient au roi et à son conseil commun. Il était donc permis aux parties de présenter au roi une requête en réformation d'arrêt, contenant les *propositions d'erreurs*, c'est-à-dire énonçant les erreurs reprochées à l'arrêt. En 1344, Philippe de Valois déclara que les propositions d'erreur jugées dignes d'être prises en considération seraient renvoyées au parlement. Le roi s'y rendait et la cour réformait sous ses yeux ses propres décisions.

Plus tard, on s'aperçut qu'il était malséant d'obliger les juges à rétracter leurs propres décisions. La proposition d'erreur prit le nom de *requête civile*. Par la requête civile, on suppliait le juge de redresser une erreur dont la cause ne lui était pas reprochée, et contre laquelle il n'avait pu se mettre en garde. Mais les requêtes civiles ne comprenant que les erreurs de fait, il fallut ouvrir un recours contre les erreurs de droit.

A cet effet, fut rendue l'ordonnance de Blois en 1579. Elle portait, art. 208 : « *Dé-* « *clarons les jugemens, sentences et arrêts,* « *rendus contre la forme et la teneur des or-* « *donnances faites tant par nous que par les* « *rois nos prédécesseurs, nuls et de nul effet* « *et valeur.* » Ainsi, l'ouverture de cassation était accordée contre la violation de la loi. C'est de là que datent réellement les ouvertures de cassation. La cassation, en prenant alors le caractère d'un acte de souveraineté, fit sortir la France de cet état où l'on trouvait des institutions judiciaires et point de justice, des garanties en germe et des usurpations désordonnées. L'ordonnance de 1667, tout en reproduisant l'article 208 de celle de Blois, abrogea complètement la proposition d'erreur; il ne fut plus permis de revenir devant le juge pour alléguer la faute du juge sur l'appréciation des actes. Le jugement dut clore le litige; on adopta cet adage : *Res judicata pro veritate habetur.* Les cas d'ouverture furent limitativement déterminés, et la requête civile prit un caractère plus nettement défini et des formes plus sévères.

Le droit de prononcer sur les demandes en cassation fut déféré à une commission du conseil du roi, qui reçut le nom de *conseil des parties.* Tel était l'état de la légis-

lation sur les voies de recours en 1790. Le conseil des parties était sans doute composé d'hommes d'un rare mérite, mais ses décisions n'étaient pas toujours exécutées, entravées qu'elles étaient par l'exercice direct de la puissance royale.

L'assemblée constituante, qui arriva avec l'intention de réformer tous les abus, ne laissa pas échapper celui-ci. Le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire furent séparés; il fut décidé que le conseil du roi resterait la sommité du premier, et qu'il serait institué un tribunal de cassation qui serait le centre du second. Les attributions de ces deux corps furent tracées, et leur indépendance assurée. Toutefois, le mode d'organisation fut vivement discuté; quelques-uns, portés pour les justices ambulatoires, proposèrent de faire tenir des assises de cassation par des sections qui voyageraient par tout le royaume. Mais en fondant ce tribunal de cassation, la constituante avait surtout en vue de donner à la jurisprudence une uniformité nécessaire surtout dans ces temps antérieurs aux codes, et le mode que l'on proposait mettait un obstacle invincible à cet avantage. Il aurait fallu faire voyager le tribunal entier, ce qui eût entraîné une perte de temps considérable. Par ces considérations, il fut décrété (le 1er décembre

1790), qu'il n'y aurait pour toute la France qu'un seul tribunal de cassation, résidant à Paris, près le corps législatif. Un titre du même décret fixe le nombre des membres de ce tribunal à la moitié du nombre des départemens; ils devaient être élus pour quatre ans. On tira donc au sort les départemens qui devaient choisir les juges de cassation. L'organisation judiciaire de l'an VIII apporta quelques changemens au tribunal de cassation. Elle déféra le choix des juges au chef du gouvernement, en fixa le nombre à quarante-huit, et les proclama inamovibles. Le 28 floréal an XII, un sénatus-consulte, dans lequel le titre d'empereur était donné au premier consul, donna au tribunal de cassation le nom de *cour,* et à ses jugemens celui d'*arrêts*.

L'institution de la cour de cassation ainsi complétée a été maintenue par les Chartes de 1814 et de 1830. Elle se compose actuellement de quarante-neuf membres nommés par le roi, y compris un premier président et trois présidens.

La cour se divise en trois sections, composées chacune de quinze conseillers et d'un président, savoir: la section des requêtes, la section civile, la section criminelle.

Le premier président siége dans celle des sections à laquelle il veut plus particulière-

ment s'attacher; il préside les autres lorsqu'il le juge convenable.

Il faut onze membres au moins dans chaque section pour rendre un arrêt.

Il y a près la cour de cassation un procureur-général et six avocats-généraux. Le procureur-général, ou l'un des avocats-généraux en son nom, porte la parole dans toutes les affaires. Le greffier en chef présente à la cour quatre commis greffiers dont il est responsable, et que par conséquent il peut révoquer. Soixante avocats nommés par le roi, et attachés à la cour de cassation, y remplissent les fonctions attribuées aux avoués près les tribunaux ordinaires.

Le caractère distinctif de la cour de cassation, c'est qu'elle ne peut dans aucun cas connaître du fond des affaires. Elle casse les jugemens qui ont violé les formes de procédure ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi, et renvoie le fond du procès à la cour ou au tribunal qui doit en connaître. L'arrêt de cassation ne décide donc pas en faveur de l'une ou de l'autre partie. Les tribunaux de première instance et les cours royales jugent les procès, la cour de cassation juge leurs jugemens et leurs arrêts.

Il y a ouverture de cassation en matière civile et en matière criminelle. En matière

civile, il y a ouverture de cassation, lorsque l'arrêt attaqué contient une contravention expresse à la loi, une violation des formes constitutives des actes, ou une omission des formalités dont l'observation est prescrite par la loi à peine de nullité; il y a encore ouverture de cassation, lorsqu'il y a contrariété d'arrêts ou de jugemens rendus entre les mêmes parties, sur les mêmes moyens, par différentes cours.

La cour de cassation ne connaissant point du fond des affaires, il s'ensuit que le mal jugé n'est pas une ouverture de cassation, lorsqu'il ne porte pas sur une violation expresse de la loi. En effet, il n'y a d'autres règles pour l'appréciation d'un fait que celles de l'intelligence et de l'équité. La cour régulatrice ne peut pénétrer jusque-là, car alors elle ne serait plus qu'une cour d'appel. Si les juges ont mal apprécié les faits et circonstances d'une convention, il y a certainement une injustice qui blesse l'intérêt privé du plaideur, mais cet accident ne compromet pas l'intérêt général, car la loi n'a reçu aucune atteinte.

Ainsi, par exemple, la loi a défini la vente; la vente, a-t-elle dit, est une convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. La vente est parfaite lorsqu'il y a consentement des par-

ties sur le prix et sur la chose. Ce sont là les élémens constitutifs du contrat de vente. Cependant, un arrêt en transforme la nature, et l'appelle louage ou prêt. Cet arrêt n'échappera pas à la censure de la cour suprême, parce que les juges en donnant une fausse qualification au contrat, l'ont soustrait aux règles qui devaient le régir, et lui ont appliqué des dispositions auxquelles il n'était pas soumis.

Si, au contraire, un arrêt décide que la vente n'est pas parfaite, parce qu'il n'y a pas eu consentement des parties, par exemple, soit sur le prix, soit sur la chose, ce jugement pourra contenir une erreur, mais il échappera à la censure de la cour suprême, parce que la loi n'a pas été atteinte. Les particuliers ne peuvent donc implorer le recours de cette cour que lorsque leur intérêt se trouve lié à l'intérêt général, pour le maintien des lois ou pour leur juste application.

En matière criminelle, on peut se pourvoir en cassation contre les arrêts de renvoi de la chambre des mises en accusation, et contre les arrêts des cours d'assises. Contre les premiers, lorsqu'ils violent les règles de compétence, si le fait n'est pas qualifié crime par la loi, si l'arrêt n'a pas été rendu par le nombre de juges fixé par la loi, si le minis-

tère public n'a pas été entendu. Contre les seconds, lorsque dans l'instruction ou dans le cours du procès il y a omission de quelque formalité exigées par la loi à peine de nullité, lorsque la cour a refusé de prononcer sur une ou plusieurs demandes de l'accusé ou du ministère public, tendant à user d'une faculté ou d'un droit accordé par la loi, lorsque l'accusé a été condamné à une peine autre que celle que la loi a déclarée applicable au crime dont il est convaincu.

Pour bien distinguer les personnes qui peuvent se pourvoir, il faut considérer d'abord que les pourvois sont de deux natures; ils sont faits ou dans l'intérêt des parties ou dans l'intérêt de la loi. Au civil, comme partie ou ayant-cause, on est admis à se pourvoir. Le ministère public a la même faculté s'il agit comme partie principale; il est non recevable s'il est partie jointe. D'un autre côté, les citoyens ne peuvent compromettre l'autorité et la certitude de la loi, soit par leur silence, soit par leur acquiescement à une violation expresse de ses dispositions. Le procureur-général près la cour de cassation a donc le droit, bien qu'aucune des parties n'ait réclamé pendant le cours du délai prescrit, de dénoncer l'arrêt à la cour, et d'en poursuivre la cassation dans l'intérêt de la loi; aucun délai

ne limite l'exercice de ce pourvoi. Mais dans le cas même où l'arrêt dénoncé serait cassé, il reste dans toute sa force à l'égard des parties; il conserve à leur égard la valeur d'une transaction émanée de leur volonté.

Au criminel, l'accusé, le ministère public agissant alors comme partie principale, la partie civile, peuvent se pourvoir.

En cas de condamnation, l'accusé peut se pourvoir par les motifs donnant ouverture à cassation. En cas d'acquittement, le droit de se pourvoir appartient au ministère public dans certains cas, et à la partie civile seulement lorsqu'elle a été condamnée à des dommages et intérêts plus considérables que ceux demandés par l'accusé.

Le recours en cassation en matière civile n'arrête pas l'exécution du jugement prononcé en dernier ressort; de plus, il est soumis à des formalités rigoureuses. Au premier rang de ces formalités figurent les délais. Pour qu'un pourvoi soit recevable, il ne suffit pas que l'arrêt contienne une ouverture de cassation, il faut aussi que ce pourvoi soit fait en temps utile, c'est-à-dire dans le terme des délais fixés par la loi. Le délai court du jour de la signification du jugement ou de l'arrêt. Il est de trois mois en matière civile; il peut être porté à six

mois, à un an, et même à deux ans, selon que la partie demeure hors de la France continentale, aux Indes ou au-delà du cap de Bonne-Espérance. Le délai court contre toute personne; on n'a fait exception qu'en faveur de celles qui sont dans l'impossibilité d'agir bien constatée.

En matière criminelle, le délai est de cinq jours s'il s'agit d'un arrêt de renvoi, de trois jours seulement s'il s'agit d'un arrêt de cour d'assises. Le délai est réduit à vingt-quatre heures, si le pourvoi est formé par le procureur-général ou la partie civile.

En matière civile, le demandeur en cassation doit consigner une amende de 150 fr. s'il s'est pourvu contre un jugement contradictoire, et de 75 fr. si le pourvoi est dirigé contre un jugement rendu par défaut ou par conclusion. Après cette consignation, le demandeur présente une requête signée d'un avocat à la cour de cassation, contenant les moyens proposés; il doit y joindre la copie de l'arrêt dont il demande cassation, et la quittance de la consignation d'amende. Alors, l'affaire est portée devant la section des requêtes, qui est chargée d'examiner le pourvoi. Le demandeur y paraît seul, le pourvoi n'est pas même communiqué au défendeur. Si le pourvoi n'est pas recevable, ou est évidemment mal fondé,

il est rejeté, et le demandeur est condamné à l'amende. S'il est recevable, et mérite une discussion sérieuse, il est admis et porté devant la section civile. Le demandeur fait signifier au défendeur l'admission, et l'assigne devant la section civile. Le défendeur à son tour dépose ses moyens au greffe, après les avoir signifiés. Alors, le président nomme un conseiller rapporteur. Au jour du jugement, le conseiller fait son rapport, les avocats présentent les moyens de la demande et de la défense, le procureur-général est entendu, et après délibéré, la cour rend son arrêt motivé. Si le pourvoi est rejeté, le demandeur est condamné à une amende envers l'état, et à des dommages et intérêts envers la partie. Si la cassation est prononcée au contraire, la cour ordonne la restitution de l'amende consignée, ainsi que la restitution des sommes qui ont pu être perçues en vertu de l'arrêt annulé, lequel arrêt était exécutoire, comme je l'ai dit plus haut, et ordonne le renvoi devant une autre cour. Remarquons cependant que dans certains cas le renvoi n'est pas ordonné; par exemple, en cas de contrariété d'arrêts, lorsque la cassation est prononcée, le premier seul est exécuté. Le pourvoi formé par le procureur-général de la cour ne subit pas l'examen de la section

des requêtes ; il est porté de suite devant la section civile.

Le pourvoi en matière criminelle contient plusieurs différences. Il suffit de faire une déclaration de recours au greffe du tribunal, sans énonciation de moyens ; il n'y a point de consignation d'amende. Le pourvoi ne passe point devant la section des requêtes, il est porté de suite devant la section criminelle. Alors, le président de la section nomme un rapporteur auquel les pièces sont communiquées ; la cour doit prononcer dans le mois, à partir du jour de l'envoi des pièces au greffe de la cour. Telle est la procédure suivie par la cour de cassation, dont les arrêts ont tant de poids et d'influence en jurisprudence.

Malgré toute l'autorité que doivent avoir les décisions de la cour suprême, ce serait une grave erreur de croire qu'elles ont force de loi. Il n'y a point en France de droit prétorien, et il est interdit aux magistrats de juger par voie générale et réglémentaire.

Le législateur a prévu ces oppositions de doctrine, ces divergences d'opinions, qui naissent de la diversité des esprits et de la difficulté de l'interprétation. En effet, si, après cassation, la cour devant laquelle la cause a été renvoyée rend un arrêt conforme à celui de la première, et qu'il y ait un

second pourvoi, la cour décide la question, toutes les sections réunies sous la présidence du ministre de la justice. La cour peut alors demander au roi l'interprétation de la loi; si cette interprétation n'est pas demandée, et que ce second arrêt soit annulé, l'affaire est encore renvoyée devant une autre cour royale. Si cette cour décide dans le sens des deux autres, ce qui n'est pas sans exemple, il faut nécessairement que la loi soit interprétée législativement.

La cour de cassation doit veiller à la dignité de la magistrature. C'est pourquoi la loi lui a déféré le droit de censure disciplinaire sur les cours et tribunaux, et la faculté de mander les juges à sa barre pour y rendre compte de leur conduite, ou de les suspendre de leurs fonctions.

La cour de cassation envoie tous les ans une députation au gouvernement pour lui faire des observations sur les points de la législation qui lui ont paru obscurs ou insuffisans. Cet usage, qui a succédé à l'obligation où elle était de rendre compte chaque année de ses jugemens à la barre du corps législatif, est plus digne de son caractère et du respect qui lui est dû.

Cette institution, l'une des plus heureuses de la constituante, a traversé tous nos orages politiques depuis 1790, sans qu'une voix

se soit encore élevée pour l'attaquer. La célébrité et le talent de ses membres à toutes les époques n'ont pas moins contribué à lui acquérir une haute considération que les pouvoirs étendus qui lui sont confiés. En effet, parmi les conseillers qui ont siégé dans cette cour, on compte MM. Tronchet, Malleville, Muraire, Henrion de Pansey, Desche, Carnot, auteur de l'*Instruction criminelle*, Chabot de l'Allier, auteur de l'excellent ouvrage, *Commentaire sur les successions*. Au parquet ont brillé successivement, Bigot de Préameneu, qui a contribué activement à la rédaction du code; Merlin, jurisconsulte fameux, et Mourre. Aujourd'hui, ce poste glorieux est rempli par M. Dupin aîné, président de la chambre des députés. Dans des circonstances difficiles, la cour de cassation a plusieurs fois rendu de grands services. Depuis la révolution de juillet 1830, elle a fait preuve d'une courageuse résistance en cassant les arrêts des tribunaux militaires et en déclarant illégale l'ordonnance qui, le 7 juin, mit Paris en état de siége. Par ce mémorable arrêt, rendu sur la plaidoirie de M. Odilon-Barrot, elle a montré qu'elle pouvait, à l'aide des lois, opposer une barrière insurmontable aux usurpations du pouvoir. Plus récemment, la section criminelle, en cassant

l'arrêt de la cour royale de Paris, qui déclarait le journal le *National de* 1834, solidaire des peines portées contre *le National*, auquel il avait succédé, a relevé l'honneur de la magistrature gravement compromis par des hommes qui se souviennent trop sur le siége du magistrat qu'ils appartiennent à un parti politique.

F.-C. Chaigneau.

CASSAVE ou Couack. Espèce de pain préparé avec la racine du manioc (*jatropha maniot*), et servant d'aliment aux nègres et aux créoles de nos îles d'Amérique. Il est moins nourrissant que le pain de froment, mais il est sain et d'une digestion facile. Pour le faire, on lave les racines de manioc, et on les dépouille quelquefois de l'enveloppe corticale qui les recouvre. Les racines, réduites en pulpe grossière à l'aide de râpes en cuivre, puis renfermées dans des sacs de toile ou mieux dans des cabas de jonc ou de feuilles de cocotier, sont ensuite soumises à l'action d'une forte presse qui en extrait le suc odorant et vénéneux. Le suc entraîne avec lui une grande quantité de fécule fine et lourde, cristalline, qu'on recueille sous le nom de *moussage*, pour servir à l'empoi et à la confection de bouillies, de crêmes et de pâtisseries. La pulpe, ramassée en galette et exposée à la cuisson

sur une plaque métallique, forme le pain que l'on nomme la *cassave*, et que nous connaissons en Europe sous le nom de *tapioka*. N—A.

CASSE. (Botanique.) La casse est le fruit du canéficier, grand et bel arbre de la *décandrie monogynie*, et de la famille des légumineuses. L'arbre qui la produit porte encore le nom de *cassia fistula*.

Cet arbre ressemble beaucoup au noyer et par son port et par ses feuilles. Les fleurs sont jaunes, grandes, disposées en grappes axillaires; et les gousses, qui portent dans le commerce le nom de *casse en bâtons*, à cause de leur forme, sont brunes, unies, cylindriques, pendantes, à écorce ligneuse, ayant un pouce de diamètre, longues d'un pied à un pied et demi. Ces gousses sont formées de deux valves réunies par deux sutures longitudinales, divisées dans leur intérieur par des cloisons transversales et parallèles, remplies d'une pulpe noire, douce et un peu sucrée, et contenant une semence rouge, polie, aplatie et dure.

Le canéficier est originaire de l'Ethiopie, d'où il s'est répandu dans l'Egypte, l'Arabie, l'Inde et l'archipel indien; il a même été transporté en Amérique, où il s'est naturalisé, mais plusieurs auteurs prétendent qu'il y est indigène. Ils se fondent

sur la quantité de cassia qui croît en Amérique et sur les nombreuses variétés que l'on y rencontre. Quoi qu'il en soit, la casse, que nous recevions autrefois de l'Orient, nous vient maintenant en totalité de l'Amérique, et ne diffère aucunement de la casse du Levant. La casse doit être choisie récente, pleine, non moisie et non sonnante ; il faut la garder dans un lieu frais mais non humide.

La pulpe de casse est depuis long-temps employée en médecine comme un purgatif doux. Les Egyptiens l'emploient mêlée avec du sucre candi et de la réglisse, dans les maladies des reins et de la vessie. Elle facilite la digestion. Il y a différentes manières d'administrer la casse, soit en faisant confire la pulpe avec du sucre, soit en l'aromatisant avec de l'eau de fleurs d'oranger. Dans les pays où elle est indigène, on confit même les bâtons de casse encore verts, et on les rend agréables au goût des Européens. La casse en pulpe est très-difficile à conserver, parce qu'elle contient un principe mucilagineux qui lui donne la propriété de fermenter très-facilement ; on remédie à cet inconvénient en la chauffant légèrement pour lui faire perdre son eau, et y ajoutant du sucre en poudre, pour en faire une conserve.

La casse a été analysée par M. Vauquelin (*Ann. chim.*, VI, 275).

Il y a encore un grand nombre d'espèces appartenant au genre cassia ; nous ne citerons que les plus importantes.

La PETITE CASSE D'AMÉRIQUE, apportée il y a quelques années à Paris, et qui fut prise d'abord pour de la casse cueillie avant sa maturité, mais qui en diffère d'une manière essentielle. Cette différence consiste dans sa couleur moins foncée à l'extérieur ; sa pulpe fauve, d'un goût acerbe, astringent et sucré ; son épaisseur, qui n'est que de six lignes ; la forme du fruit, qui est aminci en pointe aux deux extrémités, tandis que la casse ordinaire est arrondie.

La CASSE DU BRÉSIL, produite par un très-bel arbre du Brésil, de la Guyanne et des Antilles ; ses gousses sont recourbées en sabre, longues d'un pied et demi à deux pieds, larges d'un pouce et demi à trois pouces, contenant, comme la casse ordinaire, une pulpe noirâtre, amère et désagréable, et bien inférieure par ses propriétés.

Il est un autre genre de casse que l'on nomme CASSE VELUE, *cassia hirsuta ;* elle ne diffère des autres que par les poils abondans qui la recouvrent. Les Indiens, à ce qu'on dit, infectent l'eau avec le suc de

cette plante ; ils assoupissent par ce moyen les poissons, et les prennent plus facilement. C. Favrot.

CASSEROLE. Ustensile de cuisine, à queue, en forme de bassin, de différentes dimensions, et dont on se sert généralement pour faire les sauces. Il existe des casseroles de diverses matières, d'argent, de cuivre étamé, de terre vernissée, de ferblanc, de fonte étamée, et de fer battu ; elles ont, comme presque tous les ouvrages de l'homme, leurs avantages et leurs inconvéniens. Celles de cuivre ont causé quelquefois de funestes accidens, à cause de l'oxide de cuivre qui se produit lorsqu'on a l'imprudence d'y laisser trop long-temps un ragoût, ou lorsqu'elles sont mal étamées, ce qui occasione de graves indigestions et quelquefois même l'empoisonnement ; celles de fer battu donnent aux mets un goût assez désagréable, qui diminue cependant par le fréquent usage qu'on fait de l'ustensile ; celles de fonte étamée ont à près le même inconvénient. Selon quelques médecins chimistes, celles de terre vernissée sont nuisibles à la santé, à cause du vernis, dans lequel il entre de la mine de plomb ; mais nous pensons que ces dangers sont fort exgérés. Les casseroles de terre ont encore un désagrément, dont l'habile cuisinier doit se

méfier, celui de conserver trop long-temps la chaleur, de consumer trop vite les sauces, de brûler facilement les viandes et de communiquer même aux mets un goût de grillon; aussi n'y a-t-il que le pauvre qui s'en sert. Celles de ferblanc, étant plus minces, bouillent plus promptement, et perdent très-facilement leur chaleur. Quant aux casseroles d'argent, elles n'ont aucun de ces inconvéniens, mais leur prix trop élevé empêche que chacun puisse en faire usage. Y.

CASSETTE, sub. fem. Petit coffre, petite caisse; ce mot dérive du latin *capere* prendre, contenir. Les cassettes sont destinées à renfermer des objets qui tiennent peu de volume et ordinairement très-précieux. On appelle encore *cassette* une espèce de boîte, divisée en quatre cases dans lesquelles les tailleurs mettent le fil et le poil de chèvres dévidés sur des pelottes, afin de les avoir tout prêts et pouvoir s'en servir dès qu'ils en ont besoin; c'est là tout ce que nous avons cru utile de relater sur ce meuble très-commode dans les voyages. Y.

CASSIDES. (Entomologie.) Insectes coléoptères, de la section des TÉTRAMÈRES et vulgairement nommés *scarabées-tortues*. Le nom de casside convient assez bien à l'insecte auquel il est donné; en effet, le corselet et les élytres s'avançant au-delà du corps,

semblent destinés à protéger l'insecte et y réussissent d'autant mieux qu'ordinairement la couleur de ces parties est analogue à celle des plantes sur lesquelles ce petit coléoptère, qui voltige très-peu, trouve et son habitation et sa nourriture. Il est des espèces enrichies de couleurs métalliques dorées ou argentées, qui perdent leur éclat après la mort, mais que l'on fait reparaître en plongeant l'insecte dans l'eau chaude pendant quelques minutes. M. le comte Dejean en possède dans sa collection plus de cent espèces, pour la plupart exotiques. La *casside équestre*, qui se tient sur la menthe dans les lieux aquatiques, et la *casside verte*, plus petite et vivant sur les artichauts et les chardons, sont les espèces les plus communes des environs de Paris.

Les larves, dont une espèce habite souvent sur le chardon, ont le ventre terminé par une sorte de fourche sur laquelle elles accumulent leurs excrémens; tant qu'elles sont occupées à paître tranquillement, elles traînent après elles ces ordures, mais au moindre danger, elles relèvent la fourche et se cachent sous ce toit protecteur qui dégoûte les oiseaux. Les nymphes des cassides s'accrochent aux végétaux et restent immobiles jusqu'à leur dernière métamorphose, c'est-à-dire pendant quinze jours, après

lesquels l'insecte parfait sort par une ouverture faite à la partie antérieure et supérieure de la peau ; alors il dépose ses œufs sur les feuilles et les range par plaques larges, souvent recouvertes d'excrémens ; la nature semble encore s'être plue à garantir les cassides à l'état de nymphe , en leur donnant l'aspect d'une graine épineuse terminée par deux cornes sèches et pointues que les oiseaux craignent d'avaler. N—A.

CASSIDULES. Animaux zoophytes , du genre des échinodermes , de l'ordre des pédicellés; on les avait d'abord confondus avec les oursins, dont ils se distinguent très-bien par l'irrégularité et la forme elliptique de leur corps, toujours garni de petites épines. L'histoire naturelle ne possède encore qu'un très-petit nombre de cassidules; nous citerons : la *cassidule Richard*, que le célèbre botaniste Richard observa dans l'océan des Antilles, et que l'on a trouvée depuis dans la baie des Chiens-marins, à la Nouvelle-Hollande ; la *cassidule scutelle*, que l'on trouve dans le Véronais, longue de trois à quatre pouces sur trois de largeur. On en trouve aussi à l'état fossile, et celles-ci prennent quelquefois le nom de *cassidites*. N—A.

CASSINE, sub. fem., de l'italien *casina* ou du latin *casa*. C'est ainsi que l'on nomme,

dans quelques provinces, une petite maison de plaisance hors la ville. Les Américains emploient en guise de thé la viorne luisante, que l'on appelle aussi *cassine*. Y.

CASSIOPÉE. Constellation boréale, dite vulgairement le *trône* ou la *chaise*, appelée *biche* dans l'antiquité, et *chien* par les Arabes; elle est composée de cinquante-quatre étoiles principales, et située, par rapport à la grande ourse, de l'autre côté de l'étoile polaire en ligne directe; de sorte qu'en supposant un cercle qui irait du milieu de la grande-ourse par l'étoile polaire, il traverserait Cassiopée de l'autre côté du même pôle. Cassiopée ne se couche jamais pour nous; elle est facile à distinguer dans le firmament à l'aide d'un groupe de ses cinq étoiles tertiaires qui l'y dessine en formant un Y dont la queue est brisée, et qui, à raison de la rotation diurne de la terre qui pivote sur ce point, prend pour nous différens aspects; quelquefois on dirait une chaise renversée. En 1572, une étoile nouvelle apparut dans cette astérisme, elle s'accrut jusqu'à surpasser Jupiter par sa grandeur et son éclat, puis, sa lumière s'affaiblissant insensiblement, elle finit par disparaître tout-à-fait au bout de dix-huit mois.

La mythologie nous dit que Cassiopée, femme de Céphée, roi d'Ethiopie, célèbre

par sa beauté, défia les néréides d'effacer ses charmes, et que Neptune irrité suscita du fond des flots un monstre cruel qui désola tout le pays. Céphée, pour apaiser ces filles cruelles, dévoua au monstre sa fille Andromède, attachée sur un roc; elle fut délivrée par Persée qui obtint de Jupiter que toute cette famille fût placée dans le ciel. Les Latins, qui voyaient dans la reine Cassiopée l'image de cette constellation, désignaient cette dernière sous le nom de *siliquarum* (arbre de Judée), à cause d'une palme que les poètes et les peintres mettent dans la main de l'épouse de Céphée. La mythologie nous dit encore que la biche qui figure Cassiopée est la biche rapide et aux cornes dorées qu'Hercule fatigua à la course et prit au bord des eaux où elle reposait.

L—DE.

CASSITERIDE ou Cassitérite. Métal composé, que les anciens ont appelé plomb blanc et qui doit son nom aux îles Cassitérides, fécondes en mines d'étain. Tout l'étain employé dans les arts est retiré de la cassitéride, que MM. Bendan et d'Omalius rangent dans le genre des stannides oxidés. La cassitéride raie le verre, et est rayée par la topaze; sa couleur est ordinairement brune, quelquefois jaunâtre ou blanchâtre. (*Voy.* Etain et Stannides.) Y.

CASSITERIDES (Iles). Elles forment un groupe de rochers au nombre de cent quarante-cinq environ, semés en rond dans la mer, non loin de la côte de la Grande-Bretagne, à environ dix lieues à l'ouest du cap de Lands-End, province du comté de Cornwall, dont elles font partie. Ce sont elles que nous appelons *Sorlingnes*, et que les Anglais nomment les îles *Silly*. Leur situation entre la Manche et le canal St-Georges les rend très-dangereuses. L'île Sainte-Marie est la plus grande d'entre elles ; son circuit est de huit milles ; la reine Elysabeth y fit élever un fort. L'île de Sainte-Agnès a un fanal indispensable dans des parages si dangereux, qui ont vu périr une multitude de vaisseaux.

Les mines d'étain des îles Cassitérides sont inépuisables, puisque avec celles de Cornwall, elles peuvent fournir à toute l'Europe ce métal si utile. Les Phéniciens ont été long-temps en possession de ces mines et en ont obtenu d'immenses richesses; on dit que ce peuple était si jaloux de ce commerce, que si leurs pilotes se croyaient suivis ou observés en mer par quelques navires étrangers, ils s'échouaient sur la côte voisine, pour cacher le secret de leur route. Plus tard, les Romains envoyèrent leurs criminels sur ces rochers pour y travailler

aux mines. M. Denne-Baron raconte que les anciens habitans avaient un costume sinistre comme ces roches elles-mêmes ; ils portaient de longs habits noirs qui traînaient à terre ; leur vie était errante, ils allaient de récifs en récifs, d'îles en îles ; la pêche, le lait, la laine de leurs troupeaux, fournissaient à tous leurs besoins ; ils dédaignaient l'or et l'argent, et se contentaient d'échanger leur plomb, leur étain et des peaux, contre de la vaisselle de terre, du sel et quelques petits ustensiles de bronze. D. B.

CASSOLETTE. (Architecture.) Vase composé de membres d'architecture, d'ornemens de sculpture, et surmonté par de la flamme ou de la fumée. Cette sorte d'embellissement est très-bien employée dans la décoration des temples, des rétables d'autels, des catafalques, des arcs triomphaux, et autres appareils de pompes et cérémonies où l'on peut supposer la pratique de brûler de l'encens et de répandre des parfums. Mais cet ornement, si bien adapté aux places que nous venons de lui assigner, est peu propre à décorer le dessus des frontons, où les architectes le mettent le plus souvent. Jamais les cassolettes ne font un bel effet pour amortissement. Cependant, c'est presque toujours là qu'elles sont em-

ployées ; car le soin d'embellir cette partie de l'édifice est, par la paresse ou l'ignorance des architectes, laissé aux mains de méchans sculpteurs, payés à tant la toise ; ceux-ci ne connaissent pas même les principes de l'architecture, et croient avoir fait un chef-d'œuvre lorsqu'ils ont placé, au faîte d'un monument, cinq ou six maigres boîtes à parfumer. C—s.

CASTAGNETTE, du latin *castanea*, châtaigne. En effet, cet instrument de percussion ressemble beaucoup par sa forme et sa couleur à deux grosses châtaignes. Il est composé de deux petites pièces de bois, rondes, concaves et un peu plus larges qu'un écu de cinq francs. Elles sont attachées ensemble par un cordon placé dans un trou qui est pratiqué à une éminence laissée à chacune des parties qui composent la castagnette : cette éminence forme, pour ainsi dire, le manche de l'instrument. Pour jouer les castagnettes, on tourne le cordon sur le pouce, et les autres doigts viennent, tour à tour, frapper le côté de l'instrument ; alors, les concavités, s'appliquant l'une sur l'autre avec vigueur, jettent dans l'air un son sec qui claque ; la durée en est inappréciable. On peut aussi tourner le cordon des castagnettes sur le doigt du milieu ; elles se trouvent ainsi placées à la manière des

cliquettes, et peuvent être jouées comme ces deux morceaux d'os que les enfans font choquer en les balançant entre leurs doigts. Cette position de l'instrument permet d'exécuter des roulemens d'une vitesse inconcevable : la rapidité en est telle, qu'on peut quelquefois quadrupler le plus grand nombre des notes qui composent la mesure.

On se sert des castagnettes pour égayer les loures et les sarabandes, danses dont les airs sont lents et guindés. Cet instrument est rarement employé dans les opéras. La musique des castagnettes est écrite avec une seule portée. On place les notes au-dessus et au-dessous de la ligne : celles au-dessus sont pour la main gauche, et celles au-dessous pour la main droite. Les divisions qui marquent la mesure sont les mêmes que dans la notation ordinaire. C—s.

CASTALIE. Fontaine consacrée par les poètes au culte d'Apollon et des muses grecques; elle prenait sa source dans la Phocide, au pied du mont Parnasse. C'était, dit la mythologie, une nymphe, fille du fleuve Achéloüs, qui fut métamorphosée en fontaine par le dieu du jour, et qui en reçut la propriété singulière de rendre poètes tous ceux qui boiraient de ses eaux. Le simple murmure de cette fontaine suffisait pour inspirer. Aussi, la pythie de Delphes, avant

de s'asseoir sur son trépied, avait toujours soin, pour se préparer aux révélations divines, de puiser et de boire une coupe de cette eau magique. M.

CASTEL, du latin *castellum*, qui signifie camp retranché, château-fort. Ainsi, un castel n'est autre chose qu'un château fortifié. Nous renvoyons donc au mot CHATEAU-FORT ce que nous avons à dire sur les castels, tant chantés par la gent poétique du moyen-âge. C—s.

CASTES. On attribue à ce nom une étymologie espagnole; malheureusement elle est fort obscure et ne détermine pas le sens du mot. Nous savons seulement qu'il a toujours été employé pour désigner une certaine masse d'individus, composant au sein d'une nation des corporations religieuses, civiles ou politiques. Dans notre langue il y a une foule de nuances peu sensibles, qu'il est cependant important de saisir. Par exemple, le même terme, en s'appliquant aux *Bohémiens vagabonds* et aux prêtres de l'antiquité païenne, change de signification évidemment. Dans la première acception, *caste* est synonyme de *tribu*, de *bande;* dans la seconde, *caste* signifie toujours un corps mystérieux et respectable, sur lequel tous les savans ont exercé leur subtile pénétration sans pouvoir satisfaire notre curiosité.

Dans le langage de l'histoire, *caste* est un mot solennel qui ne rappelle que de grandes idées; dans le commerce habituel de la conversation, il semble au contraire qu'il est toujours pris en mauvaise part, et qu'il ne sert qu'à désigner un ordre de personnes dévouées aux intérêts d'une petite communauté. Sous la restauration, *caste*, pour le parti libéral, était synonyme de *congrégation*.

Nous examinerons ce mot sous son acception la plus générale, par rapport à l'histoire des nations, ce qui revient à dire que nous ferons un court exposé des constitutions égyptienne et indienne; car ce n'est qu'en Orient que nous retrouvons les castes proprement dites, et ce furent les deux peuples auxquelles appartiennent ces institutions qui se formèrent les premiers en castes.

En Egypte, trois castes principales divisaient l'état; l'une s'étant réservé de représenter l'*intelligence*, on l'a toujours désignée sous le nom de *sacerdotale*. On peut conserver cette dénomination, sans y ajouter toutefois l'idée que divers membres exerçassent la prêtrise, mais parce que cette attribution et la faculté de faire parler les dieux formaient son caractère essentiel, son lien le plus puissant. La seconde, ou

la caste militaire, représentait la *force*. Le peuple ou le vulgaire, qui composait la troisième, trouvait dans la *matière* son analogue. Combien cette division par castes fut chère aussi aux dominateurs de l'Inde! Au premier rang brillait la caste sacerdotale des bramines, qui, émanée du cerveau de Brama, l'emportait en essence sur toutes les autres.

Dans les changemens de dynastie qui n'étaient pas la suite forcée des invasions étrangères, le nouveau roi sortait du sein de la *première caste* ou de celle des guerriers.

Le peuple ne participait en rien à ces élections, et les suffrages n'avaient pas une égale valeur chez les deux classes privilégiées. Les prêtres ou juges, inférieurs en nombre, avaient balancé ce désavantage en opposant leur qualité; de sorte que le suffrage d'un prêtre ou juge de la première classe équivalait au suffrage de cent guerriers; d'un prêtre ou d'un juge de deuxième classe, à ceux de vingt; et d'un prêtre ou juge de troisième classe, aux suffrages de dix. Au cas où l'élection restait incertaine, l'oracle rendu par les prêtres eux-mêmes en décidait.

S'il arrivait que le roi fût tiré du sein des guerriers, les prêtres s'empressaient de l'initier à leurs mystères et de l'agréger au

corps sacerdotal ; ensuite ils s'efforçaient de le retenir sous leur dépendance jusque dans les choses du moindre intérêt.

La première caste faisait elle-même les lois, les interprétait, les gardait en dépôt, et cachait ses livres de science à tous les yeux avec des précautions infinies ; aussi toutes les grandes dignités civiles de l'état, toutes les fonctions de magistrats et de juges, ne pouvaient être remplies que par eux. Les guerriers répandus dans l'empire s'acquittaient alternativement durant la paix d'un service journalier auprès du roi. Lorsqu'une expédition était projetée, ils se réunissaient par son ordre, et pour récompense ils partageaient avec la première classe le droit de porter certains signes de distinction. Enfin, le peuple, asservi au culte des idoles, dont il nous importe peu ici de connaître l'origine plus ou moins savante, baissant le front devant l'image d'un crocodile ou d'un bœuf, et se frappant douloureusement la poitrine à la mort d'un chat, comprenait, sous des répartitions secondaires, tous les hommes livrés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce.

Voilà pour la distinction des personnes, voici pour la distribution des propriétés.

La terre d'Egypte était divisée en trois grandes portions : l'une, exempte de tout

impôt, appartenait à la première classe. De plus, d'après le témoignage d'Hérodote, les prêtres ne consommaient rien de leurs biens propres, attendu que chacun d'eux recevait dans les temples sa part de vin et de viandes sacrées. La seconde fournissait au roi de quoi soutenir leur dignité, payer l'administration, les frais de la guerre. L'autre formait l'apanage des guerriers, qui possédaient chacun douze *aroures* au moins, ou douze carrés de cinquante-deux mètres environ de côté, exempts de charges et de redevances. Mais cette portion des guerriers n'était pas incommutable, on pouvait les faire changer de domaine, même le leur enlever entièrement.

Quant au peuple, il ne possédait rien en toute propriété, il cultivait à titre de fermier, et avec plus ou moins d'utilité pour lui-même, les terres des rois, des prêtres et juges et des soldats.

Enfin, le droit public en Egypte, s'il faut en croire plusieurs historiens, astreignait chaque individu à suivre, sans en dévier, la profession de son père; mais il est probable que cette loi ne s'appliquait qu'au genre de professions reservé aux diverses castes, et qu'elle repondait à la maxime autrefois usitée parmi nous, *qu'il n'est pas bon que les gens du peuple sortent de leur état*. Bossuet,

qui a déployé toute sa magnifique éloquence dans le tableau qu'il trace du gouvernement de ce royaume, adopte l'exagération des historiens : « Les lois, s'écrie-t-il, y étaient simples et pleines d'équité.. Elles assignaient à chacun sa profession qui se perpétuait de père en fils. On ne pouvait en changer... Les prêtres et les soldats avaient des marques d'honneur particulières... La profession de la guerre passait de père en fils comme les autres; et après les familles sacerdotales, celles qu'on estimait les plus illustres étaient, comme parmi nous, les familles destinées aux armes. » On conçoit en conséquence l'ordre imposé à toute personne qui ne remplissait pas d'emploi public, de ne s'occuper en rien des affaires de l'état, sous peine des plus terribles châtimens....

Tels étaient les grands principes de l'organisation égyptienne. Il n'existait pas chez elle d'*unité nationale*, puisque le même état renfermait plusieurs peuples distincts. Il n'existait pas de principe d'*égalité*, puisque tous n'avaient pas le droit de faire les mêmes choses ni d'arriver aux mêmes charges, point de principe de *liberté*, puisqu'ils ne pouvaient pas développer leurs facultés de la manière la plus convenable à leur propre nature.

L'esprit général de ce tableau historique sur les castes égyptiennes est incontestable;

nous le devons à Salvador, écrivain distingué, qui l'a tracé d'après les documens les plus anciens, sans toutefois garantir la rigoureuse exactitude des détails.

La vérité cependant nous est assez connue pour juger des tristes effets d'une organisation politique que l'on retrouve encore aujourd'hui chez les Indous.

La chronologie des anciens Indiens est presque inconnue; nous savons seulement que dès les temps les plus anciens ils étaient gouvernés par des rois qui ne jouissaient probablement pas d'un grand pouvoir, puisque Adrien dit que tous les Indiens étaient libres, et se divisaient en sept classes qui ne se confondaient jamais par le mariage. La classe des laboureurs était la plus considérée, et jamais on ne les arrachait aux travaux champêtres pour les occuper ailleurs, et en temps de guerre, on n'attentait ni à leurs personnes ni à leurs biens. Il y avait une classe de *surveillans* destinée à rendre compte au prince de la conduite des autres. La classe qui occupait le premier rang était celle des *brahmes* ou *brachmans*, prêtres ainsi nommés du dieu Brame, et qui étaient dépositaires des dogmes de la science. Ils faisaient aussi les prophètes, et ceux d'entre eux qui allaient sans vêtemens portaient le nom de *gymnosophistes*.

Il n'y a pas de pays au monde où cette distinction des castes eût été maintenue et observée comme dans l'Inde; c'est qu'elle y est établie par la religion ou par les préjugés religieux. Aujourd'hui encore la nation *hindoue* est divisée en quatre grandes castes : celle des *brahmes*, la première et la plus considérée de toutes, d'où sortent les prêtres et les sacrificateurs; puis la caste des *chétris* ou guerriers, qui se vouent entièrement à la vie militaire; vient ensuite la caste des *baïces* ou *banians*, qui fait le commerce; enfin, les artisans, les laboureurs, les petits marchands sont relégués dans la quatrième et dernière caste. Chacune de ces classes a ses devoirs particuliers et ses marques distinctives : la première ne mange jamais de ce qui a eu vie; elle prétend être sortie du cerveau du dieu *Brahma*. Cependant tous les brahmes ne sont pas prêtres; ils pratiquent aussi d'autres états. Les diverses castes ont leurs subdivisions plus ou moins considérées. On ne peut pas monter d'une caste inférieure à une caste supérieure; mais la transgression des lois peut provoquer l'expulsion d'une caste dans un rang inférieur. Chacun pratique ce qui est l'occupation ordinaire de sa caste. Il en résulte une habitude machinale et une certaine adresse, surtout dans quelques arts mécaniques;

mais l'émulation et le point d'honneur ne stimulant point les hommes à se signaler, on reste dans une honnête médiocrité, et enfoncé dans les préjugés de sa caste. (*Voy.* NOBLESSE, TRIBU.) R. O. S.

CASTILLE (La Vieille-). La Vieille-Castille est enclavée entre l'Aragon, la Nouvelle-Castille, l'Estramadure, le royaume de Léon, les Asturies, la Biscaye et la Navarre. Elle a la forme d'un triangle irrégulier, dont le milieu est à l'est vers l'Aragon, et les deux pointes à l'ouest, l'une vers l'Estramadure, l'autre vers les Asturies. Elle a en longueur du nord au sud vingt-quatre lieues vers la pointe du milieu, trente-quatre dans son milieu, et cinquante-neuf d'une extrémité du triangle à l'autre; sa largeur de l'est à l'ouest est de quarante-trois lieues, de cinquante-une de son angle du milieu à la pointe dirigée vers les Asturies, et de cinquante-trois jusqu'à la pointe dirigée vers l'Estramadure. Elle confine à l'est avec l'Aragon, au sud avec la Nouvelle-Castille et l'Estramadure, à l'ouest avec le royaume de Léon, au nord et au nord-ouest avec les Asturies, au nord et au nord-est avec la Biscaye, et au nord-est avec la Navarre. Burgos est sa capitale.

Elle contient plusieurs cantons et districts, parmi lesquels on distingue la Bioja

et la Liebana. C'est un pays en partie montagneux, en partie uni. Les montagnes y sont très-élevées, les plaines nombreuses, vastes et fertiles.

Les plus remarquables de ces montagnes sont : la Molina, les montagnes de Burgos, les montagnes de Reynosa, la sierra de Atienza, la sierra de Piquera, la sierra de Gogollos, la sierra d'Urbion, et les sierra de Occa.

La Vieille-Castille est arrosée par un grand nombre de rivières. Le Xalon, le Monubles, le Queiles, le Duero, le Cariori, le Tormes, le Cayar, l'Ebre, l'Alhama, l'Arevadillo, l'Araja, la Lagtera, l'Iregua, le Tiron, le Pizuerga, le Zidacas, l'Arlanzon, l'Arlemza, le Xenares, le Caruoca, le Valtaia, l'Abion, l'Uzero, le Castillo, le Dueraton, le Burgo, le Nazerilla, l'Ora, le Paz, la Tuera, l'Oja, etc.

Les villes principales sont Burgos, ville archiépiscopale, qui est la capitale; Osma, Siguenza, Avila, Valladolid, Ségovie, Calahorra, Soria, villes épiscopales; Logrogno, Santo-Domingo de la Calzada, Granou, Acofra; ces trois dernières sont dans la Rioja.

Elle contient un archevêché, celui de Burgos; sept évêchés, ceux d'Osma, de Siguenza, d'Avila, de Valladolid, de Sé-

govie, de Soria et de Calahorra; neuf chapitres de cathédrale, un dans chacune des huit villes précédentes, et un autre à Santo-Domingo de la Calzada, qui fut autrefois ville épiscopale; vingt-cinq chapitres de collégiales; trois commanderies des ordres militaires; quatre mille cinq cent cinquante-cinq paroisses; trois cent quatre-vingt-quatorze maisons religieuses; un grand gouvernement militaire; un capitaine-général; six gouvernemens militaires particuliers; six intendans de province; une chancellerie royale et trois universités.

Ces documens, sur l'exactitude desquels il ne pourrait s'élever aujourd'hui que de très-minutieuses contestations, ont été empruntés au grand *Itinéraire descriptif* (*) de M. Alexandre Delaborde.

La Vieille-Castille fut le berceau de la monarchie castillane, qui s'étendit dans la suite sur toutes les parties de l'Espagne. Des juges y furent établis par les peuples pour les gouverner au commencement du xe siècle. Bientôt ces mêmes peuples se choisirent un souverain en la personne de Fernand Gonzalès, leur juge, qu'ils proclamèrent leur comte. Sanche Ier, de la maison française de Navarre, devenu comte de Castille

(*) Cinq vol. in-8°, avec atlas. Paris, 1808.

par son mariage avec Nugna Mayor, arrière-petite-fille du premier comte Fernand Gonzalès, fut proclamé en 1028 le premier roi de Castille. Ses descendans se succédèrent aux royaumes de Léon, d'Aragon, de Valence, à la principauté de Catalogne. Ils s'emparèrent de la Biscaye et d'une portion du royaume de Navarre; ils prirent sur les Maures les royaumes de Tolède, de Murcie, de Jaen, de Cordoue, de Séville, de Grenade. Ils réunirent ainsi sous leur domination toutes les parties isolées de la monarchie espagnole. Il ne leur manqua que le Portugal; mais Alphonse Ier, roi de Castille et de Léon, le dernier des rois de la maison française de Navarre, avait cédé en 1092 cette province de ses états à Thérèse sa fille, en la mariant avec Henri, prince du sang royal de France de la maison de Bourgogne, dont le frère Raimond venait d'épouser Urraca, fille aînée d'Alphonse et héritière de ses états.

Les comtes, et ensuite les rois de Castille, avaient établi le siége de leur cour dans la Vieille-Castille. Ils avaient déjà réuni plusieurs états à leur couronne, et avaient même fini par y comprendre l'universalité de la monarchie espagnole, sans discontinuer de résider dans la même province. Les derniers rois de la maison française de

Bourgogne, dont la dynastie finit en 1555, à la mort de la reine Jeanne, partagèrent quelquefois leur séjour entre les villes de Burgos et de Tolède, la première dans la Vieille-Castille, la dernière dans la Nouvelle. Ces deux villes possédèrent alternativement leurs rois. Charles Ier, plus connu sous le nom de Charles-Quint, qui avait commencé à régner pendant la vie de la reine Jeanne sa mère, prit un goût particulier pour Madrid; il y transféra le siége de sa cour : dès ce moment la Vieille-Castille ne vit presque plus ses rois.

Caractère, mœurs, usages, coutumes, costumes et langue. « Les Vieux-Castillans, « dit un écrivain, sont silencieux et tristes; « ils portent sur leurs visages rembrunis « l'image de l'ennui et de la pauvreté. » Ils parlent peu, en effet, ajoute M. Laborde; ils sont sérieux, tristes, réservés, fiers, ils réfléchissent beaucoup, ils sont lents dans tout ce qu'ils font, et peut-être les plus lents de toute l'Espagne; mais ils sont simples dans leurs mœurs, ingénus dans leurs actions, vrais dans leurs procédés, sans manége, sans détour, sans duplicité. La probité fait leur partage; ils sont obligeans, ils le sont avec noblesse et sans affectation; on peut les appeler les *bonnes gens* de l'Espagne. Ils ne sont point riches, leur

province est une des plus pauvres de la monarchie espagnole. Le peu de moyens qu'ils entrevoient de sortir de leur misère, le peu de ressources qu'ils peuvent se procurer, les découragent et les retiennent dans l'indolente apathie qu'on leur reproche.

En général, ils sont peu communicatifs; ils vivent presque seuls; ils se fréquentent peu entre eux; ils voient encore moins les étrangers. Leurs plaisirs se ressentent de la teinte de leur caractère, ils sont peu variés; toujours sujets à une étiquette impérieuse, gênante, monotone, compassée, ils ne s'y livrent qu'avec lenteur, avec tristesse et avec circonspection.

Il y a cependant quelques nuances différentes dans leur caractère. Les habitans de la vallée de Mena, dans la province de Burgos, se croient descendus des anciens Cantabres; ils en ont retenu le courage et la vigueur. Le caractère et la manière de vivre des habitans des montagnes de Burgos approchent beaucoup de ceux des Biscayens.

Les costumes de la Vieille-Castille sont à peu près les mêmes que ceux du reste de l'Espagne, et surtout ceux de la Nouvelle-Castille; on y a suivi les modes et les variations des autres provinces; les peuples des campagnes, principalement ceux qui habitent les montagnes, ont le plus conservé

leur ancienne manière de se vêtir. Dans les villages qui avoisinent la Biscaye, les femmes conservent encore l'habit qu'elles portaient dans le xve et le xvie siècle. C'est une robe ordinairement brune, juste au collet et aux poignets, à manches tailladées en quelques endroits, depuis les épaules jusqu'aux coudes, maintenue par une large ceinture bouclée autour du corps; elles tressent leurs cheveux et les laissent pendre par derrière; elles se couvrent la tête avec un feutre noir, qu'elles appellent *montera*.

La langue castillane est la seule qu'on parle dans la Vieille-Castille; elle y est pure, sans aucun mélange d'idiome particulier, à l'exception des lieux voisins de la Biscaye, où elle est altérée par le mélange de la langue particulière à cette province. La Vieille-Castille n'est point cependant la province où l'on parle l'espagnol le plus pur et le plus correct; la Nouvelle-Castille l'emporte à cet égard, surtout la partie qui forme l'ancien royaume de Tolède.

CASTILLE (La Nouvelle-). La Nouvelle-Castille est une des grandes provinces de l'Espagne; elle est enclavée entre le royaume de Murcie, celui de Valence, l'Aragon, la Vieille-Castille, l'Estramadure, le royaume de Cordoue, celui de Jaen et la Mancha. Ce dernier pays lui est annexé, mais

il forme une intendance particulière ; il peut même, par son étendue, par ses productions, par son régime distinct, former une province séparée.

La Nouvelle-Castille, sans y comprendre la Mancha, a cinquante-six lieues du nord au sud, et quarante-neuf de l'est à l'ouest. Elle a les royaumes d'Aragon à l'est, la Mancha au sud-est, le royaume de Valence à l'est et au sud-est, le royaume de Murcie au sud et au sud-est, les royaumes de Jaen et de Cordoue au sud, l'Estramadure à l'ouest, la Vieille-Castille au nord et au nord-ouest. Elle comprend les pays qui furent appelés sous les Romains Celtiberia, pays des Oretani, Carpetania, etc. Ce dernier était enclavé dans une portion de la Bétique.

On y distingue entre autres trois pays différens : la Mancha, où naquit le fameux héros de Cervantès, l'Alcarria, pays de dix-huit lieues de long et de douze de large, situé dans sa partie septentrionale, et la sierra de Cuenca qui est à l'est de cette province, et la partie la plus élevée de l'Espagne.

Les principales villes de la Nouvelle-Castille sont Tolède, ville archiépiscopale, qui en est la capitale; Cuenca, ville épiscopale ; Madrid, qui est le siége de la cour

des rois et la capitale de l'Espagne; Talaverra de la Reyna; Illesca, Zurita, Trembleque, Villa-Nueva de los infantes, Consuegra, Alcolea, Guadalaxura, Alcala de Xenarez. Ces trois dernières sont les trois principales villes de l'Alcaria.

Elle est arrosée par trois fleuves, le Tage, le Jacar et le Guadiana; tous les trois susceptibles d'une navigation qui pourrait devenir fort importante, et de plus, par vingt-trois rivières.

Les principales montagnes de cette province consistent en une grande chaîne, qui fut appelée par les Romains *montes Orospedani*; elle naît de la sierra d'Occa, et forme les sierras de Molina, de Cuenca, de Consuegra.

Histoire. La Nouvelle-Castille subit le sort du reste de l'Espagne; elle passa des Romains aux Goths, de ceux-ci aux Maures; elle revint de ceux-ci aux Goths; elle fut enfin avec la Vieille-Castille comme le berceau et le siége de cette monarchie qui a réuni de nos jours toutes les parties de l'Espagne sous les lois du même souverain.

Etat des arts et des sciences. La présence de la cour, dit M. Alexandre de Laborde, devrait vivifier la Nouvelle-Castille. Il paraît que les bienfaits du souverain devraient se répandre principalement sur les pays

qu'il habite, sur les pays qui environnent son séjour. Par quelle fatalité le contraire arrive-t-il dans la Nouvelle-Castille? Tous les établissemens utiles et agréables sont concentrés à Madrid, la province dans laquelle cette ville est située n'en sent point les influences; Madrid paraît une ville isolée, au milieu d'un grand pays; tout y est beau, grand, noble, recherché, tandis que le pays où elle est paraît entièrement oublié et comme abandonné à lui-même. On n'épargne rien pour la capitale, on néglige tout pour la province; cette ville est très-riche, la Nouvelle-Castille est très-pauvre; les sciences, les arts sont en honneur dans la première, ils sont inconnus dans la dernière; celle-là est dans une situation ingrate, on l'a embellie, on l'a rendue agréable à force de soins et de dépenses; celle-ci est couverte d'un sol heureux et très-fertile, on n'a rien fait pour en tirer parti; dans la première, on attire, on accueille, on récompense les individus de toutes les provinces, même des étrangers, pour établir une industrie nationale; dans la dernière, on néglige de mettre en œuvre le génie heureux de ses habitans.

Cependant, la Nouvelle-Castille a produit des théologiens éclairés, des jurisconsultes profonds, des médecins instruits, des

naturalistes distingués, des mathématiciens, des orateurs, des poètes, des auteurs dramatiques, de bons historiens, des artistes célèbres.

Caractère, mœurs, coutumes. Madrid forme comme une ville isolée; à peine en est-on sorti, qu'on croit être entré dans un pays absolument nouveau. La province n'a reçu aucune empreinte des mœurs de la capitale. L'habitant de la Nouvelle-Castille a conservé ses anciens usages.

De sa nature, il paraît fier, et ne l'est point; il paraît grave et sérieux, et il aime la grosse gaîté; il est réfléchi, il pense beaucoup, il démontre peu, il agit encore moins. Son caractère est beaucoup plus facile que celui du Vieux-Castillan; celui-ci a conservé son ancienne fermeté, tandis que l'autre est plié aisément au caractère des provinces qui l'avoisinent. Néanmoins le fond du naturel n'a point changé dans le cours de cinq ou six siècles. Il paraît par l'histoire qu'il commença à se développer d'une manière très-marquée vers l'an 1230, et que dès lors il était comme aujourd'hui un composé de noblesse, d'élévation, de fidélité, de valeur et d'une sévère probité. Malgré les révolutions qui ont agité son pays, on lui reconnaît encore cette gravité austère, cette prudence lente et réfléchie,

cette constance dans l'adversité, cet air de domination et de supériorité qu'il avait dans le xv[e] siècle.

La danse fait le plaisir des Castillans ; ils dansent dans leurs bals les menuets, les contredanses, les allemandes, le passepied, mais le *fandango*, le *bolero*, les *séguidellas*, la *guaracha* sont leurs danses nationales.

Le costume de la Nouvelle-Castille n'a rien qui le distingue de celui des autres provinces. La Nouvelle-Castille n'a aucune langue particulière, aucun jargon qui lui soit propre ; on n'y parle que le castillan, appelé aujourd'hui l'espagnol. C'est même la province d'Espagne où l'on parle le castillan le plus pur, surtout dans la partie qui appartient à l'ancien royaume de Tolède. R. E.

CASTOR. Mammifère amphibie, de l'ordre des rongeurs, originaire, à ce que l'on croit, du Canada et du nord de l'Asie, et constituant un genre à part que G. Cuvier caractérise ainsi : « Queue aplatie horizontalement, de forme presque ovale, et couverte d'écailles ; cinq doigts à tous les pieds : ceux de derrière sont réunis par deux membranes et il y a un ongle double et oblique à celui qui suit le pouce. Les machelières, au nombre de quatre partout, et à couronne plate, ont l'air d'être faites d'un ruban osseux re-

plié sur lui-même, en sorte qu'on voit une échancrure au bord interne, et trois à l'externe dans les supérieures, et l'inverse dans les inférieures. »

Les naturalistes latins donnent au castor le nom de *canis ponticus*, et disent qu'il était très-commun à l'embouchure du Danube et sur les rives du Pont-Euxin. Le nom de *bièvre*, qu'on lui donnait autrefois en France et sous lequel il est encore désigné dans plusieurs parties de l'Europe, fait présumer qu'il n'était pas rare dans nos pays, et l'on croit que la petite rivière de Bièvre, qui se jette dans la Seine près de Paris, ne doit sa dénomination qu'à la présence de castors sur ses rives, lorsque de nombreuses forêts couvraient la partie supérieure de la Gaule. Naguère encore, on trouvait dans la Norwége des castors vivant en société; on en trouvait aussi à l'état d'isolement dans toutes les autres provinces d'Europe. Aujourd'hui, les castors habitent principalement dans le nord de l'Asie et de l'Amérique; ils deviennent très-rares à mesure qu'on descend au sud; on en rencontre à peine quelques-uns en Europe, et on ne sache pas qu'on en ait aperçu dans l'hémisphère austral.

Parmi les castors, les uns se réunissent en société et construisent des habitations, les autres vivent isolés dans des terriers; ce

fait a divisé les naturalistes sur la question de savoir s'il existe plusieurs espèces dans le genre. La plupart des auteurs modernes semblent s'accorder pour n'admettre que des différences de variétés, tenant aux circonstances particulières dans lesquelles se trouvent placés les castors ; ainsi, M. Bory de St-Vincent dit que les castors méridionaux, tels que ceux de la Lousiane, des rives du Rhône et du Danube, n'ayant besoin de se garantir, ni d'un froid excessif, ni de trop grandes inondations, exposés d'ailleurs aux persécutions trop actives de l'homme, vivent dans des trous qu'ils savent rendre très-logeables, et dans lesquels on les voit pratiquer de longues galeries. Cependant la question n'est pas résolue, et G. Cuvier lui-même dit que malgré les comparaisons les plus scrupuleuses, il n'a pu constater si les castors qui vivent le long des fleuves de l'ancien continent sont les mêmes que ceux d'Amérique. En attendant que l'on ait arrêté quelque chose de fixe sur la division de ce genre, nous ne pouvons que donner les autres caractères des castors.

Ces animaux ressemblent au blaireau pour leur taille, c'est-à-dire qu'ils ont généralement un pied de haut et deux de long, sans compter la queue, qui en a un ; leur couleur, très-brune dans le nord, s'éclaircit

à mesure qu'on avance vers le sud, et devient jaune et même blanche; leurs yeux, à prunelle ronde très-contractile, sont petits, cachés dans les poils; leurs oreilles n'ont qu'une petite conque externe, mais qui a la faculté de se fermer en se reployant sur elle-même; leurs narines sont petites, sans mufles et susceptibles aussi de se fermer; la langue courte et sans mobilité; la lèvre supérieure fendue; de fortes moustaches garnissent les côtés du museau; un pelage très-épais couvre le corps.

Les castors ne mangent d'autre chair que celle de certains poissons qu'ils prennent en plongeant dans l'eau, où ils se tiennent presque continuellement, et dans laquelle ils nagent admirablement bien, aidés par la disposition de leurs pieds et de leur queue qui leur sert de gouvernail. Ils se nourrissent principalement d'écorces d'arbres et de matières dures; aussi, ils ont les incisives très-vigoureuses et longues de deux à trois pouces, ce qui fait que les sauvages les emploient en guise de couteau pour travailler le bois.

Quant aux qualités morales, nous trouvons dans le castor un animal doux, assez tranquille, assez familier, un peu triste, même un peu plaintif, sans passions violentes, sans appétits véhémens, jaloux de son indépendance, et comme le dit Buf-

son, assez indifférent, ne s'attachant pas volontiers, ne cherchant point à nuire et assez peu à plaire. Les castors qui vivent en société offrent en outre un instinct admirable pour construire leurs habitations; ce sont eux que l'on désigne sous le nom de

Castors du Canada, et qui ont inspiré à Buffon des pages si éloquentes, dont nous allons reproduire quelques passages :

« Les castors commencent par s'assembler aux mois de juin et de juillet pour se réunir en société; ils arrivent en nombre et de plusieurs côtés, et forment bientôt une troupe de deux à trois cents. Le lieu de rendez-vous est ordinairement le lieu de l'établissement, et c'est toujours au bord des eaux. Si ce sont des eaux plates, et qui se soutiennent à la même hauteur, comme dans un lac, ils se dispensent d'y construire une digue; mais dans les eaux courantes et qui sont sujettes à hausser ou à baisser, comme sur les ruisseaux, les rivières, ils établissent une chaussée, et par cette retenue ils forment une espèce d'étang ou de pièce d'eau qui se soutient toujours à la même hauteur : la chaussée traverse la rivière comme une écluse et va d'un bord à l'autre; elle a souvent quatre-vingts ou cent pieds de longueur sur dix ou douze pieds d'épaisseur à sa base. Cette construction pa-

raît énorme pour des animaux de cette taille, et suppose en effet un travail immense; mais la solidité avec laquelle l'ouvrage est construit étonne encore plus que sa grandeur. L'endroit de la rivière où ils établissent cette digue est ordinairement peu profond; s'il se trouve sur le bord un gros arbre qui puisse tomber dans l'eau, ils commencent par l'abattre pour en faire la pièce principale de leur construction. Cet arbre est souvent plus gros que le corps d'un homme; ils le scient, ils le rongent au pied, et, sans autre instrument que leurs quatre dents incisives, ils le coupent en assez peu de temps et le font tomber du côté qu'il leur plaît, c'est-à-dire en travers sur la rivière; ensuite, ils coupent les branches de la cime de cet arbre tombé, pour le mettre de niveau et le faire porter partout également. Ces opérations se font en commun; plusieurs castors rongent ensemble le pied de l'arbre pour l'abattre, plusieurs aussi vont ensemble pour en couper les branches lorsqu'il est abattu; d'autres parcourent en même temps les bords de la rivière et coupent de moindres arbres, les uns gros comme la jambe, les autres gros comme la cuisse; ils les dépècent et les scient à une certaine hauteur pour en faire des pieux; ils amènent ces pièces de bois, d'abord par terre jusqu'au

bord de la rivière, et ensuite par eau jusqu'au lieu de la construction; ils en font une espèce de pilotis serré, qu'ils renforcent encore en entrelaçant des branches entre les pieux. Cette opération suppose bien des difficultés vaincues; car, pour dresser ces pieux et les mettre dans une situation à peu près perpendiculaire, il faut qu'avec les dents ils élèvent le gros bout contre le bord de la rivière, ou contre l'arbre qui la traverse; que d'autres plongent en même temps jusqu'au fond de l'eau pour y creuser, avec les pieds de devant, un trou dans lequel ils font entrer la pointe du pieu, afin qu'il puisse se tenir debout. A mesure que les uns plantent, les autres vont chercher de la terre qu'ils gâchent avec leurs pieds et battent avec leur queue; ils la portent dans leur gueule et avec les pieds de devant, et ils en transportent une si grande quantité qu'ils en remplissent tous les intervalles de leur pilotis (*). Ce pilotis est composé de plusieurs rangs de pieux, tous égaux en

(*) C'est avec les pieds de derrière que le castor gâche et prépare le mortier qu'il emploie. C'est avec la bouche qu'il déplace et transporte les matériaux de son habitation. C'est avec les mains qu'il utilise ce qu'il a équarri au moyen de ses dents ou pétri avec ses pieds. Sa queue ne lui sert pas de truelle, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu.

hauteur et tous plantés les uns contre les autres; il s'étend d'un bord à l'autre de la rivière ; il est rempli et maçonné partout. Les pieux sont plantés verticalement du côté de la chute de l'eau, tout l'ouvrage est au contraire en talus du côté qui en soutient la charge, en sorte que la chaussée, qui a dix ou douze pieds de largeur à la base, se réduit à deux ou trois pieds d'épaisseur au sommet; elle a donc non-seulement toute l'étendue, toute la solidité nécessaire, mais encore la forme la plus convenable pour retenir l'eau, l'empêcher de passer, en soutenir le poids, et en rompre les efforts (*). Au haut de la chaussée, c'est-à-dire dans la partie ou elle a le moins d'épaisseur, ils pratiquent deux ou trois ouvertures en pente qui sont autant de décharges de superficie qu'ils élargissent ou rétrécissent, selon que la rivière vient à hausser ou à baisser, et lorsque, par des inondations trop grandes ou trop subites, il se fait quelques brèches à leur digue, ils savent les réparer et travailler de nouveau dès que les eaux sont baissées. »

Buffon continue ainsi la description de

(*) Le but de cette construction n'a pas été sans doute bien déterminé, car on conçoit un effet contraire dans une digue jetée en travers d'un fleuve pour en arrêter le cours.

ces habitations : « Ce sont des cabanes ou plutôt des espèces de maisonnettes bâties dans l'eau sur un pilotis plein, tout près du bord de leur étang, avec deux issues, l'une pour aller à terre, l'autre pour se jeter à l'eau. La forme de cet édifice est presque toujours ovale ou ronde; il y en a de plus grands et de plus petits, depuis quatre ou cinq jusqu'à huit ou dix pieds de diamètre; il s'en trouve aussi quelquefois qui sont à deux ou trois étages; les murailles ont jusqu'à deux pieds d'épaisseur; elles sont élevées à-plomb sur le pilotis plein, qui sert en même temps de fondement et de plancher à la maison. Lorsqu'elle n'a qu'un étage, les murailles ne s'élèvent droites qu'à quelques pieds de hauteur, au dessus de laquelle elles prennent la courbure d'une voûte en anse de panier; cette voûte termine l'édifice et lui sert de couvert : il est maçonné avec solidité et enduit avec propreté en dehors et en dedans; il est impénétrable à l'eau des pluies, et résiste aux vents les plus impétueux; les parois en sont revêtues d'une espèce de stuc si bien gâché et si proprement appliqué, qu'il semble que la main de l'homme y ait passé : aussi la queue leur sert-elle de truelle pour appliquer ce mortier qu'ils gâchent avec leurs pieds. Ils mettent en

œuvre différentes espèces de matériaux, des bois, des pierres et des terres sablonneuses qui ne sont point sujettes à se délayer par l'eau. Les bois qu'ils employent sont presque tous légers et tendres; ce sont des aunes, des peupliers, des saules, qui naturellement croissent aux bords des eaux et qui sont plus faciles à écorcer, à couper, à voiturer, que des arbres dont le bois serait plus pesant et plus dur. Lorsqu'ils attaquent un arbre, ils ne l'abandonnent pas qu'il ne soit abattu, dépecé, transporté; ils le coupent toujours à un pied ou un pied et demi de hauteur de terre. Ils travaillent assis ; et outre l'avantage de cette situation commode, ils ont le plaisir de ronger continuellement de l'écorce et du bois dont le goût leur est fort agréable, car ils préfèrent l'écorce fraîche et le bois tendre à la plupart des alimens ordinaires ; ils en font ample provision pour se nourrir pendant l'hiver; ils n'aiment pas le bois sec. C'est dans l'eau et près de leurs habitations qu'ils établissent leur magasin ; chaque cabane a le sien, proportionné au nombre de ses habitans, qui tous y ont un droit commun, et ne vont jamais piller leurs voisins. On a vu des bourgades composées de vingt ou de vingt-cinq cabanes : ces grands établissemens sont rares, et cette espèce de république est ordinaire-

ment moins nombreuse; elle n'est le plus souvent composée que de dix ou douze tribus, dont chacune a son quartier, son magasin, son habitation séparée; ils ne souffrent pas que des étrangers viennent s'établir dans leurs enceintes. Les plus petites cabanes contiennent deux, quatre, six, et les plus grandes dix-huit, vingt et même, dit-on, jusqu'à trente castors, presque toujours en nombre pair, autant de femelles que de mâles : ainsi, en comptant même au rabais, on peut dire que leur société est souvent composée de cent cinquante ou deux cents ouvriers associés, qui tous ont travaillé d'abord en corps pour élever le grand ouvrage public, et ensuite par compagnies pour édifier des habitations particulières. Quelque nombreuse que soit cette société, la paix s'y maintient sans altération; le travail commun a resserré leur union; les commodités qu'ils se sont procurées, l'abondance des vivres qu'ils amassent et confondent ensemble, servent à l'entretenir; des appétits modérés, des goûts simples, de l'aversion pour la chair et le sang, leur ôtent jusqu'à l'idée de rapine et de guerre : ils jouissent de tous les biens que l'homme ne sait que désirer. Amis entre eux, s'ils ont quelques ennemis au dehors, ils savent les éviter; ils s'avertissent en frappant avec leur queue

sur l'eau un coup qui retentit au loin dans toutes les voûtes des habitations ; chacun prend son parti, ou de plonger dans le lac, ou de se recéler dans leurs murs, qui ne craignent que le feu du ciel ou le fer de l'homme, et qu'aucun animal n'ose entreprendre d'ouvrir ou renverser. Ces asiles sont non-seulement très-sûrs, mais encore très-propres et très-commodes : le plancher est jonché de verdure ; des rameaux de buis et de sapin leur servent de tapis sur lequel ils ne font ni ne souffrent jamais aucune ordure. »

Les castors font des provisions de racines pour l'hiver, et lorsqu'ils ont fini leurs travaux, ils se livrent aux douceurs du repos et de l'amour, à l'abri des intempéries et de la mauvaise saison. Les femelles portent, dit-on, quatre mois ; elles mettent bas vers le commencement de mars, et donnent naissance à deux ou trois petits. Les mâles s'éloignent bientôt après, et commencent leurs excursions printanières comme pour jouir des premiers beaux jours. Ils reviennent de temps en temps dans les cabanes ; mais ils n'y séjournent plus pendant l'été. Les mères demeurent chargées de l'éducation des petits ; elles les conduisent autour de l'habitation, et leur apprennent à chercher du poisson, des écrevisses, de l'écorce nouvelle.

Il serait long de raconter, d'après des écrivains admirateurs trop passionnés de l'industrie si merveilleuse dont on vient de lire les principaux effets; il serait trop long, disons-nous, de raconter les prétendues lois qui régissent les sociétés des castors. Quelques philosophes ont aussi cherché à s'appuyer sur cet instinct qui n'existe que dans le castor, pour démontrer que l'être intelligent dans l'homme ne diffère que du plus au moins avec l'instinct des brutes; mais une observation plus exacte fait voir que les travaux du castor sont, comme ceux des autres animaux, commandés par les nécessités de son organisation physique, s'exécutant d'une manière uniforme, et incapables d'être perfectionnés.

La chair de castor n'est pas bonne à manger, quoi qu'en aient dit quelques auteurs; celle du train de derrière est même pire que celle du train de devant. On recherche l'animal à cause de sa fourrure, qui est devenue pour l'Amérique septentrionale un sujet de commerce considérable. Les chasseurs l'attaquent de cent façons, tantôt isolément, tantôt en masse; quelquefois ils brisent les digues et mettent l'étang à sec, et s'emparent aisément des castors. On appelle *castors neufs* les peaux des castors tués à la chasse pendant l'hiver et avant la mue;

castors secs ou *castors maigres*, celles qui proviennent de la seconde chasse d'été ; et *castors gras*, celles que les sauvages de l'Amérique du nord ont portées pendant plusieurs mois sur le corps et qui sont imbibées de leur sueur, ce qui les rend, dit-on, plus précieuses pour les chapeliers. Enfin, on en retire encore le CASTORÉUM (*voy.* ce mot), huile onctueuse contenue dans deux poches, près de l'anus, et dont l'animal se sert, à ce qu'il paraît, pour se lustrer le poil.

Il nous reste à dire quelques mots sur les castors isolés et vivant le long des fleuves d'Europe ou de la Louisiane, ou bien au milieu des terres, et que l'on nomme *castors terriers*. Leur robe est sale, leur poil est rongé sur le dos, par le frottement de la terre ; d'ailleurs, ils sont semblables aux castors du Canada, et la cause de leur isolement est souvent la destruction plusieurs fois répétée de la société dont ils faisaient partie. M. Frédéric Cuvier raconte, dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, qu'il a possédé deux castors terriers ; l'un avait été envoyé de Vienne, en Autriche, où il avait été pris sur les bords du Danube ; et l'autre, qui avait été allaité par une femme, avait été pris en Dauphiné, sur les rives du Gardon. On leur donnait pour

nourriture des branches de saule, dont ils mangeaient l'écorce, et qu'ils entassaient ensuite derrière la grille de leur cage, après les avoir réduites en petits fragmens. On leur donna des matériaux de construction; ils les utilisèrent, mais avec inexpérience; ils ne travaillaient que dans l'obscurité, passant tout le jour à dormir. On les a vus, un bâton en travers dans la gueule, chercher à l'enfoncer dans la terre à coups redoublés; ils jetaient avec force, et au moyen des pattes de derrière, les choses qu'ils voulaient déplacer; d'autres fois, ils en formaient des pelottes, qu'ils plaçaient entre leur mâchoire inférieure et leurs pieds de devant, et qu'ils transportaient de la sorte; en d'autres occasions, c'est avec la bouche qu'ils portaient ces diverses choses; ils empoignaient aussi les corps d'une seule main, et pouvaient, de cette manière, prendre et déplacer les plus petits. Leur propreté était fort grande; et quand ils ne dormaient point ou ne travaillaient pas, ils n'étaient occupés qu'à se lisser le poil avec les mains, pour enlever les moindres impuretés qui s'y seraient attachées. Ils mangeaient toujours assis dans l'eau. Lorsqu'ils se croyaient menacés de quelque danger, ils faisaient entendre un bruit sourd, frappaient avec force de leur queue, et se jetaient, avec

l'apparence de la colère, sur l'objet qui les irritait.

Ces observations semblent appuyer l'opinion d'une seule espèce de castors.

Un voyageur a prétendu que, dans l'Amérique du nord, on apprend aux castors à aller à la pêche et à rapporter leurs prises à leur maître; mais des récits récens démentent ces faits. Buffon, qui a possédé un de ces animaux, qu'on lui avait envoyé du Canada, raconte qu'il était familier sans être caressant; qu'il demandait, par un petit cri plaintif et quelques gestes de la main, à manger à ceux qui étaient à table, et qu'aussitôt qu'on lui avait donné un morceau, il l'emportait et se cachait pour manger à son aise. N. C.

CASTOR et POLLUX. Presque tous les héros ou demi-dieux de la Grèce, selon la mythologie, doivent leur naissance aux amours clandestins des dieux avec des beautés mortelles. Les poètes ont toujours su ménager la réputation des femmes, et selon eux, elles ne cédaient jamais qu'à une violence ou une surprise inévitable. Jupiter, malgré la jalousie d'une épouse altière, quittait souvent l'Olympe et venait visiter, sous différentes métamorphoses, les mortelles qui avaient su captiver son cœur. Devenu amoureux de Léda, fille de Thestius et

femme de Tyndare, il eut recours à une double métamorphose, pour séduire cette princesse. Il fit changer Vénus en aigle, et prenant lui-même la forme d'un cygne, poursuivi par cet aigle, il se jeta dans les bras de la belle Léda, qui se baignait sur les bords de l'Eurotas. Léda, trompée par le dieu, devint mère et accoucha de deux œufs, dont l'un, de son mari Tyndare, produisit Castor et Clytemnestre, tous deux mortels, et l'autre, de Jupiter, produisit Hélène et Pollux, tous deux immortels. Dès leur naissance, Mercure transporta les deux mâles dans la ville de Pollène, où ils furent nourris avec soin et où ils reçurent une noble et brillante éducation. Dès leur jeunesse, adroits à manier la lance et le javelot, savans dans l'art de dompter les coursiers, athlètes toujours victorieux, expérimentés dans l'art de la guerre, habiles à toucher de la lyre, chantres mélodieux, unis par la plus tendre amitié, ces deux frères réunissaient toutes les qualités des héros....

Ils purgèrent d'abord l'Archipel grec des pirates qui l'infestaient; et c'est sans doute pour ce service qu'on les mit aux nombres des dieux marins que les matelots invoquaient dans les tempêtes. Ils suivirent Jason en Colchide et prirent une grande part à la conquête de la toison d'or. Dans le

voyage, Pollux combattit le redoutable Amycus, tyran des Brebyces, et fléau de tous les étrangers qui avaient le malheur de mettre le pied sur ses terres. De retour dans leur patrie, les deux frères rendirent la liberté à Hélène, leur sœur, que Thésée avait enlevée du temple de Diane, où elle dansait dans un chœur; pour rendre la liberté à cette princesse, ils attaquèrent et prirent la ville d'Aphidera, dont ils épargnèrent les habitans, à l'exception d'Æthra, mère du ravisseur, qu'ils emmenèrent captive. Mais bientôt les deux Tyndarides, tombant dans la même faute dont ils avaient voulu punir Thésée, enlevèrent les filles de Leucippe, Phœbé et Hilaïra, fiancées à Lyncée et à son frère Idas. Les amans ayant poursuivi les ravisseurs, les atteignirent près du mont Eaygète; où il s'engagea entre eux un combat dans lequel, selon Théocrite, les Dioscures tuèrent les malheureux fils d'Apharée. Jupiter lui-même ayant pris part au combat, foudroya le courageux Idas, qui, armé d'une colonne prise sur le tombeau de son père, s'avançait vers les deux frères pour venger la mort de Lyncée, qui venait d'expirer sous ses yeux. Selon d'autres traditions, Castor étant tué par Lyncée, celui-ci tomba sous les coups de Pollux, blessé lui-même par Idas. Pollux, au désespoir en voyant son

frère expirant, demande à Jupiter d'accorder l'immortalité à Castor ou de le laisser mourir lui-même. Pindare décrit en termes touchans l'amitié de ces deux frères et la condescendance de Jupiter. « Castor vient de tomber; aussitôt, dit le poète, le fils de Tyndare vole vers son généreux frère; il le trouve encore respirant, mais déjà saisi des frissons glacés de la mort. A cette vue, au milieu des soupirs douloureux qui se mêlent à ses brûlantes larmes, il s'écrie avec force : Fils de Saturne, ô mon père! quel sera le terme d'une douleur si grande! Envoie-moi la mort comme à mon frère, ô roi des dieux; il n'y a plus d'honneur sur la terre pour un homme privé d'un ami. Jupiter se présente à Pollux et lui parle en ces termes : Tu es mon fils, celui-ci n'est que le sang d'un époux mortel uni avec ta mère; mais écoute le choix que je te laisse. Exempté de l'odieuse vieillesse et de la mort, veux-tu l'Olympe auprès de Minerve et de Mars, armé du glaive homicide? Leur destinée est la tienne. Mais si, t'obstinant à favoriser ton frère, tu veux tout partager avec lui, il te faudra passer la moitié de ta vie sur la terre, et l'autre moitié dans les brillantes demeures du ciel. A ces paroles de Jupiter, la volonté de Pollux n'eut pas un moment d'incertitude; soudain il rouvrit les pau-

pières et dénoua la langue de Castor encore couvert du casque d'airain. » (x^e^ Néméenne). Après leur mort, les deux frères formèrent dans le ciel le signe des gémeaux, dont l'une des deux étoiles qui le composent se cache sous l'horizon lorsque l'autre paraît. Homère dit que Castor et Pollux furent ensevelis à Lacédémone, leur patrie ; ensuite il les fait revivre et mourir alternativement. Après leur mort, on les plaça aux nombre des grands dieux de la Grèce, et on leur éleva des temples à Sparte, et à Athènes, qu'ils avaient préservée du pillage; on les invoqua comme des divinités favorables à la navigation. Les Romains honorèrent aussi la mémoire des deux frères, et firent élever un temple en leur honneur, dans lequel on célébrait, chaque année, des jeux et des courses. On voit encore à Rome deux statues représentant Castor et Pollux coiffés d'un bonnet en forme de demi-coque, signe qui rappelle la fable de leur naissance. Y.

CASTOREUM. On désigne sous ce nom une sécrétion particulière au castor (castor fiber) (*voyez* ce mot), mammifère de l'ordre des rongeurs.

Du temps de Pline on croyait généralement que cette sécrétion se produisait dans les testicules du mâle, mais cette erreur s'est

dissipée dès qu'on a pu faire une observation plus exacte sur l'animal. En effet, le mâle et la femelle la portent également ; chez les mâles son réservoir est situé derrière le prépuce ; chez les femelles on le trouve au bord supérieur de l'orifice du vagin. De petits vaisseaux la versent dans deux poches d'une figure pyriforme, recouvertes par une membrane lisse et d'une couleur brune-noirâtre. Ces deux espèces de glandes sont placées sous la peau, parallèlement l'une contre l'autre, et jointes ensemble par un conduit excréteur commun très-rétréci; ainsi liées, elles présentent assez bien l'image d'une besace. Au dedans est une matière molle, entrecoupée par des feuillets très-minces et blanchâtres qui la divisent en lobes irréguliers ; sur l'animal vivant, la sécrétion a la consistance du miel ; mais une fois les glandes détachées, elle se durcit, se déssèche ; la membrane extérieure se ride, se déprime, et s'aplatit considérablement : c'est dans cet état que le commerce nous présente le castoréum. Les deux glandes sont encore unies entre elles par le même conduit desséché, et l'une d'elles est toujours plus volumineuse que l'autre. Le plus souvent le castoréum est assez sec pour se casser sous l'effort des doigts à la manière d'une résine ; sa cassure est nette, et montre une matière brune-fauve cloison-

née par les membranes légères qui la traversent dans tous les sens ; son odeur est forte, pénétrante, et même fétide ; sa saveur est repoussante, âcre et amère ; il peut se ramollir dans les doigts, éprouver au feu une demi-fusion qui exalte considérablement son odeur ; à la chaleur rouge il prend feu et brûle avec flamme en répandant des vapeurs très-désagréables.

Le castoréum est quelquefois mou ; mais ce n'est pas un indice de bonne qualité. Cette mollesse provient souvent de ce qu'il a été conservé dans des lieux humides, et son odeur plus forte peut être due à un commencement d'altération ; sous cet état, il est plus facile à falsifier.

On en distingue dans le commerce deux espèces, celui du Canada, et celui de Sibérie; généralement on donne la préférence à celui qui nous vient de la Sibérie, du nord de l'Europe et de l'Asie ; la seule raison de ce choix est sans doute la fraude bien plus commune dans le castoréum du Canada, car dans les deux pays la sécrétion étant produite par le même animal, doit être de même nature.

Le castoréum est une substance fort chère, et dont le prix doit s'accroître chaque jour; on fait une destruction si considérable de l'animal qui le porte, que l'espèce devient

de plus en plus en rare. Pour le remplacer, on a imaginé une fraude fort adroite, sur laquelle il faut être prévenu : elle consiste à donner au scrotum des jeunes boucs ou à la vésicule biliaire des moutons la forme des deux poches que nous avons décrites; puis on remplit l'intérieur avec un mélange de matières résineuses, de fragmens membraneux, et d'un peu de véritable castoréum pour lui donner l'odeur nécessaire. Les caractères suivans feront reconnaître aisément la substitution : au centre du vrai castoréum doit exister une petite cavité, et la matière sécrétée est tellement adhérente aux feuillets, qu'elle ne peut s'en détacher ni par l'eau ni par l'alcool, à moins de la réduire en poudre ; en outre, l'enveloppe est formée par la réunion de plusieurs membranes superposées, et celle des glandes factices a une coupe tout-à-fait uniforme.

Quel est l'usage physiologique de cette sécrétion dans le castor? Nous l'ignorons complètement.

Quant à sa nature chimique, elle n'est pas encore bien déterminée, malgré les travaux d'hommes fort habiles; les analyses les plus récentes sont dues à Bisios et à Brandes. Le castoréum est en grande partie formé par une substance résineuse qui se dissout dans

l'alcool concentré et n'est pas attaqué par l'éther ; on y trouve presque la moitié de son poids de sels calcaires, une huile volatile très-odorante, et de l'ammoniaque à l'état de carbonate. Bisio y a découvert une matière blanche cristallisable en aiguilles diaphanes, qu'il a nommée castorine. M. Berzélius attribue l'odeur du castoréum à du gaz ammoniaque, qui entraînerait en se dégageant des parcelles de matière avec lesquelles il formerait une combinaison ; cette opinion aurait une grande vraisemblance, quand on vit on odeur devenir plus forte par l'altération putride, ou lorsqu'on y verse de l'urine putrefiée : il en est de même du musc. A l'époque où vivait Dioscoride, le castoréum était déjà employé en médecine comme antihystérique et emmenagogue ; quelques praticiens dans les derniers temps ont nié ses propriétés. R.

CASTRAMETATION. C'est l'art de camper les troupes selon les règles adoptées par chaque nation. Ces règles ont suivi la marche progressive de la science militaire. Dans les siècles reculés, lorsqu'une armée était composée de diverses peuplades, chacune d'elles se plaçait autour de son chef. — Les Grecs furent les premiers qui mirent de la régularité dans le campement de leurs troupes. Les Romains les imitèrent

et surpassèrent, dans la suite, leur modèle. Quant à la manière de camper chez les Grecs, nous n'avons pas de détails positifs; mais on croit qu'ils avaient adopté la forme carrée ou parallélogrammique, que les Romains employèrent dans la suite.

Polybe nous a laissé quelques détails sur la castramétation de son temps. Le camp était composé d'un carré de dimension variable, suivant le nombre des troupes qui composaient l'armée, et renfermant les tentes des différentes armes; ce carré était coupé en deux parties égales par une rue perpendiculaire, appelée *voie prétorienne*. Il était coupé horizontalement par deux autres rues, appelées *voie principale* et *voie quintane*. En dehors du carré, et à une distance de deux cents pieds environ, étaient tracés les retranchemens du camp, qui avaient à chaque angle un taillant en forme de tour. Il y avait dans les retranchemens quatre portes, la *prétorienne* et la *décumane*, aux deux extrémités de la voie prétorienne, la *principale gauche* et la *principale droite*. Le front du camp était occupé par les légions; dans l'intérieur, le prétoire ou le quartier du général était sur l'alignement de la voie prétorienne. Les tentes du questeur et de l'administration étaient à gauche; les légions romaines occupaient le centre du

camp; les légions alliées étaient en dehors, vers les retranchemens. L'infanterie et la cavalerie extraordinaires, fournies par les alliés, occupaient les derrières; l'infanterie et la cavalerie d'élite étaient aux deux côtés du prétoire, et les troupes légères ou vélites campaient en dedans, le long des retranchemens.

Dans la suite, ces règles subirent de fréquentes mutations, que nous ne décrirons pas ici, notre but n'étant point de faire un résumé de la tactique militaire des anciens.

Nous allons parler en peu de mots de la castramétation des temps actuels.

L'emploi de l'arme à feu ayant fait succéder l'ordre mince à l'ordre profond, il est naturel que nos règles diffèrent de celles des anciens.

Le front du camp est à peu près égal à celui qu'occupent les troupes en bataille, afin qu'elles puissent promptement passer de l'ordre de repos à l'ordre de combat. La cavalerie et l'infanterie occupent le front du camp; derrière sont les cuisines; plus loin, sont placés le petit état-major, les lieutenans et les capitaines, les officiers supérieurs et l'état-major.

Les troupes peuvent être établies dans le camp de trois manières différentes : sous

des tentes, dans des baraques et sur la terre nue, ce qu'on appelle bivac.

Avant la révolution, les troupes campaient presque toujours sous des tentes; ce genre de campement pouvait être fort bon pour ces temps-là; les opérations étaient toujours lentes, et l'on ne faisait que rarement des marches forcées. Plus tard, nos habiles généraux, sachant bien que la promptitude dans l'action décide presque toujours du succès de l'entreprise, et considérant que les tentes, en augmentant les bagages du soldat, rendent les marches lentes et difficiles, firent succéder à ce genre de campement celui du bivac et des baraques.

On a beaucoup crié, déclamé même en termes pathétiques, contre le bivac; on a peint les souffrances du pauvre soldat qui, ayant supporté une forte pluie durant toute la journée, arrive le soir, par un temps froid, sur une terre humide, où il est obligé de passer la nuit, sans autre couverture que les habits qui l'ont défendu pendant le jour contre l'intempérie de l'air. Nous ne chercherons point à justifier ce genre de campement; mais nous dirons que si le soldat endure quelquefois des momens pénibles, les mouvemens étant plus prompts et plus faciles, et les armées étant plus manœuvrières en grand, on

atteint plus promptement les résultats des combinaisons d'une campagne. Y.

CASTRAT. « Musicien qu'on a privé, « dans son enfance, des organes de la gé- « nération, pour lui conserver la voix ai- « guë qui chante la partie appelée *dessus* ou « *soprano*. » (JEAN-JACQUES, *Dict. de musique*.)

En 1591, la voix des *castrati* charmait déjà les Espagnols, ainsi que le prouve une bulle de Sixte V, adressée au nonce d'Espagne. L'*ego sum papa* ne s'attache pas à défendre la castration, cette mutilation infâme ; il condamne seulement les mariages qu'on laissait alors contracter par des êtres incapables de féconder leur union. L'Italie avait été jusque-là préservée de cette espèce de chanteurs à voix efféminée ; mais dix ans plus tard, en 1601, le père Jérôme, natif de Pérouse, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, et excellent chanteur pour la partie *soprano*, fut admis à la chapelle pontificale. C'est le premier castrat qu'on y ait vu. Il remplaça Jean Desontos, Espagnol qui chantait les dessus en *voce di falsetto* (voix de fausset), ainsi que cela s'était pratiqué jusqu'alors dans toutes les chapelles. Mais la musique dramatique, commençant à se montrer, s'empara bientôt de ces voix. Dans sa nouveauté, ce fut un

moyen de succès tellement prompt et efficace, qu'en 1640, non-seulement les théâtres de Rome, où il était défendu aux femmes de chanter, mais encore tous les autres théâtres et toutes les chapelles d'Italie possédaient des castrats. C'était une fureur! Dès qu'un enfant avait la voix pure et juste, on le faisait *soprano!* Dieu sait comment. Et, comme de tout temps la plupart des pères ont sacrifié la nature aux préjugés et à la fortune, il ne faut pas s'étonner si, malgré les bulles et les excommunications, l'usage de la castration s'est perpétué publiquement en Italie presque jusqu'à nos jours. M. de Lalande, homme que l'on peut croire, a vu à Naples des boutiques de barbier portant cette inscription: *Qui si castrano i ragazzi.* Nous faisons grâce à nos lecteurs de la traduction.

Les plus fameux de ces virtuoses opérés furent, dans les premiers temps, Guidobaldo, Campagnolo, Gregori et surtout Loretto Vittori. Alors on ne connaissait pas les basses; la musique dramatique était encore dans son enfance. Aujourd'hui, les ténors chantent les parties les plus hautes, ce qui n'est pas toujours fort agréable; mais ce doit être préféré aux voix molles de ces malheureux, incapables de jouer un rôle, parce qu'en leur donnant une voix

surnaturelle, on leur a enlevé l'énergie qui colore pour ainsi dire la voix humaine. Quoi qu'en ait dit Jean-Jacques, le chant est regardé maintenant comme l'expression la plus naturelle des passions; car chaque affection de l'âme modifie la voix d'une certaine manière qui aide à peindre l'amour, la frayeur, la tristesse ou la joie. Ainsi, l'être sans passions doit toujours mal chanter, nous dirons même qu'il a une voix désagréable. En effet, le timbre de la voix de l'homme est gâté par une opération qui influe jusque sur le système osseux, et particulièrement sur l'appareil vocal. Le larynx perd un tiers de son volume; la glotte n'a plus qu'une très-petite circonférence, et les cartilages laryngiens, destinés avec les cordes vocales à briser l'air et le faire vibrer, n'acquièrent plus que très-peu de développement et de force. Chez l'homme, la beauté de l'instrument vocal ne consiste pas absolument dans la douceur, la mollesse des sons aigus, mais bien dans la force qui lui permet d'accentuer largement et facilement la musique. D'ailleurs, la légèreté s'acquiert par le travail. Roubini n'a-t-il pas une voix assez *veloutée*, assez fraîche dans le haut, et les belles transitions que sa voix de poitrine fait avec sa voix de tête, si bien liées l'une à l'autre par la voix

mixte, ne sont-elles pas mille fois préférables au filet aigu et régulier d'un castrat? Personne ne pensera le contraire. Ainsi, les castrats sont aussi inutiles chez nous pour la musique que pour la garde de nos chastes moitiés. Laissons-les donc à l'Orient, où cet usage a pris naissance. Si l'on en croit les traditions, c'est Sémiramis qui posséda, la première, cette espèce d'esclaves, qu'elle utilisait à ses infâmes plaisirs, sans craindre les dangers auxquels sont exposées les princesses de nos jours.

Une chose à remarquer, dans le sujet qui nous occupe, c'est que, depuis si longtemps que l'Orient possède des eunuques, il n'est fait, nulle part, mention des rares qualités de la voix de cette espèce d'hommes, dont la mutilation fait honte à l'humanité. La cause de ce phénomène viendrait-elle de la différence du climat ou de la différence de l'opération. Nous essaierons d'approfondir et de résoudre cette question au mot EUNUQUE. C—s.

CASTRATION, sub. fém. *Castratio*. Dans la plus rigoureuse acception du mot, on entend par castration l'ablation des deux testicules; cependant on donne aussi ce nom quand un seul testicule a été enlevé; de là la distinction de castration complète et incomplète. Cette dernière est la plus

commune; car le chirurgien, forcé d'arrêter les nombreuses maladies qui affectent les testicules, n'enlève jamais que l'organe malade; il est bien rare qu'ils le soient tous les deux à la fois.

Quelques chirurgiens ont encore appelé *castration* l'extirpation des ovaires, disant que l'analogie ne pouvait être plus complète, puisque par l'ablation des ovaires les femmes sont rendues inhabiles à être fécondées, comme les mâles perdent la faculté reproductrice dès que l'extirpation des organes sécréteurs de la semence est pratiquée.

Quant à la castration chez l'homme, dont nous indiquerons au mot EUNUQUE tous les effets sur l'économie vivante, elle peut se diviser en trois sortes. Elle peut être accidentelle; cette espèce a été observée assez souvent, et dans des circonstances très-différentes; dans un accès de désespoir quelques hommes se la sont faite à eux-mêmes; l'esprit de vengeance a souvent aussi donné lieu à des mutilations de ce genre. On cite plusieurs cas de l'enlèvement des parties génitales par un boulet de canon, etc., etc.

La seconde espèce est cette opération qui, bien que méthodiquement pratiquée, est désavouée par la chirurgie. C'est celle que, au mépris des droits de l'homme, on pratique

sur des sujets jeunes encore, soit dans le but d'anéantir leurs facultés viriles, soit même sur le simple prétexte de conserver à leurs voix un caractère distinctif. Enfin, la troisième espèce est connue en chirurgie et consacrée par l'art. Elle n'est cependant indiquée et ne doit être pratiquée qu'autant que le testicule ou ses annexes sont le siége d'une affection organique dont les progrès menacent les jours du malade; elle est connue en chirurgie sous le nom d'opération du *sarcocèle*.

Le médecin légiste a dû s'occuper d'une opération qui dépouille l'homme des organes essentiels de la virilité, puisque le plus souvent cette mutilation est le fruit d'une jalousie et d'une vengeance. L'opération de la castration paraît être une des plus anciennes que l'on connaisse. Elle semble être le fruit de la dépravation des mœurs; l'antiquité est pleine de ces faits. Tout le monde se rappelle l'ordre cruel donné par Sémiramis, d'enlever par la castration, aux hommes faibles de son royaume, la faculté de propager leur race débile. Les prêtres de Cybèle, poussés par le plus grossier fanatisme, se mutilaient eux-mêmes, et plusieurs fakirs d'Orient font encore à leurs dieux le sacrifice de leur virilité. La polygamie a, du reste, perpétué chez ces peuples

l'usage de la castration. Despotes et jaloux, ils ne peuvent confier la surveillance des femmes destinées à leurs plaisirs qu'à ceux dont l'impuissance physique bannit toute leur crainte.

A des époques fort éloignées de nous, la castration fut regardée comme un moyen assez efficace de guérir la lèpre, l'éléphantiasis, la goutte; on rapporte même qu'un chirurgien osa la pratiquer dans un cas de folie, et lui attribua l'amélioration que le malade éprouva plus tard. Les légistes français, convaincus de la funeste atteinte qu'une mutilation de ce genre porte à la population et à la dignité de la victime qu'elle rend physiquement et moralement incapable de remplir plusieurs fonctions d'homme et de citoyen, ont prononcé contre un tel crime les peines les plus sévères, et la mort même si le malade expirait dans les quarante jours qui suivent l'ablation des organes. L'attentat à la pudeur est la seule excuse que le législateur admet en pareille matière.

Quant à la conduite du médecin légiste envoyé pour faire un rapport dans le cas de castration, elle doit être la même que pour toutes les blessures. Ce n'est pas le cas de la développer ici; nous dirons seulement que s'il était appelé pour cet examen, après

un temps considérable, l'absence des organes générateurs ne suffirait pas pour baser sa décision, car il ne faudrait point oublier dans de telles circonstances, que chez plusieurs individus, quoique les cas soient rares, ces organes restent dans l'abdomen et ne dépassent pas l'anneau inguinal. Les traces de l'opération et les circonstances commémoratives seront du reste toujours suffisantes pour le médecin. S. D.

CASUEL, pris adjectivement, s'emploie pour exprimer ce qui est fortuit, accidentel, ni probable, ni improbable, ce qui peut arriver ou n'arriver pas. Autrefois, on appelait *parties casuelles* les droits qui revenaient au roi pour les charges de judicature ou de finance quand elles changeaient de titulaire, et par suite cette dénomination servait à désigner le bureau établi pour le recouvrement de ces sortes de droits. Aujourd'hui, *casuel* (substantif) signifie le revenu variable, non déterminé, d'une charge, d'un emploi ; et plus particulièrement il désigne les honoraires ou rétributions alloués aux curés, vicaires ou desservans des paroisses, pour soins ou fonctions de leur ministère, tels que baptêmes, mariages, sépultures, etc. Dans les premiers siècles de l'église, le prêtre *vivait de l'autel*, c'est-à-dire des oblations des fidèles. Plus

tard, l'instabilité de son sort, résultat inévitable des révolutions politiques ou religieuses et des persécutions, fit allouer au clergé des revenus fixes et assurés, tels que les produits ou loyers des terres incultes et sans maîtres; ce fut là l'origine des Bénéfices et de la Dime, instituée par Charlemagne. (*Voyez* ces mots). Mais lors de la décadence de la race carlovingienne, quand l'unité politique et administrative du royaume s'écroula pour faire place aux pouvoirs féodaux, ces revenus furent usurpés par les seigneurs, dont l'autorité despotique dominait et rançonnait les provinces. Dès lors, le clergé, appauvri, ruiné, fut réduit à vivre des rétributions volontaires des fidèles qui réclamaient ses services; c'est ainsi que s'établit le *casuel*. Ces sortes de rétributions n'avaient point le caractère d'une aumône, ainsi que l'a démontré l'abbé Bergier; c'étaient de véritables honoraires dus au prêtre pour des services très-réels, puisqu'ils avaient pour but de satisfaire les besoins moraux, les convictions religieuses; rien de plus légitime que ce salaire. Mais à mesure que le clergé s'est relevé de sa misère et de son infériorité, il a songé à exploiter les croyances et les scrupules du peuple; les secours spirituels sont devenus un fonds très-productif sur lequel s'est exercé l'esprit

de spéculation, et le *casuel* s'est établi sur un *tarif*, véritable impôt d'autant plus onéreux et tyrannique, qu'il est prélevé sur les scrupules religieux du pauvre, aussi bien que sur la vanité du riche. Pour quelques prières rapidement récitées, à l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou d'un décès, il faut qu'il acquitte le *minimum* d'une taxe, dont l'église, par humilité sans doute, s'est bien gardée de fixer le *maximum*; à cet égard, elle s'abandonne entièrement à la générosité, c'est-à-dire à l'ostentation du riche, pour qui elle déploie toute la magnificence de ses pompes et de ses cérémonies. Il est telle paroisse de Paris, où le curé, pour cette partie de ses revenus, ne touche pas moins de 30 mille francs par an; et dans la moins riche, cette somme s'élève encore à 12,000 francs. Cet état de choses est fondé sur un décret de Napoléon, qui, comme on sait, attachait une grande importance aux bonnes grâces et à l'encensoir du clergé; aussi approuva-t-il sans répugnance le tarif du budget ecclésiastique. On assure que monseigneur l'archevêque de Paris, par un louable retour aux principes de la charité évangélique, se propose de réviser et de modifier les articles du casuel des prêtres de son diocèse. Ainsi soit-il! A. H.

CASUISTE. Théologien qui résout les

cas de conscience. C'est parmi les disciples de Loyola, au sein de la société de Jésus, que se sont formés les plus subtils casuistes, dont les sentences, autrefois invoquées à genoux par les consciences faibles, par les esprits crédules et ignorans, souvent par des fanatiques et des criminels, jetaient le désespoir chez les uns pour quelques peccadilles, et guérissaient les autres des angoisses du remords, en leur faisant comprendre qu'*il est avec le ciel des accommodemens;* ils se montraient, en effet, d'une facilité, d'une obligeance ou d'une rigueur extrême, selon les circonstances, c'est-à-dire selon leur intérêt personnel ou selon l'intérêt de domination de leur secte. Le casuiste se faisait juge souverain, non-seulement du passé et du présent, mais encore de l'avenir, contre les chances duquel il dispensait des assurances; les lois humaines et divines, les plus intimes secrets du cœur, les plus délicats scrupules de la conscience, étaient de son ressort; il distribuait des grâces, des rémissions, vouait les uns à la damnation éternelle ou temporaire, promettait aux autres les jouissances du paradis, et souvent aussi condamnait à des peines terrestres, à des tortures physiques, auxquelles le malheureux qui était venu le *consulter* se soumettait avec une rigidité

extraordinaire. Il est aujourd'hui difficile de croire que ces hommes aient existé, et surtout qu'ils aient exercé une autorité réelle ; cela est pourtant, mais cette autorité ne pouvait long-temps résister aux progrès des lumières, à la décadence de l'esprit superstitieux, et aux raisonnemens des philosophes. Pascal leur a porté le dernier coup, en démasquant avec tant de logique et d'éloquence leur égoïsme de corporation, leur hypocrisie et leurs fourberies. Il y en aurait long à dire, il y aurait des choses plaisantes ou terribles à raconter sur les effets de leurs décisions, de leurs sophismes et de leurs sentences ; mais pour ne point diviser cette matière, nous préférons renvoyer à l'article Jésuite, où elle sera exposée et développée avec tous les détails qui s'y rattachent.

A. H.

CATABAPTISTES. Hérétiques qui ont nié la nécessité du baptême, surtout pour les enfans, parce que ces derniers, disent-ils, sont incapables de croire. D'autres catabaptistes sont allés plus loin, et attaquant l'efficacité de tous les sacremens, ont posé pour maxime générale que la grâce ne peut pas être produite dans une âme par un signe extérieur qui n'affecte que le corps. C'est un terme d'histoire, fait des mots grecs *kata* contre, et *baptismos* baptême. B.

CATABAUCALESE, sub. fem., formé des mots grecs *kata*, et *baukaleo* j'endors. Veut dire chanson avec laquelle on endort. Telle était la dénomination que les Grecs avaient donnée aux chants des nourrices qui, de même que les nôtres, endormaient les enfans aux doux bruit des chansons. Un chant de cette espèce, appelé *nunnie*, était très en faveur chez les nourrices de ces temps reculés. C—s.

CATACHRESE, du grec *catachrésis*, abus, extension, imitation. La catachrèse fait partie des *tropes* nombreux de la rhétorique; c'est une espèce de MÉTAPHORE (*voy.* ce mot), à laquelle on a recours par nécessité, quand on ne trouve point de mot propre dans la langue usuelle. Les idiomes les plus riches, en effet, n'ont point un assez grand nombre de mots pour exprimer chaque idée particulière, chaque espèce de rapport, par un terme qui soit le signe propre de cette idée, de ce rapport; on est donc souvent obligé d'emprunter le signe de quelque autre idée, qui a le plus d'analogie avec celle qu'on veut exprimer. C'est ainsi qu'on dit : un cheval *ferré d'argent;* ferrer signifie alors, par extension, garnir d'argent, au lieu de fer. *Feuille* se dit, par extension ou imitation, des choses qui sont plates et minces: une feuille de papier, une

feuille de ferblanc, une feuille d'or, etc. *Glace*, qui signifie, dans le sens propre, de l'eau gelée, s'emploie, dans le sens figuré, pour exprimer un verre poli, un miroir, et au pluriel, une sorte de liqueur congelée. C'est par catachrèse qu'on dit : aller *à cheval* sur un âne, sur un bâton ; les *branches* d'un lustre ; le *dos*, les *bras* et les *pieds* d'un fauteuil. On voit que plusieurs de ces combinaisons nouvelles de mots ont été introduites dans le langage par suite des progrès de l'industrie. D'autres fois, la catachrèse est l'expression d'exigences d'une autre nature, comme ici : les *branches* de l'administration. Il y a même des mots qui ont perdu leur sens propre, et n'ont retenu que celui qu'ils ont reçu par extension : florir, florissant, se disaient autrefois originairement des arbres et des plantes qui sont en fleurs ; aujourd'hui, on dit *fleurir*, au propre, et au figuré, *florir*, si ce n'est à l'infinitif, qui n'est guère usité, au moins dans les autres modes de ce verbe : un empire *florissant* ; ce mot signifie alors être en crédit, en honneur, en réputation : Pétrarque *florissait* vers le milieu du XVe siècle. Une foule de mots ont été ainsi détournés de leur signification primitive, et ont reçu la sanction du temps et de l'usage. Il n'est pas jusqu'à certaines particules du lan-

gage qui n'aient subi cette nécessité. Ainsi, les *prépositions*, qui, dans leur signification originelle, dans leur premier sens propre, servent à marquer des rapports généraux, des circonstances générales, sont employées à chaque instant par extension, imitation ou abus, pour marquer d'autres rapports ou circonstances analogues. C'est ainsi qu'on dit : être *dans* la joie, *dans* le doute, *dans* le désordre, *dans* une parfaite santé, *dans* la robe, *dans* l'épée, etc. ; soupirer *après* sa liberté ; courir *après* les honneurs ; faire un tableau d'*après* nature. On voit qu'ici ces prépositions, *dans* et *après*, sont entièrement détournées de leur destination principale, qui est d'exprimer : l'une, la circonstance d'être dans un lieu (demeurer dans une maison) ; l'autre, la postériorité du lieu (marcher après quelqu'un) ; mais hâtons-nous d'ajouter que le changement ou l'extension habituelle de la signification de ces sortes de mots et de beaucoup d'autres a tellement confondu leur sens propre et leur sens figuré, qu'on emploie journellement le dernier, sans se douter qu'on fasse une figure de rhétorique ; et, à vrai dire, la figure paraît tellement simple et ordinaire, qu'elle peut passer pour un autre sens propre du mot. Nous en avons assez dit sur la catachrèse pour faire comprendre

que cette figure est de celles qui tendent sans cesse à se multiplier ; qu'elle est aussi variée, aussi inconstante, aussi infinie dans son usage, que les circonstances, les idées, les rapports, qui naissent incessamment des progrès de la science et de l'industrie, et des caprices de l'imagination, gênés dans leur expression par la stérilité relative des langues. A. HUSSON.

CATACLYSME, vient du mot grec *cataclysme*, et signifie grande inondation. Tous les peuples du monde ont conservé le souvenir de cataclysmes ou grandes catastrophes qui, dans des temps reculés, ont bouleversé la surface de la terre. La *Genèse*, les historiens grecs, les livres orientaux, parlent tous des révolutions opérées par les eaux dans la masse de notre globe. D'ailleurs, la nature des montagnes, leurs effrayantes déchirures, le désordre de quelques-unes des couches successives dont la terre est formée, au milieu d'autres couches remarquables par leur régularité, le transport violent des débris de toute sorte d'animaux dans les régions les plus opposées, les fossiles, l'origine des mers intérieures, ne prouvent que trop des désastres qui ont dû être immenses. Les principaux cataclysmes connus dans l'histoire sont le déluge de la Bible, le déluge d'Ogygès, le

déluge de Deucalion, et cette grande inondation, encore problématique, qui submergea, dit-on, l'Atlantide. Nous donnerons des détails sur chacun de ces événemens, dont nous examinerons les rapports physiques et chronologiques, à l'article DÉLUGE. P. R—M.

CATACOMBES, des mots grecs *kata* auprès, autour; et *kumbos* caveau, ou *tumbos*, tombeau. Presque tous les peuples anciens avaient coutume d'inhumer les morts dans des excavations souterraines, naturelles ou creusées soit pour cet usage, soit pour en retirer des matériaux de construction; ils donnaient les noms de *cryptes*, *cimetières*, *hypogées*, à ces cavernes sépulcrales que nous nommons *catacombes*, et que certains peuples modernes ont imitées en établissant de vastes ossuaires.

La sainte Bible parle souvent de cavernes sépulcrales existant en Arménie, en Syrie et en Palestine, avant l'époque d'Abraham. On voit dans la Crimée, la Perse et l'Inde, des catacombes dont l'existence remonte également à la plus haute antiquité. Mais les plus célèbres de ces monumens pieux, chez les Orientaux, sont les catacombes d'Egypte, remarquables par les peintures et les hiéroglyphes dont quelques-unes sont encore décorés; elles furent visitées par les

Grecs et les Romains, qui y inscrivirent leurs noms, et plusieurs font encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs, particulièrement la nécropolis de Thèbes, la syringe, dont les innombrables caveaux ont dû contenir des milliers de momies; on en rencontre sur tout le littoral du Nil, depuis Alexandrie jusqu'à Syène, et au voisinage des villes anciennes.

Les pharaons consacraient toute leur vie à se faire creuser un tombeau; les travaux s'arrêtaient à la mort du roi, et lorsque la momie royale avait été renfermée dans le sépulcre, celui-ci était soigneusement fermé et dérobé aux profanations de la cupidité. Ces monumens funèbres furent pour la plupart violés par les Perses, lors de l'expédition de Cambise. On voit encore, dans une vallée, près de Thèbes, vingt-quatre à vingt-cinq tombeaux, parmi lesquels est celui du roi Ousirei, bien conservé, et découvert par le voyageur Belzoni, il y a quelques années. A l'ouest de cette ville, sont le tombeau de Memnon et celui d'un roi plus ancien encore.

Les catacombes d'Alexandrie, dites *les bains de Cléopâtre*, sont moins antiques; elles ressemblent à celles de la Grèce, et consistent en galeries plus ou moins étendues, ayant de chaque côté une rangée de

niches qui renferment chacune un cercueil.

Parmi les magnifiques catacombes de la Sicile, on remarque celles de Syracuse, taillées dans le rocher, à plusieurs étages, et formant comme une ville souterraine avec ses carrefours et ses places ; elles semblent avoir été creusées pour servir de sépulture.

Naples possède des ossuaires plus vastes que tous ceux d'Italie. Le plus grand donne dans l'église de Saint-Janvier ; il a servi de sépulture à des pestiférés. On y voit quelques autels de pierre et des restes de peintures à la fresque, représentant la Vierge et les saints.

Suivant quelques auteurs, les catacombes de Rome ont été creusées pour servir de cimetières ; car, selon eux, avant que ce peuple eût emprunté des Grecs la coutume de brûler les morts, il les ensevelissait dans des caves, qu'il abandonna plus tard aux esclaves. Ce qu'on sait de plus certain, c'est que les catacombes, détruites pour la plupart par les Lombards, lorsqu'ils firent le siége de Rome, avaient servi de retraite aux premiers chrétiens, qui fuyaient la persécution des empereurs romains.

Celles qui existent encore aujourd'hui sont dans le cimetière de Caliste, sur la voie

Appienne. Elles sont taillées dans le tuf ou dans des veines de sable. Les grottes qu'elles contiennent ont de deux à trois pieds de largeur sur six à dix d'élévation; elles forment des rues qui se communiquent. L'art de la maçonnerie n'est pour rien dans leur construction ; la terre se soutient d'elle-même ; on n'y voit ni voûtes ni colonnes ; leur structure fait juger que ce sont d'anciennes carrières abandonnées. On y descend par des escaliers. Des rues assez larges s'offrent à la vue. Des deux côtés sont des niches profondes, creusées les unes sur les autres, en nombre de deux ou trois, suivant l'élévation du terrain. On voit aussi des peintures représentant les passages de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

La Gaule possédait autrefois de nombreuses catacombes, dont on voit encore les vestiges dans plusieurs départemens. Les plus importantes sont celles de Paris, situées dans la partie des anciennes carrières existant hors de l'enceinte de cette ville, sous une plaine appelée la *Tombe-d'Issoire.*

En 1774, plusieurs maisons s'étant écroulées sans cause apparente, on fit quelques recherches, et on découvrit que le sol manquait sur ce point; on entreprit alors les travaux de soutènemens que nous avons fait

connaître au mot Carrière (*Voy.* ce mot). Les galeries que l'on a établies dans cette immense cavité s'étendent fort loin sous la plaine de Mont-Rouge et sous le quartier et le faubourg Saint-Jacques, mais on en a séparé une partie que l'on a soigneusement fermée, et dans laquelle, en 1786, des motifs de salubrité firent déposer les ossemens des dix-sept cimetières alors enclavés dans Paris.

De tous les cimetières de Paris, le premier qui a fourni des ossemens aux Catacombes, et en plus grande quantité, est celui des Innocens. On lit dans la statistique de Paris : « Le cimetière des Innocens servait depuis plusieurs années de lieu de sépulture, lorsque Philippe-Auguste le fit clore de murs en 1186. En 1218, ce cimetière, alors unique, et desservant vingt-deux paroisses, étant devenu insuffisant, on fut obligé de l'agrandir, et depuis il continua à servir de sépulture à vingt paroisses. Au milieu du siècle dernier, on y enterrait trois mille personnes par an, dans des fosses communes, contenant douze à quinze cents corps ; les sépultures particulières n'étaient annuellement que de cent cinquante à deux cents. En ne calculant que sur deux mille sépultures par année, à partir de 1186, on trouve que depuis ce temps jusqu'à celui

de sa clôture, on y aurait déposé douze cent mille corps. En 1780, une supplique adressée au lieutenant de police pour obtenir sa fermeture, porte que le grand nombre de corps en avait élevé le terrain de huit pieds au-dessus des rues et des habitations voisines. » Mais revenons aux catacombes.

Des proportions simples et sévères furent données aux piliers qui supportaient le ciel des carrières, et on en fit autant de monumens particuliers. On distribua çà et là des urnes, des sarcophages, un autel, une fontaine, et on plaça un grand nombre d'inscriptions rappelant soit la destination des monumens, soit le cimetière dont les ossemens ont été extraits. On voit des dépouilles humaines s'élever du sol aux voûtes, maçonnées avec du plâtre et disposées de toute sorte de manière, en pyramides, en obéliques, en colonnes, désignées par des noms particuliers, tels que le *sarcophage du lacrymoire*, dit le *tombeau de Gilbert*, la *Samaritaine*, etc.

Une place distincte a été assignée aux restes des victimes de la révolution ; une autre aux victimes des massacres des 2 et 3 septembre 1792. On descend dans les Catacombes par trois escaliers, ayant issue, le premier à la Tombe-d'Issoire, mais qui ne sert

plus aujourd'hui ; le second à la barrière d'Enfer, et le troisième dans la plaine de Mont-Souris, près la route d'Orléans. C'est ce dernier que l'on prend généralement ; il conduit, par quatre-vingt-dix marches, à une profondeur de soixante-dix pieds. Dans ce séjour souterrain, le renouvellement de l'air s'opère par un ingénieux système de ventilation, agissant partout selon le besoin.

On a eu soin de réunir dans les Catacombes une collection des variétés minéralogiques que présentent les bancs de pierre qui constituent le sol de ce vaste ossuaire. On y a ajouté les coquilles fossiles qui appartiennent à tel ou tel banc, et enfin une collection pathologique d'ossemens attaqués d'un mal grave, et de crânes que leurs dimensions, leurs formes et autres circonstances rendent un objet de curiosité et d'étude.

L'aspect lugubre des Catacombes a suggéré à M. Héricart de Thury, inspecteur général des carrières, l'idée de placer en divers endroits des inscriptions relatives aux sujets, et tirées des écrivains anciens et modernes.

Un registre est ouvert aux curieux, qui y déposent les pensées que ce séjour leur a inspirées.

Pour satisfaire à la curiosité que comporte un semblable sujet, il faudrait sans doute un livre entier; mais on donnera d'autres détails sur les catacombes de la Grèce, sur celles de la Grande-Bretagne et d'autres pays, aux mots Colombaire, Momie, Nécropolis, Ossuaire, et Tombeau. C—n.

CATACOUSTIQUE, du grec *kata*, qui a plusieurs significations, et de *akouo* j'entends. C'est une des branches de l'acoustique; elle a pour objet les sons réfléchis et les propriétés des échos. Les lois de la catacoustique ont beaucoup d'analogie avec celles de la catoptique, et elle repose sur cet axiome de physique, que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. (*Voy.* Acoustique, Echo et Réflexion.)

C—s.

CATAFALQUE, de l'italien *catafalco*. Elévation dont la carcasse est en charpente, et porte des décorations d'architecture, de peinture et de sculpture. On dresse ordinairement cette espèce de tombeau à l'occasion d'une pompe funèbre, et on le place au milieu des églises. Le plus souvent on y pratique à l'extrémité une sorte d'autel pour célébrer l'office divin. Quelquefois aussi on y ajuste une chaire pour prononcer l'oraison funèbre de celui pour qui le

catafalque est élevé. Tels sont ceux qu'on construit dans l'église de Notre-Dame-de-Paris et à Saint-Denis, après la mort des souverains. C—s.

CATALEPSIE (Médecine.), du verbe grec *katalambano*, je retiens, je saisis. Maladie intermittente caractérisée par la suspension le plus souvent complète de l'entendement, et par une raideur générale ou partielle du système musculaire, qui fait que les membres conservent ordinairement la position qu'ils avaient au commencement de la maladie, ou celle qu'on leur donne. Les médecins l'ont décrite sous des noms divers, et lui ont assigné une place bien variable dans leurs cadres nosologiques.

La catalepsie peut être causée par tout ce qui peut ébranler les facultés intellectuelles: par l'ivresse, la peur, le chagrin, la profonde méditation, l'amour extrême ou malheureux; aussi la rencontre-t-on plus fréquemment chez les femmes et les enfans, ou chez les hommes doués d'une grande sensibilité.

Les attaques de catalepsie sont ordinairement précédées de phénomènes précurseurs; le malade éprouve d'abord des maux de tête, des douleurs dans les membres, des palpitations, des bâillemens, des crampes, de la rougeur ou de la pâleur à la face, etc. D'autres fois, l'attaque surprend tout-à-

coup le malade, au moment où il jouissait en apparence de la plus brillante santé.

On voit alors des phénomènes si nombreux et si étranges, qu'il faudrait citer plusieurs observations pour donner une idée exacte des cataleptiques. Tantôt la respiration reste libre et le pouls garde son état ordinaire, tantôt le poumon est gêné dans ses fonctions, et la circulation est presque suspendue. Dans d'autres cas, l'action du cœur est augmentée, et les artères de la tête battent avec force. Quelquefois se joignent aussi des symptômes du somnambulisme, dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Un accès peut durer depuis quelques minutes jusqu'à plusieurs jours; il revient aussi à des époques indéterminées. La peau froide et pâle des malades, le peu de mobilité des articulations, la durée de l'accès, ont fait prendre des cataleptiques pour des cadavres, et les ont fait enterrer vivans.

Les recherches cadavériques n'ont rien appris d'assez certain sur les lésions anatomiques qui accompagnent les désordres fonctionnels, pour que nous nous y arrêtions.

Pour guérir la catalepsie, on a eu recours à de nombreux traitemens, qu'on ne peut bien exposer que dans un ouvrage de médecine; il nous suffira de dire ici que

l'on conseille : l'application de sangsues en petit nombre et tous les cinq à six jours, autour de la tête, aux pieds et aux cuisses; l'application de la glace pilée sur la tête, et les bains de glace; les commotions électriques; puis les purgatifs, les pédiluves et tous les autres moyens propres à détourner du cerveau l'excès de vitalité qui s'y porte. A cela, on doit joindre une alimentation douce et tous les soins hygiéniques.

M. Pétros dit avoir vu un cas de catalepsie hystérique dans lequel un air chéri de la malade faisait cesser la contraction musculaire et diminuait la longueur de l'accès. On cite également un cataleptique guéri par le mariage.

Nous reviendrons sur la catalepsie, car son histoire se lie à celle d'autres maladies, telles que l'ENCÉPHALITE, l'HYSTÉRIE, la NÉVROSE et surtout le SOMNAMBULISME.

P. F.

CATALOGNE. La Catalogne est située à l'extrémité et au nord-est de l'Espagne, dans une étendue de quarante lieues de l'est à l'ouest, et de quarante-quatre du nord-est au sud-est. Elle est appuyée au nord sur les Pyrénées qui la séparent de la France; elle confine à l'est avec la Méditerranée, au sud avec le royaume de Valence, et à l'ouest avec l'Aragon.

Ses principales villes sont : Barcelone, ville épiscopale qui en est la capitale ; Tarragone, ville archiépiscopale ; Urgel, Lerida, Girone, Solsonna, Vich, Tortosa, villes épiscopales ; Figueras, Aulot, Igualda, Reus, Mataro, Villa-Franca de Panadez, Cervera, Mauresa, Palamos, etc.

Cette province est arrosée par vingt-six rivières, dont dix se jettent à la mer ; l'Ebre, la plus considérable, est très-importante pour la navigation. Ses cinq ports sur la Méditerranée sont Palamos, Cadaquès, Rosas, Salon et Barcelone. Ses montagnes font partie de la chaîne des Pyrénées qui borde cette province au nord, depuis la mer à l'est, jusqu'en Aragon à l'ouest ; ses rameaux en se prolongeant dans le pays y forment des montagnes secondaires.

La Catalogne fut une des premières provinces d'Espagne qui attirèrent l'attention des Romains, la première dans laquelle ils établirent leur domination, et une des premières aussi qui furent délivrées du joug des Arabes. Elle fut conquise sur les Romains par les Goths, sous la conduite de leur roi Évaric, vers l'an 470 ; par les Maures, sur les Goths, vers l'an 712, et par les Français, sur les Maures, à la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe. Dès lors cette province forma une souveraineté par-

ticulière qui joue un grand rôle dans le temps de la division des fiefs. La maison qui la possédait, française d'origine, rendit sa puissance respectable. Ses états comprirent la Catalogne, le Roussillon, la Cerdagne, le comté de Foix et une grande partie du Languedoc.

La révolution politique qui plaça une branche de la maison royale de France sur le trône d'Espagne porta un coup funeste à la Catalogne; car, ayant pris les armes contre son souverain, elle perdit ses priviléges, ses lois, ses coutumes, dont elle était si fière.

La Catalogne a subi depuis, comme le reste de l'Espagne, deux invasions françaises. Mais ces événemens, qu'il nous est si difficile d'apprécier, et qui, du reste, se rattachent trop à l'histoire de la sanglante guerre civile dont la monarchie espagnole est en ce moment infectée, ne sont pas de nature à être mentionnés dans un ouvrage tel que celui-ci.

On reproche aux Catalans de l'âpreté dans le caractère, de la rudesse dans l'expression, de la véhémence dans les actions. A les considérer sous le rapport politique, ils sont inquiets et remuans; ils soupirent toujours après une liberté et une indépendance à laquelle ils tentèrent souvent de parvenir,

et qui leur mit vingt fois les armes à la main.

Ce caractère de fierté est si prononcé, que certaines familles, surtout parmi la noblesse de Catalogne, ont constamment refusé de porter aucun titre de l'état.

Le Catalan a un orgueil national qui lui est propre. Il ne voit rien au-dessus de lui; il ne fait point cas des autres Espagnols, il en méprise même une partie; et sa haine est au-dessus de toute expression contre le Castillan, qui fut toujours fidèle au pouvoir. Il déteste les Français. L'origine de ce sentiment d'aversion est fort ancienne; elle prend sa source dans les vieilles querelles entre les rois de France et les rois d'Aragon. Les guerres du siècle dernier l'accrurent. La Catalogne s'était donnée à la France, et le Catalan ne peut pardonner aux Français de l'avoir abandonné à son ancien maître.

Les Catalans ont une langue qui leur est particulière; c'est l'ancien langage du midi de la France, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, en Gascogne, en Languedoc, en Provence, et que l'on appelle improprement le *patois limosin*. R—P.

CATALOGUE. Dans la littérature et la librairie, ce mot sert à désigner une liste ou énumération méthodique de noms d'hommes, de livres et de tous autres objets dis-

posés suivant un certain ordre. Son étymologie dérive du grec, et se compose de *kata, leguein*, deux expressions qui signifient *faire un recensement*. Dans son dictionnaire de basse latinité, Du Cange dit que *catalogos* était employé dans le sens de collection.

Le peu d'étendue de notre cadre ne nous permet pas d'entrer ici dans le détail des différens ouvrages auxquels on a donné le nom de catalogues. Nous parlerons seulement des motifs qui en ont occasioné la rédaction, en faisant ressortir leur importance et leur utilité.

Nous considérons le catalogue sous le rapport des livres seulement.

En lisant jour et nuit, la vie la plus longue ne suffirait pas, dit-on, à un homme doué de forces même surnaturelles, pour parcourir les nombreux volumes qui composent la Bibliothèque du Roi. Chaque jour voit s'augmenter cette difficulté formidable. Cet océan de livres grossit chaque année d'un nombre prodigieux d'écrits; rien ne s'y perd, et les sources coulent toujours. C'est plus que la mer à boire, car le volume des eaux ne grossit pas; il existe un équilibre parfait dans la nature. En littérature, au contraire, déjà les réservoirs débordent, et l'inondation est imminente. Ce qui nous sauvera sans doute de cette catastrophe,

c'est la sage prévoyance des écrivains du jour, qui ont prévenu le cataclysme, en se prenant à imiter les fleuves, qui semblent verser de leur urne des eaux nouvelles, et qui, secrètement, dans l'obscurité, les tirent de la mer pour aller fièrement les lui rendre à la clarté du jour. A tout prendre, ce commerce est, dit-on, fort utile à une foule de jeunes néophytes qui expédient pour la province les produits nouveaux et lucratifs de la compilation parisienne. Pour l'homme qui veut tout lire, le malheur n'est pas grand, car la dose à avaler est la même et n'augmente point, il n'y a que l'arsenal matériel de la librairie qui ait à en souffrir, car les bibliothèques, malgré les brillantes succursales de nos quais, ne pourront suffire à tant de livres; mais, sans contredit, l'homme le plus à plaindre dans l'occurrence actuelle, c'est celui qui dresse un *catalogue*.

Au moyen d'un système ou plan méthodique, on divise et subdivise en diverses classes tout ce qui fait l'objet de nos connaissances; chacune des classes primitives pouvant être considérée comme un tronc qui porte des branches, des rameaux et des feuilles. La difficulté à surmonter pour établir entre toutes ces parties l'ordre qui leur convient est, 1° de fixer le rang que les

classes primitives doivent tenir entre elles ; 2° de rapporter à chacune d'elles la quantité immense de branches, de feuilles, de rameaux qui lui appartiennent. (*David.*)

Cette classification première permet ensuite des arrangemens partiels des livres, qui se rattachent, par ce moyen, à de grandes familles. L'ensemble de ce travail, mis en exécution, s'appelle un *catalogue*.

On comprend que chaque individu considérant les sciences sous un point de vue différent, doit varier la forme de ce résumé universel ; aussi les catalogues ne se ressemblent guère. Quelques savans cependant ont indiqué des méthodes qui ont été rigoureusement suivies par les uns, modifiées et perfectionnées par les autres. Nous en pourrions citer un bon nombre, mais nous devons nous abstenir, par la raison que nous ne pourrions sans injustice parler de l'un d'eux, sans mentionner les autres, ce qui nous occasionerait un développement excessif. Qu'il nous suffise de dire que le catalogue est une œuvre de talent et de patience, et que nos bibliographes modernes l'ont porté à un point fort élevé de perfection. M—N.

CATALPA. *Bignonia catalpa.* (Amérique septentrionale). Arbre de vingt-cinq à trente pieds et plus de hauteur, suivant son âge, la

bonté du sol et aussi l'exposition. Il a l'écorce blanchâtre, les rameaux divergens et un peu écartés, les feuilles entières, grandes, cordiformes ou en cœur, et d'un beau vert doux sur la page supérieure. Au mois de juillet, commencement d'août, ses rameaux se terminent par de larges girandoles de fleurs qui rappellent les pyramides ou épis lâches des fleurs du marronnier d'Inde. Les fleurs du catalpa sont assez grandes, très-belles, d'un beau *blanc* maculé *pourpre* et *jaune*.

Cet arbre convient beaucoup aux plantations d'ornement, mais en perspective détachée ou en allée bien aérée, sur les flancs; à défaut du grand air, il perdrait sa grâce, parce qu'ayant déjà des branches écartées et des rameaux effilés, les feuilles, trop distantes, ne le pareraient plus suffisamment : ses fleurs, d'autant plus précieuses que peu d'arbres fleurissent à la même époque, seraient aussi moins belles et nombreuses.

On s'étonnerait de ne pas rencontrer cet arbre en concurrence avec d'autres pour orner et ombrager les bords des grandes routes, si l'on ne savait qu'il supporterait mal les mutilations de la malveillante ignorance qui s'amuse en passant à nuire aux plantations publiques, et même à les détruire à mesure qu'elles ont lieu.

Cet arbre aime beaucoup la terre franche, légère, mais un peu humide ; il supporte très-mal les amputations des racines et de la tête, que font sottement subir les jardiniers routiniers aux jeunes arbres qu'ils mettent en place ; c'est ce qui explique pourquoi le *catalpa*, au lieu d'être toujours un très-bel arbre, est si souvent rabougri et dure si peu. Comment résisterait-il à cette gaucherie, puisque la robusticité des *ormes*, des *tilleuls*, etc., y succombe quelquefois, et ne se répare jamais après cette funeste opération? Le moins qu'il en puisse résulter, c'est la perte de la moitié de leur force, des deux tiers de la longévité, et des crevasses dites gouttières, causées par la désorganisation de l'étui tubulaire que livre à l'air et aux pluies l'aveuglement de ceux qui amputent la tête des arbres un peu forts.

Le *catalpa* se reproduit de semence. Il faut abriter les jeunes semis contre les gelées pendant deux à trois ans. Il revient ou se multiplie encore de marcottes ou boutures. LINNÉ l'a placé dans sa *didynamie angiospermie* ; et JUSSIEU dans sa famille des *bignoniées*.

PIROLLE.

CATAMARAN ou CATIMARON. C'est ainsi que les naturels des Grandes-Indes ont nommé un radeau triangulaire formé par des troncs de cocotier de différentes

longueurs, et réunis au moyen de lianes. Les Indiens des côtes de Coromandel et de Malabar s'en servent pour naviguer et aller à la pêche à peu de distance du rivage : ils la font voguer avec des pagayes ou rames à manche court et pelle large. Sur ces frêles embarcations, qui ont vingt pieds de longueur sur sept de largeur, on voit souvent les naturels se hasarder à plusieurs lieues en mer, pour offrir aux passagers, en vue des côtes, des produits de chasse ou de récolte. C—s.

CATAPLASME (Médecine.), du grec *kata* dessus, autour, et *plassô* j'étends. Le plus grand nombre des agens employés dans la matière médicale le sont à l'état de cataplasmes, c'est-à-dire que, mous, humides, et étendus sur un linge, ils sont appliqués sur la partie malade ou tout près de cette même partie. Il est donc utile de nous arrêter un instant sur cette forme de médication si fréquente : par là, nous éviterons de nombreuses répétitions.

CATAPLASMES EN GÉNÉRAL.

Dans un cataplasme *composé*, on considère trois sortes de substances : celle qui lui donne sa forme se nomme *excipient*; le liquide qui sert à l'humecter est le *véhicule*, et les médicamens surajoutés sont appelés

accessoires. Le cataplasme *simple* n'a que les deux premières sortes de substances; tel est celui qu'on fait avec de la farine de lin et de l'eau.

Les farines de graine de lin, d'avoine, de seigle, de riz, de pomme de terre et de moutarde, sont les substances les plus usitées pour donner la forme aux cataplasmes ; on emploie également diverses parties des plantes : les racines de guimauve, de céleri, de carotte; les bulbes de lis, d'ognon, d'ail ; les feuilles de mauve, de ciguë, d'oseille, de cresson, etc. Les racines seront râpées si on les emploie crues, et réduites en pulpe si elles sont cuites. Les feuilles, séparées de leurs nervures, et les bulbes doivent être écrasées. L'eau simple ou chargée de produits organiques ou de minéraux est le véhicule le plus ordinaire ; on lui substitue souvent le lait, le sérum, ou un liquide ayant des propriétés peu différentes de l'eau ; dans des cas plus rares on emploie le vin, le vinaigre, les huiles, etc., soit seuls, soit mélangés avec une substance déja humectée d'eau. Les moyens accessoires sont des poudres astringentes ou toniques, des teintures alcooliques, des principes excitans, aromatiques ou narcotiques, enfin des solutions aqueuses jouissant de propriétés semblables. Presque tous les cataplasmes doivent avoir

été exposés à l'action du feu; mais leur ébullition prolongée devient nuisible, parce que certains corps se décomposent, d'autres se volatilisent avec une grande facilité.

Les cataplasmes très-chauds, quelles que soient les substances dont ils sont formés, rougissent la peau et ont un effet révulsif plus certain et plus complet lorsqu'ils sont appliqués sur les extrémités; on leur donne une température de 40 à 45 degrés centigrades; ordinairement ils sont placés sur les membres supérieurs, dans les affections de poitrine, et sur les membres inférieurs, quand le siége du mal est dans la tête ou dans l'abdomen. Si l'on veut faire absorber par la peau des substances contenues dans le cataplasme, il est placé tiède; alors il ramollit la peau et gonfle l'épiderme qui devient d'un blanc mat. Les cataplasmes froids sont répercussifs et très-propres à calmer les brûlures et autres inflammations, surtout quand ils sont astringens et narcotiques.

La manière d'appliquer un cataplasme est facile et presque toujours la même. Laissons parler à ce sujet M. Bourgery, dans son *Traité de petite chirurgie* : « On étend sur une suface plane, comme une table, une compresse carrée de linge clair et plus qu'à demi usé, et on verse sur son milieu la matière en consistance de pâte molle ou de

bouillie. Soulevantalors par les deux angles un des côtés de la compresse, on l'applique sur la masse, et on pose ensuite la main à plat sur le côté du linge abaissé, on le ramène vers soi, en étendant la pâte vers le bord qu'on laisse ensuite accolé, mais en repoussant vers le centre la matière contenue dans la duplicature. On fait la même manœuvre pour les trois autres côtés,et on obtient ainsi une surface qui, par l'habitude, se trouve régulièrement enduite d'une épaisseur uniforme de la bouillie. Les quatre côtés de la compresse font une espèce d'encadrement. Lorsque, ce qui est le plus commun, on doit appliquer le cataplasme à nu sur la peau, dans l'état que nous venons de dire, il est tout préparé ; mais s'il doit recouvrir la surface d'une plaie ou le visage, il est convenable d'étendre sur le côté où la matière est à nu un linge très-clair ou une gaze; c'est ce qu'on appelle cataplasme entre deux linges. On l'étend ensuite sur la surface des parties qu'il doit recouvrir. Pour le maintenir en place, et empêcher que par les pressions accidentelles la pâte ne fuse et ne salisse les corps environnans, on recouvre le cataplasme avec une compresse plus large que lui, et on fixe les bords avec une bande par quelques circulaires un peu serrés. »

Un cataplasme ne doit jamais être laissé

plus de douze heures en contact avec les parties sans être renouvelé, car une fois sec il irrite la peau. Lorsqu'on l'enlève, il faut en général avoir soin que le froid ne porte pas sur la surface humide, surtout dans les cas de rhumatisme.

Cataplasmes émolliens. Nous ne parlerons ici ni des cas nombreux qui réclament ce genre de remèdes, ni de la manière dont celui-ci agit; il nous suffira de dire que l'on prescrit les cataplasmes émolliens dans les inflammations situées à la peau ou plus profondément dans les tissus; ils assouplissent les organes et en calment les douleurs; long-temps continués ils déterminent sur la peau un état de boursoufflement et de langueur, tandis que dans le principe, leur action est légèrement excitante, ainsi que le prouvent les petits boutons coniques qui se forment bientôt après l'application du cataplasme.

Les farines, les feuilles des plantes, la mie de pain, forment la base de ces cataplasmes; l'eau, le lait, les décoctions mucilagineuses, le bouillon gélatineux, en sont le véhicule le plus ordinaire. Le cataplasme émollient le plus fréquemment employé est composé de farine de graine de lin ou de mie de pain, que l'on a fait bouillir dans l'eau ou dans une décoction de guimauve. On emploie

aussi avec avantage les racines de guimauve mêlées avec des fleurs de mauve et de sureau, ces trois substances dans la proportion de deux onces chacune. A la campagne, on se sert souvent du lait et de la mie de pain. Enfin, des pommes de terre bouillies et écrasées en pulpe, puis mêlées avec quantité suffisante d'eau et de lait, composent un excellent cataplasme émollient.

Cataplasmes narcotiques. Les narcotiques ont pour effet d'engourdir et de rendre obtuse la sensibilité, de ralentir la circulation, en un mot de diminuer l'activité des fonctions organiques de la partie sur laquelle on les applique, ou de tout l'organisme, lorsqu'a lieu l'absorption de leurs principes médicamenteux. Les narcotiques les plus employés en cataplasmes sont : le pavot, la morelle, la ciguë, la jusquiame, la belladonne, etc. Ils réussissent bien quand il s'agit de calmer une douleur vive, ou de provoquer le sommeil ; mais on doit éviter de faire un usage trop fréquent et immodéré de ces moyens, qui deviendraient fort dangereux. Aussi, dans le plus grand nombre de cas, l'on se contente d'arroser la surface d'un cataplasme émollient avec quelques gouttes de laudanum, ou de faire bouillir la farine de lin dans une décoction de têtes de pavot.

Lorsqu'il y a plaie, on peut se servir du cataplasme suivant :

Têtes de pavots blancs, coupées en morceaux,	1 once.
Feuilles de jusquiame noire fraîche,	2 onces.
Farine de graine de lin,	4 onces.

On fait bouillir le tout dans deux livres d'eau, jusqu'à ce que celle-ci soit réduite à une livre et demie.

Cataplasmes astringens et toniques. On les emploie pour resserrer les vaisseaux engorgés, dans les brûlures, les cas d'œdème, d'emphysème ou de certaines gangrènes; ou bien encore, pour stimuler l'état général d'individus faibles et fiévreux. Le plus ordinairement on saupoudre un cataplasme émollient avec de la poudre de quinquina, d'écorce de chêne, de saule, de noix de gale, de racine de bistorte, etc.; avec les astringens minéraux, tels que les sulfates de zinc, de fer, à très-petites doses; mais on a substitué à ces derniers l'alun, qui ne présente pas les mêmes dangers. La glace pilée et renfermée dans une vessie est aussi un puissant répercussif dans les cas les plus variés; son contact prolongé peut, dans les parties sensibles, occasioner la gangrène.

Il nous resterait encore à parler d'un grand nombre de cataplasmes, mais comme

on ne les emploie que pour combattre des maladies spéciales, nous sommes obligés de renvoyer à ces mêmes maladies. Quant aux cataplasmes irritans, *voyez* SINAPISME.

N—A.

CATAPULTE. Machine de guerre dont se servaient les Romains. Vitruve en a fait une description que les archéologues n'ont guère comprise ; on a cependant essayé plusieurs fois d'en faire le dessin : mais s'il est déjà difficile d'entendre le sens de l'auteur, il l'est encore bien plus de peindre ce qu'il a mal expliqué. Ce que nous savons de positif, c'est que la catapulte était destinée à lancer d'un seul coup des javelots et des flèches de grosse dimension. L'impulsion leur était communiquée par le retrait d'une corde faisant ressort. L'idée que nous donnent de cet instrument les bas-reliefs antiques où il est représenté ne concorde nullement avec ce qu'en dit Vitruve, et comme cet auteur est le seul auteur romain qui ait parlé un peu amplement de la catapulte, nous sommes privés de connaissances à cet égard ; car dans les marbres antiques, rien ne caractérise assez le mécanisme de cette arme pour que nous en puissions savoir autre chose que les effets, et les catapultes dont parlent les historiens grecs n'ont rien de commun avec ces dernières. M.

CATARACTE, sub. fém., des mots grecs *kata* en bas, et *rassô* je tombe avec force. « Dans presque tous les fleuves, dit Buffon, la pente va en diminuant, jusqu'à leur embouchure, d'une manière assez insensible; mais il y en a dont la pente est très-brusque dans certains endroits, ce qui forme ce qu'on appelle une cataracte, qui n'est autre chose qu'une chute d'eau plus vive que le courant ordinaire du fleuve. »

Nous aurons occasion de décrire les cataractes que l'on trouve sur le globe, lorsque nous parlerons des fleuves auxquels elles appartiennent : tels sont les deux cataractes du Rhin, celles de la rivière Vologda, en Moscovie, et celle du Congo, etc. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire connaître ici les plus fameuses.

Le fleuve de l'Aar, en Suisse, forme, dès sa source, une cataracte très-considérable, que Lantier nous décrit en ces termes : « La sortie de l'Aar est surmontée d'une masse de roches amoncelées. Le fleuve, furieux, s'élance avec fracas, court, roule des rochers qui se heurtent, mugit, écume, se précipite à travers les rochers, ou s'élance par dessus, et ouvre enfin un passage à ses ondes courroucées. Pendant l'espace de sept à huit lieues, il tombe de cataractes en cataractes; la plus belle de ses chutes est d'en-

viron quatre-vingts pieds de haut. En tombant, il s'engouffre, avec un mugissement épouvantable, entre deux roches très-rapprochées. »

Buffon nous parle d'une cataracte, à trois lieues d'Albanie, dans la Nouvelle-Yorck ; elle a environ cinquante pieds de hauteur ; il s'en élève un brouillard dans lequel on aperçoit un léger arc-en-ciel, qui change de place à mesure qu'on s'éloigne ou qu'on s'approche.

Les cataractes du Nil sont sans doute les plus anciennement célèbres ; on en avait long-temps exagéré l'élévation, et on s'en était formé généralement une idée gigantesque et fausse, sur le récit de quelques voyageurs peu consciencieux (entre autres de Paul Lucas, qui, de retour de son premier voyage au Levant, en 1704, racontait qu'à plusieurs lieues de Syène le bruit s'en faisait déjà entendre) ; mais les Français, durant l'expédition d'Egypte, les visitèrent, et réduisirent à leur juste valeur tous les contes débités sur leur importance. Ces chutes ne sont guère que de simples rapides, tels qu'on en voit dans beaucoup de rivières. Voici ce qu'en dit M. Champollion-Figeac dans une description de l'Egypte récemment publiée : « Sur les deux rives du fleuve, s'élèvent les deux culées d'une

montagne transversale que son cours a coupée presque à pic pour y former son lit : ce lit est inégal, parsemé de pics de granit plus ou moins élevés, plus ou moins rapprochés, formant des écueils, dont quelques-uns sont de grandes îles. Ces pics s'élèvent au-dessus des eaux et barrent le Nil dans tous les sens. Arrêté contre ces obstacles, le fleuve se refoule, se relève, et les franchit ; il forme ainsi une suite de petites cascades, dont chacune est haute d'un demi-pied au moins. L'espace est rempli de tourbillons et de gouffres, et le bruit des eaux qui se brisent est entendu à quelque distance. Ce passage serait très-dangereux pour la navigation, mais une espèce de chenal est ménagée sur la rive gauche. Durant les grosses eaux, tous les écueils de ce côté du fleuve sont couverts, et s'y changent en canal navigable ; dans les basses eaux, les barques remontent le courant à la cordelle et en serrant la côte ; en les descendant, elles sont entraînées avec une grande rapidité. Voilà, au vrai, la fameuse *cataracte de Syène*, qui se réduit à quelques cascades distribuées sur une certaine étendue de terrain ; et dont l'ensemble donne à peine quelques pieds de chute aux eaux du Nil, à son entrée en Egypte. Ces écueils révèlent la prévoyance de l'ancienne Egypte ;

ils sont un moyen efficace de défense contre les invasions des peuplades éthyopiennes, qui plus d'une fois attaquèrent le pays, y établirent, à force cuverte, une domination temporaire, et qui l'auraient peut-être envahi pour toujours, si cette barrière naturelle, fortifiée encore par les secours de l'art, n'avait contribué à réprimer l'esprit de conquêtes de ces peuplades et à les retenir dans les limites de leur territoire, au midi de l'Egypte. »

La plus fameuse cataracte, et la plus belle peut-être qu'il y ait dans l'univers, est celle de la rivière du Niagara, dans le Canada, entre les lacs Erié et Ontario, à laquelle plusieurs voyageurs donnent cent quarante-cinq à cent cinquante pieds de hauteur. Voici la description qu'en donne le père Charlevoix : « Mon premier soin fut de visiter la plus belle cascade qui soit peut-être dans la nature ; mais je reconnus d'abord que le baron de Hautan s'était trompé sur sa hauteur et sur sa figure, de manière à faire juger qu'il ne l'avait pas vue. Il est certain que si on mesure sa hauteur par les trois montagnes qu'il faut franchir d'abord, il n'y a pas beaucoup à rabattre de six cents pieds que lui donne la carte de M. de Lisle, qui sans doute n'a avancé ce paradoxe que sur la foi du baron de la Hautan et du père

Hennepin ; mais après que je fus arrivé au sommet de la troisième montagne, j'observai que, dans l'espace de trois lieues que je fis ensuite jusqu'à cette chute d'eau, quoiqu'il faille souvent monter, il faut encore plus descendre, et c'est à quoi ces voyageurs paraissent n'avoir pas fait assez d'attention. Comme on ne peut approcher la cascade que de côté, ni la voir que de profil, il n'est pas aisé d'en mesurer la hauteur avec les instrumens ; on a voulu le faire avec une longue corde attachée à une longue perche, et après avoir souvent réitéré cette manière, on n'a trouvé que cent quinze à cent vingt pieds de profondeur ; mais il n'est pas possible d'assurer si la perche n'a pas été arrêtée par quelque rocher qui avançait ; car, quoiqu'on l'eût toujours retirée mouillée, aussi bien qu'un bout de la corde à quoi elle était attachée, cela ne prouve rien, puisque l'eau qui se précipite de la montagne rejaillit fort haut en écumant. Pour moi, après l'avoir considérée de tous les endroits d'où l'on peut l'examiner à son aise, j'estime qu'on ne saurait lui donner moins de cent quarante ou cent cinquante pieds.

« Quant à sa figure, elle est en fer à cheval, et elle a environ quatre cents pas de circonférence ; mais, précisément dans son milieu, elle est partagée en deux par une

île fort étroite et d'un demi-quart de lieue de long, qui y aboutit. Il est vrai que ces deux parties ne tardent pas à se rejoindre : celle qui était de mon côté, et qu'on ne voyait que de profil, a plusieurs pointes qui avancent; mais celle que je découvrais en face me parut fort unie. Le baron de la Hautan y ajoute un torrent qui vient de l'ouest ; il faut que, dans la fonte des neiges, les eaux sauvages viennent surcharger la rivière par quelque ravine. »

Buffon donne aussi à la cataracte ou saut du Niagara cent quarante-cinq ou cent cinquante pieds de hauteur et plus d'un quart de lieue de largeur. Voici ce qu'en dit ce célèbre naturaliste et écrivain : « La brume ou le brouillard que l'eau fait en tombant se voit de cent lieues et s'élève jusqu'aux nues. Il s'y forme un très-bel arc-en-ciel lorsque le soleil donne dessus. Au-dessous de cette cataracte, il y a des tournoiemens d'eau si forts, qu'on ne peut y naviguer à six milles de distance, et, au-dessus de la cataracte, la rivière est beaucoup plus étroite qu'elle ne l'est dans les terres supérieures. »

Il est dit dans la *Genèse*, à l'occasion du déluge, que les *cataractes du ciel* furent ouvertes.

Les anciens appelaient aussi *cataractes* les

défenses que nous plaçons à l'entrée des villes de guerre, et que nous appelons HERSE. (*Voy.* ce mot.) AD. S.

CATARACTE, subs. fem. *Cataracta*, *gutta opaca*. On donne ce nom à une maladie qui consiste dans l'opacité du *cristallin* ou de *sa membrane*. En remontant à l'histoire de la cataracte, on voit qu'Hippocrate et les anciens Grecs la décrivaient et la regardaient déjà comme une maladie du cristallin; mais cette opinion fut bientôt abandonnée, et du temps de Celse on l'attribuait à une membrane qui se formait derrière la pupille par la coagulation des parties les plus grossières de l'humeur aqueuse. La physique, encore dans l'enfance, n'était d'aucun secours pour les médecins qui s'occupaient de cette affection; aussi se rendra-t-on facilement compte de la méprise dont nous venons de parler, si l'on se rappelle que le cristallin fut regardé comme le siége de la vision jusqu'en 1604, que le célèbre astronome Képler démontra que, vu sa transparence, il ne pouvait retenir les rayons lumineux; il n'était là qu'un organe lenticulaire destiné à réfracter ces rayons et à les rassembler sur la rétine. Plus tard, vers le milieu du XVIIe siècle, de nombreuses observations dues à un chirurgien de Paris, nommé Lanier, d'autres di-

sent à François Quarré, prouvèrent que c'était bien le cristallin qui était le siége de cette affection.

La cataracte consiste dans l'opacité du cristallin, de sa capsule ou du liquide contenu entre eux, et connue sous le nom d'*humeur de Morgagni*, parce que c'est à ce chirurgien qu'en est due la découverte. Ces parties peuvent être isolément ou simultanément affectées. Le cristallin seul est-il opaque, on nomme alors cette cataracte *cristalline* ou *lenticulaire;* l'obstacle, au contraire, a-t-il son siége dans la capsule de cet organe, elle est dite *capsulaire* ou *membraneuse;* enfin, si c'est l'opacité de l'humeur de Morgagni qui s'oppose à la vision, on la nomme *laiteuse* ou *morganienne :* quelques auteurs l'ont appelée *intersticielle;* cette dernière opacité existe rarement seule, le plus ordinairement elle est accompagnée de celle de la membrane capsulaire ou du cristallin lui-même. Lorsque ces trois opacités sont réunies, on a dit que la cataracte est complète alors, et l'on nomme cataracte *capsulo-lenticulaire* celle qui s'étend au cristallin et à la membrane. Quoi qu'il en soit, dans tous les cas, le cristallin ou sa membrane, devenus opaques, agissent comme de véritables corps étrangers interposés entre la rétine et les objets extérieurs, empê-

chant par là les rayons lumineux de parvenir jusqu'à cette membrane.

Causes. Il est souvent difficile de dire, chez certains malades, quelle a été la cause de la cataracte, car, en général, l'éthiologie de cette maladie est fort obscure. Cependant, bien qu'elle arrive sans aucune cause appréciable, on peut ranger avec sûreté, parmi celles qui peuvent la faire naître, la vieillesse, l'impression long-temps prolongée d'une lumière trop vive, l'abus des liqueurs, les veilles trop prolongées, enfin, presque toutes les lésions du globe oculaire. Nous devons dire aussi que, d'après des observations bien faites, la cataracte est parfois héréditaire : dans ce dernier cas, tous les membres de la famille semblent être affligés de cette maladie à une époque déterminée, et la même pour tous. Richler, Beër et M. Dupuytren en citent de nombreux exemples.

Il est rare que la cataracte se développe tout-à-coup; ce développement se fait ordinairement d'une manière lente et graduelle. Suivant M. Demours, le terme moyen est de deux ans, mais chez quelques malades l'opacité n'est complète qu'après sept ou huit ans. Bien qu'une marche rapide ne soit point ordinaire, les auteurs citent des cataractes vraiment curieuses par

la promptitude de leur formation. Tenou, entre autres, cite deux femmes chez lesquelles il a vu la cataracte se développer dans une journée à la suite d'un coup. Une frayeur, une impression morale trop vive les ont aussi brusquement fait naître.

Au début de la cataracte, il semble que le malade voit tous les objets entourés d'un léger nuage; il éprouve un affaiblissement remarquable dans la vue, et si la maladie n'occupe qu'un seul œil, il peut rester longtemps sans en avoir le moindre soupçon. Plus tard, l'affection progressant toujours, il croit voir voltiger dans l'air des flocons de laine, de neige; il se plaint d'un brouillard continuel; ces symptômes vont en augmentant; l'exercice de la vue est de plus en plus gêné, le brouillard plus épais, et le malade ne peut bientôt plus se passer d'un guide. Cependant, le cristallin et sa capsule ne deviennent jamais tellement opaques, qu'ils ne puissent être traversés par quelques rayons lumineux; aussi l'œil cataracté n'aperçoit plus les objets, mais sait distinguer le jour des ténèbres, ce qui a fait dire qu'il recevait l'impression de la lumière à travers le cristallin opaque, comme à travers *une glace dépolie*.

Si la cataracte débute par le centre du cristallin exposé à une lumière peu intense,

le malade aperçoit les objets, mais seulement de côté; la lumière, au contraire, est-elle trop vive, l'œil n'aperçoit plus rien. Cette particularité remarquable s'explique facilement. Le centre du cristallin étant seul atteint, une lumière trop vive rétrécit la pupille, et les rayons lumineux ne parvenant que sur ce centre malade, la vue est totalement abolie. Dans le cas opposé, la pupille se dilate au-delà de la tache centrale du cristallin, et les rayons lumineux pouvant passer, éclairent plus ou moins les objets, selon que la maladie est plus ou moins étendue. C'est par des raisons semblables que les malades ne placent jamais en face de l'œil l'objet qu'ils veulent distinguer, et qu'ils aperçoivent mieux les objets extérieurs quand ils se sont placés entre eux et la lumière.

Les signes à l'aide desquels on reconnaît une cataracte sont faciles à distinguer : la pupille, ordinairement noire, a perdu sa couleur; une tache blanche, jaunâtre, grise, quelquefois verdâtre, la remplace, et cette tache est tantôt uniforme, ou tantôt inégale; l'iris est plus dilaté; le cristallin découvert dans une plus grande étendue que dans le côté sain; quant aux autres parties de l'œil, elles n'ont subi aucune altération morbide.

Quoique la cataracte n'entraîne avec elle aucun danger immédiat pour la vie des malades, comme la cécité en est le résultat, c'est toujours une affection fâcheuse; aussi de tout temps a-t-elle été l'objet des travaux des médecins. Les anciens eux-mêmes, bien qu'avec des idées fort inexactes sur le siége et la nature de cette affection, avaient cependant trouvé les moyens d'en débarrasser leurs malades. Cette opération se pratiquait même avant Galien ; et Antillus, qui vivait vers la fin du 1er siècle, décrit, avec les détails les plus positifs, le mode opératoire alors employé ; c'était la méthode par *abaissement*. Il n'est pour ainsi dire pas de genre de médication qui n'ait été employé contre la cataracte ; tour à tour les médecins ont eu recours à des médicamens internes, à des topiques, à des moyens empruntés à la physique, enfin, à des opérations. Suivant Richter, les moyens internes n'ont réussi que dans quelques cas de cataractes capsulaires; encore Winzel prétendit-il que les guérisons n'ont jamais été complètes. Aussi, depuis long-temps, les médecins ont abandonné de tels moyens, et l'opération chirurgicale est le seul auquel ils ont recours aujourd'hui. Bien que nous partagions entièrement cette opinion, nous croyons devoir citer ici un mémoire sur la

cataracte, par M. le docteur Lattier. Ce médecin, qui ne traite la cataracte que par des moyens internes, cite un grand nombre d'observations à l'appui de sa méthode; mais des observations sont chose facile à faire, car l'imagination, cette folle du logis, a si souvent doublé les objets, que nous n'eussions rien dit de ce mémoire, si nous-même nous n'eussions pas été témoin, sinon de succès, du moins d'améliorations sensibles dans des cas de cataractes tellement complètes, que nous avions cru devoir proposer l'opération. Certes, la chose nous paraît encore curieuse et digne d'être scrupuleusement observée; bien que nous confessions ici notre peu de foi pour de semblables traitemens, nous blâmons hautement notre confrère de sa conduite à l'égard de l'Académie de médecine, qu'il eût dû déjà avoir mise à même de juger l'importance de sa découverte; mais revenons à l'opération.

La chirurgie emploie deux méthodes pour rendre la vue aux malades affectés de cataractes. Dans l'une, le cristallin devenu opaque est extrait de l'œil malade; c'est la méthode *par extraction*. Dans l'autre, le cristallin est simplement déplacé; c'est la méthode *par abaissement*.

Le chirurgien, après avoir eu égard à

toutes les circonstances qui peuvent donner des chances plus ou moins favorables à l'opération qu'il va pratiquer, dispose son appareil, qui varie selon le procédé qu'il veut employer. Dans l'opération par abaissement, le chirurgien n'a besoin que de l'aiguille dite *à cataracte;* veut-il extraire le cristallin, un couteau à cataracte parfaitement tranchant, une aiguille et une curette, sont les instrumens qui lui deviennent nécessaires.

Ne pouvant insister sur les nombreuses méthodes employées dans cette opération, nous dirons seulement que pour faire l'extraction du cristallin, le chirurgien, après avoir convenablement placé le malade, incise la cornée transparente dans une étendue suffisante pour donner issue au cristallin que l'on extrait après avoir préalablement ouvert la partie antérieure de sa capsule.

Dans le cas où l'opération par abaissement a été jugée préférable, on ouvre la membrane cristalline au moyen d'une aiguille introduite dans l'œil, on déplace le cristallin et on l'enfonce profondément derrière la pupille, où il finit par se dissoudre et par être absorbé. L'opération terminée, si elle a été bien faite, le malade peut apercevoir sur-le-champ si sa vue est rétablie; il doit voir les corps peu éclairés. Si l'opéra-

tion a été convenablement pratiquée et les lèvres de la plaie bien réunies, leur agglutination a lieu environ trente-six heures après, mais leur cicatrisation n'est bien complète qu'après huit ou dix jours. Quant à la douleur que ressent le malade elle paraît être moins vive dans l'extraction, ce qui tient évidemment au peu de sensibilité de la cornée; tandis que dans l'abaissement l'aiguille se trouve exposée à déchirer les nerfs ciliaires, ce qui rend parfois les douleurs très-vives. Enfin, pour ce qui est des résultats, il serait difficile de prononcer, puisqu'à l'Hôtel-Dieu de Paris les succès de l'opération par *abaissement* sont en raison inverse de ce qu'ils sont à la Charité. Nous n'y trouvons pas d'autres causes que celle qui fait dire aux oculistes que l'opération est plus facile et réussit mieux suivant la méthode qu'on a plus souvent pratiquée. Scarpa opérait par abaissement, et Winsel par extraction.

Quelque soit, au reste, le procédé qui a été mis en usage, il survient toujours quelque changement dans les milieux réfringeans de l'œil; mais en général, de quelque nature qu'ils soient, les lunettes font disparaître tous les inconvéniens qui peuvent survenir. S. Doucet, d.-m.

CATARRES. L'hérésie des Albigeois, la

seule contre laquelle on ait fait une croisade, se distingue de toutes les autres, en ce sens qu'elle resta long-temps cachée, et ne se formula jamais d'une manière systématique. Quoique bien différent de celui des vaudois, ou gueux de Lyon, son dogme obscur fut confondu avec la réforme de Pierre Valdo ; et tous ceux qui en professèrent les principes portèrent des noms vagues, que les temps et les hommes changèrent plusieurs fois. Les conciles les nommèrent successivement hérétiques, toulousains, ariens, nouveaux manichéens de Toulouse, hérétiques provinciaux. Communément, dans le Languedoc, dans le pays de Carcassonne, d'Alby, de Foy, on les appelait *bulgares*, et en langage gascon, *vulgares*. Ils comparurent en 1176 au concile d'Alby, où après avoir soutenu les principes que nous avons fait connaître dans un précédent article, ils prirent eux-mêmes le titre de *bons-hommes*, et depuis la sentence qu'on prononça contre eux dans cette assemblée, ils furent nommés *Albigeois*. Condamnés de nouveau en 1270, au concile général de Latran, sous le pape Alexandre III, ils prirent encore un nouveau nom, celui de *catarres* ou *puritains*. (*Voyez* PURITAINS.)

P. R—M.

CATARRHE, subs. masc. *Catarrhus*. Il

serait inutile, et hors de propos, de traiter ici de tous les différens catarrhes admis en médecine. La multitude de maladies diverses que l'on distingue sous ce nom est due à l'étymologie du mot catarrhe, qui signifie *couler en bas*; de là les dénominations de catarrhe *utérin*, *vésical*, *urétral*. Quelques auteurs même avaient ainsi nommé toute affection dont le phénomène principal est l'écoulement d'un liquide, liquide différent de couleur, d'odeur, de consistance, selon la nature de la *muqueuse* qui l'a sécrété. C'est ainsi que l'*entérite*, le *coryza*, l'*angine*, l'*ophthalmie* étaient appelés catarrhes *intestinal*, *nasal*, *guttural*, *oculaire*. Aujourd'hui que ces affections ont conservé leurs dénominations particulières, et que le mot catarrhe est resté à l'inflammation superficielle de *follicules muqueux* de la trachée-artère et des bronches, c'est uniquement cette dernière affection qui va nous occuper, et que nous allons brièvement décrire sous le nom de *catarrhe pulmonaire aigu* ou *bronchite*.

Le *catarrhe pulmonaire aigu* est une des maladies les plus fréquentes; la plupart des hommes en sont atteints grand nombre de fois dans le cours de leur vie. Tous les âges, tous les tempéramens, toutes les idiosyncrasies y sont exposés; cependant, les

personnes d'une constitution faible, molle; celles impressionnables aux variations de température que subit l'atmosphère, y sont plus sujettes encore. La cause la plus ordinaire est le froid humide agissant sur la peau ou sur certaines parties seulement, telles que, par exemple, les pieds, la poitrine, les épaules, la tête, mais il n'est pas rare néanmoins de le voir survenir sans cause appréciable.

Les symptômes, la marche et la durée du catarrhe pulmonaire varient selon qu'il est plus ou moins intense.

Le catarrhe est-il simple, un peu de toux et l'expectoration sans douleur de quelques crachats grisâtres sont alors les seuls symptômes de cette affection; l'individu continue ses occupations; la digestion et la circulation ne sont nullement troublées. Les nuances de ce catarrhe sont appelées *rhumes* dans le langage ordinaire, et sans nous occuper des divers degrés que présente cette irritation, nous arrivons tout de suite au point où son caractère devient plus grave.

Le *catarrhe pulmonaire* intense a été souvent et long-temps appelé *fausse fluxion de poitrine*. Il s'annonce toujours par le prodrome des affections aiguës : faiblesse, lassitude, pesanteur de tête, alternatives de chaud et de froid, coriza, mouvement fé-

brile, tels en sont les premiers symptômes; mais le plus douloureux de tous, le plus remarquable et le plus incommode, est une toux vive, revenant ordinairement par quinte, accompagnée de douleurs aiguës, de déchiremens et de chaleurs dans la trachée-artère, derrière le sternum, et quelquefois même dans toute la poitrine : la face est rouge et légèrement gonflée; le larmoiement est continuel; la céphalalgie est atroce; l'épigastre, violemment agité par la toux, devient aussi le siége de vives douleurs; de là des nausées et des vomiturations désagréables. Ces quintes se terminent par l'expectoration d'un mucus rare, écumeux, clair, et le plus souvent mêlé de stries de sang; elles se reproduisent à des intervalles inégaux; la plus légère impression de froid, l'action de parler ou de boire, le plus simple changement de position, suffisent pour les renouveler. A tous ces symptômes se joignent une oppression plus ou moins légère, le son clair de la poitrine à la percussion, la fréquence et la plénitude du pouls, la perte de l'odorat et du goût; la langue est blanche et la bouche pâteuse et douceâtre, la soif est modérée, et l'urine ordinairement rare est très-foncée en couleur.

La toux, qui, dans le catarrhe pulmonaire, est ordinairement sèche dès le début,

devient humide vers le deuxième ou le troisième jour ; elle donne lieu à l'expectoration des crachats que nous avons décrits plus haut ; peu à peu la sécrétion devient plus abondante, les crachats s'épaississent, la toux est grasse et l'expectoration facile.

L'intensité de ces symptômes se montre ordinairement vers le soir : des frissons, du malaise, des éternûmens répétés, précèdent leur invasion ; la peau devient sèche, et la fièvre augmente d'une manière notable.

Nous craindrions de nous écarter de la ligne qui nous est ici tracée, si nous joignions à cette description rapide les signes que l'auscultation fournit au médecin. C'est à l'aide de ce précieux moyen d'exploration, dû au célèbre Laënnec, que de nos jours on est parvenu à différencier toutes les nombreuses affections du thorax. Avec le secours du *stéthoscope*, l'erreur n'est plus permise, le siége est à découvert, et le médecin sait toujours à quel organe il a affaire.

La durée du catarrhe pulmonaire varie avec son degré d'intensité : en général, le catarrhe simple peut se terminer en trois jours, et ne va jamais au-delà du dixième ; l'intense, au contraire, se prolonge souvent du trentième au quarantième jour. Quant à sa terminaison, elle est ordinairement favorable, et la mort n'a lieu que si

la maladie s'étend aux tissus pulmonaires et aux plèvres. Enfin, à intensité égale, la maladie est plus dangereuse lorsqu'elle est épidémique, et que le sujet est plus jeune.

Pour ce qui est du traitement, de simples précautions hygiéniques, telles que celles de se tenir chaudement, d'éviter les variations de température, de rester silencieux, suffisent dans la plupart des cas, surtout si l'on a soin d'y joindre l'usage de quelques infusions mucilagineuses. On choisira celles de violette, de guimauve, de bouillon blanc, de bourrache, etc. Toutes ces tisanes doivent être prises tièdes; le soir elles doivent être prises plus chaudes pour exciter la sueur. Des affections de ce genre sont souvent dissipées dès leur début, à l'aide de quelques boissons diaphorétiques, une infusion de thé ou de sureau, par exemple; le vin chaud bien sucré et le punch peuvent même avec avantage remplacer ces infusions chez les hommes habitués aux liqueurs spiritueuses. Sous l'influence de cette médication, si les symptômes, loin de s'amender, devenaient plus intenses, le médecin doit être appelé. A lui seul appartient alors la direction d'une maladie qui, négligée, devient promptement sérieuse, et compte de nombreuses victimes.

L'affection dont nous venons d'indiquer les symptômes et la marche dévie quelquefois de sa route ordinaire, et passe à cet état que l'on appelle *chronique*; alors la toux et l'expectoration sont presque les seuls symptômes qui l'accompagnent; le pronostic devient plus fâcheux, car la terminaison se fait long-temps attendre, et la guérison n'est pas toujours certaine.

On a appelé *catarrhe suffoquant* une affection du genre dont nous nous occupons, et dans laquelle le malade meurt par suffocation; la voix alors est sifflante et aiguë, l'anxiété est à son comble, et la mort survient au milieu des mouvemens convulsifs ou pendant l'abattement qui suit ordinairement les quintes. S. DOUCET, D.-M.

CATASTROPHE, fait des mots grecs *kata* dessus, et *stréphô* je tourne. Veut dire renversement, changement, heureux ou malheureux; mais ce mot est pris plutôt en mauvaise part. En matière poétique et dramatique, on donne le nom de *catastrophe* au changement qui termine une action, ou bien à la dernière partie des tragédies anciennes. (*Voy.* les mots DÉNOUEMENT et TRAGÉDIE.)

CATECHISME, CATECHISTE, mots formés du grec *catechesis*, instruction. *Catéchisme* se prend pour toute sorte d'instruc-

tion élémentaire, morale; religieuse ou profane; et on appelle *catéchiste* celui qui est chargé de faire cette instruction. Dans les premiers siècles de l'Eglise, on appelait *catéchèse* les enseignemens donnés verbalement, en vue de convertir à la religion chrétienne. De nos jours, on entend plus particulièrement par *catéchisme* l'instruction donnée aux enfans qui ont reçu le baptême, pour les initier aux préceptes et aux mystères de la foi chrétienne; et ce mot désigne encore le livre qui renferme les élémens de cette instruction. Ce livre n'est proposé et approuvé que par les évêques, pour leur diocèse, et, par conséquent, chaque diocèse a le sien; mais, malgré cette diversité de forme et de rédaction, les catéchismes de l'Eglise catholique, ordinairement basés sur celui du concile de Trente, conservent une parfaite unité de doctrine. Il n'en est pas de même de l'Eglise protestante, dont chaque secte possède un catéchisme particulier, qui même se modifie encore en raison des variations et des progrès de la théologie moderne; aussi les catéchismes protestans sont-ils plus généralement conformes à l'état actuel des sciences morales et religieuses. A—H.

CATECHUMENAT et CATECHUMENE. L'étymologie du premier de ces deux mots

est évidemment la même que celle du second. Le catéchuménat n'est autre chose que l'état ou la manière d'être du catéchumène, et ne peut avoir une origine différente.

Il est certain que le mot catéchumène vient du grec ; mais on discute pour savoir si c'est du mot *catechein*, qui veut dire *enseigner de vive voix*, ou de *catacouein*, *prêter une oreille attentive*. Dans la première hypothèse, catéchumène, *catecoumenos*, signifierait *celui qu'on instruit de vive voix*, dans la deuxième, *celui qui écoute attentivement*. L'un et l'autre système nous paraissent soutenables, et concordent assez bien avec ce que nous savons des catéchumènes.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on donnait ce nom aux gentils qui, aspirant au baptême, se disposaient à recevoir ce sacrement. Avant de l'obtenir, ils étaient tenus d'entendre une instruction méthodique sur les dogmes de la religion, laquelle se faisait toujours de bouche ; car on n'enseignait pas anciennement ces mystères par écrit, de peur qu'ils ne vinssent à tomber entre les mains des infidèles, qui les auraient tournés en risée, faute de les bien comprendre ; d'autre part, la leçon étant toujours orale, et d'une haute importance, l'attention la plus rigoureuse devenait nécessaire, et était prescrite aux catéchumènes.

Ces deux faits importans ne s'excluant pas l'un l'autre, mais au contraire se confirmant mutuellement, les étymologies que l'on en a tirées nous semblent également admissibles. (*Voyez* Catéchisme, Catéchiste.)

« Celui qui était jugé capable de devenir « chrétien, dit Fleury, était fait catéchu-« mène par l'imposition des mains de l'évê-« que ou du prêtre, qui le marquait au « front du signe de la croix, en priant Dieu « qu'il profitât des instructions qu'il rece-« vrait, et qu'il se rendît digne de parvenir « au saint baptême. Il assistait aux sermons « publics, où les infidèles mêmes étaient ad-« mis. Le temps du catéchuménat était ha-« bituellement de deux ans, mais on l'al-« longeait, ou on l'abrégeait, selon le progrès « du catéchumène. On ne regardait pas seu-« lement s'il apprenait la doctrine, mais s'il « corrigeait ses mœurs, et on le laissait en « cet état jusqu'à ce qu'il fût entièrement « converti. »

La première partie de la messe jusques et y compris l'Évangile s'appelait *messe des catéchumènes*, parce qu'on ne leur permettait point d'assister à la célébration des saints mystères; ils avaient seulement droit à recevoir le pain béni, symbole de la communion à laquelle ils espéraient être un jour admis. Ce pain s'appelait *pain des caté-*

chumènes. Il ne leur était pas même permis de faire la prière avec les fidèles. Leur place fixe était avec les pénitens sous le portique, ou dans la galerie antérieure de la basilique. Encore n'y restaient-ils que fort peu de temps; car, immédiatement après l'Evangile, le diacre leur criait à haute voix: *Ite catechumeni, missa est*, Retirez-vous, catéchumènes, on vous ordonne de sortir.

Il y avait plusieurs ordres ou degrés de catéchumènes, mais leur division est un point fort obscur et peu important sur lequel les historiens ecclésiastiques ne s'entendent point. Cependant généralement on les réduit à trois degrés; le premier était celui des catéchumènes *écoutans*, qui n'étaient admis qu'à entendre les instructions sur la foi et sur les mœurs; le second, celui des *élus* qui étaient dignes d'aspirer au baptême; le troisième enfin comprenait les *compétens*, ou ceux qui étaient parfaitement instruits et méritaient d'être baptisés sans plus attendre.

Les cérémonies qui se pratiquent aujourd'hui dans le baptême servaient autrefois à recevoir les catéchumènes. On leur soufflait sur le visage, on leur appliquait de la salive aux oreilles et aux narines, on leur mettait le sel dans la bouche, etc.

Le catéchuménat a été pratiqué dans l'É-

glise d'Orient et d'Occident, tant qu'il y a eu des infidèles à convertir ; c'est-à-dire, en Occident, jusqu'au VIIIe siècle. Depuis ce temps, on n'en a plus observé les coutumes, sinon à l'égard des adultes qui demandaient le baptême. M. P.

CATEGORIE, du verbe grec *kategorein* montrer, déclarer, manifester, dont la racine est *agora*, qui signifie barreau, marché, multitude. Ce terme, qui joue un grand rôle dans la philosophie des anciens, et particulièrement dans celle d'Aristote, sert à réunir, à classer, à grouper les objets de même nature. Aristote a divisé toutes les opérations de l'esprit en dix catégories ; il distingue des idées de *substance*, de *quantité*, de *qualité*, de *relation*, d'*action*, de *passion*, de *temps*, de *lieu*, de *situation*, et de *disposition*. Ces catégories ont été vivement combattues comme purement imaginaires, et on a dit avec raison qu'elles ne nous apprennent rien, ou qu'elles nous font connaître seulement quelles étaient les classes d'idées dans la tête d'Aristote, et non ce qu'elles sont réellement dans la nature des choses. Descartes, à son tour, a soutenu qu'on peut rendre raison de toute la nature, en y considérant sept choses : l'*esprit*, la *matière*, la *quantité*, la *situation*, la *figure*, le *mouvement* et le *repos*. Les catégo-

ries *humaines* sont plus saisissables que les catégories d'idées. Les grands et salutaires principes de souveraineté du peuple et d'égalité devant la loi n'empêchent pas et n'empêcheront jamais que l'inégalité de fait ne soit l'état naturel et permanent de la société, la condition première de son existence et de son harmonie ; ce sont les catégories fondées sur la nature, c'est l'inégalité des intelligences, des fortunes et des conditions, qui nécessitent et multiplient les relations politiques et privées, et resserrent les liens de sociabilité par la satisfaction constante et réciproque des besoins et des intérêts de tous et de chacun. En politique, on a désigné par catégories des listes de proscription dressées par la restauration, en 1815, contre les personnes qui s'étaient montrées plus ou moins dévouées à l'empereur. C'est aussi sur des *catégories* qu'est fondée la constitution actuelle de la chambre des pairs ; et quant à la chambre des députés, elle n'en admet point d'autre que la fortune, c'est-à-dire la catégorie du cens. A.

CATHEDRALE. Le rapport intime qui existe entre la pensée et la parole, entre l'idée et son expression, établit une liaison absolue entre l'existence du culte et celle du sanctuaire. Aussi, l'histoire de l'Eglise

corporelle n'est-elle autre que celle du christianisme, et l'histoire de la cathédrale en particulier, celle du clergé à une époque déterminée, qui doit, avant tout, être ici développée comme donnée fondamentale de cet article.

Sans rappeler les nombreuses et importantes vicissitudes que subit le corps des prêtres dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, nous dirons seulement que la hiérarchie ecclésiastique, dans son organisation, se modela sur les formes adoptées par les Romains pour le gouvernement civil. Les paroisses se constituèrent en diocèses, les diocèses en provinces. Comme les préfets des Gaules résidaient à Tours, à Trèves, à Vienne, à Lyon, à Arles, ces différentes cités prenaient le nom de *villes-mères* ou *métropoles ;* chacune d'elles, étant la capitale d'une province civile, devint capitale d'une province ecclésiastique, et communiqua à son Eglise morale le rang et la dignité de métropole.

La qualité du métropolitain n'a été que l'expression de ce fait ; ou, en d'autres termes, l'archevêque n'était autre que l'évêque de la métropole provinciale.

La métropole civile était d'ordinaire beaucoup plus riche, plus peuplée, que les autres villes de la même division. Son évêque eut nécessairement plus d'influence ;

on se réunissait autour de lui dans les occasions importantes. Sa résidence devint le chef-lieu du concile provincial ; il le convoqua, et en fut de droit le président. Le temple dans lequel il établit son siége devint l'objet de ses soins ; ce fut comme le palais de ce haut dignitaire ; l'architecture et la sculpture y réunirent leurs beautés. L'église archiépiscopale se distingua des autres. L'élévation de l'archevêque fonda la *cathédrale métropolitaine*.

Mais la cathédrale n'était pas nécessairement le temple de la métropole ; ce nom était commun à toutes les églises épiscopales. Il lui vient du mot latin *cathedra*. La *cathedra* est, à proprement parler, le siége ou la chaire occupée par l'évêque dans l'église, au milieu de son *presbyterium*, qui est assis au-dessous de lui. Cette place auguste, selon l'expression de saint Augustin, était plus élevée que celle des autres prêtres, afin de rappeler aux évêques que s'ils étaient dans un poste éminent, c'était pour exercer sans cesse la vigilance d'un œil infatigable au salut du troupeau qui leur était confié, et que s'ils étaient, par leur rang, supérieurs aux autres, ils devaient l'être aussi par leurs vertus. La chaire des prêtres était de bois, nue, tandis que celle de l'évêque était recouverte de draperies.

La *cathedra* donna son nom à l'église où officiait l'évêque ; mais ce ne fut guère qu'au xe siècle, car auparavant le temple épiscopal s'appelait habituellement la *grande église*, ou l'*église de la ville*, par opposition aux églises des campagnes qui eurent des chorévêques, mais qui ne prirent jamais le nom de cathédrale.

Les Espagnols prétendent qu'ils eurent des cathédrales dès le temps des apôtres ; leur erreur provient de ce qu'ils prennent le mot dans une acception beaucoup plus ancienne que celle que nous lui donnons aujourd'hui ; les vieilles cathédrales sont aux nouvelles ce que le culte est au sanctuaire, l'église avant Constantin ne signifiant autre chose qu'une assemblée de chrétiens et non un temple. Du reste, cette dénomination n'a jamais été en usage que dans l'Eglise latine.

On comprend très-bien que l'archevêque ait joui du même privilége que l'évêque relativement à son église, puisqu'il était supérieur à ce dernier. L'église métropolitaine fut donc toujours cathédrale, mais il ne s'ensuit pas que la cathédrale fut toujours métropolitaine ; cependant, dans le monde, on prend souvent l'une de ces expressions pour l'autre : l'erreur est d'autant plus grossière, qu'une foule d'églises,

même archiépiscopales, n'étaient pas métropolitaines. Il est vrai que, plus tard, on leur accorda cette nouvelle qualité ; mais entre l'église métropolitaine et la cathédrale, il y a toujours eu la différence d'une capitale à une ville : la capitale est nécessairement ville, mais la ville n'est point capitale.

Il n'y a peut-être pas de pays où la langue vulgaire soit moins savante que la nôtre ; les mots n'expriment plus aujourd'hui qu'une faible part de l'idée qui leur était attachée, et cathédrale est un de ces termes usuels au sens desquels le bon peuple a donné l'entorse. Rencontrez-vous en voyage, sur votre route, quelque abbaye, quelque église aux formes vives et distinguées, vous aurez sûrement un voisin qui vous demandera avec tout le sérieux possible : *Quelle est cette cathédrale?* Comme si cathédrale voulait dire belle église.

Les idées d'architecture gothique et de cathédrale se sont encore tellement associées dans l'esprit de certaines gens, que tout bâtiment religieux qui sort de ce genre d'architecture du XIIIe et XIVe siècle n'est à leurs yeux qu'une chapelle ou une église paroissiale, fût-ce même la métropole de Sainte-Sophie.

Il est vrai qu'une certaine ressemblance

assez générale a pu les tromper ; mais la forme de nos cathédrales n'est que l'expression d'un siècle, et si quelques-unes se ressemblent, c'est qu'elles ont été bâties à des époques bien rapprochées. Dans les premiers temps du christianisme, les seuls édifices dont on s'occupât étaient les constructions ecclésiastiques, et encore on s'inquiétait peu de leur forme et de leur richesse architecturale. Le principal, dans ces temps de foi et de persécution, était qu'on en eût : les premiers chrétiens se réunissaient dans des temples païens ; ils en contractèrent l'habitude, et leurs premiers efforts se bornèrent à copier ces monumens. Mais lorsque le christianisme eut grandi et se fut constitué, le dogme devint puissant, le symbole du dogme dut aussi s'ennoblir ; les édifices chrétiens quittèrent la forme mesquine, écrasée, et presque honteuse, qu'ils devaient aux cryptes et aux catacombes : ce furent là néanmoins les premières cathédrales, mais en entendant ce mot dans le sens détourné que nous avons déjà signalé, tel que le comprennent les Espagnols.

Aux églises basses et sombres de l'époque franco-romaine succédèrent d'abord les basiliques romanes, qui prirent naissance dans le bas-empire ; puis, avec Charlemagne, le style lombard, qui régnait dans son

grand palais d'Aix-la-Chapelle, se répandit en France et s'attacha aux églises. Vers les xe et xie siècles, la forme bysantine vint s'implanter en France. Ce fut l'époque la plus féconde en fondations pieuses. Sous le règne du roi Robert, on construisit un nombre prodigieux d'églises et de chapelles. On allait même jusqu'à détruire celles qui existaient pour en reconstruire d'autres selon la forme nouvelle. Cet engouement dura jusqu'au retour des croisades, où la forme sarrasine vint détrôner l'art roman, lombard et bysantin; cette forme, combinée et modifiée par le génie de nos architectes du nord, produisit le genre dit *gothique*, qui règne dans nos admirables cathédrales de Reims, de Strasbourg, de Rouen, d'Amiens, de Metz, ainsi que dans tous les monumens de la deuxième partie du moyen-âge qui couvrent la France et l'Europe. Cette forme se maintint jusqu'à Louis XII, et fut remplacée par les monumens de forme gréco-romaine, dits *de la renaissance*; avec le temps et le mauvais goût des architectes du xviie siècle, la dégénérescence alla toujours de pis en pis dans les monumens religieux, et arriva à un point de décadence où nous la voyons encore.

L'étude des cathédrales est à la fois sainte, pittoresque et poétique; pour les fidèles,

la cathédrale est l'emblême visible du christianisme ; pour le poète, c'est tout un monde d'inspirations. Dans ces immenses corps de bâtimens, chefs-d'œuvre de l'art et de la patience, résident encore les souvenirs les plus frais, les plus indélébiles, des temps antérieurs aux nôtres. Chaque porte, chaque escalier, chaque tour, chaque pignon y a son nom particulier. Les légendes et les chroniques y sont logées dans toutes les encognures les plus sombres ; il n'est pas de figure grotesque qui n'ait reçu sa dénomination de nos pères, et qui n'ait servi à perpétuer quelque récit fantastique. Les lieux les plus cachés sont empreints d'individualités curieuses. Ce qu'a fait Victor Hugo pour *Notre-Dame-de-Paris*, un homme de sa force et de son talent le ferait pour toutes nos cathédrales. Le peuple est comme les enfans, il a des sobriquets pour tout ce qui lui paraît singulier ; chaque figure saillante de la façade, de l'intérieur, des combles, est un point de rappel. Un homme qui revoit la cathédrale de sa ville natale repasse l'histoire de son pays, et revient sur ses premières années, parce que tous les souvenirs de l'homme ont besoin de s'attacher à un objet physique, et cet objet est toujours celui qui, le premier, a provoqué son étonnement. Qui ne connaît la *porte rouge* de

Notre-Dame-de-Paris? la *tour de beurre* à Rouen? Qui n'a entendu vanter le *bourdon* de sa cathédrale? N'est-il pas vrai que dans tous les pays tous répètent à l'envi que leur cloche est la plus grosse de France? Quel est le voyageur qui n'a souri en apercevant dans un faisceau de baguettes qui composent l'une des colonnes de la cathédrale de Sens, une petite figure presque imperceptible, laissée là par un caprice de sculpteur comme un nid d'hirondelle suspendu aux poutres d'une maison. C'est *Jean du coignot* ou *Jean du petit coin*, vous dira malicieusement le sacristain qui vous a promis quelque chose de remarquable, et qui, pour vous montrer cette tête d'enfant boursoufflée, vous a fait quitter le mausolée célèbre du dauphin, que nous devons aux frères Coustou! Dans chaque ville on aura de ces riens, de ces niaiseries charmantes qui viennent dérider le front le plus soucieux, même dans un lieu aussi sévère; partout le grotesque s'est mêlé au sublime de l'art.

Nous avons plus de cent trente cathédrales en France; la connaissance de ce fait seul nous dispense d'entreprendre une notice partielle sur quelques-unes d'entre elles; car le choix est difficile, et même en admettant que les plus belles pussent trouver leur description dans ce recueil, le peu d'éten-

due que nous pourrions y donner nuirait à l'idée qu'on s'en est faite, et ne représenterait rien. Après avoir dit que le sommet de la flèche de Strasbourg est le point le plus élevé après la plus haute pyramide d'Egypte, le tableau comparatif des hauteurs des autres monumens de ce genre deviendrait un travail de chiffres fastidieux. Tout ce qui a trait à l'architecture ne peut guère que se peindre. On a compris cette nécessité, aussi avons-nous l'histoire pittoresque des cathédrales de France. Ce travail est immense; les planches forment principalement le corps de l'ouvrage, et le texte ne vient guère s'y joindre que comme accessoire. Chacune de nos cathédrales mériterait peut-être un travail aussi étendu que l'immense volume de M. Bomerci sur la cathédrale de Cologne. R. M.

CATHETE, du grec *kathétos* ligne. En terme d'architecture, c'est ainsi qu'on appelle la ligne perpendiculaire qu'on suppose traverser à-plomb le milieu d'un corps cylindrique, comme une colonne, un balustre, etc.; c'est ce qu'on nomme aussi Axe. C—s.

CATHETER. Nom que les chirurgiens donnent à la Sonde (*voy*. ce mot) dont on se sert, chez l'homme, soit pour constater l'existence d'une pierre dans la vessie, soit

pour pratiquer l'opération de la taille. Cet instrument est d'acier, d'une longueur excédant de deux pouces le canal de l'urètre, et variable en grosseur suivant les cas. Une moitié de sa longueur est droite, l'autre est recourbée, et présente sur la convexité une cannelure terminée par un cul-de-sac ; l'extrémité opposée offre une plaque dont les faces regardent la courbure de l'instrument. N—A.

CATHETERISME (Chirurgie.), sub. mas. formé du grec *kathiémi*, je plonge. On a d'abord désigné ainsi l'opération qui consiste à introduire un instrument nommé *cathéter* dans le canal de l'urètre, soit que l'on veuille donner issue à l'urine, explorer l'état de la vessie, ou conduire les instrumens dans l'opération de la taille. Aujourd'hui, on étend la signification de ce mot à diverses manœuvres chirurgicales, qui ont de l'analogie avec la précédente, en ce qu'elles sont pratiquées dans des espaces longs et étroits, tels que l'œsophage, le canal nasal, le conduit auditif externe, etc.

Suivant le but qu'elle se propose, cette opération prend diverses épithètes ; voici les quatre principales :

1° Le *cathétérisme explorateur* a lieu lorsqu'on s'enquiert de la dilatation ou de la coarctation d'un canal, de l'état de ses pa-

rois, de l'existence de tumeurs ou de corps étrangers contenus dans le canal ou dans la cavité qui lui fait suite. Les sondes, les cathéters et tous les instrumens que l'on emploie à cet effet, sont solides ou flexibles, et varient de forme et d'étendue suivant le canal exploré.

2° Le *cathétérisme conducteur* dirige les instrumens propres à une opération, ou les substances nécessaires pour le traitement d'une maladie; c'est ainsi que le cathéter conduit le lithotome dans l'opération de la taille. C'est par le cathétérisme conducteur que l'on fait pénétrer diverses substances dans l'estomac, lorsque, dans les cas d'empoisonnement, les malades ne peuvent plus avaler, tant l'œsophage est resserré; et pour ne pas trop multiplier les exemples, nous ne citerons plus que la sonde de Bellocque, dont on se sert pour tamponner les fosses nasales, quand on ne peut arrêter une hémorrhagie.

3° Le *cathétérisme désobstruant* ou *dilatant* a pour but de rétablir dans les canaux la perméabilité interrompue par des brides, des fongosités, des cicatrices, des spasmes. Ici, les moyens diffèrent essentiellement : pour le canal nasal, on se servira d'un bistouri; il faudra des sondes pour l'urètre et pour l'œsophage. On doit ensuite maintenir le

canal libre, soit par la dilatation, soit par la cautérisation. Le premier procédé agit en refoulant les tissus de dedans au dehors, et consiste dans l'emploi de sondes, de bougies à ventre, lorsque le mal siége dans l'urètre, ou celui de corps dilatables que l'on porte dans l'œsophage, après les avoir préalablement fixés au bout d'une sonde; tels sont l'éponge préparée, les racines d'iris et de gentiane, etc. Puis, pour le canal nasal, il faut recourir aux cordes à boyau, aux mandrins, aux canules métalliques. La cautérisation n'est guère employée que pour l'urètre; elle détruit l'obstacle en brûlant les tissus : on se sert du nitrate d'argent porté avec la sonde de Hunter, le porte-caustique de Ducamp ou celui de M. Lallemand.

4° Enfin le *cathétérisme évacuatif* donne issue à un liquide accumulé dans une cavité naturelle; tel est le cas si fréquent que réclament les maladies des voies urinaires.

Le cathétérisme, ordinairement d'une pratique facile, présente quelquefois de grands obstacles, demande beaucoup d'habileté de la part du chirurgien, et se trouve souvent d'une nécessité absolue et prompte. Dans des cas de rétention d'urine, on a vu périr des malades qu'on n'avait pas songé à sonder. On se rappelle aussi Gilbert, ce poète infortuné, mort à l'Hôtel-Dieu de

Paris; vainement il disait : « La clé m'étouffe! » on attribua ses paroles à l'aliénation mentale dont il était atteint, et l'on n'eut pas la pensée de retirer de l'œsophage la clé qu'il avait effectivement avalée.

On vient de voir dans l'exposé général du cathétérisme combien il offre de variétés sous le rapport du siége, du procédé et des instrumens. Chaque espèce de cathétérisme sera décrite dans le traitement des maladies qui le réclament ; nous nous occuperons ici du cathétérisme de l'urètre seulement, celui qui est si fréquemment mis en usage dans les nombreuses maladies des voies urinaires, et qui demande une application si prompte dans ce phénomène commun de causes très-diverses, nommé Rétention d'urine. (*Voy.* ce mot.)

Cathétérisme urétral. Chez les femmes, c'est une opération simple et toujours très-facile. On est souvent obligé d'y recourir à la suite d'accouchemens laborieux chez les femmes primipares ; la tête de l'enfant, étant restée long-temps au passage, a comprimé le canal de l'urètre, qui, enflammé et rétréci, ne permet plus à l'urine de se porter à l'extérieur.

Chez l'homme, le cathétérisme présente plus de difficulté, et demande une dextérité parfaite et une connaissance approfon-

die des parties sur lesquelles on opère. (*Voy.* Urètre.) Le choix de l'instrument n'est pas non plus à négliger; on emploie des cathéters, des sondes ou des algalies, dont la nature et la forme ont singulièrement varié : les anciens les faisaient en cuivre, et Celse n'en connaissait pas d'autres; mais, comme ils avaient l'inconvénient de s'incruster facilement d'oxide de cuivre, on ne tarda pas à les abandonner, et les Arabes leur substituèrent ceux construits en argent, qui sont encore employés par les meilleurs chirurgiens de nos jours; cependant quelques praticiens préfèrent les sondes de caoutchouc, dont l'invention a été regardée comme un des plus grands perfectionnemens de la chirurgie moderne. (*Voy.* Cathéter et Sonde.)

Quel que soit l'instrument que l'on emploie, on peut le faire pénétrer dans la vessie, le malade étant debout, assis ou couché; cette dernière attitude est préférable. Pour pratiquer le cathétérisme avec facilité, il faut que l'instrument soit d'une grosseur convenable, qu'il soit enduit d'un corps gras, tel que le cérat, le beurre ou l'huile. Le malade, étant couché sur le bord gauche d'un lit garni d'une alèze, doit avoir les jambes fléchies sur les cuisses, celles-ci sur le bassin, et écartées convena-

blement l'une de l'autre, pour laisser l'opérateur libre. Toutefois, il ne faut pas que cet écartement soit trop considérable, parcè que la distension du périné empêcherait la sonde de pénétrer dans la vessie. Le chirurgien, tenant de la main droite une algalie par le pavillon, saisit de l'autre le gland entre l'annulaire et le médius, pour le découvrir et présenter son orifice au bec de l'instrument, dont la concavité doit être tournée vers l'abdomen ainsi que le pénis ; cela fait, il passe doucement l'algalie dans le canal de l'urètre, et celui-ci sur l'algalie. Lorsque le bec de la sonde est parvenu au-dessus de la symphyse du pubis, on abaisse l'instrument entre les cuisses jusqu'à ce que la partie droite qui était parallèle à l'axe du corps lui devienne perpendiculaire, et que l'on éprouve la sensation d'une résistance vaincue ; par ce mouvement circulaire, que l'on doit toujours exécuter avec prudence, on parvient dans l'intérieur de la vessie. Tel est le *procédé ordinaire*. Il ne s'agit plus que de laisser écouler l'urine et de retirer ensuite la sonde, ou de la laisser à demeure, suivant la maladie à laquelle on a affaire.

Plusieurs causes peuvent empêcher la sonde de parcourir librement le canal. Quelquefois elle s'arrête au pubis, ce qui

peut dépendre de ce qu'on a trop tôt abaissé son pavillon, ou de ce qu'on l'a courbé; le bec de l'algalie peut être arrêté par le cul-de-sac placé au-devant de la bride bulbaire, ou dans celui qui provient du bourrelet urétro-vésical. Si, dans ce cas, on use de violence, on court le plus grand risque de faire une fausse route. On a cherché à vaincre ces difficultés en imaginant d'autres procédés; ce sont : le *tour du maître*, tombé en désuétude, et remplacé par le procédé de M. Abernethy; puis, le *cathétérisme forcé*, pratiqué diversement par MM. Boyer et Dupuytren; enfin, le *cathétérisme rectiligne* de M. Amussat, pratiqué avec une sonde tout-à-fait droite et si utile à l'invention des instrumens destinés au broiement de la pierre. (*Voy.* LITHOTRITIE.) Nous n'entrons pas dans les détails de ces diverses modifications, qui ne seraient comprises que des médecins, et nous conseillons, dans le cas où le cathétérisme présenterait quelque difficulté, d'avoir recours au plus tôt à un homme de l'art. N. C.

CATHOLICISME. Catholique, terme dérivé du grec *katholon* partout, signifie universel. On nomme l'Eglise catholique, non-seulement pour marquer qu'elle est répandue sur toute la terre, mais pour exprimer la profession qu'elle fait de croire et

d'enseigner partout la même doctrine, de prendre pour règle de sa foi l'*universalité* de croyance qui est suivie dans toutes les sociétés particulières dont elle est composée. Tel est le caractère qui distingue la véritable Eglise de Jésus-Christ d'avec les sectes qui se sont séparées d'elle.

Cette profession que fait l'Eglise de Rome de regarder cette uniformité générale et constante comme un critérium infaillible, s'appelle *catholicité*. Enfin, le système dans lequel on soutient que la catholicité de la doctrine est la règle de foi à laquelle tout homme qui croit en Jésus-Christ doit se conformer, c'est le catholicisme.

Depuis plus de dix-sept cents ans, dit-on, l'Eglise catholique n'a varié ni dans ses dogmes, ni dans sa règle de foi : cela est vrai ; comment les différentes Eglises qui la composent, dont les unes sont très-éloignées des autres, qui se croient toutes obligées de conserver la doctrine reçue de Jésus-Christ par les apôtres, qui ne peuvent avoir aucun intérêt ni aucun motif de la changer, pourraient-elles former une conspiration générale, un dessein uniforme de l'altérer? Un même vertige ne peut pas les saisir toutes à la fois ; l'une d'entre elles ne peut pas s'écarter de la tradition, sans que les autres s'en aperçoivent; toutes les fois

qu'un ou plusieurs évêques, ou autres, ont voulu innover, le scandale a éclaté d'abord, et ils ont été condamnés. Le catholicisme porte donc en soi un principe infaillible d'unité, de perpétuité, d'immutabilité dans la doctrine.

Toutes les sectes, au contraire, qui ont abjuré le catholicisme, n'ont plus trouvé entre elles aucun centre de réunion; elles sont successivement tombées d'une erreur dans une autre. Les protestans se sont divisés en luthériens, calvinistes, arméniens, gomaristes, anglicans, quakers, hernhutes, frères moraves, piétistes, sociniens, coccéiens, etc. Le désordre aurait été bien plus grand, si la rivalité entre ces sectes et l'Eglise catholique ne leur avait pas souvent servi de frein; elles ne sont unies que par la haine qui les anime contre elle.

Le catholicisme est le seul système que puisse suivre un homme qui se pique de raisonner. Bossuet et nos controversistes l'ont démontré contre les protestans. Voici à peu près le sommaire de leurs réflexions:

I.

Dans la religion primitive, la règle de foi était la tradition domestique; les patriarches n'en eurent jamais d'autre. Sous Moïse, la règle de foi était la tradition na-

tionale; Dieu l'avait ainsi voulu. Donc, sous l'Evangile, destiné à être prêché à toute créature et jusqu'à la consommation des siècles, la règle de foi est la tradition générale. Cette uniformité du plan de la Providence en démontre la sagesse. Il est absurde de penser que Dieu en ait changé. Sous la première époque de la révélation, tous ceux qui ont perdu de vue la tradition des leçons données à Adam sont tombés dans le polythéisme; sous la seconde, toutes les fois que les Juifs se sont écartés des préceptes de leur religion nationale, ils se sont précipités dans l'idolâtrie et dans les superstitions de leurs voisins; sous la troisième, quiconque refuse de consulter la tradition universelle, se livre au délire d'une fausse philosophie. Il y en a autant d'exemples qu'il y a eu d'erreurs depuis les apôtres jusqu'à nous.

II.

L'unité est essentielle à l'Eglise de Jésus-Christ; il a dit lui-même de ses ouailles: « J'en ferai un même troupeau sous un même pasteur. » Selon saint Paul, les fidèles sont un seul corps, qui a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême. Quiconque se sépare de cette unité n'appartient donc plus au troupeau de Jésus-Christ.

Or, cette unité ne peut se conserver qu'autant que les diverses sociétés qui composent l'Eglise se servent mutuellement de témoins, de garans et de surveillans, de manière que si l'une venait à s'égarer, toutes les autres pussent la redresser ; l'unité ne peut se trouver dans l'erreur, chacun se trompe à sa manière : l'unité est donc encore un signe infaillible de vérité.

III.

De savoir si Jésus-Christ a révélé telle doctrine ou une doctrine contraire, c'est un fait ; or, pour constater un fait quelconque, on ne se borne point à consulter l'histoire ; l'on interroge la tradition orale et les monumens : la tradition est du plus grand poids, lorsque les témoins sont en très-grand nombre ; que tous ont intérêt à être informés du fait et à le publier tel qu'il est ; que ce ne sont point de simples particuliers, mais des sociétés entières. Récuser la certitude morale ainsi portée au plus haut point de notoriété, c'est vouloir évidemment se tromper.

IV.

Depuis la naissance de l'Eglise, on s'est servi de cette règle pour juger si une doctrine était vraie ou fausse, orthodoxe ou

hérétique : les conciles ont été assemblés pour que les évêques des différentes parties du monde pussent y rendre témoignage de ce qui était cru, enseigné et professé dans leurs églises. Lorsque tous ou le plus grand nombre ont attesté que telle était la croyance qu'ils avaient trouvée établie, on n'a pas hésité de juger que c'était la doctrine de Jésus-Christ, et que l'opinion contraire était hérétique. Est-il croyable que, dès l'origine, l'Eglise se soit trompée sur la règle qu'elle devait suivre pour enseigner les fidèles sans aucun danger d'erreur? Il faudrait que Jésus-Christ l'eût abandonnée au moment même qu'il venait de la former.

V.

Ou il faut suivre cette règle, ou il faut s'en tenir à l'Ecriture seule, comme le veulent les protestans ; il n'y a pas de milieu. Mais, quand il s'agit de fixer le vrai sens de l'Ecriture et de savoir comment on doit l'entendre, c'est une absurdité de nous renvoyer à l'Ecriture. D'un côté, une poignée de docteurs soutiennent que ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, doivent être prises dans le sens figuré ; de l'autre, toutes les églises, attestent qu'elles les ont toujours entendues dans le sens lit-

téral. Faut-il préférer à cette croyance générale et constante l'opinion d'un petit nombre de novateurs? F.

CATOGAN, ou plutôt *Cadogan*, mot et mode qui, à ce que l'on croit, nous sont venus de la Prusse. C'est une espèce de nœud qui retrousse la partie postérieure des cheveux et les attache fort près de la tête. Dans le siècle philosophique, la cadenette avait précédé le catogan, qui, renfermé d'abord dans un *crapaud*, puis recouvert d'une *chevrette*, fut détrôné à son tour par le génie révolutionnaire de 92. *Un catogan vaut mieux qu'une queue!* criaient les partisans de la monarchie. *Vive la queue!* criaient les républicains; et comme ils criaient fort, la queue triompha. Bientôt on lui adjoignit les oreilles de chien. L'empire, qui coupait tout, trancha la queue et les oreilles. La queue resta pourtant le privilége de quelques corps de troupe et des postillons; mais, maintenant que tous les priviléges sont retranchés, il ne nous reste plus que le TOUPET. C—s.

CATOPTRIQUE, du grec *katoptridso* je représente. C'est une partie de l'OPTIQUE (*voy.* ce mot) qui a pour objet la réflexion de la lumière. Toutes les surfaces polies présentent des spectacles qui ne sont que des effets de la catoptrique. C—s.

CAUCASE. *Caucasus.* Nom de la plus haute montagne de l'Asie septentrionale, qui peut être considérée comme une continuation du mont Taurus; elle court d'orient en occident depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne, entre Say et Derbent, dans un espace de plus de cent lieues.

Les habitans subdivisent cette chaîne en deux autres qu'ils appellent les *monts blancs* et les *montagnes noires*. Les principales tribus qui habitent ces hauteurs sont les Abasses, les Nogais et les Tchert-Esses. Cette race d'hommes est célèbre par sa vigueur et sa beauté.

Quelques historiens allemands qui empruntent leurs origines à d'autres sources que le *Sepher* de Moïse, prétendent que les premières souches de la grande famille humaine avaient pris naissance sur les plateaux du Caucase. La nature singulière du climat qui règne dans ces contrées a pu jusqu'à un certain point justifier leur hypothèse.

« Cette montagne, dit M. Guldenstaed, où elle a le plus d'élévation, est couverte de glaces éternelles. Elle s'étend à dix milles vers le septentrion, où elle se perd dans une grande plaine qui a deux cents milles en carré, et qui est terminée à l'orient par les montagnes de la Sibérie, et à l'occident par celles de la Valachie. . . . .
. . . .

Quant à l'ordre des saisons sur ce mont, le mois de juin dans les hauteurs fait le printemps ; celui de juillet, l'été ; celui d'août, l'automne ; et pendant le reste de l'année, tout est couvert de glaces et de neige, ce à quoi l'on ne s'attendrait guère dans un climat où à Noël le pied de cette même montagne est encore couvert d'herbe, et où les violettes sont déjà en fleur à la fin de janvier. Ainsi, dans la plaine, l'hiver ne dure qu'un mois, durant lequel on voit à peine quelques flocons de neige. »

Il est facile de concevoir combien les hommes du pays peuvent aisément, soit en montant, soit en descendant, se soumettre à la température qui leur convient.

Procope dit que la partie du Caucase qui se termine à l'Orient présente deux gorges, dont l'une est nommée *voie caspienne* et l'autre *voie caucasienne*. Ces défilés, à différentes époques, servirent de passage aux Huns pour entrer sur les terres des Perses et des Romains. Les Scythes y passaient aussi pour aller faire leurs incursions dans la Haute-Asie et dans l'Asie-Mineure. On essaya d'intercepter ce moyen de communication par une muraille semblable à celle qui protégeait les Angles contre les Pictes, ou les Chinois contre les Tartares ; mais

elle fut entièrement détruite par les peuplades barbares.

Enfin, nous rappellerons ici l'ancienne tradition mythologique de Prométhée, qui fut, dit-on, enchaîné par les ordres de Jupiter sur le sommet du Caucase, où un aigle lui mangeait son foie à mesure qu'il renaissait. P. R. M.

CAUCHEMAR, sub. mas. Ce phénomène morbide, qui survient pendant le sommeil, et qui consiste en un étouffement plus ou moins considérable, accompagné d'un sentiment indéfinissable d'effroi et de malaise, avait reçu des anciens médecins plusieurs noms caractéristiques. Les Latins l'appelaient *incube*, *suppression* ou *asthme nocturne*; les Grecs, *ephialtès*, de *ephallomai* je saute par dessus; ou *epibolé*, qui signifie oppression.

Celui qui est atteint de cauchemar se croit sous l'imminence d'un danger; il veut fuir, réclamer du secours ou se défendre, mais c'est en vain; tous ses muscles lui semblent paralysés; il ne peut ni respirer, ni crier; son effroi augmente s'il s'imagine que quelqu'un saute sur lui pour lui ôter la vie. Il ne peut se remuer qu'avec beaucoup de peine, et se plaint d'une voix inarticulée. Il se réveille alors en sursaut; bientôt il respire librement et prend plaisir à faire mouvoir les organes que tout à l'heure

il croyait incapables d'agir. Quelquefois le cauchemar est plus pénible ; le malade croit voir et entendre le fantôme qui se jette sur lui ; alors, au réveil, les fonctions ne se rétablissent pas à l'instant dans toute leur intégrité, la respiration reste un peu gênée et le cœur bat violemment pendant quelques minutes. Chez l'enfant, le cauchemar prend ce caractère de durée ; il se réveille en jetant des cris perçans, son air est effrayé, il refuse même de téter.

La cessation subite du malaise au moment du réveil a fait considérer le cauchemar, par la plupart des médecins, comme un véritable rêve, une sorte d'hallucination intellectuelle produite par diverses causes physiques ou morales. Les causes généralement admises sont : un état de pesanteur de l'estomac surchargé d'alimens ; une affection du poumon, du cœur ou de quelque autre organe important ; la surexcitation du cerveau par le chagrin, la joie, les excès dans les plaisirs ou dans les travaux intellectuels, les contes de revenans que des personnes imprudentes font aux enfans. Un ancien médecin a dit que les personnes *crapuleuses* et celles qui sont continuellement incommodées de crudités sont fort sujettes à cette maladie.

Le cauchemar est peu dangereux ; ce-

pendant, s'il se renouvelle souvent, il annonce que le cerveau n'est point dans son état normal, et doit éveiller l'attention, pour prévenir les maladies de cet organe si important; on l'a vu être suivi de vertige, d'apoplexie, de convulsion et même de mort subite. On prétend que dormir sur le côté est souvent un préservatif contre le cauchemar, mais il est plus sûr d'attaquer directement les causes sous l'influence desquelles il semble se développer : s'il provient d'une surcharge de l'estomac opérée tous les soirs, trop près du coucher, on devra éviter de souper, ou manger peu; s'il est lié à des affections cérébrales, à la folie, à l'hystérie, à l'hypocondrie, on traitera ces maladies; on éloignera aussi les causes morales qui ont une action manifeste.

Nous ne parlerons point des *incubes* et *succubes*, esprits imaginaires masculins et feminins, auxquels le cauchemar a donné naissance; aujourd'hui on ne croit plus à ces créations ridicules, inventées quelquefois par la fourberie aux dépens de gens trop crédules. N—A.

CAUDINES (Fourches). Pendant la guerre des Romains contre les Samnites, et après plusieurs succès de part et d'autre, ceux-ci, fatigués d'une lutte dont les résultats devenaient de jour en jour plus dou-

teux, envoyèrent à Rome des ambassadeurs chargés de proposer au sénat la paix et leur alliance. Pontius, général des Samnites, irrité du mauvais succès de l'ambassade, résolut d'obtenir par la ruse ce qu'il n'avait pu gagner par la force. Étant entré en campagne l'an 321 avant l'ère chrétienne, il s'empara du défilé *Caudium*, dont il fit occuper tous les débouchés; puis il ordonna à dix de ses plus braves soldats, déguisés en bergers, de se trouver sur le chemin de l'armée romaine. Par un hasard conforme à leurs désirs, le consul romain les rencontra, et, les prenant pour ce qu'ils semblaient être, leur demanda la route qu'avait prise l'armée des Samnites; ils répondirent, avec une indifférence apparente, qu'elle avait pris le chemin de Lucérie dont elle formait le siége. Le général romain, ne soupçonnant aucun stratagème, prit pour aller au secours de cette ville la route la plus courte, c'est-à-dire celle qui menait à travers le défilé, et ne sortit de son erreur que lorsqu'il vit son armée environnée et bloquée de tous côtés par l'ennemi. Pontius, maître de l'armée romaine, stipula que les Romains sortiraient du territoire des Samnites, et que les deux peuples vivraient désormais sur le pied de l'ancien traité, et, de plus, après avoir dépouillé les soldats, il les

obligea de passer sous le joug, qu'on appela *fourches caudines*, du nom du défilé *Caudium*.

Après cette ignominieuse convention, les Romains consternés traversèrent Capoue, sans armes et à demi nus, mais brûlant du désir de recouvrer bientôt leur honneur.

Leur arrivée à Rome jeta tous les citoyens dans le deuil, et on entendit partout l'expression du chagrin et du ressentiment.

Dans les campagnes suivantes, les Romains courroucés firent payer cher aux Samnites l'affront qu'ils en avaient reçu.

Dans la suite, les Romains, après la victoire, faisaient passer leurs prisonniers sous les fourches-caudines. L — D.

CAURIS. Espèce de coquillage blanc, bosselé, des îles Maldives, appelé *petite porcelaine* par les naturalistes; elle sert de monnaie et d'ornement dans les Indes et quelques contrées de l'Afrique, principalement dans la Nigritie, sur le plateau de la Sénégambie. Les naturels de ces pays s'en font des colliers et des brasselets pour rehausser la noirceur de leur teint. On a vu, dit Pluche, une mère livrer tranquillement sa fille à l'étranger, pour une somme de cauris. La valeur de ce coquillage est arbitraire et variable; elle est dix fois plus grande dans l'intérieur de l'Afrique qu'au Bengale. N—A.

CAUSALITÉ; CAUSES PREMIERES; CAUSES FINALES. La philosophie ayant pour objet la connaissance distincte des choses par leurs *causes* et par leurs effets, le principe de *causalité* en est l'élément principal. Dans l'ordre *chronologique*, la science tient le premier rang, ou plutôt précède la philosophie; dans l'ordre *logique* ou rationnel, la philosophie domine la science et lui impose des lois.

La première observe, analyse, constate les faits, expérimente; la seconde, s'emparant de ses découvertes, s'élève incessamment du passager au stable, du composé au simple, de la multiplicité à l'unité, du particulier au général, du général au plus général encore, jusqu'à ce qu'elle arrive enfin à la connaissance des lois absolues, des *causes* physiques et morales qui président à l'existence et à l'organisation de tous les êtres, à l'harmonie du monde.

Le principe de causalité est donc la première loi que la philosophie doive reconnaître; elle en subit l'empire; et, dans l'impuissance de s'y soustraire, elle se voit obligée de l'accepter comme *axiome*, avant d'en discuter la valeur et la réalité. En effet, la causalité est universelle, ou elle n'est pas; elle nous apparaît dans tous les phénomènes qui frappent nos sens, dans toutes

les sensations que perçoit notre intelligence, ou elle n'existe nulle part. Dans le premier cas, le monde nous offre le spectacle d'un ensemble harmonique, où tout se tient, tout s'enchaîne à l'infini ; où tous les faits, tous les êtres sont dans un état constant de correspondance, de relation et de dépendance réciproques, et obéissent à des lois générales.

Dans le second cas, le monde n'est plus qu'un assemblage fortuit et confus de molécules, de matériaux, que le hasard peut disperser, puisque aucune loi suprême n'a présidé à leur arrangement, puisque aucun lien ne les unit.

Beaucoup de philosophes ont nié la causalité ; tous, dans leurs doctrines, ont fait preuve d'inconséquence ou d'absurdité. Les uns, en effet, ont d'abord accepté la moitié du principe, pour le renverser ensuite dans son ensemble ; frappés, malgré eux sans doute, de l'ordre, de l'harmonie et de la succession des choses et des faits, ils ont reconnu la causalité dans les parties, et l'ont niée dans le tout. Les autres, Hume, par exemple, ont prétendu que la relation d'effet et de cause est de succession et non de connexion, de dépendance, de puissance. Cependant, comment concevoir une succession infinie de causes et d'effets, sans

une puissance première qui leur donne l'impulsion, et leur imprime le mouvement et la vie? Pourquoi tels effets succèdent-ils toujours et invariablement à telles causes, et réciproquement? S'il n'y a pas un principe d'activité productrice, l'univers n'est qu'immobilité, inertie, ou plutôt l'univers n'existe pas; néant.

L'éternité du mouvement et de la matière recule la difficulté sans la résoudre; il faut un principe générateur et suprême; quelle en est la nature? Voilà la véritable question.

Ici se présentent les fameuses et peut-être insolubles questions du Matérialisme et du Spiritualisme. Nous n'avons pas l'intention de les examiner et de les discuter en ce moment, nous préférons renvoyer le lecteur aux articles qui en traiteront, afin de ne pas éparpiller des idées nécessairement connexes et inséparables. Nous allons seulement poser les termes principaux.

Lorsque, après avoir suivi une ligne ascendante, expérimentale, ou purement spéculative, l'esprit humain est arrivé à l'idée la plus générale qu'il puisse concevoir, à celle qui se résume dans le mot *Dieu*, il s'est interrogé lui-même en premier lieu sur la réalité et sur la possibilité de cette idée; en second lieu, sur la puissance et sur la

souveraineté universelle qui résultait d'une solution affirmative.

Toutes les cosmogonies s'emparant de cette grande vérité, l'existence d'une cause suprême, ne se sont guère rencontrées que sur un seul point, son unité; mais cet accord est déjà décisif, car il dépasse toutes les bornes de la probabilité pour se confiner dans une certitude absolue, celle de l'existence et celle de l'unité, certitude qui repose en réalité non sur la démonstration, mais sur l'évidence, et en quelque sorte sur l'acclamation spontanée de notre nature, sur le témoignage de nos sens et de notre conscience.

Après cela, que les cosmogonies se séparent lorsqu'il s'agit de nommer cette cause suprême, et de chercher ses attributs; que les philosophes l'appellent providence, intelligence universelle, esprit des choses, le principe n'est pas moins conquis; quelle est donc sa nature?

Ce premier moteur est matériel, comme le suppose Spinosa; ou bien il faut admettre une puissance spirituelle imprimant librement le mouvement aux sphères, et l'organisation, la vie, aux êtres animés.

Le premier système constitue le panthéisme; il y a unité de substance dans l'univers; le monde et Dieu sont identiques; la ma-

tière se meut, elle se coordonne et s'organise, en vertu d'elle-même. Dans le second système, il y a une cause primordiale, laquelle ne peut pas être elle-même la machine matérielle du monde; car le mouvement n'étant ni spontané ni essentiel dans la matière, il faut qu'il ait été departi par un moteur autre que cette substance, ou par une énergie qui n'est pas corps.

Ces deux systèmes, qui tendent à expliquer *Dieu*, ou la cause des causes, sont, comme on voit, entièrement opposés. Mais, du moment que la réalité d'une cause première est reconnue, le principe de causalité est admis. (*Voy*. les mots Dieu, Matérialisme, Métaphysique, Panthéisme, Spiritualisme, etc.)

Causes premières. Indépendamment de la cosmogonie de Moïse, qui reconnaît un seul Dieu, créateur de tous les êtres, les antiques mages de l'Orient et de la Chaldée posèrent deux principes de toutes choses: la lumière et les ténèbres. C'est la première idée du *dualisme*, qui s'est constamment reproduit dans toutes les cosmogonies, jusqu'au christianisme lui-même, pour expliquer l'existence du bien et du mal.

Les Indous adorent le verbe créateur Brahma; au-dessous de lui, luttent Vichnou, chargé de sustenter le monde et de le conserver, et Siva, chargé de le détruire.

Chez les Persans, Ahriman, le mauvais génie, combat Ormudz, qui représente le bien ; mais tous deux sont subordonnés à une unité supérieure. L'Egypte met aux prises Typhon avec Osiris. Le paganisme soulève les Titans contre Jupiter, et nous livre cette autre allégorie cosmogonique de Vulcain précipité sur la terre. La religion chrétienne a aussi sa cosmogonie : Dieu, suprême créateur de toutes choses ; et Satan, toujours en révolte contre lui, et assez fort pour soulever l'humanité contre sa puissance.

Il est facile de voir que les cosmogonies n'expliquent rien ; elles se bornent à reconnaître l'empire du bien et du mal ; elles s'apitoient sur la nature et sur les douleurs de l'homme ; et, pour entraîner la foi et le sentiment, elles exaltent l'imagination.

La philosophie a fait aussi ses efforts pour expliquer comment le bien et le mal, comment deux forces contraires sont venues à se développer sous l'unité primitive. Si la source du mal n'est pas la même que celle du bien, elle sera donc indépendante, coexistante avec elle, coéternelle, également puissante. Voilà le manichéisme. Il puisa sa force dans l'existence incontestable du mal, et dans la répugnance invincible qu'éprouve notre nature à l'attribuer à la source du bien. Mais, d'un autre côté, la

philosophie de Manès contrariait les conditions mêmes de l'esprit de l'homme. Poser, en effet, deux principes coéternels, c'est poser une dualité qui ne peut exister, selon les lois de notre pensée, qu'après une unité antérieure, à laquelle nous remontons nécessairement. Le monde n'a pas commencé par deux ; il a commencé par un, par l'unité. Aussi le manichéisme n'a jamais fait qu'une secte. La question du bien et du mal, ou d'une lutte éternelle de forces opposées, n'a pas peu contribué au triomphe du mysticisme.

La science et la philosophie modernes ont fait faire un grand progrès à cette question, en établissant les lois de l'attraction et de la répulsion, celles de la concentration et de l'expansion universelles, celles de génération et de corruption, ou la vie et la mort, etc. Parmi les anciens philosophes, les uns ne reconnurent qu'une cause première, unique : Thalès considérait l'eau comme la source originelle de toutes choses ; Héraclite et Zénon attribuaient au feu toutes les opérations de cet univers et la cause de la vie. D'autres admirent quatre élémens primordiaux, constitutifs de toutes choses. Anaxagore rapportait à des atomes ou petites particules indivisibles, douées de propriétés spécifiques, l'organisation de tous

les êtres. D'autres sectes, plus métaphysiques, reconnurent des principes abstraits. Parménide, Zénon d'Elée, Xénophane, furent les principaux chefs de cette école. Platon reconnaissait deux principes : l'esprit et la matière. Les philosophes modernes, Descartes, Mallebranche, Kant, Leibnitz, etc., ont nettement distingué le principe intelligent, et son unité primordiale. Enfin, Newton rétablit le système de gravitation universelle et de tous les effets qui en dérivent par un enchaînement naturel. Maintenant, si la question des causes premières doit avoir une nouvelle solution, nous l'attendons des inductions et des découvertes de la science, qui, plus que la philosophie actuelle, nous paraît sur la voie de la vérité.

Causes finales. Ce sont surtout les causes finales qui révèlent d'une manière éclatante la sagesse infinie qui préside à l'organisation de tous les êtres. C'est pour moi une vérité sentie, et qui n'a nul besoin de démonstration, que chaque chose existe en vertu d'une cause première, intelligente, qui lui a assigné un but, une utilité générale ou particulière; que chaque être est constitué pour accomplir telle fin, telle mission appropriée à son organisme. Une pierre lancée au hasard frappe nécessairement quelque part, et on n'en peut rien conclure sur

l'adresse du tireur. Que penserions-nous toutefois, si nous voyions le même objet invariablement atteint par un grand nombre de pierres lancées successivement? Nous aurions la conviction intime que l'effet produit était l'effet voulu, résultant d'une volonté supérieure à la nôtre, d'un dessein devant lequel viendraient échouer tous nos efforts, toutes nos combinaisons. Or, telles sont les causes finales; et nous demandons comment on pourra les expliquer, si l'on nie formellement une harmonie préétablie, un plan admirablement concerté, auquel tout ce qui existe est fatalement soumis. « Nous contemplons dans la structure des animaux et des plantes, dans les combinaisons minérales, dans les mouvemens des astres, des opérations tellement ordonnées avec harmonie, avec des fins si bien calculées pour atteindre certains buts, qu'il paraît impossible de les attribuer au hasard et à l'absence de toute cause; certes, le dard du scorpion a été constitué pour piquer et injecter du venin dans la plaie, comme la mamelle a été organisée pour donner du lait salutaire à un enfant. Et ces fins ne nous paraissent-elles pas plus évidentes encore, quand nous voyons l'instinct natif des animaux précéder le déploiement de leurs organes, comme dans le jeune taureau frappant de

la tête avant la sortie de ses cornes, le coucou chantant seul en sortant de son œuf couvé par une autre espèce d'oiseau, le caneton élevé par la poule et se jetant à l'eau, etc? Qui a pu combiner tant d'êtres si merveilleusement diversifiés et unis entre eux (tel insecte à telle plante, telle créature pour telle contrée ou situation, relativement à l'eau, à l'air, à la chaleur, au froid, etc.)? Ils ont été jetés, non sans dessein, non sans correspondance, sur la croûte anorganique des terrains primordiaux de notre planète, par cette cause générale qui se particularise dans les formes propres à chaque espèce (*). »

Le baron d'Holback est l'un des philosophes qui ont nié avec le plus d'insistance les causes finales. « On prétend, dit-il dans son *Système de la nature*, que les animaux nous fournissent une preuve convaincante d'une cause puissante de leur existence. On nous dit que l'accord admirable de leurs parties, que l'on voit se prêter des secours mutuels, afin de remplir leurs fonctions et de maintenir leur ensemble, nous annonce un ouvrier qui réunit la puissance à la sagesse. Nous ne pouvons douter de la puissance de la nature; elle produit tous les animaux

(*) M. Virey.

que nous voyons, à l'aide des combinaisons de la matière, qui est dans une action continuelle ; l'accord des parties de ces mêmes animaux est une suite des lois nécessaires de leur nature et de leur combinaison ; dès que cet accord cesse, l'animal se détruit nécessairement. Que deviennent alors la sagesse, l'intelligence, ou la bonté de la cause prétendue à qui l'on faisait honneur d'un accord si vanté ? »

Mais y a-t-il moins d'intelligence, parce que les générations se succèdent ? L'harmonie générale en est-elle altérée ?

« Nous ne pouvons douter sans doute, dit-il encore, que la nature ne soit très-puissante et très-industrieuse. Cependant elle n'est ni plus ni moins industrieuse dans l'un de ses ouvrages que dans les autres. Nous ne comprenons pas plus comment elle a pu produire une pierre ou un métal qu'une tête organisée comme celle de Newton. »

Admettre la nature puissante et industrieuse, c'est conclure dans un sens tout opposé aux prémisses qu'on a posées ; car ce qui est assez puissant pour former le monde et l'homme est Dieu, ou cause première. Vous l'admettez malgré vous.

Epicure, Lucrèce et d'autres philosophes affectent de se moquer des causes finales.

Ils vont jusqu'à dire que l'œil n'est point fait pour voir, que la bouche n'est point faite pour parler, l'estomac pour digérer, le cœur pour recevoir le sang des veines et l'envoyer dans les artères, les pieds pour marcher, les oreilles pour entendre.

Voltaire leur répond avec sa légèreté et son ironie habituelles et si pleines de sens : « Ces gens-là, dit-il, avouaient que les tailleurs leur faisaient des habits pour les vêtir, et les maçons des maisons pour les loger; et ils osaient nier à la nature, à l'intelligence universelle, ce qu'ils accordaient à leurs moindres ouvriers.

« Il ne faut sans doute pas abuser des causes finales. Pour qu'on puisse s'assurer de la fin véritable pour laquelle une cause agit, il faut que cet effet soit de tous les temps et de tous les lieux. Il n'y a pas eu des vaisseaux en tout temps et sur toutes les mers : ainsi, l'on ne peut pas dire que l'Océan a été fait pour les vaisseaux, pas plus que les jambes ont été faites pour être bottées, et les nez pour porter des lunettes. On sent combien il serait ridicule de prétendre que la nature eût travaillé de tout temps pour s'ajuster aux inventions et aux caprices de nos arts. Mais il est bien évident que si les nez n'ont pas été faits pour les besicles, ils l'ont été pour l'odorat. De même, les

mains n'ayant pas été données en faveur des gantiers, elles sont visiblement destinées à tous les usages que les phalanges de nos doigts et les mouvemens des muscles du poignet nous procurent. »

Il y a donc des effets immédiats produits par les causes finales, et des effets en très-grand nombre qui ne sont que des produits très-éloignés de ces causes. Mais quand les effets sont invariablement les mêmes, en tout lieu et en tout temps ; quand ces effets uniformes sont indépendans des êtres auxquels ils appartiennent, alors il y a visiblement cause finale.

A. Husson.

CAUSERIE et CAUSEUR. Nous nous garderions de définir d'une manière aride ces deux expressions qui ne sont guère employées à présent, dans le langage usuel, qu'avec un qualificatif. Cependant, on se contente quelquefois encore de les accentuer d'un ton railleur ou important, sans ajouter aucune épithète qui leur donne une valeur déterminée; la manière de les prononcer, la physionomie, les gestes de l'orateur, indiquent assez le sens qu'il y attache. Mais, en écrivant, il est presque toujours nécessaire de leur accoler un adjectif, ou l'on s'expose à ne pas les faire entendre comme on les a donnés. Quelquefois pour-

tant les phrases précédentes servent à lever toute équivoque et permettent, ainsi que nous le ferons nous-même, de les employer sans les colorer par une épithète esclave qui, sans cesse cousue à un nom, ressemble à l'éternelle livrée cousue au dos des valets.

Quoiqu'on fasse causerie synonyme de bavardage, pour nous ce n'est qu'une sorte de parlage ou parlerie insignifiante; ce n'est pas un caquetage de commère ou de petite fille, une jaserie de grand'mère, un radotage, un rabâchage de vieux homme; c'est plus qu'une conversation familière, qu'un entretien abandonné : c'est un laisser-aller intime où l'on verse abondamment les trésors de son âme et de son esprit; c'est une séance à l'ancien caveau, une soirée chez madame Staël, un dîner chez Scarron, une heure sur les canapés de la nièce de Mazarin, un conciliabule chez madame Roland, ou le lendemain d'une nuit passée avec la femme qu'on aime. Mais cette douce causerie, si recherchée par tout ce qui pense, est bannie du salon, de l'intérieur, du boudoir, et même de la retraite de l'amitié. Dans le salon, vous ne pouvez plus dire, comme madame de Staël : « Le cours des idées depuis un siècle a été dirigé tout-à-fait par la conversation. On pensait pour

parler, on parlait pour être applaudi, èt tout ce qu'on ne pouvait pas se dire semblait de trop dans l'âme ». On ne cause plus aujourd'hui ; on ne parle pas même. Les femmes se regardent tristes et silencieuses ; les hommes jouent sans rien dire et même sans se regarder. À peine si à de longs intervalles on entend un robuste député de province lâcher trois ou quatre notes dans les tons graves de sa voix, encore c'est pour se maintenir dans ses habitudes oratoires.

Et dans l'intérieur, c'est bien pis! Voyez, la mère assise au coin du feu frappe de temps en temps de grands coups de pincettes sur les bûches crépitantes, souffle parfois le feu qui s'alentit, pousse un soupir, étend les bras, *ferme l'œil et s'endort.* Le frère regarde sa sœur qui le regarde à son tour, et semble dire : « Pourquoi est-il au monde? » puis tous deux, détournant la tête d'un air sombre, se lèvent et vont prendre un livre insipide qu'ils font semblant de lire toute la soirée. Le père refait six heures durant l'addition des marchandises vendues dans la journée, des comptes de fermages ou de l'intérêt de ses capitaux.

Et dans le boudoir, où s'est furtivement glissé l'amant, vous croiriez à voir cette

femme, jeune, jolie et vêtue à peine, s'élançant pour embrasser cet homme, beau et jeune comme elle, qu'ils sont heureux de se trouver seul à seul, et qu'un torrent de paroles va couler de leur bouche amoureuse! ou plutôt, à voir ce demi-jour, tamisé par les pores voluptueux de la soie colorée, à entendre les gémissemens érotiques des coussins pressés sous le poids de ces deux êtres faits pour s'aimer, vous croiriez qu'ils ont trop à se dire pour avoir la force de prononcer des mots froids et lents à rendre la pensée, et que mieux vaut se taire et éprouver les sensations délicieuses qu'ils éprouvent? Détrompez-vous; s'ils gardent le silence en face l'un de l'autre, si, après leurs baisers, ils sont embarrassés, contraints, c'est que l'un d'eux se sert d'intrigues amoureuses et du crédit des maris qu'il trompe pour cheminer aux honneurs, non, aux emplois: il n'est plus d'honneurs! Et que l'autre, coquette Messaline, a deux toilettes qui l'attendent pour la présenter encore, sans être chiffonnée, aux bras d'autres amans.

Nous voudrions, pour nous reposer des hideux tableaux que nous avons tracés, mentionner les causeries charmantes que l'amitié fait dans son gentil *casino*. Mais Socrate reviendrait exprès sur la terre pour

chercher des amis, que nous lui conseillerions sagement de démolir sa petite maison, car il n'aurait qu'une niche, qu'il s'exposerait, comme Byron, à être mordu en la donnant même à son chien.

Pauvre causerie, si doucement tyrannique dans la bouche de Maintenon, si voluptueusement impérieuse sur la couchette de Montespan, si licencieusement égrillarde au déjeûner de Cotillon III, te voilà donc anéantie ! Après avoir fait les délices du roi, du prince, du duc, du juge, du marchand, de l'ouvrier et même de l'empereur ; après avoir parcouru le château, le théâtre, le café, le tribunal, la place publique, la boutique du libraire, celle de l'épicière et de la boulangère, le bivouac, la caserne, le couvent et la prison ; après avoir descendu de la loge de l'actrice à la loge de la portière, il t'a fallu disparaître pour toujours, oui, pour toujours!... Tu succombes, mais gloire te soit rendue, ce n'est pas sans combattre long-temps, sans remporter plusieurs victoires brillantes, sans triompher de la cravache de Louis XIV, de la Bastille des courtisanes, titrées, de la guillotine révolutionnaire, de l'épée impériale, des vengeances de la restauration et même des fureurs de l'émeute. Si ta gracieuse gaîté, ton mol abandon et ton al-

lure quinteuse ne viennent plus charmer nos loisirs, il ne faut en accuser que nous, que notre égoïsme avare, qui, sans cesse en garde contre tout ce qui l'approche, se replie plus vite encore que la sensitive sous le délicat toucher d'une fille vierge. Lui seul t'a vaincue et te pousse dans la tombe, et si tu as survécu à la théologie, à la philosophie et à la politique, tu meurs sottement étouffée sous le poids du métal américain.

Adieu donc! Scarron, Racine, Voltaire, Piron, Mirabeau, Rivarol, Champfort, Boufflers, Benjamin-Constant, Hamilton, Ganat, Ségur, comtesse de Soissons, Thiange, Fontevrault, duchesse de Bourgogne, Coigny, Contat, Staël et mille autres, vous tous, spirituels causeurs et causeuses, adieu donc! on ne cause plus, pas même de la pluie et du beau temps. Au fait, de quoi pourrait-on causer? D'une affaire où la délicatesse fait place au sordide intérêt, d'un jeu de Bourse où l'on tripote la fortune contre l'honneur; d'une grande faillite qu'on prépare avec soin depuis long-temps; d'une espérance de vendre chèrement sa voix au ministère, ou d'un mariage dont les cordons de la bourse sont les seuls liens qui attachent les deux époux? Non certes! malgré l'impudeur qui

règne partout, on n'ose pas dire de semblables turpitudes! on garde cette fange dans sa poitrine, et, dût-elle vous étouffer, jamais on n'ouvre la bouche, de peur qu'une infecte exhalaison n'avertisse le voisin de la mystérieuse bourbe qui croupit dans votre sein. Et cette réserve, ce silence, qu'avec juste raison garde la partie d'un peuple riche d'opprobre, est passé du monde financier au monde artiste : l'auteur se tait dans les bras de l'actrice, de crainte qu'elle ne surprenne le secret de son drame; le peintre ne parle jamais d'un tableau qu'il cache aux regards de son modèle; le musicien, loin de chanter ses airs à ses amis, ne compose pas même au piano, car un son perfide, bravant la pédale, pourrait décéler aux concurrens les trésors d'une composition faite pour doubler sa fortune. Aussi notre siècle s'est-il pompeusement décoré du beau nom de siècle sérieux; plus de paroles indiscrètes, plus de gais propos; rien ne peut desserrer les dents à notre génération. Et maintenant nous doutons que, dans sa mansarde, la grisette, de son naturel si parleuse, puisse trouver un mot à dire à l'étudiant barbu qui lui fume imperturbablement au nez jusque dans sa couchette de douze francs.

C. Monier.

CAUSTICITÉ. Les Grecs avaient le mot *kaiô*, signifiant je brûle; notre mot causticité en dérive. Les effets de la causticité tiennent réellement des effets de la brûlure; parfois, la causticité brûle, noircit et marque, comme le fer chaud. Elle est pourtant une qualité de l'esprit, mais facilement elle dégénère en vice. Si elle est habituelle, la causticité dénote la sécheresse et l'insensibilité du cœur, ou encore, le désenchantement complet de l'imagination; employée comme moyen oratoire et comme défense personnelle, elle est une arme redoutable et permise. La raillerie, la moquerie, n'excluent pas l'enjouement; la causticité a toujours un caractère grave. Si l'on veut trouver des exemples ou des modèles de causticité, il faut ouvrir Voltaire, Pascal, Labruyère, Lafontaine et P.-L. Courrier; l'indignation, le mépris, la méfiance et l'envie, sont les sources les plus ordinaires et les plus fécondes de la causticité. A. H.

CAUSTIQUE. Ce mot, formé du verbe grec *kaiô* je brûle, sert à nommer ou qualifier certaines substances qui, mises en contact avec les tissus vivans, les désorganisent en se combinant chimiquement avec eux. Les caustiques, nommés *cathérétiques* quand leur action est superficielle,

et *escharrotiques* lorsqu'ils produisent une escharre profonde, sont encore appelés cautères *potentiels*, pour les distinguer des cautères *actuels* ou instrumens métalliques qui agissent par l'intermède du feu.

Les formes sous lesquelles on emploie les caustiques sont très-variées ; nous ferons connaître seulement les plus usitées. 1° *Solides*, et d'abord à l'état de poudre, tels sont : l'alun calciné, la poudre de sabine, le sulfate de cuivre, etc. ; le mode d'application consiste à saupoudrer la surface que l'on veut cautériser ; puis les diverses pâtes sèches dont les bases sont : le deuto-chlorure de mercure, les deutoxides de plomb, d'arsenic, de mercure ; enfin, le nitrate d'argent et la potasse caustique. Le premier de ceux-ci est mis le plus souvent en usage ; renfermé dans un porte-crayon, lequel est lui-même renfermé dans un étui à vis nommé *porte-pierre*, il fait partie de la trousse du chirurgien. On s'en sert pour raviver les plaies indolentes, réprimer les chairs fongueuses, toucher les ulcérations de mauvaise nature, ce qui se fait en promenant légèrement le crayon de nitrate d'argent, diversement taillé, sur la surface ulcérée, ayant soin de ménager les bords de la cicatrice ; on le fait aussi pénétrer au moyen d'instrumens par-

ticuliers dans la profondeur de certains canaux, tels que ceux des larmes et de l'urètre; nous verrons au mot Cautère l'usage que l'on fait de la potasse caustique. 2° *Mous*, ce sont des caustiques pulvérisés, et invisqués dans un corps gras, le miel ou l'eau simple, de manière à en former une pâte molle que l'on étend sur les parties malades : de ce nombre sont divers onguens; les savons très-alcalins, tels que la pommade ammoniacale, la pâte arsenicale. 3° A l'état *liquide* se trouvent les acides minéraux, le deuto-chlorure d'antimoine et le nitrate acide de mercure, que l'on applique ordinairement au moyen d'un pinceau de charpie, avec les précautions nécessaires pour que le caustique n'étende pas son action en-delà des bornes voulues.

En général, les caustiques solides sont les plus énergiques : telle est la potasse caustique, dont on se sert pour établir les cautères. Les caustiques liquides sont fréquemment employés pour neutraliser les principes vénéneux introduits dans les plaies; enfin, les pâtes corrosives servent à détruire, sans beaucoup de douleurs, les tissus dégénérés.

L'effet commun des caustiques est de causer une escharre qui varie par la profondeur, la consistance et la couleur, suivant la substance cautérisante. Ainsi, elle est

noire par l'acide sulfurique et les alcalis; jaune par l'acide nitrique. Celle produite par le nitrate d'argent est blanche pour les chairs vives, et d'un violet noir pour l'épiderme; les parties environnantes sont bientôt le siége d'une inflammation que M. Dupuytren a nommée éliminatoire, parce qu'elle a pour but d'opérer la séparation entre les parties vivantes et l'escharre devenue corps étranger; dès lors on a affaire à une plaie ordinaire.

J. S., docteur-médecin.

CAUTELEUX. Adjectif aujourd'hui essentiellement politique et financier, nous dirons même éminemment royal. Le lecteur bientôt en jugera comme nous.

Si un homme, à figure maigre, longue et toute plissée, se présente, en lorgnant avec de petits yeux roux, en vain sa taille courbée se courbera-t-elle plus encore pour faire des courbettes, son nez et son menton qui se cherchent, ses lèvres primes, et son regard furtif, chasseront la bonne foi. Louis XII fut un méchant hypocrite qui ne duperait plus personne.

Si un jeune damoiseau passe nonchalamment sa main potelée dans la chevelure d'un de ses proches, et l'accable froidement des baisers qu'il prodigue à ses mignons, en vain ses caresses efféminées et sa voix dou-

cereuse appelleront la franchise, il faudrait être Henri IV pour s'y laisser tromper.

Si, *gros, gras, le teint frais et la bouche vermeille,* quelqu'un, les yeux baissés, disait mystiquement :

« Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous illumine.
Si l'on vient pour me voir, je vais aux prisonniers
Des aumônes que j'ai partager les deniers. »

il ne trouverait plus d'Orgon pour lui répondre : « *Le pauvre homme.* »

Les anciennes hypocrisies n'ont plus cours, quoique les hypocrites et leurs dupes soient plus nombreux que jamais. Il faut jeter le masque de Tartufe, prendre celui de la grosse bonhomie des Savoyards, et couvrir de cette écorce montagnarde la sordide astuce du *mercantilisme.* Alors, on rit, on jase, on distribue des poignées de main; et, au milieu des concerts, des bals, des dîners, et même des orgies, on dupe, on pille, on donne sa parole à qui la veut, et l'on se moque de tout le monde. C'est ce que nous qualifions du nom de CAUTELEUX. S—s.

CAUTERE et CAUTERISATION sont deux expressions médicales faites du verbe grec *kaiô* je brûle. Occupons-nous d'abord de la première, qui a deux significations bien distinctes; tantôt elle désigne une petite

plaie ou *fonticule* que l'on entretient au moyen d'un corps étranger qui l'empêche de se cicatriser; tantôt elle s'applique à des instrumens métalliques qui servent de véhicule au calorique, et ont pour effet de détruire les tissus en les brûlant.

Le *cautère fonticule* peut être établi de diverses manières : soit en faisant à la peau une incision de quelques lignes dans laquelle on place d'abord une petite boulette de charpie, puis une ou plusieurs boules d'iris; soit en détruisant par un caustique (ordinairement la potasse caustique) un point circonscrit de la peau, d'où résulte une perte de substance dans laquelle on loge également un corps étranger; soit enfin en plaçant à la surface de la peau dénudée au moyen d'un vésicatoire ou de l'écorce de garou, un pois sur lequel on exerce une compression permanente pour que celui-ci se creuse une cavité dans l'épaisseur des tégumens. Ce dernier moyen et l'emploi du bistouri sont moins douloureux que l'usage de la potasse caustique, mais l'effet révulsif de celle-ci est plus certain.

Partout, le lieu d'élection pour le cautère est le point où, au milieu des attaches de plusieurs muscles ou entre leurs bords, il se passe le moins de mouvemens. Lorsqu'il n'existe aucune indication pour le

lieu, le cautère se pose préférablement au bras, au gauche surtout, en dehors de l'insertion inférieure du muscle deltoïde. Le procédé le plus ordinaire est celui-ci : on étend sur la partie un morceau de diachylum percé à son centre d'un trou que l'on place en regard du point où doit exister le fonticule; ce trou ne doit pas avoir plus d'une ligne et demie de diamètre; sur l'ouverture on pose un fragment de potasse de la grosseur d'un grain de chènevis; on recouvre le tout avec un autre morceau de diachylum plus grand que le premier; une petite compresse et quelques tours de bande maintiennent l'appareil. Six heures suffisent pour que l'effet soit produit. Après la levée de l'appareil, on trouve encore un peu de la potasse employée, mais ramollie; l'escharre est savonneuse, et forme un cercle noir. Après avoir lavé les parties, on les panse avec un linge ou un papier brouillard enduit de cérat, une compresse à plat, une autre circulaire, et quelques tours de bande. L'escharre, que l'on détache quelquefois avec des ciseaux, tombe après dix à douze jours; on la remplace par un ou plusieurs pois. Les pansemens doivent être faits avec soin, et suffisamment renouvelés, pour éviter l'odeur que répandrait le cautère. La plupart des personnes assujéties à

la nécessité de porter un cautère au bras apprennent à se panser elles-mêmes, et pour plus de facilité, font usage d'une sorte de bracelet muni de lacets en patte d'oie; il est prudent de placer au-dessus du pansement une plaque de carton ou de métal pour éviter les violences extérieures. On modère et l'on active les cautères au moyen de topiques, tels que cérat, cataplasmes, ou d'onguens irritans, tels que l'onguent de la mère, la pommade de garou, la pommade épispastique.

Le *cautère instrument*, nommé aussi *cautère actuel*, se compose d'une tige métallique, de forme et de dimension variables, et d'un manche destiné à tenir l'instrument sans se brûler. Les anciens, et surtout les Arabes, avaient singulièrement multiplié la forme des cautères; ils employaient aussi divers métaux auxquels ils attribuaient des propriétés merveilleuses. Aujourd'hui, on préfère, pour cet usage, le fer et l'acier, comme les meilleurs conducteurs du calorique. Suivant sa forme, le cautère est dit *en rondache*, *conique*, *scutellaire*, *nummulaire*, *octogone*, *olivaire*, etc. Pour s'en servir, on le fait chauffer dans un réchaud à charbon jusqu'au rouge-blanc; cette couleur indique le plus haut degré de chaleur, et alors l'application du cautère est moins

douloureuse que s'il était chauffé à des degrés inférieurs.

La Cautérisation est une opération qui a pour effet de détruire l'organisation et la vie dans les tissus ; on l'emploie : 1° pour déterminer à la surface cutanée des ulcérations artificielles ; 2° pour détruire des tissus ulcérés, cancéreux, ou borner la carie des os ; 3° arrêter une hémorrhagie lorsque la ligature ou le tamponnement sont impraticables ou insuffisans ; 4° ranimer les fonctions vitales dans les parties où elles languissent ; 5° décomposer, dans la profondeur d'une plaie, les venins ou les virus déposés par la morsure d'animaux venimeux ou hydrophobes.

La cautérisation est appelée *objective* quand on se borne à approcher le feu des surfaces qu'on veut aviver ; *transcurente*, quand on pratique des raies de feu ; *inhérente*, quand on désorganise profondément les tissus. Les règles à suivre dans l'application des cautères, les précautions à prendre, les cas multipliés que réclament cette opération, ne peuvent trouver place que dans un traité spécial de médecine. N—a.

CAUTION, CAUTIONNEMENT. En général, on appelle *caution* la *personne* qui s'oblige pour une autre, et qui répond en son nom de l'exécution d'un engagement.

Le *cautionnement*, au contraire, est l'acte par lequel la caution se soumet à l'obligation, c'est-à-dire s'engage à l'accomplir dans le cas où l'obligé principal manquerait à sa promesse. La définition exacte et complète du cautionnement est donc un contrat par lequel une ou plusieurs personnes nommées cautions ou fidéjusseurs répondent, en tout ou en partie, de la sûreté d'une dette, et s'obligent à l'acquitter si le débiteur principal n'y satisfait pas, sauf le recours de la caution qui a payé la dette contre le débiteur principal et les cofidéjusseurs. On donne le nom de cofidéjusseurs à ceux qui ont cautionné un même débiteur pour une même dette. L'objet de ce contrat est donc d'assurer l'exécution d'une obligation par l'engagement d'une tierce-personne. La caution est conventionnelle, légale ou judiciaire, selon que l'obligation de fournir caution prend sa source dans la convention, dans la loi ou dans un jugement. En tout cas, le cautionnement est une opération complexe. L'engagement qu'on a pris de répondre de la sûreté d'une dette suppose l'existence d'un lien de droit, d'une obligation principale et primitive de la part du débiteur cautionné envers le créancier; l'engagement que prend alors la caution de garantir l'effet de l'obligation du débiteur

en s'offrant après lui à sa place, devient entre la caution et le débiteur principal la cause d'une obligation ; enfin, s'il y a plusieurs cautions d'un même débiteur pour la même dette, l'acquittement par un seul de la dette les oblige à indemniser celui qui a supporté le fardeau commun.

Le contrat de cautionnement est par sa nature consensuel, unilatéral, et nécessairement accessoire. Il est *consensuel* entre le créancier et la caution, en ce sens que leur consentement suffit, sans le secours obligé de formalités particulières. Ce consentement ne se présume pas, dit la loi, il doit être exprès, et ne peut s'étendre au-delà des limites dans lesquelles il a été contracté, mais il n'est pas nécessaire du consentement de celui pour lequel on cautionne ; on peut le faire sans son ordre, et même à son insu. —*Unilatéral*, car une ou plusieurs personnes sont engagées envers une ou plusieurs autres, sans que de la part de ces dernières il y ait engagement, quoique le créancier, sur la réquisition de la caution ou du cofidéjusseur poursuivi, soit obligé de discuter le débiteur principal ou de diviser préalablement son action contre les autres cofidéjusseurs, ainsi que nous le reconnaîtrons plus tard. Mais ici c'est moins dans le créancier la soumission à une obligation que le

refus qu'il essuie dans l'exercice d'un droit, qui cesse d'être facultatif. — *Accessoire*, car il intervient dans une obligation principale. De ce caractère du cautionnement, la loi a tiré plusieurs conséquences : la première est que la caution ne décharge pas, comme dans la novation, celui pour qui elle s'est obligée de son obligation envers le créancier, mais en contracte une qui accède à la sienne ; la seconde est que l'obligation accessoire étant subordonnée au sort de l'obligation principale, le cautionnement ne peut exister que sur une obligation valable. Néanmoins, le principe comporte une distinction : il ne faut pas confondre la nullité qui donnerait lieu à une exception personnelle à l'obligé, comme la minorité, avec celle qui naîtrait de l'absence de l'une des conditions indispensables à l'obligation, comme une cause licite dans l'obligation. La première espèce de ces nullités n'empêche pas la validité du cautionnement, car il est présumé n'être intervenu que pour remédier à l'incapacité du débiteur principal. Enfin, puisque le cautionnement n'a pour objet que de répondre de l'exécution d'une obligation, il ne peut excéder ce qui est dû principalement, ni par conséquent être contracté sous des conditions plus onéreuses. Néanmoins, cet excès n'en serait

pas une cause de nullité ; le cautionnement est réductible seulement à la mesure de l'obligation principale, mais rien ne s'oppose à ce qu'il soit contracté valablement pour une partie de la dette ou sous des conditions meilleures.

Maintenant, quels sont les effets du cautionnement? Il faut distinguer suivant les cas. S'agit-il de l'effet du cautionnement entre le créancier et la caution? Ou la caution n'est obligée envers le créancier qu'à défaut du débiteur, ou elle s'est obligée solidairement avec elle. Dans le premier cas, le débiteur doit être préalablement discuté dans ses biens, à moins que la caution n'ait renoncé au bénéfice de discussion, c'est-à-dire ait consenti, sur le simple refus du débiteur, à payer immédiatement pour lui sur la réquisition du créancier; et dans le cas où la caution ne s'est pas enlevé ce droit, encore est-elle obligée de le requérir sur les premières poursuites dirigées contre elle, sans quoi le créancier n'est pas dans l'obligation de discuter le débiteur principal. La caution s'est-elle obligée solidairement avec le débiteur? Dans ce cas; l'effet de son engagement se règle par les principes établis pour dettes solidaires. Il ne suffit pas de requérir la discussion des biens pour être à l'abri de ses obligations de caution,

encore faut-il indiquer au créancier les biens du débiteur principal, et avancer les deniers suffisans pour faire la discussion. Outre le bénéfice de discussion, la loi accorde aussi aux cautions le bénéfice de division; c'est une faveur qui ne peut nuire en aucune façon aux intérêts du créancier, et qui simplifie le recours des cautions les unes contre les autres. En principe, lorsque plusieurs personnes se sont rendues cautions d'un même débiteur pour une même dette, elles sont obligées chacune à toute la dette; néanmoins chacune d'elles peut exiger que le créancier divise préalablement son action et la réduise à la part et portion de chaque caution. Quant à l'insolvabilité de quelques cautions, les autres fidéjusseurs ne sont pas tenus de celle survenue depuis la division; ce n'est que dans le cas où cette insolvabilité existait à l'époque où l'une des cautions a fait prononcer la division, qu'elle est tenue proportionnellement. Si le créancier a divisé lui-même, et volontairement, son action, il ne peut revenir contre cette division qui peut lui être préjudiciable. S'agit-il de l'effet du cautionnement entre le débiteur et la caution? La caution qui a payé a son recours contre le débiteur principal, et s'ils sont plusieurs solidaires d'une même dette, la caution qui les a tous cautionnés

a contre chacun d'eux le recours pour la répétition du total de ce qu'elle a payé; elle est, en outre, subrogée à tous les droits qu'avait le créancier contre le débiteur. Ce recours a lieu tant pour le principal que pour les intérêts et les frais par elle faits depuis qu'elle a dénoncé au débiteur principal les poursuites dirigées contre elle. Cependant, la négligence ou la précipitation inconsidérée de la caution peut paralyser les effets de son recours. Aussi, lorsqu'elle paie le créancier, doit-elle avertir le débiteur du paiement qu'elle a fait, de peur de perdre son recours contre celui-ci, dans le cas où, à défaut d'avertissement, il aurait payé une seconde fois. Enfin, si la caution n'est poursuivie, et qu'elle veuille néanmoins payer, elle doit avertir le débiteur principal, qui, au moment du paiement, pourrait avoir des moyens de faire déclarer la dette éteinte. Cette mesure conservera intact le recours qu'elle perdrait dans le cas où l'extinction de la dette serait survenue. Il est inutile de dire que toutes ces déchéances ne sont pas un obstacle à une action en répétition contre le créancier payé indûment par elle. En général, la caution ne peut pas agir contre le débiteur avant d'avoir payé, mais la loi fait exception à ce principe lorsqu'il y aurait du danger pour

elle à attendre l'ouverture réelle de son droit; tel serait le cas où le débiteur aurait fait faillite, ou serait tombé en déconfiture. Les engagemens de la caution passent à ses héritiers, mais si la mort n'est pas, comme dans le mandat, une cause d'extinction du cautionnement, il est juste que les causes qui éteignent les autres obligations soient, en général, applicables à celle-ci. En tout cas, il faut poser en principe que l'obligation principale une fois éteinte ne peut plus revivre à l'égard de la caution, et comme la simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal n'est pas une cause d'extinction, et qu'elle n'empêche pas la caution de poursuivre le débiteur, elle ne la décharge pas de son obligation. Il ne faudrait pas en dire autant du cas où le créancier aurait volontairement accepté en paiement de la dette principale un immeuble ou un effet quelconque dont il viendrait même à être évincé. Cette éviction n'empêche pas la libération de la caution, quoique l'obligation principale, qui avait paru éteinte, subsiste encore.

Les proportions de cet ouvrage ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur cette matière; tout ce que nous devons faire, c'est de ne point omettre de signaler les diverses acceptions des mots *caution* et

cautionnement. On appelle Caution *judicatum solvi* (payer le jugé), celle que tous étrangers demandeurs principaux ou intervenans sont tenus de fournir, si le demandeur le requiert avant toute exception, pour servir de sûreté au paiement des frais et dommages-intérêts auxquels ils pourraient être condamnés. Les étrangers n'ayant point de racine sur le sol, il leur serait trop facile d'attaquer impunément les régnicoles, dont la défense, même couronnée du succès du bon droit, aurait nécessité de leur part des sacrifices inévitables. Mais comme l'obligation de fournir cette caution est une mesure de sûreté, une garantie pour le défendeur, si celui-ci en trouve quelqu'une dans la solvabilité bien établie de l'étranger, il devra s'en contenter et ne pas exiger l'intervention d'une personne répondant. Si donc l'étranger justifie que ses immeubles situés en France sont suffisans pour répondre de la somme que le jugement aura estimé devoir être fournie, il sera dispensé de fournir caution. En matière commerciale cette garantie n'est pas exigée. On entend aussi par *cautionnement*, non plus un contrat, mais les fonds que certains fonctionnaires publics sont obligés de verser dans le trésor de l'état pour répondre des abus et des prévarications qu'ils pourraient commettre

dans l'exercice de leurs fonctions. Les personnes qui ont été victimes de ces abus et prévarications jouissent d'un privilége sur les fonds affectés au cautionnement. Elles jouissent de la faveur de n'être pas confondues dans la masse ordinaire des créanciers, et de ne pas venir au marc le franc avec eux pour le paiement de leur créance. Elles les priment, c'est-à-dire elles sont payées les premières, sans concours, sur le cautionnement du fonctionnaire. (*Voyez* le mot Privilége.)

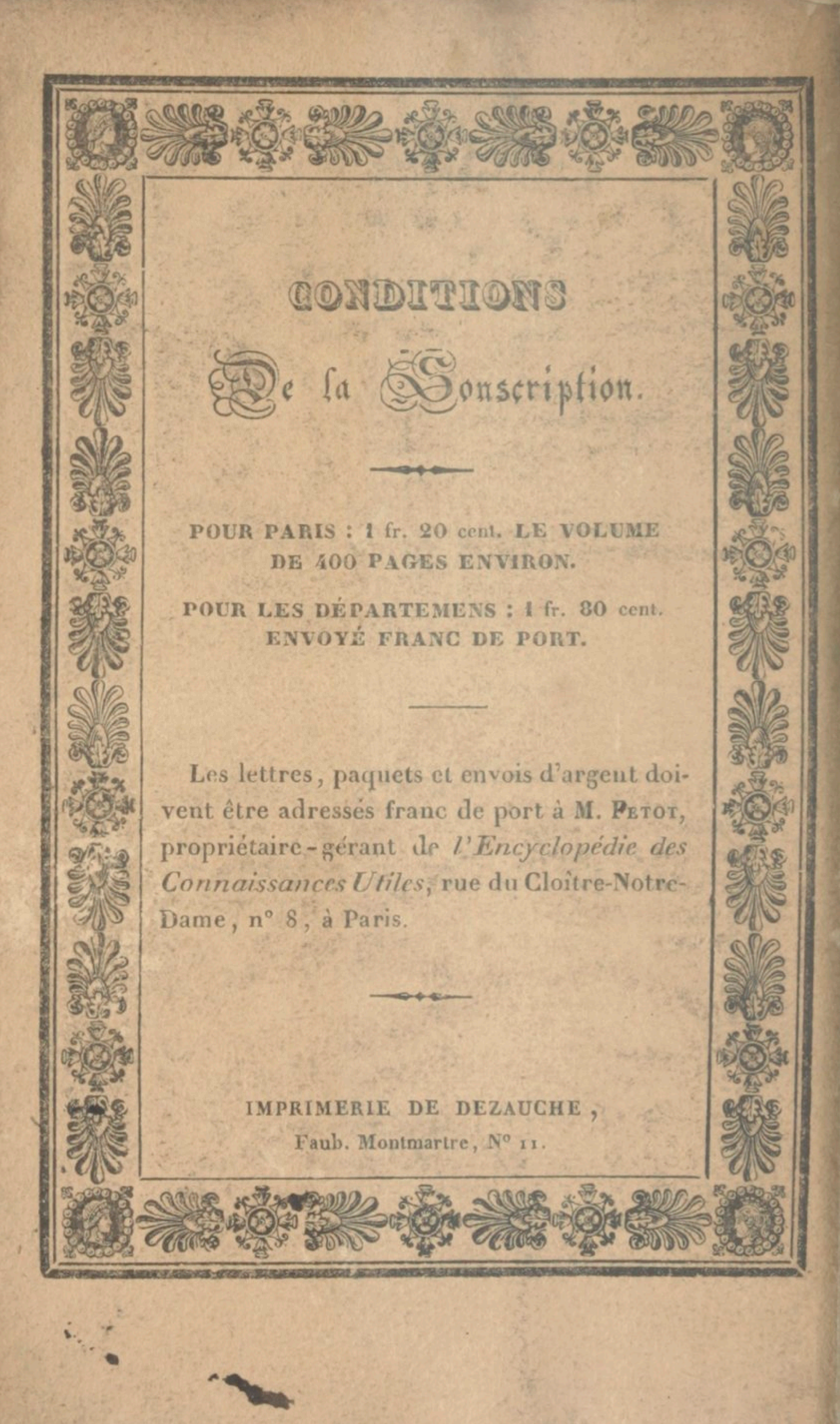
P. C. D.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DOUZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



CONDITIONS

De la Souscription.

POUR PARIS : 1 fr. 20 cent. LE VOLUME DE 400 PAGES ENVIRON.

POUR LES DÉPARTEMENS : 1 fr. 80 cent. ENVOYÉ FRANC DE PORT.

Les lettres, paquets et envois d'argent doivent être adressés franc de port à M. Petot, propriétaire-gérant de *l'Encyclopédie des Connaissances Utiles*, rue du Cloître-Notre-Dame, n° 8, à Paris.

IMPRIMERIE DE DEZAUCHE,
Faub. Montmartre, N° 11.

